Canada 1970

Édition Française

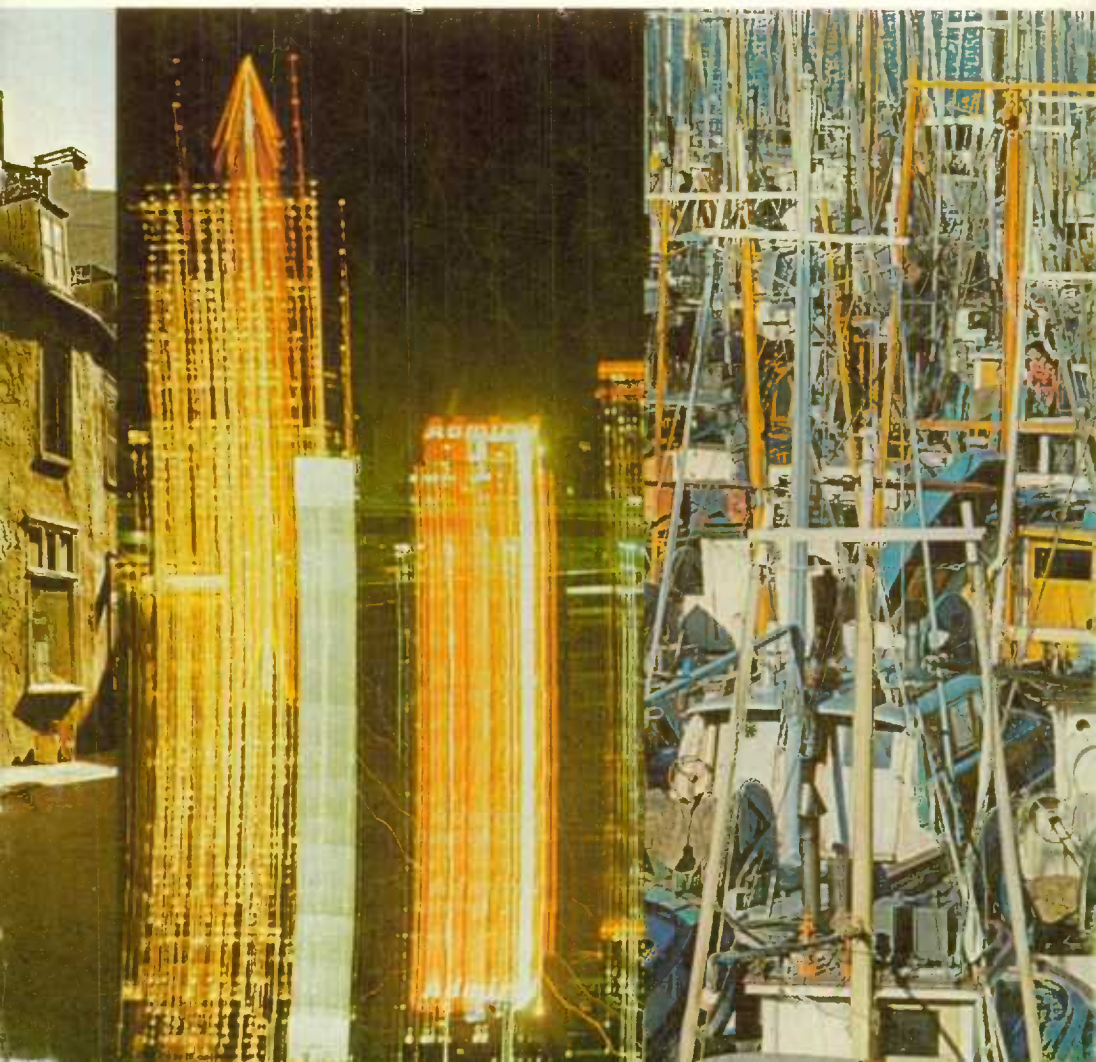

Typing and Transcribing
Services - Unit No. 7

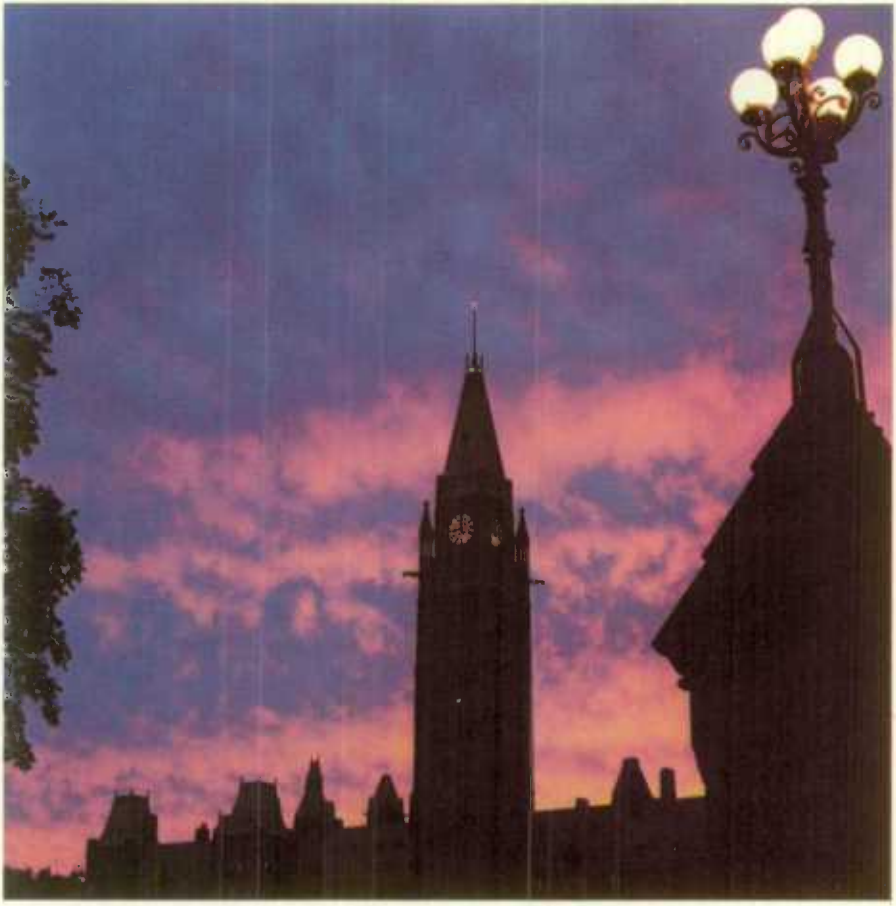

Les édifices du Parlement à Ottawa.

STATISTICS CANADA STATISTIQUE CANADA
JAN 4 2001
LIBRARY BIBLIOTHÈQUE

CANADA 1970

Revue officielle

de la situation actuelle

et des progrès récents

Rédigée à la

Division de l'Annuaire du Canada
Bureau fédéral de la statistique
Ottawa

Publication autorisée par

l'honorable Jean-Luc Pepin
ministre de l'Industrie et du Commerce

© Droits de la Couronne réservés
En vente chez l'Imprimeur de la Reine à Ottawa
et dans les librairies du Gouvernement fédéral
dont voici les adresses:

HALIFAX
1737, rue Barrington

MONTRÉAL
Édifice AEterna-Vie, 1182 ouest, rue Ste-Catherine

OTTAWA
Édifice Daly, angle Mackenzie et Rideau

TORONTO
221, rue Yonge

WINNIPEG
Édifice Mall Center, 499, avenue Portage

VANCOUVER
657, rue Granville
ou chez votre libraire

Prix $1.50 Nº de catalogue CS 11-203/1969F

Imprimeur de la Reine pour le Canada
Ottawa, 1969

Avant-propos

Canada 1970 est la 39e édition annuelle de la revue officielle du mode de vie des Canadiens et de la situation économique, sociale et culturelle du Canada. Les textes et les chiffres qui ont servi de documentation ont été fournis par diverses divisions du Bureau fédéral de la statistique, par d'autres ministères de l'État et par des collaborateurs spéciaux, dont les articles, sur la géographie, l'histoire, les institutions politiques et les systèmes d'éducation du Canada constituent autant d'articles de fond. Les illustrations proviennent de nombreuses sources gouvernementales, commerciales, journalistiques ou privées. Les cartes sont l'oeuvre de la Division de la cartographie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

La précédente édition, quoique désignée sous le titre « Canada 1968 », est parue au début de 1969. Comme la présente édition devrait paraître au tout début de 1970, il a été jugé opportun de l'appeler « Canada 1970 ». On veut faire en sorte qu'à l'avenir le public puisse se procurer cette publication au début de l'année de sa parution.

« *Canada 1970* » a été préparé et édité par Mme Constance McFarland, rédactrice en chef, et par le personnel de la Division de l'Annuaire du Canada, sous la direction de M. Pierre Joncas, directeur de la Division. Le texte français a été rédigé en concours avec le Service de la traduction dirigé par M. Michael Peer, et en particulier grâce à la collaboration de Mlle Frances O'Malley et de M. Bernard Mélard de la Division de l'Annuaire.

Walter E. Duffett.

Bureau fédéral de la statistique,
Juin 1969

Le statisticien fédéral,

Table des matières

Le pays 1
- Géographie et climat 2
- Les forêts 12
- L'industrie minière 20
- L'énergie 30
- L'agriculture 38
- La pêche 57

Le peuple 63
- L'histoire 64
- Le gouvernement 71
- Les relations extérieures 82
- La population 99
- Santé et bien-être social 116
- Éducation 132
- La religion 147
- Les Arts 148
- Les loisirs 175

L'économie 187
- Croissance économique 188
- Croissance industrielle 194
- Investissements et habitation 200
- Finance et épargne 207
- La fabrication 221
- Commerce intérieur 227
- Commerce extérieur 237
- Les transports 255
- Les communications 267
- Le travail 275
- La recherche 290
- Le Conseil économique du Canada 302

Remerciements 307

Index 310

Le pays

Géographie et climat

Géographie physique

On peut se représenter le Canada comme un vaste bassin en forme de soucoupe de près de 3,500 milles de diamètre, ceinturé d'une chaîne montagneuse à l'ouest, à l'est et au nord-est, et ayant pour fond la « mer Hudson » (qui englobe la baie d'Hudson, la baie James et le bassin Foxe), faible dépression située près du centre de l'immense plateau du Bouclier canadien. La soucoupe est cependant imparfaite car son bord ouest, la Cordillère canadienne, est plus haut et plus massif que son bord est; ce bord est d'ailleurs incomplet, notamment dans les îles du nord-ouest de l'Arctique et dans le sud, où la frontière internationale recoupe diverses zones de relief, en particulier des formations rocheuses, qui se prolongent jusqu'aux États-Unis.

La Cordillère. La Cordillère, bande de 450 à 700 milles de large formée de montagnes au relief accentué et de plateaux profondément entaillés, s'étend sur 1,700 milles depuis la frontière des États-Unis jusqu'à la mer de Beaufort. Sa façade maritime, la haute chaîne Côtière avec ses cimes en forme de dômes, surgit de la mer et dépasse des altitudes de 13,000 pieds dans la région du mont Waddington, où l'on retrouve encore des glaciers de cirque et de vallée. Des fjords grandioses, profondes gorges creusées dans le roc par des langues glaciaires et plus tard envahies par la mer, sillonnent la montagne sur des distances de 50 à 100 milles, gênant l'établissement de voies de communications nord-sud le long de la côte entre Vancouver et Prince-Rupert. On trouve cependant un bon nombre d'exploitations minières dans la région car les roches d'intrusion acides sous-jacentes à cette chaîne sont fortement minéralisées, surtout le long de la bordure est.

La façade continentale de la Cordillère, au relief accusé, comprend les montagnes Rocheuses et les monts Columbia et Yukon–Mackenzie, et domine les plaines de l'Alberta et du Mackenzie. Entre la frontière de l'État de Washington et le 54^{e} parallèle se trouvent au moins 30 pics de plus de 10,000 pieds d'altitude, dont le plus élevé est le mont Robson (12,972 pieds), situé dans les Rocheuses à quelques milles au nord de la voie transcontinentale des chemins de fer Nationaux. Ces chaînons sont formés en grande partie de roches sédimentaires de genre calcaire, qui ont été plissées, faillées, soulevées puis moutonnées, pour former les pics en forme de châteaux avec crêtes et lignes de faîte aiguës si caractéristiques de la région de Banff–Lac Louise, en Alberta. Les filons houillers des Rocheuses du sud

font partie de ces séquences sédimentaires et sont exploités depuis le début du siècle, tout comme les riches minerais d'argent-plomb-zinc des monts Columbia à l'ouest.

Entre les zones continentales et maritimes de la Cordillère s'étalent de larges plateaux onduleux et des montagnes de faible altitude recouvrant des roches sédimentaires et volcaniques. Cependant, la Cordillère renferme aussi des fossés d'effondrement allongés et très étroits, sensiblement parallèles à la direction des chaînes montagneuses, c'est-à-dire orientés du nord-nord-ouest au sud-sud-est. La fosse des Rocheuses, longue de 1,000 milles et atteignant 15 milles de largeur, est un vaste corridor naturel qui s'étend du sud de la Colombie-Britannique jusqu'au Yukon et à l'Alaska. Elle est aussi la source de la plupart des grands cours d'eau de la Cordillère (notamment le Fraser, le Columbia, et la rivière La Paix), mais les voies de communications routières y sont encore étonnamment médiocres. Les fosses Selkirk et Purcell du sud-est de la Colombie-Britannique sont occupées en partie par des nappes d'eau longues et étroites (les lacs Arrow et le lac Kootenay), mais elles renferment aussi plusieurs zones d'excellentes terres agricoles. La plus importante cependant est la fosse du Pacifique dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, qui est enclavée entre la chaîne Côtière et l'Île Vancouver et où l'on retrouve les deux plus grandes villes de la Cordillère (Vancouver et Victoria), la majeure partie de sa population, et une bonne part de ses meilleures terres agricoles.

La région des Appalaches et la région atlantique. Le rebord exhaussé de l'est et du nord-est du Canada présente un ensemble de paysages très différents de ceux de la Cordillère. Les monts Appalaches du sud-est du Québec et des provinces de l'Atlantique sont des chaînes anciennes et érodées, dépourvues de glaces permanentes, et constituées en grande partie de hautes terres onduleuses et de plateaux dont les sommets atteignent des

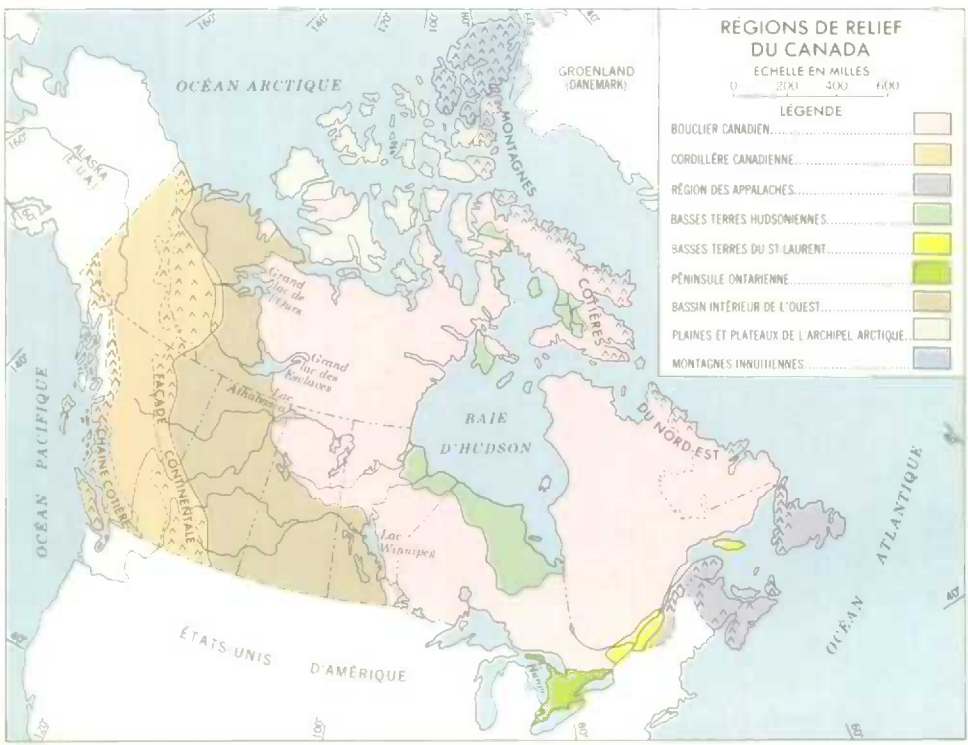

Paysage d'automne dans la Gatineau, une des régions typiques du Bouclier canadien, située dans la province de Québec, au nord de la capitale nationale.

hauteurs de 500 à 4,100 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les terres recouvrent généralement des roches sédimentaires fortement plissées de l'ère paléozoïque, le plus souvent des schistes, des grès et des calcaires. Dans l'est du Québec, les plis sont sensiblement parallèles au Saint-Laurent, ce qui donne à la région une continuité topographique prononcée, surtout sur la rive sud de l'estuaire, où d'étroites crêtes rocheuses recouvertes de forêts ou dénudées alternent avec des vallées peu profondes et remplies de sédiments. La zone la plus accidentée des Appalaches se trouve dans la péninsule de Gaspé, au Québec, où le plateau Shickshock, d'une altitude de 4,100 pieds, s'élève à quelque 300 pieds au-dessus de la limite d'arborescence et présente une végétation de toundra avec des étendues de roches angulaires, éclatées sous l'action de la gélivation.

Le relief des provinces atlantiques est beaucoup moins tourmenté. Les hautes terres onduleuses et les plateaux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve forment un demi-cercle autour d'une vaste zone surbaissée presque entièrement submergée par le golfe Saint-Laurent, mais qui comprend l'Île du Prince-Édouard, les îles-de-la-Madeleine, les basses terres du détroit de Northumberland et les basses terres de Saint-Georges, à Terre-Neuve. La plupart de ces zones émergées sont à moins de 400 pieds au-dessus du niveau de la mer et recouvrent des sédiments carbonifères et permiens à faible pendage tels que des schistes, des grès, du calcaire, du gypse et des gisements houillers (notamment au Cap-Breton). On y trouve de bonnes terres arables, surtout sur les épais sols rouges de l'Île du Prince-Édouard, mais aussi dans les fertiles terres marécageuses de la vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, laborieusement conquises sur la mer par les Acadiens et plus tard par les colons de la Nouvelle-Angleterre. Par contraste, les hautes terres de la région atlantique recouvrent généralement des roches plus résistantes, comme des quartzites, des granites et des gneiss (par exemple, les Hautes terres calédoniennes du Nouveau-Brunswick et le Haut pays de l'Atlantique en Nouvelle-Écosse). Les sols, d'origine glaciaire, sont minces et rocailleux, l'agriculture est marginale et la population clairsemée.

La côte fortement découpée de la région des Appalaches présente une variété étonnante de littoraux: escarpements de faille rectilignes du nord du Cap-Breton, côtes de submersion rocheuses et parsemées d'îles de l'est de la Nouvelle-Écosse et du nord-est de Terre-Neuve, et bancs de sable discontinus (entourant de vastes lagunes) qui festonnent le golfe Saint-Laurent depuis Saint-Pierre (Î.-P.-É.) jusqu'à la baie des Chaleurs, formant l'attraction

principale de l'industrie touristique de la région durant les mois d'été.

Le nord-est du Canada. Le littoral nord-est du Canada comporte une série de chaînes de montagnes étroites et élevées qui se prolongent depuis le centre de la côte du Labrador jusqu'à l'extrémité nord de l'île Ellesmere. Les monts Innuitiens des îles Ellesmere et Axel Heiberg, hauts de 9,000 pieds, sont formés, comme les Rocheuses, de roches sédimentaires plissées. Toutefois, les monts Torngat du Labrador et les monts Davis de l'île Baffin reposent sur des roches cristallines d'âge précambrien. Toutes ces chaînes ont été fortement érodées par les glaciers à l'âge du Pléistocène, et le littoral est maintenant profondément découpé par de longs fjords en forme d'U. Les grands champs de neige, les calottes glaciaires et les glaciers de vallée sont encore nombreux dans les îles Reine-Élisabeth du haut Arctique.

Le Bouclier canadien, qui forme la plus grande et la plus distinctive province géologique du Canada, est une vaste plateforme onduleuse de dures roches cristallines couvrant une superficie de 1,771,000 milles carrés dont le centre géographique approximatif se trouve dans la mer Hudson, longue de 1,300 milles. Renfermant la majeure partie du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, et du centre et de l'est de l'Arctique, il est formé principalement de roches acides précambriennes telles que granites et gneiss, mais on retrouve des séquences interstratifiées de roches volcaniques et sédimentaires dans le nord-est de l'Ontario et l'ouest du Québec, tandis que des bandes allongées de sédiments fortement plissés soutiennent le relief de crêtes et de vallées dans le Labrador-Ungava (par exemple, le géosynclinal du Labrador). La plupart des grandes exploitations minières du Bouclier se trouvent dans ces zones sédimentaires et volcaniques, notamment Schefferville (fer), Chibougamau (cuivre), Timmins–Kirkland Lake (or), Sudbury (nickel) et Elliot Lake (uranium).

Durant l'ère paléozoïque, la dépression d'Hudson et les bords extérieurs du Bouclier étaient submergés sous des mers bordières, et une mince couche discontinue de sédiments, principalement du calcaire et du schiste, se déposa sur le complexe précambrien. L'érosion a plus tard dépouillé le Bouclier de cette couverture, mais il subsiste quelques poches de sédiments, notamment dans des blocs effrondrés comme la dépression du Saguenay–lac Saint-Jean. A l'âge du Pléistocène, le Bouclier subit de multiples glaciations continentales; la dernière progression glaciaire importante date de quelque 20,000 ans. La calotte glaciaire a probablement commencé par des calottes locales dans le centre du Labrador–Ungava, dans l'île Baffin et dans la région de la baie d'Hudson. A mesure que le climat devenait plus rigoureux, ces calottes ont épaissi, grandi, se sont réunies et agrandies de nouveau pour former un vaste champ de glace de plus d'un mille d'épaisseur. A son maximum, ce champ de glace couvrait presque tout le Canada à l'est de la Cordillère, à l'exception de la partie nord-ouest de l'Arctique. Il a profondément modifié la topographie superficielle d'une grande partie du Bouclier. Les vastes plaines moutonnées du nord du Labrador–Ungava, les drumlins en forme de cigares du Québec central et les eskers (collines de sable et de gravier) du Keewatin ne sont qu'une partie de l'héritage qu'il a laissé.

A mesure que les glaciers fondirent, d'énormes lacs d'eau douce se formèrent le long du front glaciaire en retrait. L'un des plus grands fut le lac Objibway–Barlow, à présent disparu, dont le lit correspond en partie à la région de l'Abitibi–Témiscamingue de l'Ontario et du Québec. Ses sédiments d'argile fine et de vase sableuse ont favorisé le développement de l'agriculture dans ce qu'on a appelé la « zone argileuse ». Le Bouclier a conservé une

multitude de petits lacs d'eau douce, certains occupant des bassins creusés par les glaces, d'autres formés lorsque les eaux de fonte ont été retenues par les sédiments. Ces lacs sont à la source d'une industrie touristique florissante dans la partie sud du Bouclier, tandis que les profils irréguliers de ses cours d'eau au lit rocheux ont permis l'aménagement de puissantes centrales hydro-électriques à son pourtour.

La bordure du Bouclier. Le Bouclier est borné au sud, à l'ouest et au nord par les bassins sédimentaires des basses terres du Saint-Laurent, de la région Interlake, des plaines de l'Ouest, et du centre et de l'ouest de l'Arctique. Ce sont des régions relativement planes recouvrant des couches horizontales de calcaire, de dolomie, de schiste, de grès et d'évaporite d'âge paléozoïque (et dans l'ouest, d'âge mésozoïque et tertiaire). La couverture sédimentaire est peu profonde au Québec et en Ontario, mais elle dépasse 10,000 pieds dans la région de Calgary–Edmonton. De vastes nappes de pétrole ont été découvertes dans les couches sédimentaires de l'Ouest central, en particulier dans les récifs coralliens d'âge dévonien, de même que dans les îles de l'Arctique; on exploite des champs pétrolifères de moindre importance dans le sud-ouest de l'Ontario depuis plus d'un siècle. Des gisements de houille, de gaz naturel et de potasse sont également en exploitation, surtout dans l'Ouest. Bien qu'on n'ait pas encore réussi à découvrir du pétrole et du gaz dans les basses terres du Saint-Laurent après de longues années de recherches, on a cependant exploité de petits gisements de gaz sur la rive nord du lac Saint-Pierre.

Les Prairies canadiennes, la région Interlake et les basses terres du Saint-Laurent sont essentiellement des zones de dépôt glaciaire, de sorte que leurs paysages sont comparables à certains égards. Des zones onduleuses d'épais dépôts glaciaires y alternent avec des plaines autrefois recouvertes par d'immenses nappes d'eau des derniers temps glaciaires, comme le lac Agassiz au Manitoba, les lacs Iroquois et Algonquin dans le sud de l'Ontario et la mer Champlain (un bras de l'océan Atlantique) dans le sud du Québec. Les anciennes rives de ces lacs sont marquées par des dépôts de grève, des champs de dunes, des deltas de sable et de hautes berges et, dans de nombreuses régions, leurs lits sont marqués de ravins et de sillons profonds creusés par les cours d'eau post-glaciaires. Dans les Prairies, le paysage révèle de larges canaux au lit plat et aux bords escarpés (déversoirs) qui ont servi à drainer les eaux glaciaires, surtout dans le sud de la Saskatchewan (la vallée Qu'Appelle). En outre, les trois régions sont dominées par de hauts escarpements rocheux d'origine structurale, comme l'escarpement du Manitoba, haut de 1,400 pieds, le grandiose escarpement du Niagara dans le sud de l'Ontario, et l'escarpement de 500 pieds des Laurentides dans les régions d'Ottawa et de Québec.

L'Arctique. Les paysages du bassin sédimentaire du centre et de l'ouest de l'Arctique diffèrent sensiblement de ceux du sud et de l'ouest du Canada. La région est formée d'îles et de péninsules peu élevées, grandes et petites, séparées par un réseau de profonds et larges chenaux et détroits communiquant avec la mer. La plupart de ces chenaux sont des vallées fluviales préglaciaires, creusées par l'érosion des glaces. Les sédiments non consolidés y sont minces ou nuls tandis que les caractéristiques associées au climat, comme les sols figurés et les plaines de calcaire et de grès fracturés par la gélivation, y sont communes. Dans certaines régions, des multitudes de lacs peu profonds reposent sur une couche imperméable de sol gelé (pergélisol) dont l'épaisseur dépasse 1,500 pieds sur certaines îles.

Peter B. Clibbon

La géographie humaine

L'un des faits géographiques les plus acceptés du Canada consiste dans la localisation des habitants près de la frontière étatsunienne; l'on sait aussi que les villes les plus populeuses du pays, Montréal, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Hamilton, sont situées à quelques dizaines de milles seulement du plus puissant pays du monde. Cette connaissance générale de la répartition démographique doit être précisée, d'abord dans une perspective longitudinale. La population canadienne est-elle également distribuée le long de la frontière internationale? Le Canada de l'Ouest est-il autant peuplé que le Canada de l'Est? Il semble encore plus nécessaire de décrire la localisation de la population canadienne en fonction des latitudes. A l'occasion de la Deuxième Guerre mondiale, en effet, le Canada s'est engagé dans sa dernière « frontière », celle du Nord; cette région est-elle alors devenue plus peuplée qu'auparavant? est-elle régulièrement occupée? Mais comment individualise-t-on la partie nordique du Canada?

Le Nord et le Sud. Généralement, l'on utilise deux principaux moyens de différencier le territoire canadien en fonction du Nord. Du côté administratif, l'on distingue d'une part les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et d'autre part les Provinces qui sont presque entièrement sises plus au sud; cette façon officielle mais peu satisfaisante de juger des choses porte 40 p. 100 de l'espace total du Canada et 43,000 habitants dans les Territoires qu'on identifie alors au Nord. La deuxième méthode de diviser le pays suivant les latitudes consiste à distinguer une zone arctique de 15,000 habitants au-delà d'une zone subarctique qui englobe environ 1,500,000 citoyens; cette dernière région, définie seulement par les températures de l'été, a l'inconvénient de rassembler des sections fort différentes, par exemple le lac Supérieur et le Grand lac de l'Ours.

Par une interprétation personnelle de la nordicité dont les calculs prennent en considération dix critères tant physiques qu'humains, nous suggérons de tracer d'abord une limite fondamentale entre le Sud et le Nord du Canada. Cette frontière géographique, large d'environ 30 milles, équivaut à 200 unités nordiques (par comparaison, le Pôle nord en a 1,000 et, à cause de l'hiver, Toronto 35). Comme l'indique la carte, le limbe de transition traverse l'île de Terre-Neuve et la Côte-Nord du Saint-Laurent, passe au nord du Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi dans le Québec de même qu'au nord du Lac des Bois en Ontario, coupe la Saskatchewan à l'est de Prince-Rupert, englobe la Rivière-de-la-Paix en Alberta et en Colombie-Britannique pour atteindre le Pacifique à l'extrémité méridionale de l'Alaska.

De part et d'autre de ce large trait géographique s'étendent au sud ce que nous appelons le « Canada de base » et au nord le « Nord canadien ». Le tableau nous indique que la population respective de ces deux zones est fort inégale étant donné que l'une comprend 19,786,380 habitants et l'autre seulement 228,500. Ainsi, 98% des Canadiens habitent le Canada de base même si celui-ci ne couvre que 27 p. 100 de la superficie terrestre du pays.

Subdivisions: Canada de base. Il est clair que le Canada de base, expression préférée à celles de « Canada méridional » et de « Canada utile » réunit des secteurs fort disparates comme la Plaine du Fraser en Colombie-Britannique et la presqu'île d'Avalon à Terre-Neuve. Il nous faut donc subdiviser à son tour la zone fondamentale du Canada. S'isolent bien pour des questions de structure économique les meilleures parties habitées que nous désignons

« écoumène principal ». Celui-ci forme quatre taches séparées les unes des autres, c'est-à-dire *a*) les trois Provinces Maritimes, *b*) le Québec et l'Ontario méridionaux, *c*) l'Alsama (élision d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba) du sud et *d*) l'axe de Vancouver–Victoria. Cet écoumène principal rassemble 16,698,228 individus. En outre, l'on voit que les Canadiens sont loin d'être uniformément répartis le long de la frontière étatsunienne. De plus, le Canada de l'Est (à l'est du lac Supérieur) avec près de 14,500,000 habitants est beaucoup plus peuplé que le Canada de l'Ouest (à partir du Lac des Bois en Ontario) qui n'a guère plus de 5,000,000 de personnes; quant au seuil de transition entre l'Est et l'Ouest, il ne retient pas 200,000 personnes.

A l'intérieur du Canada de base, un autre secteur se détache bien, c'est la moitié méridionale des Cordillères (moins le foyer de Vancouver–Victoria déjà identifié); cette région s'étend en Colombie-Britannique puis en Alberta où triomphe la façade orientale des Rocheuses. Moins d'un million d'individus résident dans les vallées de ce bloc montagneux.

Enfin, à la limite de la zone habitée d'une façon continue, se sont développés des peuplements à faible densité démographique et à occupation discontinue du territoire; il en est ainsi de l'intérieur de l'île de Terre-Neuve, du triangle québécois du Lac-Saint-Jean–Chibougamau–Abitibi, du pourtour du Lac Supérieur, en Ontario, des franges pionnières du Lac-Manitoba et de celles de l'Athabasca en Alberta. Dans ces fronts, les conditions climatiques sont déjà dures et les rendements de l'agriculture marginaux. La nordicité moyenne de cette bande allongée du territoire dépasse 100 unités polaires

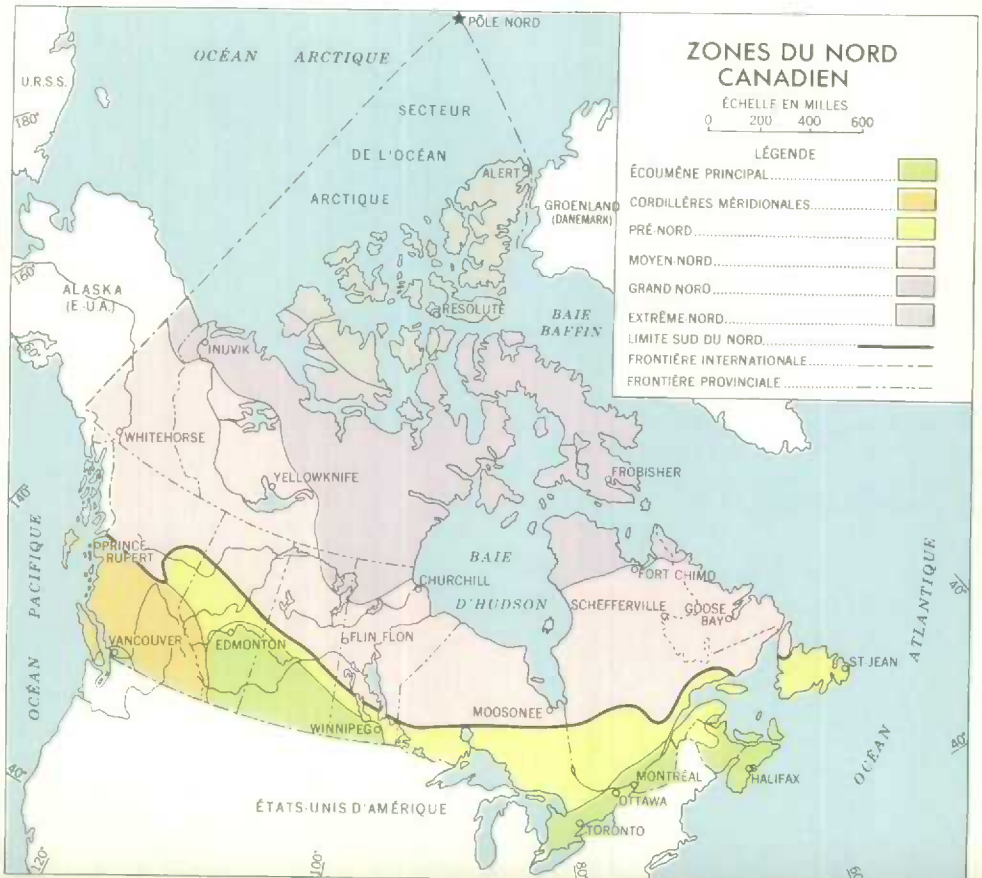

mais elle n'atteint pas le seuil de 200, d'où son nom de Pré-Nord. En dehors de l'écoumène continu, le Pré-Nord abrite plus de 2 millions de Canadiens.

Subdivisions: Nord canadien. Pas plus que le Canada de base, le Nord canadien n'est une région-bloc. D'expérience ou de sens commun, l'on sait que la nordicité s'accentue du sud vers le nord, généralement; la saison de végétation devient plus courte; le tapis nival dure plus longtemps; à l'île de Melville, le sol est gelé jusqu'à 1,600 pieds de profondeur; au fur et à mesure que l'on s'anordit, la forêt forte fait place aux arbres dispersés, ceux-ci aux bouleaux nains, ces derniers à la toundra riche puis à la roche nue. Cette dégradation n'est cependant pas régulière, d'où l'inexactitude d'utiliser des traits fixes comme les degrés de latitude pour marquer les limites respectives des zones nordiques. En géographie globale, celles-ci sont au nombre de trois.

D'abord le Moyen-Nord dont on reconnaît de plus en plus l'individualité en Amérique du Nord. Large d'environ 500 milles, cette bande concave s'étire du Labrador au Yukon tout en possédant une nordicité de 200 à 500 unités polaires. Économiquement, après avoir été le royaume du castor, le Moyen-Nord constitue le principal domaine des pénétrations pionnières verticales, tels le rail de Schefferville, la route d'Alaska, la voie du Mackenzie. Les capitales « territoriales » de Whitehorse et de Yellowknife sont situées dans cette tranche de moyenne nordicité. Comme cette région possède 210,546 habitants, elle montre bien que le Nord n'est pas régulièrement peuplé et qu'elle est la principale zone nordique du Canada. La majorité des résidents ne sont pas des indigènes et ils habitent, non les Territoires, mais les parties septentrionales des Provinces. L'on ne note pas de renflement démographique important le long de la frontière de l'Alaska.

Le Grand-Nord, caractérisé par des valeurs polaires de 500 à 800 unités se montre très différent du Moyen-Nord; s'étendant de part et d'autre du détroit qui sépare le continent proprement dit des îles arctiques, il peut bénéficier, l'été, d'une certaine navigation; cette disposition est heureuse car la zone ne possède à peu près pas de voies terrestres de communication. La population totale n'atteint pas 18,000 habitants dont les Esquimaux littoraux forment environ 60 p. 100. Economiquement, c'est un pays très déficitaire; les dépenses de l'État pour la défense, l'administration, l'équipement et la recherche sont beaucoup plus considérables que l'engagement du capital privé.

Enfin, l'Extrême-Nord, avec plus de 800 valeurs polaires (toujours en fonction du Pôle qui en a 1,000), est encore plus sévère. Les Esquimaux ne vivant plus dans ces îles, cette zone ne peut être considérée comme un Inukland. Si l'on excepte peu d'oasis de présence, le territoire n'est pas occupé d'une façon continue. Les rivages de l'océan Arctique sont nettement désertiques. La densité de population, pour une zone de cette étendue, est l'une des plus faibles du monde.

Avec 228,500 résidents, le Nord canadien est plus peuplé que l'Alaska mais environ dix fois moins que la partie asiatique du Nord soviétique. Au cours du dernier siècle, la proportion de la population du Nord canadien n'a pas augmenté étant donné l'accroissement encore plus grand du pourcentage des habitants vivant dans le Canada de base. Cette dernière zone qui, au Canada, correspond à l'optimum du bien-être joue donc le rôle de refuge démographique général. Il semble que les territoires durs du Nord contribuent à entretenir le principal écoumène de résidence dans la marge méridionale du pays.

Louis-Edmond Hamelin

Population par zone nordique, par province et territoire, Canada, 1966[1]

Province ou territoire	Canada de base				Nord proprement dit				CANADA
	Écoumène principal	Cordillères méridionales[2]	Pré-Nord[2]	Total	Moyen-Nord	Grand-Nord	Extrême-Nord	Total	
Terre-Neuve et Labrador	0	0	448,487	448,487	44,909	0	0	44,909	493,396
Nouvelle-Écosse	756,039	0	0	756,039	0	0	0	0	756,039
Île du Prince-Édouard	108,535	0	0	108,535	0	0	0	0	108,535
Nouveau-Brunswick	597,911	0	18,877	616,788	0	0	0	0	616,788
Provinces de l'Atlantique	**1,462,485**	**0**	**467,364**	**1,929,849**	**44,909**	**0**	**0**	**44,909**	**1,974,758**
Québec	5,021,461	0	732,654	5,754,115	23,699	3,031	0	26,730	5,780,845
Ontario	6,275,819	0	669,816	6,945,635	15,235	0	0	15,235	6,960,870
Manitoba	756,870	0	146,059	902,929	60,112	25[3]	0	60,137	963,066
Saskatchewan	860,396	0	76,855	937,251	18,093	0	0	18,093	955,344
Alberta	1,241,529	18,116	189,038	1,448,683	14,520	0	0	14,520	1,463,203
Alsama[4]	**2,858,795**	**18,116**	**411,952**	**3,288,863**	**92,725**	**25[3]**	**0**	**92,750**	**3,381,613**
Colombie-Britannique	1,079,668	749,130	39,120	1,867,918	5,756	0	0	5,756	1,873,674
Territoires du N.-O.	0	0	0	0	13,850	14,748	140[3]	28,738	28,738
Yukon	0	0	0	0	14,372	10[3]	0	14,382	14,382
CANADA	**16,698,228**	**767,246**	**2,320,906**	**19,786,380**	**210,546**	**17,814[3]**	**140[3]**	**228,500**	**20,014,880**

[1] Établi à partir du *Recensement du Canada*, Ottawa, 1966, par L. E. Hamelin et Gilles Cayouette. [2] En dehors de l'écoumène principal.
[3] Estimation. [4] Élision d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba.

Le climat

Le Canada peut se répartir en six grandes régions climatiques: la région de l'Arctique, la région du Nord, la région du Pacifique, la région de la Cordillère, la région des Prairies et la région du Sud-Est.

La *région de l'Arctique* comprend les îles arctiques et la partie de la côte située au nord de la limite de la végétation arborescente. Tout le long de la bordure des îles, les températures varient de 65°F en été à —65°F en hiver. Les chutes de neige sont relativement peu importantes.

La *région du Nord* forme une large bande qui s'étend depuis le Yukon jusqu'au Labrador et, vers le sud, depuis la limite de la végétation arborescente jusqu'aux régions plus colonisées du sud du Canada. Les températures varient de 50°F à 60°F en été à —10°F en hiver. La pluie et la neige sont abondantes dans le secteur mais sont faibles dans le nord-ouest.

La *région du Pacifique* comprend les îles et une mince bande côtière de la Colombie-Britannique. Il est rare que la température baisse au-dessous de zéro en hiver ou qu'elle monte au-dessus de 90°F en été. Les pluies sont plus abondantes en cette région qu'en tout autre endroit du Canada, et c'est en hiver que les précipitations sont les plus fortes.

La *région de la Cordillère* est la région climatique la plus complexe du Canada. La pluie et la neige diminuent à mesure qu'on s'éloigne de la côte et qu'on avance vers l'est, tandis que les écarts de température diminuent à mesure que l'on s'éloigne de l'intérieur pour aller vers l'ouest.

La *région des Prairies* embrasse presque toutes les terres cultivées du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. La moyenne des précipitations est de 12 à 20 pouces. Bien que les températures aient déjà varié de—60°F à 115°F, en moyenne, elles s'échelonnent entre 5°F et 65°F. Les Prairies sont bien connues pour les vents froids du blizzard comme pour les vents chauds du chinook qui font quelquefois monter la température de 40 à 50 degrés Fahrenheit en l'espace de quelques heures, notamment en Alberta.

La sixième et dernière des grandes régions, désignée sous le nom de *région du Sud-Est*, comprend le sud de l'Ontario et du Québec, les provinces Maritimes et Terre-Neuve. Les températures varient d'une moyenne de 80°F en été dans les régions plus au sud, à —20° et —30°F en hiver dans les régions plus froides. Les précipitations sont abondantes en toutes saisons et atteignent de 30 à 50 pouces par année.

Montage photographique réalisé à partir de clichés pris d'une altitude de 900 milles par le satellite météorologique Essa 6, un jour de juillet peu nuageux. Le satellite a une période de révolution de 114 minutes.

Les forêts

Les forêts du Canada comptent parmi ses plus importantes ressources renouvelables. S'étendant sur toute la largeur du continent, en une ceinture ininterrompue large de 600 à 1,300 milles, elles fournissent la matière première aux grandes industries du bois d'oeuvre, des pâtes et papiers, du contre-plaqué et des autres industries utilisatrices de bois si essentielles à la vie économique du pays. En outre, les forêts contrôlent le ruissellement, protègent le sol contre l'érosion, fournissent abri et subsistance à la faune, tout en constituant une source incomparable d'activités récréatives pour l'homme.

Les forêts productives, c'est-à-dire celles pouvant fournir du bois utilisable, couvrent une superficie de près d'un million de milles carrés. Le volume total estimatif de bois qu'elles contiennent dépasse 750 milliards de pieds cubes. Quatre cinquièmes de cette réserve sont constitués par des conifères et un cinquième par des feuillus.

La Région forestière boréale renferme les trois quarts des forêts productives du Canada dans une large ceinture s'étendant de la côte de l'Atlantique jusqu'aux Rocheuses et remontant au nord-ouest jusqu'en Alaska. Les forêts de cette région se composent surtout de conifères, dont les plus communs sont les épinettes, le sapin baumier et les pins. On y trouve aussi de nombreuses essences feuillues, dont les plus répandues sont le peuplier et le bouleau à papier.

La Région des Grands lacs et du Saint-Laurent et la Région acadienne sont situées à l'est du Canada, au sud de la Région boréale. Les forêts y sont mixtes, un grand nombre d'essences étant représentées. Les principaux conifères qu'on y trouve sont le pin blanc, le pin rouge, la pruche de l'Est, le thuya de l'Est et le sapin baumier. Les principaux feuillus sont le bouleau jaune, l'érable, le chêne et le tilleul d'Amérique.

La Région côtière de la Colombie-Britannique présente des caractéristiques entièrement différentes. Le climat y est humide et doux, les chutes de pluie abondantes; les arbres, surtout résineux, sont donc souvent de très grande taille (jusqu'à 200 pieds de hauteur et 6 pieds de diamètre). Cette région, qui comprend moins de 2 p. 100 de la superficie boisée du pays fournit près du quart de la coupe annuelle. Le thuya géant, la pruche, l'épinette, le sapin et le sapin de Douglas constituent les principales essences.

Les forêts de résineux des régions montagneuses de l'Alberta et de l'intérieur de la Colombie-Britannique sont de composition fort variée; la répartition géographique et les caractéristiques des essences dépendent des conditions climatiques locales: celles-ci varient de « très sec » à « très

humide ». L'exploitation forestière dans cette région a connu un essor rapide récemment à la suite de l'aménagement de nombreuses usines de pâtes.

Les seules vraies forêts feuillues se trouvent à l'extrême sud de l'Ontario; elles n'occupent d'ailleurs qu'une aire assez restreinte dans cette région où l'agriculture prédomine.

Régime foncier et administration

Quatre-vingt pour cent des forêts productives du Canada sont propriété publique. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a confié aux gouvernements provinciaux le pouvoir exclusif de légiférer sur la gestion et la vente des terres publiques situées dans les limites géographiques des provinces, de même que sur la gestion et la vente des ressources forestières et du bois qui s'y trouvent. Dans les Territoires, qui ne contiennent qu'environ 8 p. 100 des

terres boisées productives du pays, les forêts sont administrées par le gouvernement fédéral.

Depuis très longtemps, la politique des gouvernements fédéral et provinciaux est de conserver en propriété publique les terres non requises pour l'agriculture. Dans certaines des régions les plus anciennement colonisées du Canada, toutefois, les terres forestières privées représentent une forte proportion de l'ensemble; en particulier dans les trois provinces Maritimes, près des deux tiers des forêts productives sont propriété privée. Au total, l'administration et la protection de la majeure partie des forêts productives du Canada relèvent des divers gouvernements provinciaux, et ceux-ci en confient l'exploitation à l'industrie privée, en vertu de bails à long terme ou autres accords.

Les industries forestières

Environ 3,500 millions de pieds cubes de bois sont coupés chaque année dans les forêts du Canada. Des estimations récentes indiquent qu'il serait possible de doubler ce chiffre sans dépasser les limites maximales de la coupe admissible dans les forêts actuellement accessibles. Les résineux représentent environ 90 p. 100 de la récolte annuelle, et les feuillus, 10 p. 100.

Exploitation forestière. L'exploitation forestière s'est fortement mécanisée depuis 10 ans et, même dans l'est du Canada, il est rare qu'on se serve du cheval dans les forêts. Il a été remplacé par divers véhicules, sur roues ou à chenilles, pouvant être utilisés sur les terrains les plus accidentés, du chantier d'abattage aux cours d'eau de flottage ou en bordure de route, d'où le bois est transporté jusqu'aux usines. Même la tronçonneuse, qui représente une étape relativement récente dans le développement de la mécanisation, peut être appelée à disparaître pour faire place à d'énormes bûcheronneuses. Ainsi, le traditionnel bûcheron cède peu à peu la place au conducteur d'engins et au mécanicien hautement spécialisé. La mécanisation existe depuis longtemps déjà en Colombie-Britannique, surtout dans la région côtière.

En 1966, l'industrie forestière primaire a utilisé une main-d'oeuvre représentant 61,971 années-homme et a versé $351,471,000 en traitements et salaires. En raison du caractère saisonnier de l'exploitation forestière, l'emploi est calculé en années-homme plutôt qu'en fonction du nombre total d'hommes engagés une partie de l'année. Un grand nombre de cultivateurs et d'autres personnes ont en outre tiré une partie de leurs revenus de l'exploitation de boisés privés, mais sur une trop petite échelle pour qu'il en soit tenu compte dans les statistiques de l'exploitation forestière.

En 1966, la production totale de bois rond (billes, bois à pâte et piquets de clôture par exemple) s'est élevée à environ 3,849,019,000 pieds cubes (contre 3,175,302,000 pieds cubes en 1961). De plus, le Canada fournit chaque année des millions d'arbres de Noël et quelques autres produits forestiers d'importance moindre.

Industries du bois. Sous cette rubrique, on classe les industries primaires du bois qui transforment le bois rond en sciages, bardeaux de fente et autres, placages et contre-plaqué, panneaux d'agglomérés et autres produits. On y classe aussi les industries secondaires du bois, qui utilisent une partie des produits des industries primaires pour fabriquer des produits plus élaborés, nombreux et divers, par exemple: lattes de parquet, portes, fenêtres, charpentes lamellées-collées, édifices préfabriqués, caisses, barils, cercueils, et ustensiles en bois.

Remorquage du bois sur la Manicouagan à destination d'une usine de Baie-Comeau (Québec).

C'est en Colombie-Britannique que l'on trouve la plus forte concentration d'industries primaires du bois; en 1966, la part de cette province dans le total canadien a été de 69 p. 100 pour la production de sciages et de traverses de chemin de fer, de 95 p. 100 pour la production de bardeaux de fente et autres, et de 77 p. 100 pour la production de contre-plaqué. En revanche, le Québec et l'Ontario ont fourni 61 p. 100 de la production canadienne dans l'industrie secondaire du bois.

L'emploi dans les industries du bois a représenté, en 1966, 91,937 années-homme (contre 82,085 en 1961), et les traitements et salaires se sont élevés à $429,116,000 ($292,700,000 en 1961). La valeur des produits fabriqués et expédiés par ces industries s'est élevée à $1,592,797,000 (contre $1,036,179,000 en 1961). Cette somme se répartit ainsi: $917,676,000 ($619,515,000 en 1961) pour les sciages et rabotages, $240,794,000 ($143,719,000 en 1961) pour les placages et le contre-plaqué, et $233,766,000 ($152,556,000 en 1961) pour les portes, châssis et produits lamellés.

Le bois d'oeuvre figure toujours parmi les plus importants produits d'exportation du Canada. Les exportations du bois d'oeuvre et de traverses, d'une valeur de $478,363,000, ont représenté 6,137 millions de pieds-planche, soit 57 p. 100 de la production totale de 1966 (10,724 millions de pieds-planche). Les principales essences exportées ont été l'épinette (36 p. 100), le sapin de Douglas (19 p. 100) et la pruche (19 p. 100). Les feuillus (surtout le bouleau jaune et l'érable) ont représenté moins de 6 p. 100 de la production totale.

Pâtes et papiers et industries connexes. Sous cette rubrique, on classe l'industrie primaire des pâtes et papiers, qui transforme le bois rond et les déchets des scieries en pâte, papier, carton et panneaux de construction. On

y classe aussi les industries qui transforment une partie des produits de l'industrie primaire en produits de papier variés: sacs de papier, boîtes pliantes ou montées en carton, boîtes en carton ondulé, papier-toiture asphalté, papiers-mouchoirs, papier de toilette, serviettes en papier, assiettes, gobelets et autres récipients de papier, enveloppes, un vaste choix de papiers d'impression et d'écriture, papiers d'emballage, etc.

L'industrie des pâtes et papiers est l'une des plus importantes du Canada répondant pour près de 4 p. 100 du produit national brut. C'est typiquement une « industrie des ressources naturelles »; elle exige en effet d'énormes quantités de bois, d'eau propre et d'énergie. C'est surtout en Colombie-Britannique que cette industrie a pris de l'expansion au cours des dernières années, plus particulièrement dans l'intérieur de la province, et cela grâce à l'immense volume de déchets des scieries disponible, et grâce à l'abondance de l'énergie électrique produite par les nouvelles installations hydro-électriques aménagées dans les bassins du fleuve Columbia et de la rivière La Paix. De plus, le Service forestier provincial a adopté récemment une politique d'exploitation totale selon laquelle les sociétés sont encouragées à abattre les petits arbres qu'elles négligeaient autrefois. L'influence de cette vague de croissance deviendra surtout évidente dans les statistiques relatives à 1967 et aux années postérieures. Dans l'est du Canada, les déchets des scieries sont de plus en plus utilisés, mais pas autant qu'en Colombie-Britannique, en partie du fait de la capacité moins élevée des scieries de l'Est: beaucoup de ces scieries sont en effet si petites que l'installation d'écorceuses et de déchiqueteuses pour la transformation des dosses et délignures en copeaux à pâte n'y serait pas rentable.

En 1966, la production totale de pâte de bois de tous genres au Canada s'est élevée à 15,958,000 tonnes, soit presque 17 p. 100 de la production mondiale. L'industrie des pâtes et papiers en a utilisé elle-même 11,699,000 tonnes dans la fabrication d'une grande variété de papiers, cartons, panneaux de construction, etc. Les exportations de pâtes ont atteint 4,096,000 tonnes, représentant une valeur de $520,067,000. La province de Québec a produit 38 p. 100 des pâtes au Canada, l'Ontario, 22 p. 100 et la Colombie-Britannique, 23 p. 100.

La production totale de papier, de carton et de panneaux de construction s'est élevée en 1966 à 11,895,000 tonnes, dont 8,530,000 tonnes sous forme de papier journal. La majeure partie du papier journal canadien (7,821,000 tonnes, d'une valeur de $968,224,000), a été exportée. La production canadienne de papier journal est la plus forte du monde soit, pour 1966, environ 43 p. 100 de la production mondiale. La consommation intérieure de ce produit étant relativement faible, le rôle du Canada parmi les pays exportateurs est encore plus frappant; en 1966, il a répondu pour environ 73 p. 100 de toutes les exportations dans le monde.

Les industries du papier et des produits connexes comprennent les manufacturiers de papier-toiture asphalté, les manufacturiers de boîtes et de sacs en papier, ainsi que les autres transformations du papier. Ce groupe englobe les établissements fabriquant, à partir de matières synthétiques et de papier métallique, des articles semblables à certains produits en papier ou en carton. En 1966, ces industries comptaient 489 établissements (442 en 1961), ont employé 37,893 personnes (34,462 en 1961) et ont versé en traitements et salaires $192,432,000 ($153,295,000 en 1961). La valeur des produits fabriqués et expédiés s'est élevée à $868,002,000 ($570,683,000 en 1961).

Ce bûcheron se sert d'une scie à chaîne pour abattre une épinette géante des Îles Reine-Charlotte (Colombie-Britannique).

Une grue à grappin peut soulever 90 tonnes de billes de bois d'un seul coup.

Naguère déchets de fabrication, les copeaux et la sciure de bois sont maintenant transformés en pâte à papier à l'usine de Elk Falls (Colombie-Britannique).

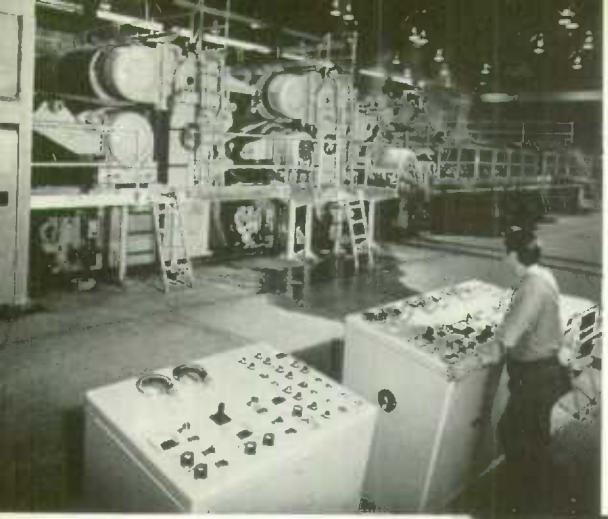

Presses aspirantes et conche de l'usine de papier de Prince-Albert (Sask.).

Sécherie de l'usine de papier journal de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).

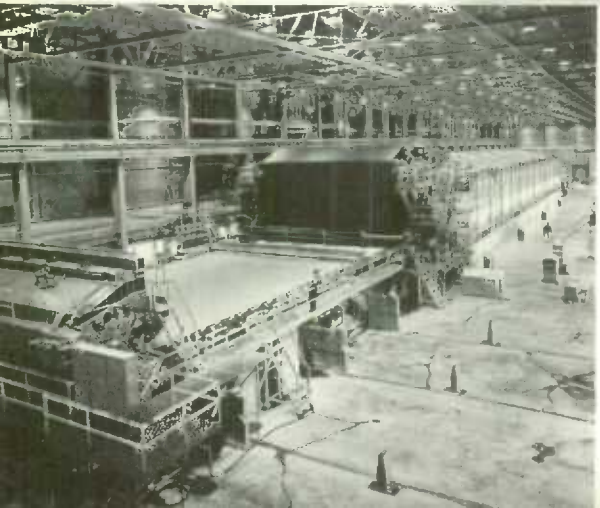

Ce gigantesque rouleau de papier est prêt pour l'expédition.

Gestion et recherches forestières

Toutes immenses qu'elles soient, les ressources forestières du Canada ne sont pas illimitées. Outre les 3,500 millions de pieds cubes utilisés chaque année par l'industrie, plus de 2 milliards de pieds cubes sont détruits par les insectes, la maladie et l'incendie. Parallèlement à la mise en oeuvre de programmes intensifs d'aménagement et de reboisement pour assurer le repeuplement des forêts exploitées par l'homme, les Canadiens doivent donc lutter continuellement contre ces fléaux naturels de la forêt.

Au cours des dernières années, les techniques d'abattage et de transformation du bois se sont grandement améliorées. La corde de bois produit aujourd'hui un plus grand volume de pâtes et papiers qu'autrefois. Presque tous les résidus qu'on rejetait autrefois comme étant des déchets servent aujourd'hui à la fabrication de sous-produits dans les grandes industries utilisatrices du bois. La plupart des progrès et innovations dans le domaine de la coupe et de la transformation sont le résultat des recherches poursuivies par les industries forestières, mais c'est la Direction générale des Forêts du ministère des Pêches et des Forêts qui réalise la majeure partie des recherches entreprises au Canada sur la croissance, la protection et l'utilisation de l'arbre. Certains gouvernements provinciaux dirigent eux aussi des recherches forestières.

La Direction générale des Forêts exploite des laboratoires régionaux, des stations de recherche forestière et des aires expérimentales dans sept régions du pays; elle gère aussi plusieurs instituts, à Ottawa et ailleurs. Ces établissements poursuivent des recherches poussées, fondamentales et appliquées, sur la gestion des forêts, la protection contre l'incendie, les insectes forestiers et les maladies des arbres, ainsi que sur les produits forestiers. La Direction générale a aussi pour tâches de faire l'inventaire forestier des terres relevant du gouvernement fédéral et d'aider les autres organismes fédéraux en matière de gestion forestière. Elle met en outre à la disposition du public des publications d'information et de la documentation éducative traitant de la conservation et de l'usage avisé des ressources forestières du pays.

Grâce à ses huit pépinières, dont la plus récente est située à Red Rock, la Colombie-Britannique produira 75 millions de plants par année à partir de 1975.

L'industrie minière

Le Canada est très riche en minéraux: après les États-Unis et l'Union soviétique, c'est le plus important producteur au monde dans ce domaine. Depuis les vaines recherches d'or effectuées par Frobisher au XVI^e siècle, l'histoire du Canada fut souvent liée de près à l'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales. Dès les XVII^e et XVIII^e siècles, on découvre des gisements de houille en Nouvelle-Écosse et de minerai de fer au Québec. La Commission géologique du Canada, fondée en 1842, a toujours recueilli des renseignements sur les ressources minérales du pays. Dans la décennie suivante, la première ruée vers l'or attire les prospecteurs à Barkerville, dans le district de Cariboo (C.-B.). On découvre plus tard de l'argent, du zinc et du plomb dans le district de Kootenay. Des équipes de dynamiteurs travaillant à la construction de la voie ferrée du Pacifique-Canadien dans le nord de l'Ontario mettent au jour de riches gisements de cuivre et de nickel dans cette région. Le haut fait de l'histoire minière du Canada est sans conteste la ruée vers l'or du Klondike de 1896, mais les découvertes de cobalt, d'argent, d'uranium, d'amiante et de potasse au XX^e siècle et d'autres gisements importants de cuivre, de nickel et de minerai de fer ont eu une portée plus importante encore.

On se fera une idée des progrès remarquables de l'industrie minérale du Canada depuis la Seconde Guerre mondiale si l'on songe que sa production est passée de 499 millions de dollars en 1945 à un peu plus d'un milliard en 1950, puis à 2,476 millions en 1960 et enfin à 4,739 millions en 1968. La production de minéraux métalliques est passée de 200 millions de dollars à 2,493 millions, celle des combustibles minéraux, de près de 80 millions à 1,342 millions et celle des minéraux non métalliques industriels, de 50 millions à 459 millions, alors que la production de matériaux de construction est restée à peu près au même niveau (444 millions).

L'importance de l'industrie minière pour l'économie canadienne ressort clairement des chiffres: investissements de plus d'un milliard de dollars dans l'exploitation minière en 1968; exportations de plus de 3,100 millions, soit près du tiers des exportations canadiennes; plus de 100,000 emplois; environ 260 mines en exploitation. Des villes comme Sudbury et Trail dépendent presque entièrement des richesses minérales de la région environnante; Toronto et Calgary sont par ailleurs des centres financiers et administratifs pour l'industrie minière et pétrolière et un grand nombre de leurs habitants vivent en réalité de l'industrie minière.

L'Ontario vient en tête des provinces minières, avec plus de 28.3 p. 100 de la production minérale du pays, grâce surtout à l'extraction de nickel et de cuivre de la région de Sudbury; l'Alberta fournit 22.8 p. 100 de cette production, principalement sous forme de pétrole et de gaz, et la part du Québec, provenant surtout de ses exploitations d'amiante, de cuivre et de minerai de fer, représente 15.5 p. 100. Les autres provinces ont une production moindre: la Colombie-Britannique produit 8.3 p. 100 du total national (cuivre, pétrole, zinc, plomb, molybdène), la Saskatchewan 7.8 p. 100 (pétrole, potasse), Terre-Neuve 6.8 p. 100 (minerai de fer), le Manitoba 4.3 p. 100 (nickel), le Nouveau-Brunswick 1.8 p. 100 (zinc), la Nouvelle-Écosse 1.3 p. 100 (charbon) et le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest 0.5 p. 100 (plomb, zinc).

Minéraux métalliques

Le cuivre. Près des deux tiers des quelque 200 mines de métaux du Canada produisent des concentrés de cuivre. Dans certaines mines, comme celle de la *New Bethlehem Copper Corporation*, de Highland Valley (C.-B.), le cuivre est le principal produit. D'autres, notamment dans la région de Sudbury (Ont.), donnent du nickel et du cuivre; on trouve des gisements mixtes de plomb, de zinc et de cuivre au Nouveau-Brunswick, de cuivre et de zinc à

Des géologues en voyage de prospection aux environs de Bathurst Inlet sur l'océan Arctique. La recherche de gîtes minéraux et les travaux de recherche scientifique atteignent une importance sans précédent dans toute la région de l'Arctique.

Un nouveau gîte minéral d'argent-zinc-plomb a été découvert par avion près du lac Uchi (nord-ouest de l'Ontario) grâce à cet appareil de détection spécialement équipé.

Flin Flon (Man.) et de cuivre et de minerai de fer dans les îles Reine-Charlotte (C.-B.).

Le prix du cuivre sur le marché canadien est tombé de 51c. à 45c. la livre en juillet 1968 par suite de la reprise de la production aux États-Unis après une longue série de grèves; il demeure toutefois sensiblement supérieur au prix des dernières années. Le Canada vient au cinquième rang des producteurs de concentrés de cuivre dans le monde occidental et devrait pouvoir conserver cette position grâce à la mise en exploitation de plusieurs nouveaux gisements.

Le minerai de fer. Les principaux producteurs de minerai de fer au Canada sont situés au Québec et à Terre-Neuve, le long de la frontière Québec-Labrador. Cinq mines de cette région ont produit plus de 34 millions des 49 millions de tonnes produites dans tout le pays. La capacité de production du Canada est de 52 millions de tonnes par année (47 millions de tonnes fortes), dont près de 28 millions sous forme de boulettes. Il y a 19 producteurs de minerai de fer au Canada et quatre autres sociétés produisent des sous-produits du fer. En 1967, le Canada venait au quatrième rang des pays producteurs de minerai de fer.

Le nickel. Le Canada a produit 527 millions de livres de nickel, d'une valeur de 527 millions de dollars, soit plus de 70 p. 100 des approvisionnements du monde occidental. La majeure partie de ce nickel provient de 18 mines de la région de Sudbury (Ont.). Au second rang vient le nord du Manitoba, où deux mines importantes sont en production (Lynn Lake et Thompson); trois autres

mines, soit deux du Québec et une de la Colombie-Britannique, ont une faible production. En outre, plusieurs nouvelles mines dont cinq en Ontario et quatre au Manitoba sont en voie d'aménagement et la production est censée y débuter entre 1969 et 1971. Après leur mise en service, la capacité de production dépassera 700 millions de livres par année.

Le zinc. La production de zinc a augmenté de 3.5 p. 100 en 1968, pour atteindre 1,300,000 tonnes. Le Canada conserve la première place parmi les pays producteurs. En 1968, 36 mines étaient actives. Parmi celles-ci, les mines de Kimberley (C.-B.), Pine Point (T.N.-O.), Flin Flon (Man./Sask.), Timmins (Ont.) et Bathurst (N.-B.) pouvaient produire 5,000 tonnes, ou plus, par jour. Le prix du zinc sur le marché intérieur est demeuré stable à 13.5c. la livre.

L'argent. Les mines canadiennes ont produit 45,600,000 onces troy d'argent, d'une valeur de 106 millions de dollars, soit 20 p. 100 de plus qu'en 1967. Cette augmentation a permis au Canada de passer du troisième (en 1967) au premier rang des pays producteurs d'argent. Le prix de l'argent du Canada a fluctué entre $1.97 l'once troy et le chiffre record de $2.77. Toutes les provinces, sauf l'Île du Prince-Édouard, produisent de l'argent. La production est la plus élevée en Ontario (22,600,000 onces troy), en Colombie-Britannique (7 millions)et au Québec (4 millions). Quelque 65 mines produisent de l'argent, le plus souvent comme co-produit du nickel, du plomb, du zinc et du cuivre.

Un perforateur géant à trois fleurets: une des plus récentes machines utilisées dans l'industrie minière.

L'or. La valeur de l'or produit a baissé d'environ 8 p. 100 en 1968: on en a extrait 27 millions d'onces troy valant 104 millions de dollars. La production est en baisse constante depuis huit ans en raison de l'épuisement des réserves, de la hausse des frais d'exploitation et de la stabilité du prix moyen de $37.71 payé par la Monnaie royale canadienne.

Pour maintenir la production, on a recours à des subventions de l'État. Des 35 mines d'or filonien en exploitation à la fin de 1968, 30 étaient subventionnées. Cinq mines ont été fermées durant l'année mais deux autres sont entrées en exploitation. L'Ontario vient en tête des provinces productrices avec 50 p. 100 de la production nationale; viennent ensuite le Québec (28 p. 100) et les Territoires du Nord-Ouest (13 p. 100).

La ville-champignon de Thompson (Manitoba) où l'on exploite des mines de nickel. La production minière du Manitoba est passée de 187 millions de dollars en 1967 à 208 millions (dont $118,800,000 de nickel) en 1968.

Le plomb. La production de plomb a atteint 366,000 tonnes, soit 5 p. 100 de plus qu'en 1967; elle a suffi pour conserver au Canada le troisième rang parmi les pays producteurs du monde. La mine de Pine Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, et la mine Sullivan, de Kimberley (C.-B.) sont les sources les plus importantes de concentrés de plomb. Plus de 30 autres mines canadiennes produisent des concentrés de plomb. En 1968, le prix du plomb canadien a varié entre 13c. et 14c. la livre à Toronto et à Montréal.

Autres minéraux métalliques. Le Canada produit des quantités moindres de divers autres métaux, comme l'uranium, le molybdène, le cadmium et nombre d'autres énumérés dans le tableau ci-après. Le molybdène et l'uranium en particulier laissent prévoir une production future fortement accrue.

Minéraux non métalliques

La plupart des minéraux dits non métalliques sont utilisés à des fins très diverses, dans les engrais, les produits chimiques, etc. Les principaux minéraux de ce groupe sont l'amiante, le soufre et la potasse. La majeure partie de l'amiante (151 millions de dollars) provient des cantons de l'Est, au Québec. L'industrie de l'amiante a connu une expansion rapide, soit d'environ 10 p. 100 entre 1967 et 1968.

La potasse n'est produite en quantité appréciable que depuis 1963, et exclusivement en Saskatchewan, qui compte maintenant sept mines en exploitation, dont trois ouvertes en 1968. Trois autres sont en voie d'aménagement.

Extraction d'amiante à Baie Verte (Terre-Neuve). Cependant, le gisement d'amiante (variété chrysotile) le plus important du monde occidental se trouve dans les cantons de l'Est du Québec.

Le soufre est récupéré comme sous-produit des exploitations minières et du raffinage du pétrole et du gaz naturel. Le prix du soufre, dont l'offre ne répondait pas à la demande, est tombé de $40 et plus la tonne forte au début de 1968, à près de $30 la tonne en fin d'année. La production totale a dépassé 3,500,000 tonnes, dont 2,500,000 récupérées dans les usines de traitement du gaz naturel en Alberta.

Le sel est produit en grande quantité en Ontario et en Nouvelle-Écosse et en quantité plus restreinte dans les provinces de l'Ouest. La valeur de cette production s'est chiffrée à $31,900,000 (baisse de 8.8 p. 100). La production de gypse ($13,200,000) provenait surtout de la Nouvelle-Écosse. Parmi les autres non-métalliques, il convient de mentionner le sulfate de sodium et la silice.

Les matériaux de construction

Le sable, le gravier, la pierre, le ciment, les produits argileux et la chaux constituent le groupe des matériaux de construction. Ils se trouvent dans toutes les provinces et une bonne part de la production (notamment du sable et du gravier) est employée localement.

Exemples d'utilisation de différents matériaux de construction, tels que la brique et le béton: résidence pour personnes âgées, à Thistletown, à l'ouest de Toronto (Ont.), *Husky Tower*, à Calgary (Alb.), et bâtiment administratif d'une cimenterie à Saskatoon (Sask.).

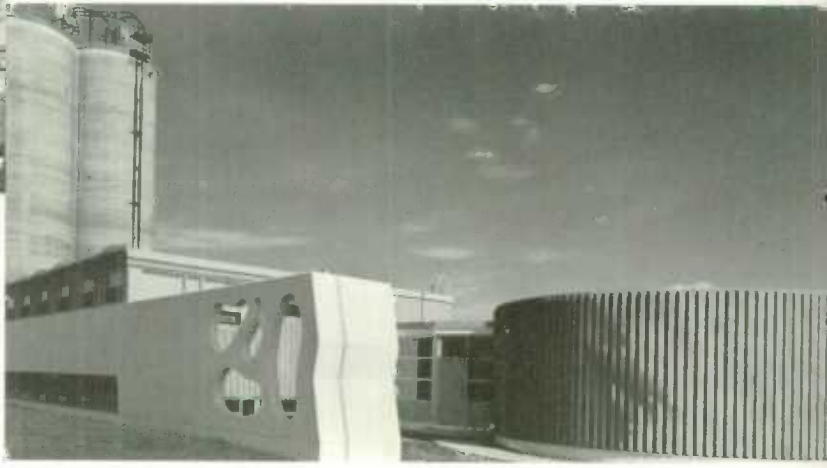

Production minérale du Canada, par produit, 1967 et 1968[1]

Minéraux		1967 Volume	1967 Valeur (milliers de dollars)	1968 Volume	1968 Valeur (milliers de dollars)
Métalliques					
Antimoine	livres	1,267,686	672	1,124,000	596
Argent	onces troy	36,315,189	62,898	45,621,355	105,750
Bismuth	livres	668,476	1,919	639,866	2,435
Cadmium	livres	4,836,317	13,542	5,437,917	15,288
Calcium	livres	543,692	535	445,612	422
Cobalt	livres	3,603,773	7,352	3,488,656	7,490
Colombium (CB_2O_5)	livres	2,159,557	2,404	2,118,000	2,393
Cuivre	livres	1,226,627,725	582,585	1,240,152,827	596,451
Étain	livres	437,804	622	335,147	553
Fer refondu	tonnes	..	18,585	..	22,523
Indium	onces troy	..	..	..	..
Magnésium	livres	17,774,684	5,654	19,756,598	6,153
Mercure	livres	..	—	..	..
Minerai de fer	tonnes	42,317,800	470,122	49,373,329	555,913
Minerai de titane	tonnes	—	—	—	—
Molybdène	livres	21,376,766	37,900	20,006,958	36,027
Nickel	livres	497,294,289	463,140	527,697,695	527,005
Or	onces troy	2,986,268	112,732	2,748,333	103,640
Platinides	onces troy	401,263	34,669	464,400	44,025
Plomb	livres	635,926,511	89,030	693,760,476	93,796
Sélénium	livres	724,573	3,514	709,200	3,280
Tellure	livres	73,219	476	65,193	420
Thorium (ThO_2)	livres	117,383	214	139,191	269
Tungstène (WO_3)	livres	..	..	..	..
Uranium (U_3O_8)	livres	7,476,228	53,022	7,400,000	38,482
Yttrium (Y_2O_3)	livres	172,551	1,594	111,326	935
Zinc	livres	2,222,906,092	322,099	2,337,660,977	329,610
Total, métalliques		...	2,285,280	...	2,493,456
Non métalliques					
Amiante	tonnes	1,452,104	165,119	1,596,011	190,068
Anhydride arsénieux	livres	755,050	48	692,564	52
Azote	M pi. cu.	..	..	..	..
Barytine	tonnes	172,270	1,573	137,699	1,581
Bioxyde de titane, etc.	tonnes	..	23,737	..	24,574
Diatomite	tonnes	..	..	..	..
Dolomie et brucite	tonnes	..	3,518	..	2,719
Feldspath	tonnes	10,394	242	10,708	259
Gypse	tonnes	5,175,384	11,348	6,145,193	13,159
Hélium	M pi. cu.	..	..	..	..
Lithine	livres	436,894	266	—	—
Mica	livres	..	..	..	..
Oxyde de fer	tonnes	664	37	600	33
Pierre gemme	livres	24,160	28	7,110	10

Production minérale du Canada, par produit, 1967 et 1968[1] (fin)

Minéraux		1967 Volume	1967 Valeur (milliers de dollars)	1968 Volume	1968 Valeur (milliers de dollars)
Non métalliques (fin)					
Pierre meulière	tonnes	10	3	—	—
Pierre de savon, talc et pyrophyllite[2]	tonnes	60,665	901	77,300	1,194
Potasse (K_2O)	tonnes	2,383,253	67,396	2,890,733	73,950
Pyrite, pyrrhotine	tonnes	377,941	1,703	320,090	2,215
Quartz	tonnes	2,610,740	5,530	2,621,326	6,459
Sel	tonnes	5,361,463	27,808	4,887,634	31,908
Soufre, gaz de fonderie	tonnes	592,035	7,182	565,696	6,952
Soufre élémentaire	tonnes	2,499,205	68,614	2,585,513	81,277
Spath fluor	tonnes	..	2,100	..	2,474
Sulfate de sodium	tonnes	428,316	6,359	469,076	7,404
Syénite néphélinique	tonnes	401,601	4,753	325,463	3,929
Tourbe mousseuse	tonnes	280,731	8,006	288,219	8,618
Total, non métalliques		...	406,269	...	458,835
Combustibles					
Gaz naturel	M pi. cu.	1,471,724,535	198,431	1,642,636,000	225,682
Houille	tonnes	11,148,716	82,760	10,973,753	61,267
Pétrole brut	barils	351,292,332	864,954	377,694,500	933,420
Sous-produits du gaz naturel	barils	..	112,780	..	121,723
Total, combustibles		...	1,258,925	...	1,342,092
Matériaux de construction					
Chaux	tonnes	1,422,899	16,567	1,365,988	17,087
Ciment	tonnes	7,994,954	143,150	8,279,152	156,541
Pierre	tonnes	80,636,102	100,416	74,683,885	96,414
Produits d'argile		...	44,357	...	46,264
Sable et gravier	tonnes	209,665,578	143,707	198,528,587	128,101
Total, matériaux de construction		...	448,197	...	444,407
Total général		...	**4,398,671**	...	**4,738,790**

[1] Estimation provisoire. [2] Y compris la pyrophyllite. — Néant ou zéro.
... N'ayant pas lieu de figurer. .. Chiffre non disponible.

Production minérale du Canada, par catégorie, et valeur par habitant

Année	Minéraux métalliques	Minéraux industriels	Combustibles	Total	Valeur par habitant
		(millions de dollars)			
1950	617	227	201	1,045	76.24
1960	1,407	520	566	2,493	139.48
1964	1,702	687	999	3,388	176.14
1965	1,908	761	1,076	3,745	191.38
1966	1,985	837	1,151	3,973	198.49
1967	2,286	854	1,259	4,399	215.58
1968[1]	2,494	903	1,342	4,739	228.28

[1] Chiffres provisoires.

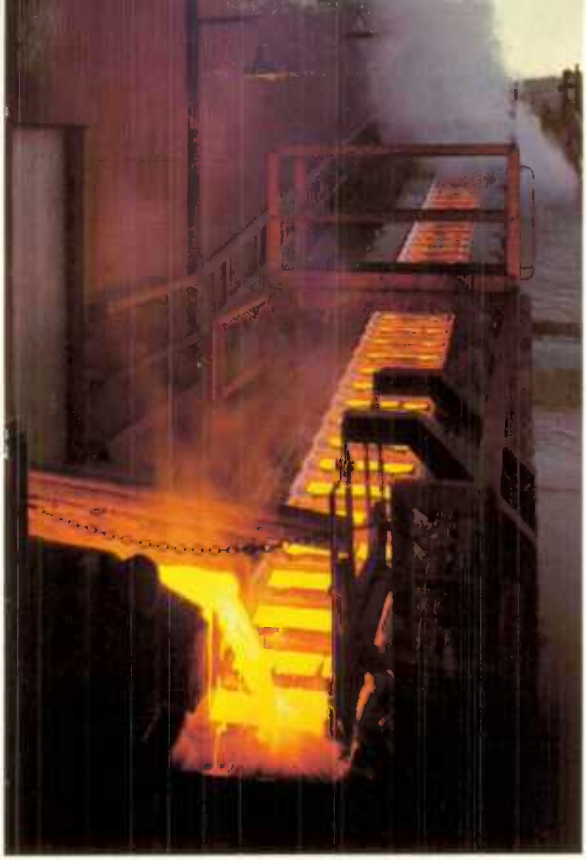

Coulée dans une usine produisant du fer récupéré. Au Canada, quatre sociétés produisent deux millions de tonnes de fer récupéré par an. C'est là un magnifique exemple de conservation des ressources, puisque l'on traite des matières autrefois considérées comme déchets.

Production minérale du Canada par province, 1966-1968

Province ou territoire	1966		1967		1968[1]	
	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%	milliers de dollars	%
Terre-Neuve	244,020	6.1	266,365	6.1	323,664	6.8
Île du Prince-Édouard	2,757	0.1	2,606	0.1	1,432	0.1
Nouvelle-Écosse	85,417	2.2	77,226	1.8	58,399	1.2
Nouveau-Brunswick	90,221	2.3	90,419	2.1	86,800	1.8
Québec	762,945	19.2	734,142	16.7	731,373	15.4
Ontario	957,858	24.1	1,194,545	27.1	1,340,369	28.3
Manitoba	179,241	4.5	184,679	4.2	208,302	4.3
Saskatchewan	349,304	8.8	362,194	8.2	370,953	7.9
Alberta	846,679	21.3	973,327	22.1	1,080,421	22.8
Colombie-Britannique	331,143	8.3	379,986	8.6	391,366	8.3
Yukon	11,976	0.3	14,991	0.3	23,496	0.5
Territoires du Nord-Ouest	111,220	2.8	118,191	2.7	122,215	2.6
Total	**3,972,781**	**100.0**	**4,398,671**	**100.0**	**4,738,790**	**100.0**

[1] Estimation provisoire.

L'énergie

La consommation d'énergie par habitant au Canada est l'une des plus élevées au monde. Le pays est riche en charbon, en pétrole, en gaz naturel et en uranium et possède quelques-uns des plus puissants aménagements hydro-électriques du globe. Le transport joue un rôle capital dans le domaine de l'énergie; les marchés canadiens sont alimentés par des oléoducs, des gazoducs et des lignes de transport d'électricité dont certains comptent parmi les plus longs du monde. La production canadienne de minéraux énergétiques en 1968 est évaluée à 11 millions de tonnes de charbon ($61,100,000), 1,700 milliards de pieds cubes de gaz naturel ($225,700,000), 387,600,000 barils de pétrole brut ($933,400,000), et $121,700,000 en hydrocarbures dérivés du gaz naturel. En outre, le Canada a produit 175,896 millions de kilowatt-heures d'électricité, d'une valeur au point de consommation de $1,570,800,000, y compris les frais de transport et de distribution.

Le pétrole et le gaz naturel

Le pétrole brut occupe le premier rang des produits minéraux du Canada. Sa production a augmenté de 7.4 p. 100 en 1968 pour atteindre 377,600,000 barils (évalués à 933 millions de dollars), y compris quelque 5,700,000 barils extraits des sables bitumineux de l'Athabasca. Les hydrocarbures dérivés du gaz naturel, comprenant les pentanes, le propane et le butane, ont marqué des gains analogues avec une production de $121,700,000 en 1968 comparativement à $112,700,000 en 1967. A la fin de 1968, les réserves connues de pétrole brut s'élevaient à 8,381 millions de barils de brut ordinaire, 6,300 millions de barils de pétrole brut synthétique récupérable des sables bitumineux de l'Athabasca par les méthodes actuelles, et 1,636 millions de barils d'hydrocarbures liquides de gaz naturel.

En 1967, l'industrie a dépensé plus de $1,155,706,000 dont $150,283,000 en travaux géologiques et géophysiques, $122,049,000 en forages d'exploration et $106,660,000 en travaux de traçage.

L'Alberta est le principal producteur de pétrole brut (68.5 p. 100 du total); elle est suivie de la Saskatchewan (23.7 p. 100), de la Colombie-Britannique (5.7 p. 100) et du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des Territoires du Nord-Ouest (2.1 p. 100 au total).

Les ventes globales de produits de pétrole raffiné ont été de 459,626,408 barils en 1968, dont 152,595,186 barils d'essence, 153,957,610 barils de distillats

moyens, 99,684,891 barils d'huiles lourdes et 53,388,721 barils d'huiles et de graisses lubrifiantes, d'asphalte et d'autres produits.

La production de gaz naturel a connu une expansion phénoménale, son taux d'accroissement moyen depuis 1960 ayant été de 15 p. 100 par année. L'Alberta en a produit plus de 1,300 milliards de pieds cubes et la Colombie-Britannique, 250 milliards; la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest, en ont produit en plus faibles quantités. En 1968, les ventes de gaz naturel ont encore augmenté dans toutes les provinces. La consommation de gaz naturel au Canada s'est élevée à 765,786,814 M pi. cu. d'une valeur de $490,767,434. Le secteur industriel en a utilisé 53.2 p. 100, le secteur commercial 18.8 p. 100 et le secteur résidentiel 28 p. 100.

Le Canada exporte d'importantes quantités de pétrole brut et de gaz naturel vers les États-Unis; ces exportations sont partiellement compensées par les importations d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et d'Afrique. En 1968, il a exporté quelque 168,983,000 barils de pétrole et 604,455,000 M pi. cu. de gaz naturel, tandis qu'il a importé 177,293,000 barils de pétrole brut et 81,554,000 M pi. cu. de gaz naturel.

L'alimentation en pétrole des divers marchés du continent a nécessité la construction d'oléoducs. La production de pétrole canadien a profité de plusieurs aménagements de canalisation en 1968 dont le prolongement d'un oléoduc jusqu'à Chicago et la construction d'un autre pipeline reliant le lac Rainbow, dans le nord-ouest de l'Alberta, à Edmonton. Au nombre des importants gazoducs terminés au cours de l'année figure une ligne reliant Emerson (Man.) à Sarnia et à Sault-Sainte-Marie (Ont.), en passant par les États-Unis. Ce nouveau pipeline a permis d'accroître les exportations de gaz naturel aux États-Unis de 19 p. 100 et de les porter ainsi à 1,651,489 M pi. cu. par jour.

L'acheminement du pétrole brut et du gaz naturel par pipeline constitue à l'heure actuelle un élément important de l'industrie du transport. En 1968, le transport de pétrole brut et d'équivalents, de gaz de pétrole liquéfié et de produits dérivés a atteint 282,600 millions de milles-baril, tandis que le transport de gaz naturel s'est élevé à 934,000 milliards de milles-pipeline.

Explosion d'une charge sismique à l'île Melville, dans l'Arctique. Le gouvernement canadien a formé avec 20 sociétés privées le consortium Panarctic Oils Ltée, qui doit explorer environ 63 p. 100 des territoires de l'Arctique où existent des gisements potentiels de pétrole ou de gaz.

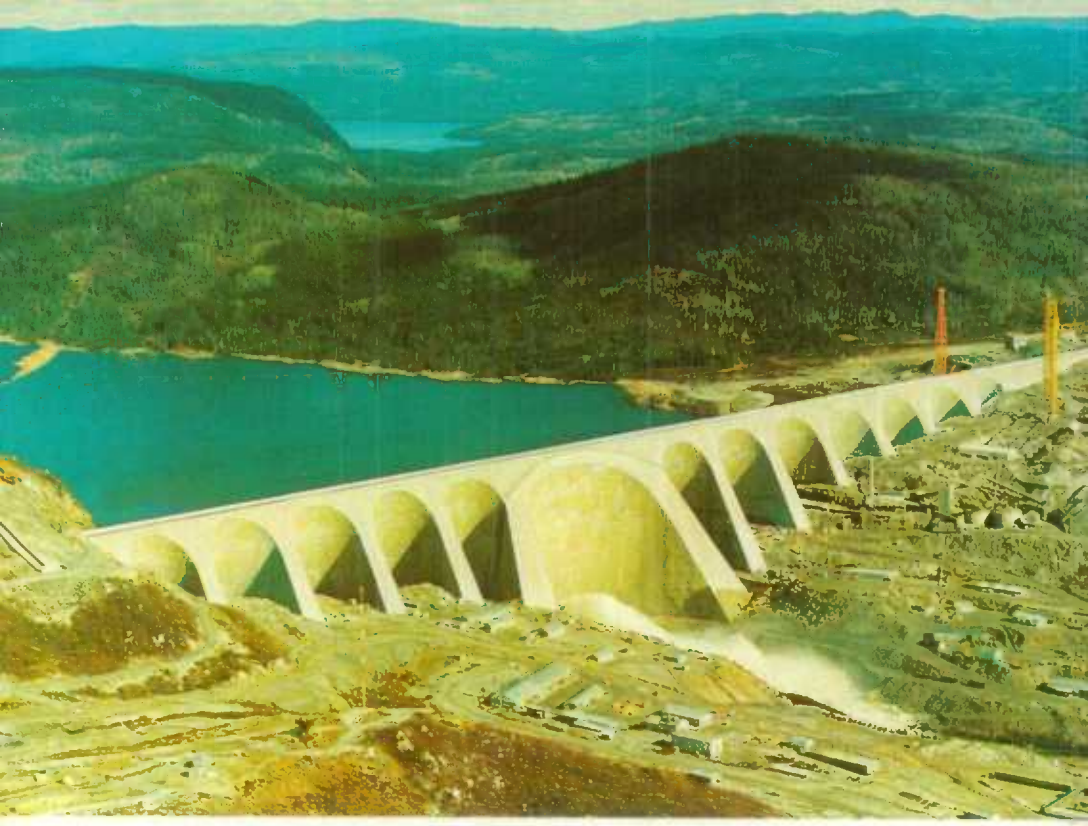

Le barrage Daniel Johnson, au Québec, fait partie du complexe hydro-électrique Manicouagan-Outardes et régularise le débit de la Manicouagan. Ce barrage, le plus grand barrage à voûtes multiples du monde, a une capacité de retenue brute de 115 millions d'acre-pieds.

La houille

Avant 1945, la houille représentait une importante source d'énergie pour le chauffage et le transport dans la plupart des pays, y compris le Canada. Depuis lors, elle a cédé le pas aux mazouts et au gaz naturel, et l'industrie houillère du Canada a perdu beaucoup de son importance.

La situation actuelle de l'industrie canadienne de la houille varie suivant des facteurs régionaux. Dans les Maritimes, l'industrie se ressent de l'accroissement des frais de production et de l'amenuisement des réserves et des marchés. L'Alberta et la Saskatchewan, qui exploitent à peu de frais des mines à ciel ouvert de lignite et de houille sous-bitumineuse, alimentent le marché de plus en plus important des centrales thermiques. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont réussi à obtenir des contrats de longue durée pour l'exportation de houille vers le Japon. En conséquence, on prévoit pour 1971 une production supplémentaire de 8 millions de tonnes par an.

En 1968, la production globale du Canada s'est élevée à 11 millions de tonnes courtes, soit une baisse de 3.4 p. 100 par rapport à 1967. La valeur totale de cette production a atteint $61,100,000, soit 26.2 p. 100 de moins qu'en 1967. L'importante baisse de valeur reflète l'arrêt des subventions versées à la Nouvelle-Écosse pendant une partie de 1968. Les importations, dont 90 p. 100 sont destinées aux aciéries et aux centrales thermiques de l'Ontario, se sont élevées à 17,300,000 tonnes et les exportations, 1,400,000 tonnes.

L'énergie électrique

La production canadienne d'énergie électrique n'a cessé de croître à un rythme remarquable depuis le début du siècle. D'une modeste puissance de 133,000 kW en 1900, elle est passée à près de 36 millions de kilowatts à la la fin de 1968.

Bien que l'énergie hydraulique ait toujours été, et demeure, la principale source d'électricité au Canada, il ne fait aucun doute qu'elle sera supplantée un jour par l'énergie thermique. Le choix entre l'aménagement d'une installation hydro-électrique et la construction d'une centrale thermique dépend d'un certain nombre de considérations extrêmement complexes, dont les plus importantes sont d'ordre économique. Dans le cas d'une centrale hydro-électrique, si les frais de construction sont élevés, ceux d'entretien et d'exploitation sont beaucoup plus faibles que dans le cas d'une centrale thermique. La longue vie d'une centrale hydro-électrique, son fonctionnement sûr et sa facilité d'adaptation à divers régimes de charge militent aussi en sa faveur. Il importe également de considérer que l'eau est une ressource renouvelable.

Au Manitoba, l'aménagement hydro-électrique de Grand Rapids, d'une puissance de 437,000 kW, sur la Saskatchewan, a été achevé en 1968. Par l'intermédiaire du poste de répartition que l'on voit au premier plan, il est possible d'envoyer le courant soit vers les régions industrielles du sud de la province, soit vers les exploitations minières du centre nord.

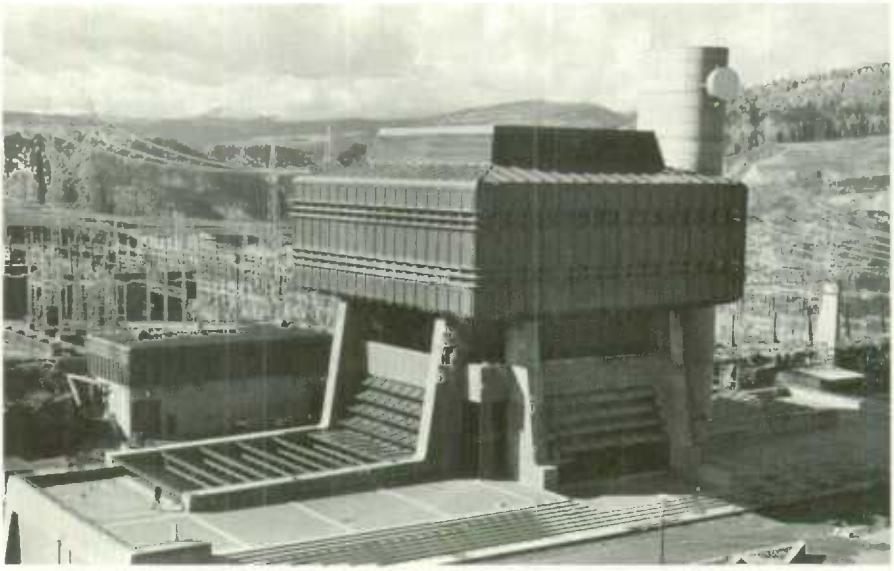

Le poste de contrôle de la centrale Gordon M. Shrum constitue le centre nerveux des trois groupes produisant chacun 227,000 kW qui ont été mis en place sur la rivière La Paix en Colombie-Britannique en 1969. Dès les premières années de la prochaine décennie, ce poste contrôlera dix groupes.

En revanche, la centrale thermique peut être implantée à proximité de la région à desservir, ce qui permet de réaliser des économies sur les frais de transport.

La préférence marquée pour la construction de centrales thermiques, qui s'est manifestée au cours des années 1950, s'explique en partie par le fait qu'à cette époque, dans de nombreuses régions du Canada, la majorité des emplacements hydrauliques permettant un transport économique du courant vers les centres de distribution avaient déjà été aménagés, si bien que les planificateurs ont dû se tourner vers d'autres sources d'énergie électrique. Toutefois, les progrès récents dans le domaine du transport du courant sous très haute tension donnent un nouvel élan à l'aménagement d'emplacements autrefois jugés trop éloignés.

Ressources et aménagements hydrauliques. D'importantes ressources hydrauliques ont été aménagées dans toutes les provinces sauf l'Île du Prince-Édouard, où il n'existe pas de grands cours d'eau. Les ressources de *Terre-Neuve*, où la topographie et l'écoulement favorisent l'aménagement hydro-électrique, sont considérables. Une grande partie de la puissance installée dessert l'industrie des pâtes et papiers. La puissance hydraulique de la *Nouvelle-Écosse* et du *Nouveau-Brunswick*, bien que restreinte au regard de celle des autres provinces, représente néanmoins une source précieuse d'énergie. Les nombreux cours d'eau d'importance moyenne fournissent l'énergie nécessaire aux villes et permettent d'envisager la mise en valeur des ressources forestières et minérales. La province de Québec est la mieux pourvue en ressources hydrauliques (plus de 40 p. 100 du total national) et

elle possède la plus forte puissance installée. Le plus vaste aménagement hydro-électrique du Canada est la centrale de 1,574,260 kW d'Hydro-Québec à Beauharnois, sur le Saint-Laurent. Viennent ensuite la centrale Bersimis I, d'une puissance de 912,000 kW, et celle de l'Aluminium du Canada, Limitée à Chute-des-Passes (742,500 kW). Le complexe Manicouagan-Outardes de l'Hydro-Québec, qui produira 5,800,000 kW sur les deux rivières sera probablement le plus puissant de tous. En *Ontario* presque toutes les ressources hydrauliques d'importance à distance rentable des centres de distribution sont actuellement exploitées, et les planificateurs envisagent l'aménagement d'emplacements plus éloignés. La majeure partie de l'énergie hydro-électrique de la province est produite par l'Hydro-Ontario, le plus important service d'utilité publique au Canada. Ses principales centrales, d'une puissance globale de 1,804,200 kW, sont situées à Queenston, sur la rivière Niagara. La province du *Manitoba* est la mieux dotée des provinces des Prairies, grâce à l'énorme potentiel des rivières Winnipeg, Churchill, Nelson et Saskatchewan. Les rivières Churchill, Fond-du-Lac et Saskatchewan pourront un jour desservir les régions du centre et du nord de la *Saskatchewan*. En *Alberta*, la plupart des aménagements se trouvent sur la rivière Bow et ses affluents. La *Colombie-Britannique* vient au second rang pour la puissance disponible et aménagée, et au troisième pour la puissance génératrice installée. L'aménagement actuel de la rivière La Paix et du fleuve Columbia fournira ultérieurement d'énormes ressources énergétiques. Au *Yukon* et dans les *Territoires du Nord-Ouest*, les ressources hydrauliques revêtent une importance particulière pour la mise en valeur des régions minières, notamment Mayo et Yellowknife. Au Yukon, le fleuve du même nom et ses affluents fournissent la majeure

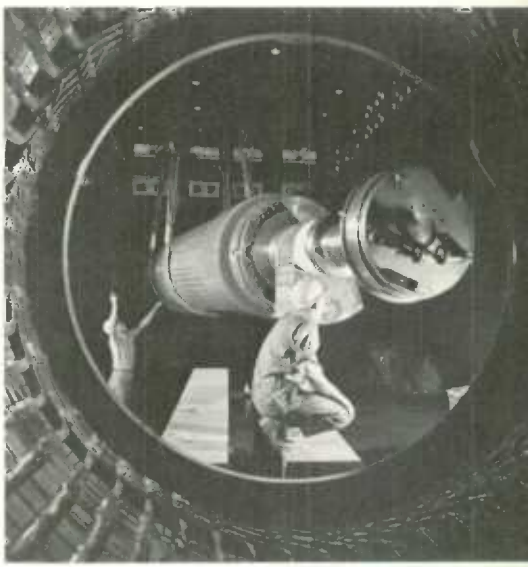

Installation d'un rotor géant à l'intérieur d'une génératrice qui fait partie d'un turbo-alternateur de 150,000 kW lancé en 1969 à la centrale thermique de Trenton (N.-É.).

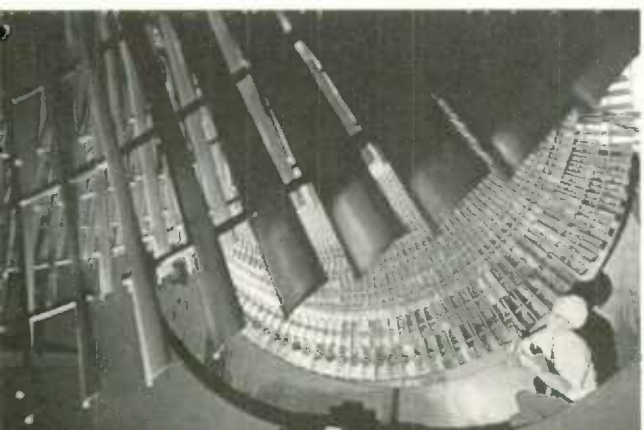

Un technicien inspecte les lames d'une turbine à la centrale thermo-nucléaire de Pickering, près de Toronto. C'est là un des quatre groupes de 540,000 kW qui doivent entrer en service entre 1971 et 1973.

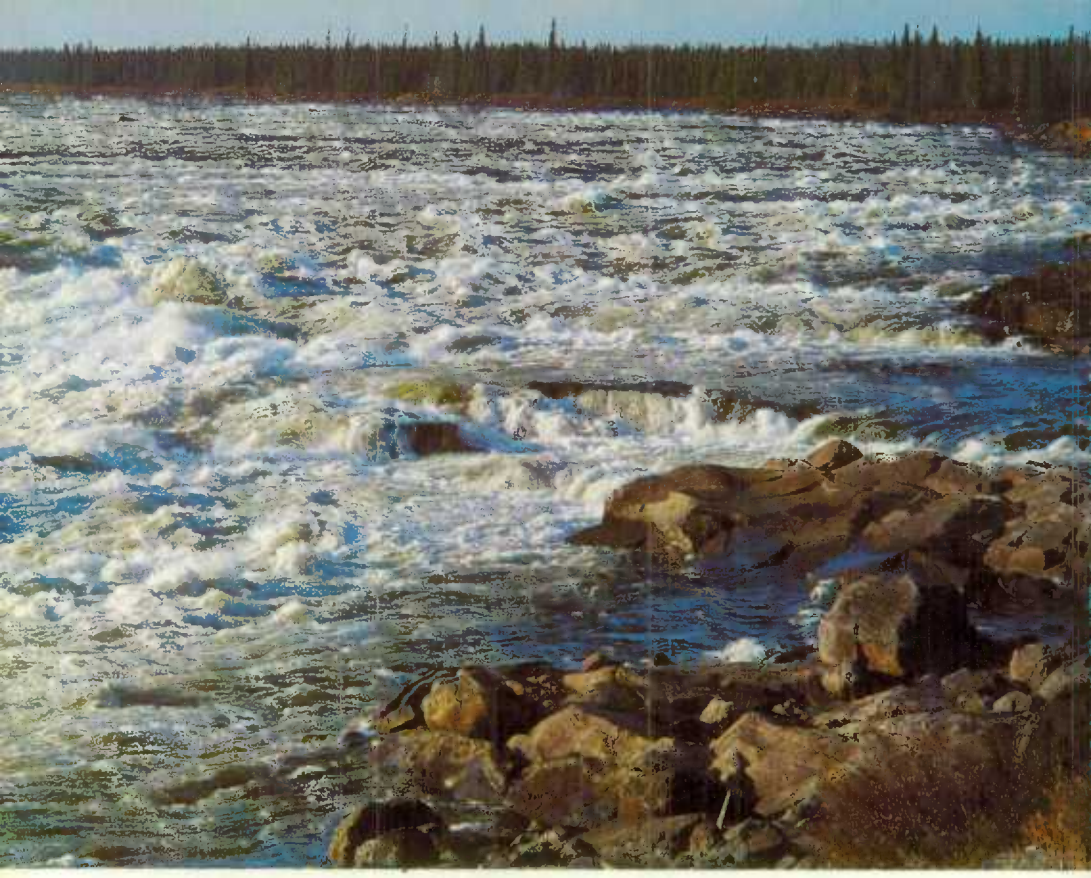

Les rapides en amont des Chutes Churchill au Labrador, où se construit la plus grande centrale souterraine du monde. Ce complexe hydro-électrique aura une puissance de 5,250,000 kW. C'est Hydro-Québec qui achètera toute l'énergie électrique excédentaire de Terre-Neuve.

Puissance installée des centrales hydro-électriques et thermo-électriques, par province, au 31 décembre 1968[1]

Province ou territoire	Centrales hydrauliques	Centrales thermiques	Total
	milliers de kilowatts		
Terre-Neuve	819	112	931
Île du Prince-Édouard	—	77	77
Nouvelle-Écosse	163	543	706
Nouveau-Brunswick	562	551	1,113
Québec	11,035	762	11,797
Ontario	6,413	4,876	11,289
Manitoba	1,184	369	1,153
Saskatchewan	586	691	1,277
Alberta	616	1,435	2,051
Colombie-Britannique	3,531	1,515	5,046
Yukon	18	15	33
Territoires du Nord-Ouest	35	26	61
Canada	**24,962**	**10,972**	**35,934**

[1] Chiffres provisoires.

partie des ressources. Bien que le relevé soit encore incomplet, les rivières se déversant dans le Grand lac des Esclaves et la rivière Nahanni-Sud, qui se jette dans le Mackenzie, offrent un potentiel énergétique considérable.

Centrales thermo-électriques classiques. Environ 88 p. 100 des génératrices thermiques de type classique utilisées au Canada sont actionnées par des turbines à vapeur et le reste par des turbines à gaz et des moteurs à combustion interne. Le tableau de la page précédente indique que l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et l'Alberta dépendent des centrales thermiques pour la majeure partie de leur production d'énergie, tandis qu'au Nouveau-Brunswick la puissance hydraulique est légèrement supérieure à la puissance thermique. La puissance hydraulique de l'Ontario dépasse pour le moment sa puissance thermique, mais la situation sera renversée au début des années 1970. L'abondance des ressources hydrauliques du Québec a jusqu'ici réduit l'application de l'énergie thermique à des usages locaux bien définis mais, là aussi, on s'intéresse de plus en plus aux installations thermiques. Le Manitoba et la Colombie-Britannique disposent chacune d'une puissance thermique assez importante mais, pour le moment, on s'intéresse surtout à l'hydro-électricité.

Énergie thermo-nucléaire. La production commerciale d'énergie électrique dans des centrales utilisant la chaleur produite par des réacteurs nucléaires constitue l'un des principaux apports du Canada à la technologie des ressources énergétiques. Cette technique est axée sur le réacteur CANDU, qui utilise l'uranium naturel comme combustible et l'eau lourde comme ralentisseur. Le ralentissement à l'eau lourde permet une forte production d'énergie et facilite la manutention du combustible épuisé. Le premier réacteur expérimental de ce genre, d'une puissance de 20,000 kW, a été mis en service en 1962, à Rolphton (Ont.). Depuis lors, on a entrepris la construction de trois grandes centrales nucléaires. La première, située à Douglas Point sur le lac Huron, a été achevée en 1967 et consiste en un groupe unique d'une puissance de 200,000 kW. La seconde est une centrale de quatre groupes, d'une puissance globale de 2,000,000 kW, en voie de construction à Pickering, à l'est de Toronto. Les quatre groupes doivent être mis en service au rythme d'un par année au cours de la période 1970-1973. Les centrales de Douglas Point et de Pickering utilisent toutes deux l'eau lourde comme refroidisseur. La troisième centrale nucléaire sera construite à Pointe-aux-Roches (P.Q.); elle sera dotée d'un groupe de 250,000 kW et utilisera l'eau bouillante ordinaire comme refroidisseur.

Production et consommation d'énergie. En 1968, les centrales du Canada ont produit 175,424,000,000 kWh d'énergie électrique, soit 77 p. 100 dans des usines hydro-électriques et le reste dans des centrales thermiques. L'énergie importée des États-Unis a dépassé les exportations de 472,000,000 kWh, portant à 175,896,000,000 kWh l'énergie totale mise à la disposition des consommateurs canadiens.

L'industrie utilise environ 58 p. 100 de toute l'énergie disponible au Canada; les usages ménagers et agricoles en absorbent 21 p. 100 et les abonnés commerciaux en consomment 11 p. 100. La consommation ménagère et agricole moyenne continue de croître d'année en année; elle a été de 6,261 kWh en 1967, variant d'un minimum de 2,981 kWh (Île du Prince-Édouard) à un maximum de 7,837 kWh (Manitoba). La facture moyenne des abonnés était de $90.71 par année: les abonnés agricoles à eux seuls ont payé $145.08 pour une consommation moyenne de 8,548 kWh.

L'agriculture

L'agriculture s'est industrialisée à une allure rapide au cours de la dernière décennie, à la faveur d'améliorations d'ordre technologique et d'une mécanisation accrue. Il en est résulté pour elle une interdépendance plus étroite avec les autres secteurs de l'économie. Aujourd'hui, l'agriculture utilise des quantités croissantes de produits industriels, tels que les engrais, les herbicides et les insecticides. L'achat du mazout et des autres produits nécessaires au fonctionnement de l'équipement mécanisé occasionne de fortes dépenses. A toutes fins pratiques, la production du beurre et l'accouvage des poussins ont été transférés de la ferme aux beurreries et aux couvoirs commerciaux. De nombreux agriculteurs achètent la provende à base de céréales naturelles enrichies d'ingrédients provenant d'autres industries.

Les progrès d'ordre technologique dans les domaines de la biologie et du génie ont permis la mise en valeur de grandes fermes spécialisées, notamment en aviculture, en production laitière, en culture de céréales, en production de pommes de terre, etc. Pour la plus grande partie, ces fermes continuent d'appartenir à des particuliers qui les exploitent eux-mêmes. De 1961 à 1965, le nombre des fermes de recensement (fermes d'une acre au moins, pour lesquelles la vente annuelle de produits agricoles rapporte $50 ou plus), a accusé une baisse de 10 p. 100, alors que la superficie moyenne des exploitations s'est accrue de façon marquée. Parmi les autres indices de l'agrandissement de la superficie des fermes, il y a le nombre accru de fermes dans les catégories à revenus plus élevés, et la hausse marquée de la valeur des capitaux immobilisés en biens fonciers, en machines et en bétail.

En 1966, les fermes occupaient au Canada une superficie de 174 millions d'acres, dont 108 millions de terres défrichées. Il y avait 430,500 exploitations et la valeur des capitaux immobilisés en fonds de terre, bâtiments, machines et bétail s'élevait à 19,224 millions de dollars, soit 6 millions de plus qu'en 1961. Ces exploitations agricoles pratiquent l'élevage des bovins laitiers et de boucherie, l'élevage en général, l'aviculture, la culture des céréales, la culture des fruits et légumes, et certaines spécialités, comme la culture du tabac et de la betterave sucrière.

Dans les provinces de l'Atlantique, les régions agricoles sont relativement peu étendues et, sauf dans l'Île du Prince-Édouard où la proportion des terres cultivées est élevée, seule une faible proportion des terres est propre à la culture. La superficie des fermes strictement commerciales est assez faible à Terre-Neuve et la production laitière et l'aviculture y constituent l'essentiel

de l'activité agricole. Néanmoins, le choux, la pomme de terre et les autres plantes-racines y poussent particulièrement bien. L'agriculture mixte prédomine dans l'Île du Prince-Édouard, où l'on pratique surtout la culture de la pomme de terre, la production laitière et l'élevage du porc.

L'agriculture mixte caractérise la région centrale du Canada, soit l'Ontario et le Québec. Cela dit, on y compte également un grand nombre de fermes spécialisées dans la production laitière, l'aviculture, la culture du tabac et la betterave sucrière, et la culture des fruits et légumes. Les récoltes de maïs, de soya et de haricot sec constituent aussi d'importantes sources de revenu.

Le principal élément de l'agriculture dans les provinces des Prairies est la production céréalière. Néanmoins, l'élevage des bovins et des moutons se pratique depuis longtemps dans le sud-ouest de la Saskatchewan et le sud de l'Alberta, et d'importants troupeaux de bovins sont disséminés dans toute la région de culture céréalière. Toutefois, la culture du blé, des céréales secondaires et des graines oléagineuses prédomine dans la plupart des fermes.

Le relief de la Colombie-Britannique limite l'agriculture aux secteurs côtiers, aux vallées et aux plateaux de l'intérieur, ainsi qu'au bassin de la rivière La Paix, dans le nord-ouest de la province. La douceur du climat maritime du littoral et la forte concentration démographique des villes ont favorisé l'établissement, dans cette région, d'exploitations spécialisées dans la production laitière, l'aviculture, la culture des petits fruits et des légumes. Dans l'intérieur central, où le climat est plus rigoureux, on pratique l'élevage des bovins et des moutons sur grands parcours. Dans la vallée de l'Okanagan, à l'intérieur méridional, la culture des fruits prédomine, particulièrement celle des pommes. Dans le bassin de la rivière La Paix l'agriculture se limite à la production des céréales, des semences de plantes fourragères et à l'élevage du bétail.

Le ministère de l'Agriculture du Canada

Le ministère de l'Agriculture est l'un des plus anciens et des plus importants ministères du gouvernement fédéral. Ses principales activités sont: l'étude des problèmes matériels et économiques de l'agriculture; le classement et l'inspection des produits agricoles; la lutte contre les maladies, les insectes et les plantes nuisibles; les services du crédit agricole; l'adoucissement des conséquences des intempéries et des fluctuations du marché.

La Commission canadienne du blé, qui relève actuellement du ministre de l'Industrie et du Commerce, et la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, dont l'administration fut confiée en 1967 au ministère des Forêts et du Développement rural, et qui relève du ministère de l'Expansion économique régionale depuis 1968, sont deux organismes qui jouent un rôle fort important dans l'activité du ministère de l'Agriculture.

La recherche agricole

La Direction de la recherche du ministère de l'Agriculture est le plus vaste organisme du genre au Canada. En 1967, elle a étudié 1,600 projets portant sur les sols, les plantes, les animaux, les parasites, les maladies, la technogénie et les aliments.

En 1967, près de 2,500 variétés de nouvelles plantes ornementales ont été cultivées et évaluées, notamment des arbustes et des espèces florifères

annuelles ou vivaces. Une mousse à base de protéine, qui protège les plantes contre la gelée, a été mise au point et à l'essai.

Les nouvelles frontières de l'agriculture

Le Triticale, une nouvelle céréale à rendement élevé, mis au point par le croisement du seigle et du blé, offre d'intéressantes perspectives pour l'alimentation du bétail et peut être cultivé avec succès dans les provinces des Prairies.

La première variété de blé de provende homologuée au Canada, le Pitic '62, vient du Mexique et a fait l'objet d'études intensives. Étant donné ses qualités boulangères médiocres, il ne saurait rapporter que des prix inférieurs; en revanche, son rendement élevé en fait une provende rentable.

Des recherches en zootechnie portent sur l'hybridation et visent la production de bestiaux plus résistants aux maladies et capables de mieux assimiler les aliments, en somme des bestiaux dont l'élevage soit plus rentable du point de vue commercial.

Les importations de bovins en provenance de la France se sont maintenues en 1968. Avant d'être remis aux agriculteurs canadiens, ces animaux sont obligatoirement soumis à une quarantaine de six semaines en France et de trois mois au Canada. La principale race d'importation est la race charolaise, bien connue pour ses aptitudes à produire économiquement une excellente viande et pour l'intérêt de son croisement avec les races britanniques, surtout les Hereford.

La Commission canadienne du lait a été créée en avril 1967. Elle applique un régime de contingentement à l'égard des fermes laitières, et octroie des subventions aux producteurs de crème et de lait destinés à la fabrication.

La Direction de la production et des marchés a maintenu ses programmes d'encouragement à l'expansion de l'élevage des bestiaux de race de qualité supérieure. Des subventions ont été accordées notamment à de nombreux groupes intéressés au relèvement de la qualité ou à l'amélioration des techniques et des méthodes de la production agricole.

Une nouvelle méthode d'évaluation des porcs a été mise en pratique le 1er janvier 1969. Elle est l'aboutissement d'études et de consultations entre producteurs, salaisons et organisations provinciales et fédérales. Cette méthode, fondée sur des mesures précises du gras et du maigre dans les porcs abattus, encouragera les agriculteurs à produire le type de porc préféré des consommateurs.

L'utilisation croissante de l'avion et du bateau pour le transport des produits agricoles met en relief l'importance des contrôles visant à empêcher l'importation de nouvelles maladies ou de nouveaux parasites.

Un service national de gestion agricole, fondé sur l'analyse mécanographique des entreprises agricoles, a été inauguré en Alberta en 1969, et devrait être étendu à toutes les provinces dès 1970. Il fournira aux agriculteurs une analyse de leurs frais d'exploitation et de leurs recettes, et leur permettra ainsi de comparer leurs résultats à la moyenne nationale.

L'Office de stabilisation des prix agricoles a soutenu les prix de 22 denrées, au coût de $666,600,000, durant la période décennale close le 31 mars 1968.

Le montant maximal des prêts disponible en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles a été majoré en 1968. Le taux d'intérêt a également été haussé face à l'augmentation du coût de l'argent dans tous les secteurs.

En peu de temps, des convois spécialement agencés posent des conduites de polyéthylène amenant le gaz jusqu'aux fermes. En Alberta, dans la région de Lethbridge, les agriculteurs peuvent irriguer leurs champs jour et nuit pendant la période de végétation en se servant de pompes actionnées par le gaz peu coûteux qui provient des gisements de la province.

Le revenu agricole

En 1967, la production agricole au Canada était en baisse de 12.5 p. 100 par rapport au sommet atteint en 1966. En fait, le volume de production de 1967 était le quatrième, par ordre d'importance, de tous les temps, n'ayant été dépassé qu'en 1963, 1965 et 1966. La diminution tient surtout à la baisse des récoltes de céréales en Saskatchewan et en Alberta. Elle reflète aussi une diminution du rendement des pommes de terre et de la volaille, vu que la production du bétail, des légumes et des produits laitiers est restée presque inchangée. La production des porcs, des oeufs, des veaux et des fruits a accusé une augmentation.

Les recettes globales en espèces ont atteint en 1967 le chiffre record de 4,379 millions de dollars. Elles comprennent le revenu en espèces provenant de la vente des produits agricoles, les versements par la Commission canadienne du blé à l'égard des récoltes céréalières des années antérieures, les avances (nettes) en espèces pour les céréales entreposées dans les fermes de l'Ouest canadien, et les paiements d'appoint versés par l'Office de stabilisation des prix agricoles. La plus importante augmentation des recettes en espèces provient des paiements élevés versés aux membres du pool de la Commission canadienne du blé, de la hausse du produit de la vente des produits laitiers, du tabac, de l'orge, des gros bovins et des veaux, et des paiements plus élevés en vertu du programme de soutien du prix du lait. En revanche, il y a eu baisse des recettes du blé, de l'avoine, du seigle, de la graine de lin, des pommes de terre, des porcs et des produits avicoles.

Outre le revenu provenant des sources susmentionnées, les agriculteurs ont reçu des paiements supplémentaires de $6,137,000, contre $41,345,000 en 1966. Ces chiffres comprennent les montants versés en application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et les autres formes d'aide gouver-

nementale aux agriculteurs qui ont subi des pertes imputables aux intempéries. En 1966, ces paiements comprenaient des déboursés considérables aux agriculteurs de l'Ontario et du Québec atteints par la sécheresse de 1965.

Une partie de l'augmentation des ventes de produits agricoles en 1967 tient à l'écoulement de stocks provenant des récoltes antérieures. A la fin de 1967, la valeur des grandes cultures entreposées et du bétail dans les fermes était en baisse de 340 millions de dollars par rapport aux stocks de l'année précédente. Cette baisse de la valeur des stocks est imputable principalement aux récoltes inférieures de 1967, en Saskatchewan et en Alberta. Il y avait une augmentation numérique des bovins et des porcs dans les fermes à la fin de 1967, mais aussi une baisse sensible de la volaille.

La production agricole ne donne pas uniquement lieu à des ventes et à une augmentation des stocks, mais aussi à une hausse de la consommation à la ferme. La valeur des produits consommés dans les fermes et du loyer imputable à la maison de ferme s'est élevée à $500,967,000 en 1967, contre $461,998,000 l'année précédente.

Les frais d'exploitation ont continué à suivre une courbe ascendante en 1967, atteignant le nouveau sommet de $3,222,174,000, au regard de $3,006,753,000 un an plus tôt. En chiffres absolus, la plus importante augmentation s'est manifestée au poste des aliments du bétail à la suite de l'achat de quantités croissantes et de prix accrus. Exprimé en pourcentage, c'est en 1967 que le coût des engrais et de la chaux a marqué la plus forte avance. La hausse des prix et l'augmentation des quantités épandues en 1967 se sont traduites par une augmentation des dépenses de 17 p. 100 par rapport à l'année précédente. Il y a eu une exception importante à la hausse générale des frais d'exploitation agricole, soit la nette baisse des paiements à titre de loyer en Saskatchewan et en Alberta, par suite de la diminution des récoltes de céréales et de la baisse subséquente des paiements partiaires.

Du haut du Mont-Saint-Joseph, à 2,000 pi. au-dessus de la côte de Carleton, sur la rive sud de la Gaspésie, on voit nettement les bandes de terre découpées par les seigneuries de la Nouvelle-France.

Revenu net des agriculteurs provenant de l'exploitation agricole, 1965-1967

(milliers de dollars)

Détail	1965	1966	1967
1. Revenu en espèces	3,802,232	4,238,688	4,379,038
2. Revenu en nature	429,674	461,998	500,967
3. Paiements supplémentaires	12,762	41,345	6,137
4. Revenu brut (1 + 2 + 3)	4,244,668	4,742,031	4,886,142
5. Frais d'exploitation et d'amortissement	2,719,859	3,006,753	3,222,174
6. Revenu net (4 — 5)	1,524,809	1,735,278	1,663,968
7. Valeur des variations de stocks	44,707	205,374	—134,895
8. Revenu brut total (4 + 7)	4,289,375	4,947,405	4,751,247
9. Revenu net total (8 — 5)	1,569,516	1,940,652	1,529,073

Les grandes cultures

Environ 85,200,000 acres de terres défrichées, soit les quatre cinquièmes de toutes les terres défrichées au Canada, se trouvent dans les provinces des Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Alberta). Cette région produit de vastes quantités de céréales et de graines oléagineuses. La récolte excédentaire est utilisée en partie dans les autres provinces, mais le gros du surplus va à l'exportation.

Le blé constitue la principale culture dans les Prairies, et grâce aux effets conjugués des conditions climatiques, des programmes d'amélioration génétique et d'un système de classement comptant parmi les plus efficaces, le blé canadien à haute teneur en protéines revêt une importance spéciale pour l'industrie de la meunerie partout dans le monde. Les conditions semi-arides des Prairies favorisent la production d'un blé de haute qualité. Cela ne va pas toutefois sans certains inconvénients, comme les écarts de rendement d'une année à l'autre. C'est ainsi que la sécheresse fut lourde de conséquences en 1961, année où la récolte ne fut que de 283,394,000 boisseaux. Les conditions climatiques furent plus normales en 1962 et la production s'éleva alors à 565,554,000

Moisson du blé à l'est de Russel (Man.). Les champs de céréales des trois provinces des Prairies s'étendent sur 1,000 milles entre le nord de l'Ontario et les Rocheuses.

Le colza vient en quatrième place parmi les cultures de l'Ouest canadien, avec 1,400,000 acres. De nouvelles méthodes de traitement permettent maintenant d'éliminer toutes les particules nocives de la farine de colza que l'on peut donc utiliser comme provende. Une nouvelle variété de colza permet également la production d'une huile supérieure à l'huile de soya pour les salades et les rôtis.

boisseaux; en 1966, la récolte de blé a atteint le chiffre record de 827,338,000 boisseaux. En 1968, la production s'est élevée à 649,844,000 boisseaux. De si grands écarts de production mettent sérieusement à l'épreuve les systèmes de manutention et de commercialisation des grains et touchent durement le revenu des agriculteurs. Une bonne partie de la législation agricole visant l'Ouest du Canada est conçue pour atténuer les conséquences les plus graves des fluctuations prononcées de la production.

De plus, il y a eu des changements d'importance dans les modes d'utilisation des terres, à mesure que les agriculteurs tentent d'adapter leur production aux conditions du marché. Les emblavures, qui occupaient 27,387,000 acres en 1949, ont fléchi après, graduellement, jusqu'à 21,560,700 acres en 1957, pour augmenter ensuite jusqu'à 30 millions d'acres en 1967 et 1968.

Il arrive parfois que l'effet conjugué des changements de superficies et de rendements, d'une année sur l'autre, produise des effets très frappants. Par exemple, entre 1960 et 1961, la superficie ensemencée en blé durum a presque doublé tandis que le rendement à l'acre a diminué de plus de la moitié en raison de la sécheresse, d'où une baisse de la récolte globale. Par contre, la superficie a augmenté de 80 p. 100 en 1968 par rapport à 1967, et le rendement à l'acre s'est accru de 22 p. 100, d'où une augmentation globale de la récolte de près de 120 p. 100.

Ailleurs au Canada, le rendement des grandes cultures est plus étroitement lié à l'élevage. On y fait pousser beaucoup plus de foin, de pâturage et de céréales fourragères. Cependant, la production de grains fourragers ne répond généralement pas aux besoins alimentaires du bétail et chaque année, pour combler la différence, l'on doit en faire venir de grandes quantités des provinces des Prairies.

L'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick consacrent une grande partie de leurs terres défrichées à la culture de la pomme de terre. La production excédentaire est écoulée dans les autres provinces et, selon l'état des marchés, aux États-Unis et ailleurs à l'étranger.

La production de graines oléagineuses, qui se limitait autrefois à la seule culture de la graine de lin, répond aujourd'hui pour une proportion importante des grandes cultures. Le colza, introduit à l'occasion de la guerre pour répondre aux besoins de l'alimentation du bétail, de la production de margarine, d'huile de cuisson et de lubrifiants, est aujourd'hui fermement établi comme récolte marchande dans le nord des provinces des Prairies. Le Canada est maintenant le principal pays exportateur de graine de colza. La Bourse des grains de Winnipeg est la seule institution au monde offrant les services du commerce des options et à terme pour ce produit. Le tournesol aussi a été introduit comme culture marchande durant la guerre, mais l'importance de sa production reste minime. La superficie ensemencée en graine de moutarde a pris de l'expansion ces dernières années et s'est étendue du sud de l'Alberta à la Saskatchewan et au Manitoba. La culture du soya est limitée à l'Ontario; la superficie affectée à cette culture a pris une rapide expansion dès la Seconde Guerre mondiale, mais depuis dix ans elle a peu changé.

Le blé, principale céréale d'exportation

En 1966-1967, les exportations globales de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de graine de lin, de graine de colza, et de leurs dérivés, se sont élevées à 619 millions de boisseaux, soit environ 9 p. 100 de moins que les 679,500,000 exportées en 1965-1966. Toutefois, elles ont dépassé de 40 p. 100 la moyenne décennale de 443,400,000 boisseaux, et de 69 p. 100 la moyenne à long terme (1935-1936–1964-1965) de 365,700,000. Les exportations de blé et de farine (exprimée en équivalent de blé) de 515,300,000 boisseaux étaient de 12 p. 100 inférieures aux 584,900,000 exportés l'année précédente, mais dépassaient très largement la moyenne décennale de 350,600,000 et la moyenne à long terme de 283,400,000. Les exportations canadiennes de 4,800,000 boisseaux d'avoine et de produits à base d'avoine étaient inférieures de beaucoup aux 15,900,000 exportés en 1965-1966. Les exportations d'orge et de produits tirés de l'orge, représentant 58,500,000 boisseaux, dépassaient de 54 p. 100 les 38 millions exportés en 1965-1966. Les exportations de seigle ont augmenté elles aussi, passant de 8,100,000 boisseaux en 1965-1966 à 10 millions en 1966-1967. Les expéditions de graine de lin, de 16,600,000 boisseaux, marquaient une baisse de 12 p. 100 par rapport aux 18,900,000 expédiés en 1965-1966. Les 13,800,000 boisseaux de colza exportés représentaient le plus fort mouvement jamais enregistré pour ce produit; en 1965-1966, les exportations s'étaient chiffrées à 13,600,000 boisseaux.

En 1966-1967, les exportations de blé et de blé de semence (482,700,000 boisseaux) étaient en baisse de 63,300,000 par rapport aux 546 millions exportés l'année précédente; toutefois, elles dépassaient de 56 p. 100 la moyenne décennale de 309,700,000. L'Union soviétique est demeurée le principal client pour le blé canadien achetant 93,200,000 de boisseaux. Néanmoins, ses achats étaient en baisse de 50 p. 100 par rapport à ceux de 1965-1966. La Chine continentale a importé la quantité (pour elle sans précédent) de 90,500,000 boisseaux, soit 22 p. 100 de plus que les 74 millions importés l'année précédente. D'autre part, les expéditions de blé vers la Grande-Bretagne (67,700,000 boisseaux), comptaient parmi les moins volumineuses depuis 1953-1954; elles ne représentaient, en effet, que 14 p. 100 des exportations globales de 1966-1967. Suit la liste des autres principaux marchés en 1966-1967 (quantités exprimées en millions de boisseaux, avec le chiffre

correspondant de l'année précédente entre parenthèses): Japon 60.2 (49.6), Inde 42 (26), République fédérale d'Allemagne 22.6 (22.9), Pologne 13.8 (13.3), Belgique et Luxembourg 13.8 (10.7), Italie 9.5 (7.7), République de l'Afrique du Sud 9.4 (néant), Pakistan 7.6 (0.7), Cuba 7.2 (11.4), Venezuela 5 (6.3).

La Commission canadienne du blé. La Commission canadienne du blé, société de la Couronne en activité depuis le 14 août 1935, régit toutes les ventes commerciales, ailleurs au Canada ou à l'étranger, du blé, de l'avoine et de l'orge récoltés dans l'Ouest. Le cultivateur confie ses céréales à des pools annuels administrés par la Commission. Au moment de la livraison à l'élévateur régional ou au chemin de fer il reçoit un paiement initial et participe ensuite, au prorata de ses livraisons, à tout excédent que la Commission peut réaliser ultérieurement.

En versant ce paiement initial, garanti par le gouvernement du Canada, la Commission protège le cultivateur contre les variations constantes de l'offre, de la demande et des prix. En outre, la remise par tranches des paiements de participation contribue à stabiliser le revenu agricole et à le répartir sur toute l'année.

Superficie, rendement et production estimatifs des principales grandes cultures, 1966 et 1967

Culture	Superficie		Rendement l'acre		Production	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967
	(acres)		(boisseaux)		(boisseaux)	
Tout blé	29,692,500	30,120,800	27.9	19.7	827,338,000	592,920,000
D'hiver	341,000	400,000	44.6	38.7	15,200,000	15,480,000
De printemps[1]	29,351,500	29,720,800	27.7	19.4	812,138,000	577,440,000
Avoine à grain	7,923,900	7,436,100	47.3	40.9	374,678,000	304,178,000
Orge	7,461,300	8,115,000	40.4	30.6	301,235,000	248,662,000
Tout seigle	725,800	685,300	23.7	17.5	17,220,000	11,981,000
D'automne	623,200	601,000	24.4	18.1	15,214,000	10,864,000
De printemps	102,600	84,300	19.6	13.3	2,006,000	1,117,000
Céréales mélangées	1,766,600	1,668,200	46.1	45.8	81,443,000	76,427,000
Maïs à grain	806,600	875,500	82.2	84.6	66,328,000	74,083,000
Sarrasin	54,600	75,500	21.3	17.1	1,164,000	1,292,000
Pois secs	61,300	47,400	17.8	23.5	1,094,000	1,115,000
Haricots secs	118,000	86,000	24.8	16.7	2,932,000	1,435,000
Graine de lin	1,917,700	1,023,400	11.5	9.2	22,020,000	9,378,000
Soya	279,000	290,000	32.3	27.9	9,012,000	8,091,000
Graine de colza	1,525,000	1,620,000	16.9	15.2	25,800,000	24,700,000
			(cwt.)		(cwt.)	
Pommes de terre	318,900	303,800	171.5	153.9	54,679,000	46,743,000
			(livres)		(livres)	
Graine de moutarde	200,600	221,000	825	678	165,400,000	149,900,000
Graine de tournesol	53,000	45,800	619	786	32,790,000	36,010,000
			(tonnes)		(tonnes)	
Foin cultivé	13,154,000	12,902,000	1.98	1.97	26,049,000	25,385,000
Maïs fourrager	577,700	596,400	11.50	12.29	6,643,000	7,328,000
Plantes-racines	15,100	13,700	12.91	12.48	195,000	171,000
Betterave sucrière	81,272	83,305	14.35	12.98	1,166,554	1,081,082

[1] Comprend un peu de blé d'hiver dans toutes les provinces, sauf l'Ontario.

Fruits et légumes

Cueillette de fraises sur l'île d'Orléans, près de Québec.

Le plus important fruit cultivé au Canada est la pomme. Des pommeraies commerciales existent en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, dans le sud du Québec, dans la plus grande partie de l'Ontario et à l'intérieur de la Colombie-Britannique, surtout dans la vallée de l'Okanagan. En outre, les fruits tendres (poires, pêches, cerises et prunes) sont cultivés en Ontario, les plus grands vergers se trouvant dans la péninsule de Niagara et dans le comté d'Essex. Ces fruits, de même que l'abricot, sont aussi cultivés à une grande échelle, dans le sud de la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique.

En plus des fruits de verger, on pratique la culture commerciale des fraises et des framboises dans les provinces Maritimes, le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Les fruticulteurs de la Colombie-Britannique pratiquent aussi la culture commerciale de la mûre de Logan dans la région continentale sud et sur l'Île Vancouver. Le raisin est aussi cultivé en abondance dans la région de Niagara en Ontario et, sur une échelle moindre, en Colombie-Britannique. On trouve le bleuet à l'état sauvage dans de vastes régions du Canada et il est récolté à l'échelle commerciale dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario. En Colombie-Britannique, on le cultive.

Le Canada exporte pommes et bleuets. La production canadienne de la plupart des autres fruits est généralement inférieure à la consommation nationale et il faut recourir à l'importation. Toutefois, une bonne proportion des fruits importés arrive au pays quand les approvisionnements domestiques font défaut.

La valeur globale à la ferme des fruits récoltés au Canada en 1967 a atteint $81,300,000. Dans les régions fruitières, les ventes de fruits rapportent une part importante du revenu des agriculteurs. En 1968, la récolte de pommes a été estimée à 19,959,000 boisseaux, contre 24,492,000 boisseaux en 1967.

Une superficie estimée à 252,367 acres a été affectée à la culture commerciale des légumes au Canada en 1968. La valeur à la ferme de cette production s'est élevée à $78,900,000 en 1967. Les principales cultures de conserverie (haricots, maïs, pois et tomates) occupaient 152,060 acres en 1968, comparativement à 141,340 l'année précédente.

La culture des légumes de plein champ est saisonnière au Canada. Durant la saison creuse de l'hiver, les États-Unis fournissent les légumes frais. Autrement la production canadienne suffit à peu près aux besoins du pays. Il y a un certain volume d'exportation du Canada vers les États-Unis, en particulier vers les grands centres de population près de la frontière.

L'industrie de traitement joue un rôle important dans la commercialisation des fruits et légumes cultivés au Canada. Des établissements ont surgi dans les principales régions productrices, et chaque année, des quantités importantes de fruits et légumes (surtout asperges, haricots, pois, maïs et tomates) sont mises en conserve, congelées, etc. Le gros des légumes destinés à la transformation est produit sous un régime où le conditionneur passe avec chaque producteur un contrat couvrant la récolte d'une superficie donnée. La congélation se répand depuis quelques années mais le volume ainsi traité est encore très inférieur à celui des conserves.

Élagage dans un verger de la vallée de l'Okanagan en Colombie-Britannique.

Les fongicides permettent de protéger les arbres de la maladie et de produire des fruits de première qualité. Par l'utilisation de fongicides organiques moins violents du genre ferbam, captan, glyodin et dichlon, on est presque arrivé à doubler le rendement des pommiers.

Bétail

Selon le recensement de l'agriculture de 1966, 76 p. 100 des 430,522 fermes du Canada s'occupaient de l'élevage du bétail, soit 5 p. 100 de moins qu'en 1961. La plupart de ces fermes (73 p. 100) comptaient des troupeaux de bovins tandis que 36 p. 100 élevaient des porcs, 32 p. 100 des chevaux et 5 p. 100 des moutons. On note une diminution marquée du nombre de fermes déclarant des vaches laitières, soit 52 p. 100 contre 64 p. 100 en 1961. Cependant, il existe depuis longtemps des secteurs de spécialisation, fondés sur les ressources du sol et les conditions climatiques: élevage des bovins de boucherie dans les Prairies, dans les contreforts et les plateaux des montagnes de l'Ouest, et dans le sud et l'ouest de l'Ontario; l'industrie laitière dans les cantons de l'Est, au Québec, et dans la vallée du Saint-Laurent en Ontario et dans le Québec; l'élevage des porcs dans le sud de l'Ontario et dans le Québec et en Alberta. C'est seulement à Terre-Neuve, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest que l'élevage est peu répandu et, pour cette raison, les chiffres ci-après n'englobent pas ces régions.

Les recettes en espèces provenant de la vente de bestiaux et de produits d'origine animale se sont élevées à 2,400 millions de dollars en 1967, et représentaient 55 p. 100 de toutes les recettes monétaires des fermes. Les gros bovins et les veaux ont plus contribué aux recettes que tout autre genre d'entreprise agricole et selon les indices cette tendance se maintiendra dans les années à venir. Au tableau des recettes, les porcs se classent au quatrième rang, après le blé, les gros bovins et les veaux et les produits laitiers.

Troupeau de bovins sur la Saskatchewan-Sud près d'Abbey (Sask.).

En juin 1968, les gros bovins et les veaux se chiffraient à 12,566,000 au total, soit 2 p. 100 de moins qu'au 1er juin 1967, soit aussi une nouvelle baisse dans le fléchissement cyclique amorcé en 1966. Les vaches laitières ont accusé une baisse de 8 p. 100 dans l'ensemble, mais une hausse de 2 p. 100 dans la grande province laitière de Québec. Il s'est produit un fléchissement dans toutes les catégories, mais surtout dans celle des génisses de boucherie (baisse de 11 p. 100). L'engraissement en réclusion des bovins de boucherie a pris une importance considérable, principalement en Alberta et en Ontario. L'accroissement rapide dans le sud de l'Ontario de la production du maïs, l'un des principaux fourrages d'ensilage pour les bovins à l'engrais, a donné une impulsion favorable à ce mode d'engraissement. La baisse des ventes de céréales à l'étranger se traduira dans l'Ouest par une nouvelle expansion de l'engraissement en réclusion. Les abattages de bovins dans les établissements soumis au régime de l'inspection fédérale ont été de 2,641,788 en 1967, accusant ainsi une diminution d'environ 2 p. 100 par rapport à ceux de 1966. D'autre part, seulement 738,815 veaux y ont été abattus, ce qui représente une baisse de 4 p. 100. Le ralentissement de la production et la forte demande intérieure de viande de boeuf (attribuable à l'Expo 67 et au Centenaire) ont entraîné une diminution marquée (62 p. 100) du nombre de bovins de boucherie exportés (128,524). Depuis mai 1967 les prix des bouvillons de choix se sont maintenus à des niveaux supérieurs à ceux de 1966; à Toronto, la moyenne annuelle était de $28.80.

Le 1er juin 1968, il y avait 5,862,000 porcs, soit une diminution de 5 p. 100 par rapport à juin 1967. Il y a eu diminution dans les trois principales provinces productrices, soit l'Ontario, l'Alberta et le Québec, mais il y a eu augmentation dans les Maritimes. En 1967, cependant, les expéditions aux salaisons agréées et soumises au régime de l'inspection ont atteint un nombre sans précédent depuis 1959 et le troisième plus élevé de tous les temps. Les ventes totales de 1967 se sont chiffrées à 8,186,356 porcs, soit une hausse de 19.3 p. 100 par rapport à l'année précédente. Toutes les provinces ont contribué à l'augmentation de la production, mais celles de l'Ouest tout particulièrement se sont signalées à cet égard. Quoique la valeur globale des porcs vendus ait augmenté en 1967 l'augmentation tient entièrement au volume accru des ventes, car le prix moyen payé a baissé.

Brebis cheviottes en pâturage près de Welland (Ont.).

En 1968, les moutons étaient encore moins nombreux. Le 1er juin 1968, le nombre estimatif de moutons et d'agneaux était de 891,200 têtes, soit une baisse de 7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Néanmoins, certains indices laissent espérer une atténuation de la régression. Pour la première fois depuis plusieurs années dans l'est du Canada, le cheptel d'élevage n'a pas diminué; en Ontario, le nombre des moutons d'un an au moins a même accusé une augmentation.

L'Ontario compte par ailleurs le plus grand nombre d'ovins, suivi par l'Alberta. En 1967, les ventes de moutons et d'agneaux, par l'intermédiaire des parcs à bestiaux, ou directement aux conserveries et aux exportateurs, se sont élevées à 361,293 animaux. Bien que ce chiffre représente une hausse de 4 p. 100 par rapport à 1966, il n'en reste pas moins le deuxième plus faible de tous les temps.

Données estimatives de la production et de la consommation de viande, 1966 et 1967

Détail	1966	1967	1966	1967
	Boeuf		Veau	
Animaux abattus ..... nombre	3,232,700	3,139,300	1,123,300	1,056,700
Animaux exportés ..... nombre	402,874	175,581	106,037	86,292
Production de viande ..... '000 liv.	1,725,087	1,689,172	140,270	133,556
Total, disparition intérieure ..... '000 liv.	1,653,220	1,667,386	139,723	131,299
Consommation par habitant ..... liv.	82.5	81.6	7.0	6.4
	Porc		Mouton et agneau	
Animaux abattus ..... nombre	7,989,500	9,152,100	523,400	486,900
Animaux exportés ..... nombre	12,683	19,785	10,530	13,383
Production de viande ..... '000 liv.	1,027,172	1,180,254	23,085	21,145
Total, disparition intérieure ..... '000 liv.	953,847	1,098,600	69,487	73,303
Consommation par habitant ..... liv.	47.6	53.7	3.5	3.6
	Tripaille		Conserves de viande	
Production ..... '000 liv.	112,592	116,149	96,032	104,023
Total, disparition intérieure ..... '000 liv.	72,563	78,591	110,481	127,442
Consommation par habitant ..... liv.	3.6	3.8	5.5	6.2

Industrie laitière

L'industrie laitière est commune à presque toutes les régions agricoles au Canada, mais elle est devenue hautement spécialisée dans les régions les plus peuplées. Les provinces d'Ontario et du Québec répondent chacune pour environ le tiers du nombre de vaches laitières et pour la même proportion de la production. En 1967, le Canada comptait 2,668,000 vaches laitières dans les fermes, au regard de 3,098,000 en 1957 (sauf Terre-Neuve).

Le troupeau laitier était sensiblement de la même taille qu'il y a dix ans, mais la production laitière s'est grandement spécialisée dans l'intervalle. Le nombre d'agriculteurs propriétaires de vaches laitières a baissé de 397,000 à 221,000 entre 1956 et 1966, mais la production de lait a augmenté d'environ 7 p. 100, soit de 17 milliards de livres en 1957 à 18 milliards en 1967. Les méthodes de sélection, d'élevage et de gestion, ont entraîné une augmentation annuelle moyenne de production de près de 2 p. 100 par vache au cours de cette période. Les principales races laitières exploitées au Canada sont les races Holstein, Guernesey, Jersey, et Ayrshire, mais une quantité appréciable de lait vient également des races à deux fins.

Les agriculteurs canadiens vendent une plus grande proportion de leur production laitière qu'il y a dix ans. En 1967, 62 p. 100 du lait écoulé par les fermiers servaient aux fins de la fabrication de produits laitiers et 29 p. 100 au marché de lait nature contre 58 p. 100 et 30 p. 100 respectivement en 1957. Il y a dix ans, un peu moins de 12 p. 100 de la production laitière étaient utilisés à la ferme, contre 9 p. 100 en 1967. Les livraisons de lait nature et de fabrication s'élevaient à 16,700 millions de livres en 1967, soit 11 p. 100 de plus qu'en 1957.

Production laitière, par région économique, 1965-1967

Région économique et année	Production totale de lait	Ventes de lait nature	Produits fabriqués[1]			
			Beurre		Fromage cheddar	Mélange pour crème glacée
			de fabrique	de ferme		
	(milliers de livres)					milliers de gallons
Maritimes 1965	930,057	377,044	14,603	359	2,324	2,027
1966	904,170	378,951	12,979	324	3,154	2,131
1967	884,335	382,762	11,538	318	4,270	2,182
Qué. et Ont. ..1965	13,035,768	3,529,151	239,533	676	151,337	15,434
1966	13,218,022	3,561,152	244,322	609	159,809	16,171
1967	13,288,092	3,573,758	247,161	594	150,394	17,039
Prairies 1965	3,549,403	806,355	80,068	2,580	3,333	5,288
1966	3,377,669	803,821	72,442	2,256	3,743	5,401
1967	3,237,943	801,767	66,723	2,131	5,252	5,768
C.-B. 1965	844,726	493,001	3,177	126	1,094	2,908
1966	880,066	510,717	4,163	122	1,440	2,946
1967	893,624	525,642	4,233	121	1,383	3,145
Total **1965**	18,359,954	5,205,551	337,361	3,741	158,088	25,657
1966	18,379,927	5,254,641	333,906	3,311	168,146	26,649
1967	18,303,994	5,283,929	329,665	3,164	161,299	28,134

[1] Sans compter le beurre de petit lait (4,662,000 livres en 1965, 4,983,000 en 1966, et 5,347,000 en 1967), les autres fromages (21,048,000, 26,624,000 et 29,863,000 livres respectivement), et les produits du lait concentré (706,167,000, 736,564,000 et 759,876,000 livres respectivement).

Produits laitiers. Les principaux produits laitiers fabriqués au Canada sont le beurre de fabrique, le fromage cheddar, le lait évaporé et la poudre de lait écrémé. La majeure partie du fromage cheddar, et une forte proportion des produits de lait évaporé sont fabriqués en Ontario et au Québec. La production de beurre se répartit sur une étendue plus vaste. Les principaux produits laitiers exportés sont, normalement, le fromage cheddar, des variétés spéciales de fromage, le lait évaporé, la poudre de lait entier et de lait écrémé, et la caséine; d'autre part, on importe des variétés spéciales de fromage et la caséine.

La consommation annuelle de lait et de produits laitiers exprimée en équivalents de lait a été d'environ 1,000 livres par habitant de 1949 à 1957. Elle est tombée à 866 livres en 1961, est remontée à 916 en 1963 pour fléchir de nouveau jusqu'à 867 livres en 1967.

En 1967 la valeur globale du lait au niveau de la ferme était estimée à 694 millions de dollars, dont 629 millions (14 p. 100 de toutes les recettes monétaires agricoles) provenaient de la vente du lait, de la crème et du beurre.

Volaille et oeufs

La concurrence intense en aviculture continue de s'exercer en même temps que les nouvelles techniques de reproduction, d'alimentation et de construction de poulaillers sont appliquées pour accroître la production, agrandir le

Dindons noirs dans une ferme près de Steinbach (Man.). De 1961 à 1966, la production de volaille a augmenté de 36 p. 100.

marché et augmenter le revenu. Les fermes d'exploitation générale ont eu tendance à ne pas concurrencer les aviculteurs, surtout ceux qui se spécialisent dans l'élevage de poulets et de dindons légers à rôtir. Le nombre de fermes de recensement où l'on garde des poulets a baissé de 266,080 à 176,823 entre 1961 et 1966, période durant laquelle la production de chair de poulet a augmenté de 36.5 p. 100. Dans le même temps, le nombre des fermes de recensement où l'on garde des poules et des poulettes âgées d'au moins six mois a baissé de 223,700 à 143,115, et la production d'oeufs a fléchi de 3.1 p. 100. Le nombre des fermes de recensement qui élèvent des dindons est tombé de 36,698 à 21,309, mais la production de la chair a augmenté de 48.2 p. 100.

Les variations saisonnières des stocks d'oeufs mis sur le marché ont été grandement atténuées, à mesure que l'on a éliminé les aléas du climat et établi des exploitations avicoles à proximité des grandes villes telles que Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La production d'oeufs et de volaille à rôtir se concentre également dans la vallée d'Annapolis en Nouvelle-Écosse, dans la région de Moncton au Nouveau-Brunswick, et dans le sud-ouest de l'Ontario. Le commerce des oeufs et de la volaille se fait en conformité de normes précises, appliquées uniformément, d'un littoral à l'autre, par les agents du service d'inspection du gouvernement fédéral.

Approvisionnement, utilisation et consommation de viande de volaille et d'oeufs, 1967

Détail	Viande, total	Poules et poulets	Dindons	Oies	Canards	Oeufs
	(milliers de livres)[1]					milliers de douzaines
Stocks, le 1er janvier	55,432	24,350	30,296	238	548	4,590
Production[2]	817,663	601,331	207,639	3,740	4,953	442,176
Importations	17,995	10,342	6,142[3]	—	1,511	19,654
Total, approvisionnement	891,090	636,023	244,077	3,978	7,012	466,420
Exportations	509	361	65	83	—	1,045
Stocks, le 31 décembre	54,411	23,053	30,788	80	490	7,830
Disparition intérieure	836,170	612,609	213,224	3,815	6,522	457,545
Moins: accouvage	—	—	—	—	—	23,488
Consommation intérieure	836,170	612,609	213,224	3,815	6,522	434,057
			(livres)			(douzaines)
Consommation par habitant	40.9	30.0	10.4	0.19	0.32	21.2

[1] Chair de volaille exprimée en poids éviscéré. [2] Production estimative, sans Terre-Neuve. [3] Comprend 4,840,000 livres (poids éviscéré estimatif) de dindons vivants importés au Canada pour fins de conditionnement.

Fourrures

L'histoire du Canada, à ses débuts, fut étroitement liée au commerce des pelleteries qui exerça une influence importante sur l'exploration et la colonisation du pays. Bien que la valeur des peaux d'animaux sauvages soit toujours

importante pour l'économie, et tout particulièrement pour celle des régions plus au nord et à population clairsemée, elle est néanmoins dépassée par la valeur des peaux d'animaux élevés en captivité. L'élevage des animaux à fourrure s'est implanté d'abord dans l'Île du Prince-Édouard pour s'étendre aux autres provinces vers la fin du XIX^{e} siècle. Ce commerce s'est édifié principalement sur l'élevage du renard, et surtout du renard argenté. La production a atteint son apogée en 1939 alors que plus de 7,000 fermes ont donné près de 250,000 peaux d'une valeur approchant 4 millions de dollars.

Entre-temps, l'élevage du vison prenait de l'importance et dès 1940, la valeur des peaux provenant d'environ 3,300 visonnières dépassait 2 millions de dollars. La production des peaux de renards a baissé rapidement durant la période d'après-guerre et la production annuelle moyenne depuis 1957 s'établit à moins de 2,000 peaux; les fermes pratiquant encore cet élevage sont peu nombreuses aujourd'hui. En revanche, l'élevage du vison croît régulièrement en importance et connaît une spécialisation de plus en plus poussée. Le nombre de visonnières a diminué (1,452), mais la valeur des peaux a atteint plus de 22 millions de dollars en 1966.

Bien que le vison compte pour environ 99 p. 100 de la valeur des peaux d'élevage au cours des dernières années, l'élevage du chinchilla prend de l'ampleur et dans certaines provinces l'on commence à s'intéresser à l'élevage du nutria. Certains éleveurs pratiquent avec succès l'élevage du pécan, de la martre, du lynx et du raton laveur, mais la production est minime.

Dans la plupart des provinces les éleveurs d'animaux à fourrure acquittent un droit nominal et sont soumis à la surveillance des ministères provinciaux. La Ferme expérimentale fédérale de Summerside (Î.-P.-É.) effectue des recherches sur la reproduction, l'alimentation, le logement et les soins généraux des animaux à fourrure.

La fourrure de phoque et le vison blanc Majestic et pastel sont confectionnés en manteaux d'hiver. La chasse au phoque est réglementée strictement par le gouvernement fédéral.

Dans cette visionnière, les cages de droite sont réservées à l'élevage. Les cages de gauche recevront les animaux destinés à la fourrure.

Nombre et valeur des pelleteries, selon l'espèce, 1966-1967

Espèce	Nombre	Valeur	Valeur moyenne
		$	$
Animaux sauvages			
Écureuil	635,058	390,056	0.61
Rat musqué	1,732,404	1,695,245	0.97
Castor	371,533	4,731,570	12.73
Hermine (belette)	133,592	130,873	0.97
Lapin	50,672	21,457	0.42
Vison	88,614	1,017,947	11.48
Renard blanc	34,126	536,052	15.70
autre	30,460	176,798	5.80
Lynx	13,038	362,103	27.77
Martre	55,042	498,537	9.05
Raton laveur	33,911	106,857	3.15
Phoques:			
à fourrure, Pacifique Nord[1]	12,830	672,782	52.44
à poil	153,980	1,373,096	8.92
Autres (blaireau, ours, coyotte, pécan, loutre, moufette, chat sauvage, loup, glouton)	50,639	732,635	...
Total, animaux sauvages	**3,395,899**	**12,446,008**	...
Animaux d'élevage			
Chinchilla	19,133	227,357	11.88
Renard	804	30,029	37.35
Vison	1,804,784	22,397,717	12.41
Nutria[2]	1,130	2,260	2.00
Total[3], animaux d'élevage	**1,825,851**	**22,657,363**	...
Total général	**5,221,750**	**35,103,371**	...

[1] Appelé communément phoque à fourrure de l'Alaska; les chiffres de la rubrique « Valeur » représentent les recettes nettes du gouvernement fédéral pour la vente des peaux. [2] Prix estimatif de $2 la peau. [3] Y compris les peaux non classées par espèce.

La pêche

L'industrie canadienne de la pêche exploite une partie de deux océans, ainsi que de nombreux cours d'eau et lacs des dix provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; l'abondance de ces eaux explique que la pêche ait toujours été et soit encore un élément important de l'économie nationale. En 1968, les prises de poissons, de mollusques et de crustacés ont atteint un chiffre record: l'ensemble des débarquements pour toutes les espèces, d'eau douce et d'eau salée, a atteint 2,767 millions de livres, qui ont rapporté $184,700,000 aux pêcheurs canadiens.

L'accroissement de la production en 1968 reflète la tendance générale observée depuis 15 ans. Par exemple, au cours de la décennie terminée en 1966 le volume des prises canadiennes a augmenté de 18 p. 100 et les revenus des pêcheurs ont augmenté de 67 p. 100. Ces augmentations tiennent avant tout aux progrès réalisés dans la flotte, les engins et les techniques de la pêche.

La pêche maritime, sur les deux côtes, est celle qui a rapporté le plus de poisson; les prises ont dépassé 2,640 millions de livres et la valeur au débarquement—c'est-à-dire le prix versé aux pêcheurs—s'est élevé à $169,100,000. Les prises de poisson d'eau douce ont été estimées à environ 122 millions de livres et ont rapporté 16 millions de dollars aux pêcheurs. Les débarquements de la côte de l'Atlantique ont été de 2,389 millions de livres, d'une valeur au quai de $113,800,000. Les pêcheurs de la côte du Pacifique ont débarqué environ 255,900,000 livres qui leur ont rapporté plus de $55,300,000.

Comme par le passé, le homard s'est révélé l'espèce individuelle de meilleur rapport de la côte Est tandis que sur la côte de la Colombie-Britannique, c'est le saumon qui a le plus rapporté aux pêcheurs. En 1968, les débarquements de homard de la côte de l'Atlantique ont dépassé 37 millions de livres, d'une valeur au quai d'environ $25,100,000. La capture de saumon du Pacifique s'est élevée à plus de 168 millions de livres, d'une valeur au débarquement de $43,700,000.

Toutes les méthodes de pêche ont rapporté de bonnes prises aux pêcheurs de saumon du Pacifique en 1968, mais c'est la pêche au filet maillant qui s'est révélée la plus profitable. La valeur au débarquement du saumon pris au filet s'est élevée à 20 millions de dollars, dépassant de près de 40 p. 100 le record précédent de 1958. La valeur des prises de saumon à la seine s'est élevée à près de 13 millions de dollars, soit $3,500,000 de plus qu'en 1967.

Les 28 millions de livres de flétan débarquées par les pêcheurs de la Colombie-Britannique leur ont rapporté $7,100,000, soit environ 10 p. 100 de

Le saumon sockeye se rassemble en octobre, dans sa quatrième année, près du golfe de l'Alaska et descend vers le Sud jusqu'au fleuve Fraser pour remonter le cours de la rivière Adams sur 300 milles avant de déposer son frai et mourir. Au cours de son voyage, sa livrée bleu argenté vire à l'écarlate.

plus qu'en 1967. Le prix moyen au pêcheur s'est établi à 25 cents la livre.

Les usines de réduction du hareng ont dû être fermées en 1968, par suite de la pénurie des stocks. La production s'est limitée à la pêche destinée à la préparation de boëtte et à l'échelle expérimentale; aussi les prises n'ont-elles rapporté qu'environ $160,000.

La valeur totale des débarquements de morue grise, de lingue, de sole et autres poissons de fond a été environ 10 p. 100 supérieure à celle de l'année précédente, rapportant quelque $1,800,000 aux pêcheurs. Les débarquements ont accusé une baisse par rapport à 1967 pour la plupart des mollusques et des crustacés; toutefois, les prises de crevettes ont été légèrement plus élevées.

Les deux points saillants de la pêche sur la côte de l'Atlantique en 1968 sont l'expansion presque phénoménale de la pêche du crabe des neiges coïncidant avec l'augmentation spectaculaire des prises de hareng. Le crabe des neiges que l'on considérait plutôt comme une peste, il y a à peine trois ans, fait maintenant l'objet d'une pêche lucrative; c'est d'ailleurs une espèce qui fait le délice des gourmets. Le succès de cette pêche est le produit des efforts conjugués des services de pêches fédéraux et provinciaux, ainsi que de l'industrie elle-même. Partant de zéro en 1965, les prises ont atteint 600,000 livres l'année suivante. En 1967, les débarquements ont atteint deux millions de livres pour passer à 9,300,000 livres en 1968, leur valeur s'élevant à plus de $886,000. Ce vigoureux crustacé à huit pattes procure une nouvelle source de revenu à un nombre croissant de pêcheurs de la côte de l'Atlantique.

L'expansion de la pêche au hareng de l'Atlantique n'est pas moins spectaculaire. Tout commença lorsque de gros chalutiers à la seine danoise rapportèrent quelques bonnes prises, suivis peu après par le chalut à mi-profondeurs sur les avis des services de pêches fédéraux et provinciaux. Les chalutiers ont un avantage marqué sur la pêche à la seine, ils rendent possible la pêche en plein jour lorsque les bancs de hareng se dispersent et descendent vers les profondeurs tandis que durant la nuit la seine reste l'engin de pêche le plus efficace. L'efficacité du chalutier dans les eaux à mi-profondeur pour la pêche au hareng fut démontrée par un chalutier à pêche par l'arrière de 156 pieds, de Riverport (N.-É.). Au cours d'une seule semaine, le navire débarqua 1,200 tonnes de hareng. Sa meilleure prise dans une sortie fut de 427 tonnes.

Un autre secteur des pêches de l'Atlantique en expansion rapide est l'industrie des algues marines. Une algue en particulier, la mousse d'Irlande, joue maintenant un rôle très important dans l'économie d'un bon nombre de communautés de pêcheurs de la côte de l'Atlantique. Dans le quart de siècle qui vient de s'écouler, la récolte de la mousse d'Irlande est passée de 1,500,000 livres, procurant $30,000 aux pêcheurs, à plus de 79 millions de livres, d'une valeur de près de $2,500,000. Pour stimuler le développement de cette industrie, le ministère des Pêches a fait construire une station expérimentale des plantes marines à Miminegash (I.-P.-É.). Inaugurée en 1966, l'usine fournit des installations de séchage mécanique pour la récolte locale de la mousse d'Irlande. En l'espace de deux ans, deux usines commerciales de traitement de l'algue ont été aménagées dans la région, de sorte que le personnel de la station peut maintenant consacrer tout son temps au développement général de toute l'industrie des plantes marines, au plus grand profit de toutes les régions du Canada où l'on peut récolter des algues. Outre la mousse d'Irlande, d'autres algues provenant des provinces de l'Atlantique sont également utilisées.

CONSEIL DE RECHERCHES SUR LES PÊCHERIES DU CANADA

Le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada est le plus ancien des organismes scientifiques d'État à régie indépendante de toute l'Amérique du Nord. Il a pour rôle de seconder le ministère des Pêches et Forêts dans son travail d'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et d'expansion de l'industrie de la pêche. Il procède directement d'un organisme national de recherches fondé en 1898 avec pour mandat de mener à bonne fin des recherches fondamentales et appliquées sur toutes les ressources aquatiques du Canada, leur habitat et leur utilisation.

L'un des principaux programmes actuels du Conseil consiste en recherches approfondies sur la pollution des eaux. Le centre de l'activité du Conseil en ce domaine est l'Institut des eaux douces à Winnipeg où sont rassemblées les données recueillies dans les nombreux laboratoires régionaux du Conseil. Toujours dans ce domaine de recherche, le Conseil possède un personnel au Centre canadien des eaux douces, à Burlington (Ont.) et collabore étroitement avec le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui s'intéresse à d'autres aspects du problème.

L'objectif principal du Conseil est d'élargir le champ des connaissances sur les pêches et d'augmenter le champ d'action, la valeur et l'efficacité des pêches et autres ressources aquatiques canadiennes par la recherche scientifique. Cette recherche permet d'assurer la survivance et l'accroissement de la faune marine et lacustre du Canada (poissons, mammifères et invertébrés). A cette

Un pêcheur d'anguilles de Saint-Michel. Les 595,000 livres d'anguilles qu'a produites cette pêche spéciale au Québec ont rapporté $224,000.

L'araignée de mer, qui incommodait jadis les pêcheurs parce qu'elle s'enchevêtait dans leurs filets, est devenue une source de revenu dans le golfe Saint-Laurent et, pour le gourmet, un nouveau plat: « le crabe des neiges ». Cette industrie a été développée par la section des pêches expérimentales du ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick, avec l'appui financier et scientifique du ministère fédéral.

fin, les chercheurs du Conseil étudient le milieu (y compris la pollution), les ressources (présence et abondance du poisson et répercussions de la pêche sur ces deux facteurs), les techniques de pêche, les méthodes pour accroître les ressources, et les produits commerciaux.

La contribution du Conseil à la découverte de nouvelles pêcheries et au traitement du poisson, sur la côte de l'Atlantique comme sur celle du Pacifique, a apporté des millions de dollars à l'économie de l'industrie de la pêche. La recherche sur l'utilisation de l'eau de mer glacée a permis d'épargner des sommes incalculables en limitant les pertes et en haussant les normes de qualité dans le traitement du poisson.

C'est sur le travail des chercheurs du Conseil que se fonde l'exploitation rationnelle des ressources aquatiques renouvelables. L'intégration rapide de la pêche en une industrie de l'alimentation, à partir d'une exploitation plutôt primitive, l'a transformée radicalement. La contribution du Conseil au développement de farines de poisson de haute qualité et de concentrés de protéines de poissons lui ont valu une renommée mondiale. La réputation de ses savants et de la qualité de leur travail n'ont pas d'égal dans le monde des sciences aquatiques.

Une des plus importantes contributions du Conseil est d'avoir su encourager les jeunes Canadiens intéressés aux sciences à s'orienter vers les divers domaines de la biologie marine. Elle a fait montre de générosité dans ses programmes de subventions aux universités et dans l'affectation d'espace dans les laboratoires de plusieurs de ses 10 stations (réparties à travers le pays) aux travaux d'étudiants diplômés.

Depuis le XVI[e] siècle, la morue attire les pêcheurs de nombreuses nations vers les Bancs de Terre-Neuve, et elle constitue toujours une prise importante pour les pêcheurs de l'Atlantique. A Clark's Harbour, en Nouvelle-Écosse, la morue séchée s'entasse en attendant d'être expédiée.

Le peuple

L'Histoire

Les débuts

A l'aube du XVI[e] siècle, les puissances européennes bordant l'Atlantique se lancèrent à la conquête des deux Amériques. Les premières tentatives de la France visant à fonder une colonie dans la vallée du Saint-Laurent aboutirent à un échec. Ce n'est qu'au tournant du siècle que des établissements furent installés en permanence sur les rives de la baie de Fundy et à Québec. Ces colonies n'étaient toutefois que des postes de traite et des bases de missionnaires. Des compagnies privées étaient responsables du maintien de ces colonies, mais elles ne s'intéressaient qu'à la réalisation de profits rapides. En 1660, le nombre de colons permanents ne dépassait pas 2,500.

En 1663, Louis XIV s'occupa du Canada et de l'Acadie pour en faire des provinces françaises d'outre-mer. Des capitaux, des administrateurs expérimentés, des troupes et une main-d'oeuvre considérable traversèrent l'Atlantique. Au cours des décennies qui suivirent, l'entreprise française en Amérique du Nord connut une expansion rapide. Des postes de garnison et de traite furent établis dans tout l'Ouest. En 1700, une nouvelle colonie, la Louisiane, fut fondée à l'embouchure du Mississippi, et d'autres établissements marquèrent la présence française dans le pays des Illinois et à Detroit. En 1713, la France fut contrainte de céder une partie de l'Acadie et de la Baie d'Hudson à l'Angleterre, mais elle put maintenir sa domination dans l'Ouest.

A cette époque, le Canada produisait assez de vivres pour suffire à ses propres besoins, et pouvait même souvent en exporter. Des tentatives pour créer des industries, notamment l'exploitation forestière, la construction navale et la ferronnerie, ne réussirent guère. La traite des fourrures demeurait la principale activité économique, mais la principale ressource de la colonie était encore le dispositif militaire considérable de la France en Amérique du Nord. En comparaison du commun des habitants de l'Europe, les Canadiens étaient assez prospères. Ils bénéficiaient d'une abondance de terres libres, et ne payaient aucun impôt, ce qui circonvenait la nécessité de constituer des assemblées électives.

Vers les années 1740, l'expansion commerciale de la France devint une menace pour la suprématie de l'Angleterre dans le commerce international. La guerre parut la seule issue à cette rivalité. Après un premier affrontement indécis (1744-1748), les hostilités reprirent en 1754. Au terme de six ans de violents combats, la puissance navale britannique finit par faire pencher la

balance en faveur de l'Angleterre. En 1760, l'Armée française fut acculée à la capitulation à Montréal. Par le Traité de Paris de 1763, la France cédait la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne, et la Louisiane à son alliée, l'Espagne. Les frontières du Canada furent de ce fait considérablement rétrécies, et la nouvelle province prit le nom de Québec.

Ayant acquis la majeure partie de l'empire français en Amérique du Nord, l'Angleterre devait décider ce qu'il fallait en faire. En Acadie, les premiers occupants français avaient été expulsés pendant la guerre; il n'était pas possible de traiter 70,000 Canadiens de la même façon. Quelques centaines de marchands britanniques apparurent dans la colonie, dans le sillage de l'armée, et prirent rapidement en main l'économie. Cette poignée de « vieux sujets » exigea les mêmes droits politiques que les autres sujets britanniques établis ailleurs dans l'Empire. Les gouverneurs de la colonie, James Murray d'abord, puis Guy Carleton, s'y opposèrent, estimant que cela serait injuste à l'endroit de la majorité de la population, c'est-à-dire des Canadiens français, qu'ils tenaient en haute estime et qui se verraient mis à l'écart pour des motifs religieux. En outre, comme des troubles grondaient dans les anciennes colonies au sud, les gouverneurs étaient désireux de se mériter la loyauté des Canadiens. C'est pour ces motifs qu'en 1774 fut adopté l'Acte de Québec, garantissant aux Canadiens français le libre exercice de leur religion, la tenure seigneuriale, leur ancien droit civil, un gouvernement par un conseil nommé et non pas élu, et le droit d'occuper des charges au sein de l'administration.

Les appréhensions britanniques furent justifiées en 1775 lors de l'invasion du Canada par une armée américaine, qui s'empara de Montréal et mit le siège devant Québec. Les Canadiens français refusèrent d'appuyer les Américains, qui furent repoussés l'année suivante. De même, en Nouvelle-Écosse, les colons américains restèrent neutres, et la région demeura ainsi aux mains des Britanniques. Pendant et après la guerre, des milliers de Loyalistes émigrèrent au Québec et en Nouvelle-Écosse. Nombre d'entre eux, ne

Une reproduction fidèle du ketch *Nonsuch*, de 53 pieds, a été construite à Devon, en Angleterre, pour célébrer les trois siècles d'existence de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le voyage à la baie d'Hudson qu'ont entrepris en 1668 Des Groseillers et Radisson a donné lieu à la fondation de la Compagnie en 1670.

voulant pas s'établir au sein d'une population étrangère, se fixèrent le long de la rive nord du lac Ontario. Pour les satisfaire, l'Acte constitutionnel de 1791 divisa le Québec en Haut-Canada et Bas-Canada, chacun étant doté d'une assemblée élective, d'un conseil législatif et d'un conseil exécutif. L'Amérique du Nord britannique comprenait désormais ces deux provinces, ainsi que le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île du Prince-Édouard, le Cap-Breton, Terre-Neuve et la Terre de Rupert. Les Canadiens français conservaient, en apparence, une partie de leurs anciennes institutions, mais l'esprit qui les animait, celui de l'Ancien régime, avait disparu. Incapables de concurrencer le capitalisme anglais dans le commerce et l'industrie, ils se tournèrent vers la terre et les professions libérales, comptant sur leur supériorité numérique au sein de l'assemblée législative pour conserver quelque pouvoir sur leur destinée.

W. J. Eccles

Au début du XVIII[e] siècle, les Français ont édifié la plus grande forteresse du continent, celle de Louisbourg au Cap-Breton. Le quartier restauré du Gouverneur, dans le Château Saint-Louis, a été inauguré en septembre 1969.

Depuis 1800 jusqu'à présent

Le Bas- et le Haut-Canada se développèrent côte à côte pour connaître en 1812 la menace de l'invasion américaine qui préparait, quelques années plus tard, la division pacifique et définitive de l'Amérique du Nord entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. A l'intérieur de chacune des deux colonies, l'assemblée populaire, d'une part, et le conseil exécutif et le conseil législatif non élu, de l'autre, se livraient de violentes luttes constitutionnelles. Celles-ci s'aggravèrent dans le Bas-Canada par suite des rivalités ethniques. Les Canadiens français avaient à leur tête Louis-Joseph Papineau. Dans le Haut-Canada, à la même époque, William Lyon Mackenzie luttait contre l'oligarchie.

En 1837, des troubles éclatèrent dans les deux colonies, qui, dans les environs de Montréal surtout, furent sévèrement réprimés. La constitution du Bas-Canada fut suspendue et Lord Durham fut désigné par le gouvernement de Londres pour examiner sur place la situation politique. Dans son rapport, au début de 1839, le Lord enquêteur suggéra à la métropole d'accorder aux colonies la responsabilité ministérielle en politique interne. Il recommanda aussi l'union des deux Canadas, laquelle fut réalisée en 1840. Pendant la période de l'Union, malgré les textes constitutionnels, une certaine séparation administrative et même politique continua à se manifester: en 1849, la responsabilité ministérielle fut vraiment acceptée et pendant une décennie de nombreuses mesures législatives furent adoptées, qui devaient constituer l'armature des structures sociales et juridiques du Canada.

Au cours de la première partie du XIX^{e} siècle, d'autres colonies britanniques s'étaient développées en Amérique du Nord: la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve. Elles avaient, elles aussi, acquis des institutions représentatives et pris la maîtrise de leurs affaires internes.

Au cours du XIX^{e} siècle, plusieurs avaient rêvé une union de ces colonies avec le Canada-Uni en un régime fédératif, mais ce n'est qu'en juin 1864, sous l'influence des exigences économiques, de la crainte des États-Unis, de la nécessité de construire un chemin de fer intercolonial et de la naissance d'un sentiment national commun, que commença la genèse de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, considéré comme la constitution formelle du Canada. Les représentants des colonies passés à l'histoire sous le nom de « Pères de la Confédération » se réunirent à Charlottetown, à Québec et à Londres, pour rédiger un projet auquel le Parlement britannique donna, en mars 1867, une valeur constitutionnelle. Le 1er juillet 1867 naissait le Canada, qui reçut l'appellation de Dominion afin de signifier qu'il s'agissait d'un type nouveau d'État à mi-chemin entre la colonie traditionnelle et le pays souverain. Il comptait une population peu urbanisée de quelque 3,300,000 personnes et il était formé de quatre provinces: l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. En 1870, le Canada acquit de la Compagnie de la Baie d'Hudson les vastes territoires qui s'étendaient au nord-ouest des Grands Lacs et où, sur les bords de la rivière Rouge, était apparue une modeste colonie. C'est dans ces territoires que fut taillée, en 1870, la province du Manitoba. En 1871, la Colombie-Britannique, qui s'était développée sur les bords de l'océan Pacifique, entra dans la Confédération canadienne, à la condition d'être reliée à l'Est du Canada par un chemin de fer, terminé en 1885. Cette extension du Canada vers l'Ouest provoqua avec les Indiens et les Métis des difficultés qui atteignirent leur paroxysme avec la révolte de Louis Riel, qui conduisit celui-ci à l'échafaud, en 1885. En 1873, l'Île du Prince-Édouard devint la septième province du Canada. Dans l'Ouest canadien, l'immigration, la culture du blé et l'élevage apportèrent un développement considérable qui amena la création de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1905. En 1949, Terre-Neuve s'associa au Canada comme dixième province pour former un pays que complètent les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, qui s'étend jusqu'au Pôle Nord et qu'habitent plus de vingt et un millions de personnes.

En même temps qu'il achevait ce développement territorial, l'état fédératif canadien s'est aussi édifié au gré d'événements opposant souvent les provinces et le pouvoir central et plus particulièrement Ottawa et Québec par suite

du caractère particulier de cette province habitée en grande majorité par des Canadiens de langue française. Par sa forte personnalité, le premier ministre John A. Macdonald domina le premier quart de siècle de la Confédération. Durant cette période, les provinces cherchèrent à affirmer un certain degré d'autonomie, et y parvinrent avant l'arrivée au pouvoir en janvier 1896 de Wilfrid Laurier, grâce notamment aux efforts des premiers ministres Sir Oliver Mowat d'Ontario et Honoré Mercier du Québec. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, il n'y eut guère de difficultés entre les provinces et le pouvoir central; le pays connut un épanouissement considérable engendré par l'agriculture de l'Ouest et l'industrie de l'Est; quoique ne possédant pas encore la maîtrise de sa vie internationale, il refusa néanmoins d'adhérer à un système impérial britannique.

Sa participation économique et militaire considérable à la guerre de 1914 sous la direction de Robert Borden, qui avait pris le pouvoir en 1911, accéléra la marche du Dominion vers la souveraineté complète. Les représentants du Canada signèrent le traité de Versailles en 1919, et ils entrèrent à la Société des Nations. En 1926, la Déclaration Balfour proclama l'égalité des Dominions et de la Grande-Bretagne que le Statut de Westminster consacra dans les textes en 1931. La souveraineté du Canada ne cessa de s'affirmer par la suite et, à l'intérieur du Commonwealth, le pays est devenu une monarchie constitutionnelle dont la reine est la même que celle du Royaume-Uni et dont le seul autre lien formel avec Londres est la nécessité d'y faire encore modifier quelques articles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867.

L'État fédéral sortit quelque peu affaibli de la guerre de 1914-1918 avec une dette proportionnellement supérieure à celle des provinces. Le gouvernement, sous la direction de Mackenzie King, ne se maintint au pouvoir que grâce à l'aide d'un tiers parti. Par ailleurs, les provinces s'engagèrent dans une période d'activité d'autant plus intense que la plupart des domaines où l'État pénétrait pour la première fois tels la santé publique, la voirie et le développement industriel, relevaient de leur compétence. Lorsque survint la crise économique cependant, les provinces en subirent durement les conséquences, surtout les provinces de l'Ouest. De 1930 à 1935, sous le gouvernement de R. B. Bennett, et à partir de 1935 sous le nouveau gouvernement de Mackenzie King, l'État fédéral vint en aide aux provinces et aux municipalités. Mais on s'aperçut rapidement qu'il fallait repenser le fédéralisme pour l'adapter aux exigences modernes. En 1937, le gouvernement fédéral créa une commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels canadiens, la Commission Rowell-Sirois qui, lorsqu'elle présenta son rapport en 1940, suggéra que le pouvoir central assume les dettes des provinces et perçoive exclusivement les grands impôts directs afin de les redistribuer sous forme de subventions aux provinces pour que celles-ci puissent fournir des services égaux à tous les habitants du Canada. Ces propositions ne furent pas acceptées définitivement par les provinces, mais elles furent quand même provisoirement mises en vigueur à partir de 1942 sous forme d'ententes pour la durée de la guerre.

Le Canada participa intensément à la Seconde Guerre mondiale par sa production industrielle et par l'envoi de troupes sur la plupart des fronts. A deux reprises, il fut l'hôte de conférences au sommet où se rencontrèrent les chefs alliés: ces réunions se tinrent à Québec en 1943 et en 1944. Le Canada sortit du conflit grandi et indépendant, prêt à jouer un rôle auprès des grandes puissances dans le domaine international.

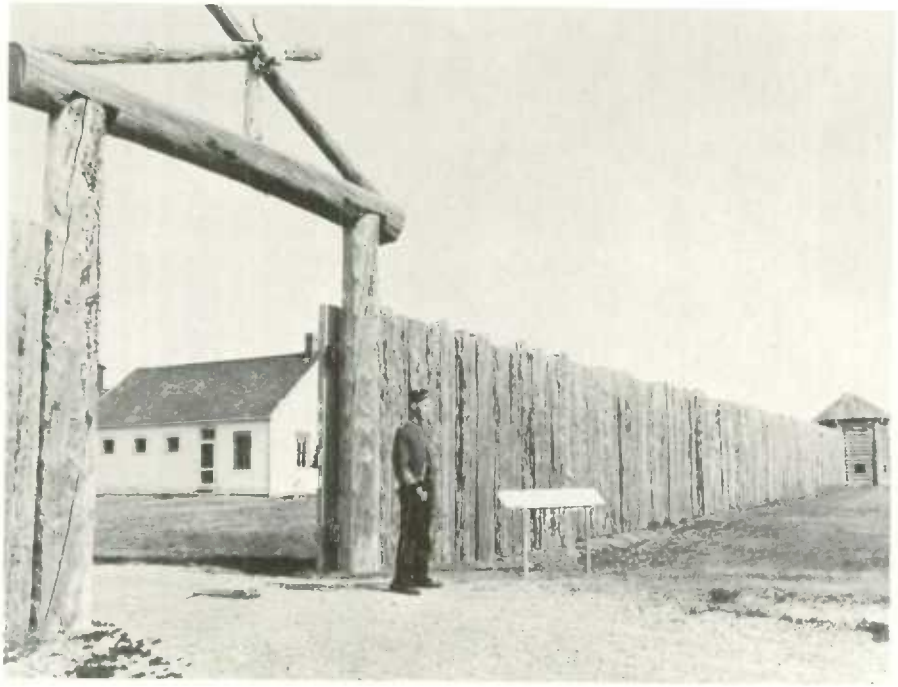

Dans le parc historique de Battleford, en Saskatchewan, les touristes peuvent visiter un des cinq postes d'où la Police montée du Nord-Ouest, créée en 1873 avec une garnison totale de 300 hommes, assurait l'ordre public au temps de la colonisation de l'Ouest.

Le quart de siècle qui suivit la Seconde Guerre mondiale fut aussi marqué d'événements intérieurs importants. Dans l'Ouest canadien, les richesses du sous-sol vinrent s'ajouter à celles du blé. Sur les côtes du Pacifique, la Colombie-Britannique devint une des plus riches provinces du Canada par suite de son développement industriel. Dans l'Est, le Québec et l'Ontario virent l'inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent qui constitue pour les vaisseaux transatlantiques une voie de pénétration profonde à l'intérieur du continent.

Il semble cependant qu'un des problèmes les plus délicats au Canada soit celui de l'unité nationale. Au lendemain de la guerre, le Canada, issu de deux vieilles civilisations européennes, mais ayant également accueilli des immigrants de toutes souches, a senti le besoin de s'analyser et de développer une culture propre, ne serait-ce que pour se protéger contre l'influence de son puissant voisin du Sud. Par ailleurs, à l'intérieur même du pays s'est posé le problème de la dualité créé par l'existence d'une majorité de langue anglaise et d'une minorité de langue française qui, par ailleurs, constitue elle-même une majorité dans le Québec.

Le Canada fait fréquemment appel aux services de commissions d'enquêtes et ses problèmes se trouvent souvent exprimés dans les rapports de ces commissions. En 1951, la Commission d'enquête sur les arts, lettres et sciences (la Commission Massey) recommanda une série de mesures pour favoriser l'épanouissement de la culture tant dans la langue française que dans la langue anglaise. La Commission recommanda, entre autres, la création d'une Bibliothèque nationale et celle d'un Conseil des Arts. En 1963, le

Premier ministre L. B. Pearson, annonça la création d'une Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (la Commission Laurendeau-Dunton). Cette commission a recommandé une politique qui permettrait non seulement l'épanouissement des deux cultures, mais la possibilité pour tous les Canadiens d'en jouir librement.

Il reste que, tout en étant essentiellement une province comme les autres du point de vue juridique, le Québec continue d'occuper une place spéciale dans le fédéralisme canadien parce qu'il renferme la grande majorité des habitants de langue française. Par ailleurs, à compter de 1960 surtout, à la faveur d'une évolution sociale, politique et éducative qu'on a qualifiée de « révolution tranquille », le Québec s'est donné une personnalité moderne, et quel que fut son gouvernement, a exigé une forte autonomie aussi bien qu'une participation plus intense aux mécanismes fédératifs.

Dans le but d'ajuster les rapports constitutionnels aux exigences de cette époque, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se sont engagés dans la voie de consultations continues, parmi lesquelles se sont inscrites les conférences constitutionnelles de février 1968 et de février et juin 1969. L'on souhaite que ces rencontres auront pour effet d'accommoder les intérêts et les aspirations de tous.

Jean-Charles Bonenfant

La *Maison Chevalier* dans la basse-ville de Québec, rénovée récemment, est un exemple de la belle architecture de la Nouvelle-France. Elle se découpe sur la masse imposante du Château Frontenac qui la domine.

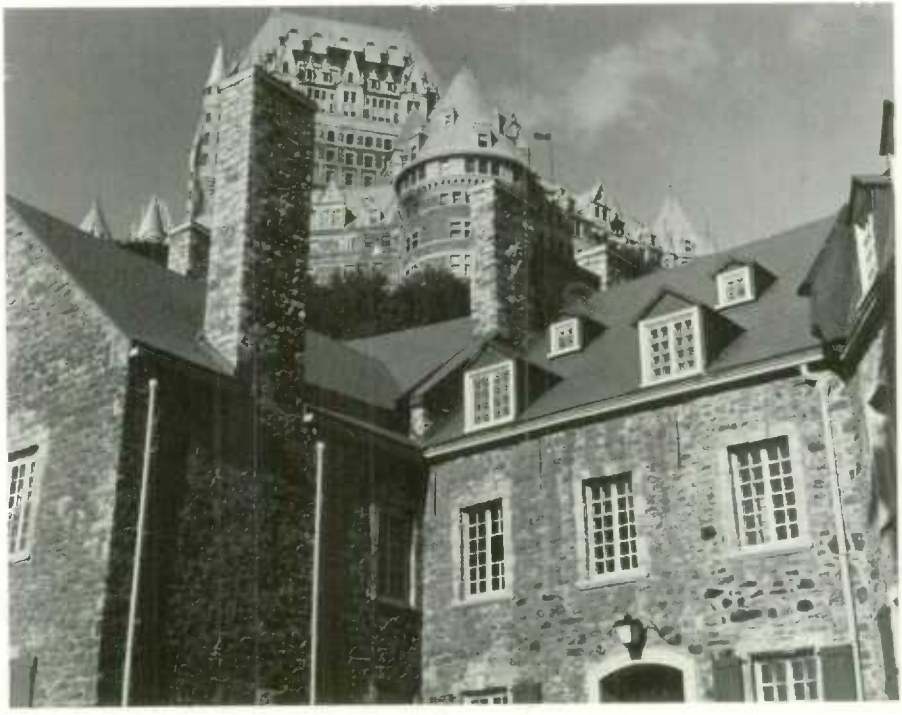

Le gouvernement

Le système politique du Canada repose sur quatre institutions principales qui, malgré tous les changements survenus depuis 1867, constituent toujours l'infrastructure de la vie publique canadienne: la monarchie constitutionnelle, le système fédéral, le régime parlementaire de type britannique et la démocratie représentative. Toutes ces institutions ont résisté aux changements radicaux survenus dans la société canadienne au cours du dernier siècle.

Le Canada est aujourd'hui un pays souverain même si l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (l'AANB) qui représente le principal fondement de son organisation constitutionnelle fut adopté par le Parlement britannique. En effet, le Canada adopte ses propres lois, négocie et ratifie ses propres traités, nomme lui-même ses ambassadeurs et représentants diplomatiques à l'étranger. La Cour Suprême du Canada est le tribunal de dernière instance des Canadiens. En certains cas, cependant, la Constitution ne peut être amendée sans le concours du Parlement du Royaume-Uni; il n'en reste pas moins que celui-ci n'agit dans ce domaine que sur la demande du Canada.

Le Canada entretient toujours des liens très étroits avec la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth, mais les relations avec les États-Unis occupent maintenant la place la plus importante dans ses rapports avec l'étranger. Depuis quelques années, les contacts avec le monde francophone se sont multipliés, tout particulièrement dans le cadre des programmes de coopération internationale, — lesquels prennent d'ailleurs de plus en plus d'envergure. Le Canada continue toujours d'appuyer sans réserve les activités de l'ONU et des institutions spécialisées et participe aussi à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au Commandement militaire aérien de l'Amérique du Nord (NORAD).

Le Canada comprend aujourd'hui 10 provinces et deux vastes territoires septentrionaux. L'union fédérale canadienne fut créée le 29 mars 1867 lors de l'adoption, par le Parlement du Royaume-Uni, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. La Confédération canadienne, ainsi qu'on l'appela alors, prit naissance le 1er juillet 1867 lorsque quatre territoires (l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse) s'unirent pour former le Canada. Par la suite le Manitoba (1870), la Colombie Britannique (1871), l'Île du Prince-Édouard (1873), la Saskatchewan (1905), l'Alberta (1905), les Territoires du Nord-Ouest (1870), le Yukon (1898) et Terre-Neuve (1949) se joignirent aux quatre provinces fondatrices.

L'Acte constitutionnel de 1867 octroya au gouvernement fédéral le contrôle

des affaires ayant un caractère national comme la défense, le commerce, le droit criminel, les postes, les banques, l'armée, le transport et les affaires extérieures. Les gouvernements provinciaux, de leur côté, obtinrent la juridiction en matière de propriété et de droits civils, d'éducation et de santé, et dans toutes les affaires de nature locale.

La Constitution du Canada

Même s'il ne s'agit là que de l'une des sources écrites de la constitution du Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique renferme néanmoins les dispositions les plus importantes régissant l'organisation du gouvernement et la répartition des pouvoirs entre l'État fédéral et les provinces. A part l'AANB, il existe d'autres dispositions constitutionnelles tout aussi importantes: ce sont des coutumes, des conventions et des usages bien établis comme, par exemple, le rôle prépondérant du Premier ministre, et la désuétude du droit de désaveu. Par ailleurs, de nombreuses lois ou déclarations britanniques, comme le Statut de Westminster de 1931 font également partie de la constitution, de même que des lois importantes du Parlement du Canada comme la législation ayant trait à la succession au trône, aux titres royaux, au statut du Gouverneur Général, au Sénat, à la Chambre des Communes, à l'établissement des nouvelles provinces, à la création des tribunaux, à la mise sur pied des ministères de l'État, au système électoral. Certaines lois des législatures provinciales sont aussi considérées comme faisant partie de la consti-

Le Gouverneur général et M^me^ Michener sont accueillis par le Premier ministre de la Guyane, l'honorable L. F. S. Burnham, et le Gouverneur général de la Guyane, Sir David Rose, lors de leur tournée dans les Antilles britanniques, l'année dernière.

tution du Canada. Enfin, un certain nombre d'arrêts et d'avis des tribunaux, — le Comité judiciaire du Conseil privé à Londres jusqu'en 1933 en matière de droit criminel, et jusqu'en 1949 en matière de droit civil, et les tribunaux du Canada aussi, — constituent des sources très importantes.

La constitution canadienne ne contient pas de dispositions spécifiques ayant trait à la protection et à la promotion des libertés fondamentales. Le respect des droits fondamentaux comme la liberté de parole, la liberté de réunion, la liberté de presse, la liberté de religion et autres libertés fondamentales découlent plutôt du droit statutaire et du droit coutumier. Par l'article 133, l'AANB prévoit une certaine protection à la langue française et la langue anglaise et par l'article 93 il institue des garanties pour les écoles confessionnelles dans les provinces où de telles garanties existaient lors de leur entrée dans la Confédération. En 1960, le Parlement du Canada adoptait une Déclaration canadienne des Droits de l'Homme (S.C. 1960 chapitre 44). Celle-ci n'est cependant pas incorporée à la constitution du pays. Au cours des conférences constitutionnelles de février 1968 et de février 1969, le gouvernement fédéral a proposé l'adoption d'une Charte des Droits de l'Homme comme premier pas à une révision de la constitution canadienne.

Le système politique canadien

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le pouvoir exécutif: La Couronne. En vertu de l'article 9 de l'AANB, « le gouvernement et le pouvoir exécutif, au Canada, sont attribués à la Reine ». Les fonctions de la Couronne sont exercées au pays par le Gouverneur Général; ce dernier sanctionne tous les actes exécutifs et les lois adoptés par le Parlement fédéral. Agissant au nom de la Reine et sur l'avis de ses ministres, il convoque, proroge et dissout le Parlement. Le Gouverneur Général est nommé par la Reine sur l'avis du Premier ministre, pour une période de cinq ans, et son mandat est renouvelable. Les pouvoirs politiques du Gouverneur Général ont considérablement diminué au cours des dernières générations, mais il assure toujours la continuité de l'État.

Gouverneurs Généraux depuis la Confédération, 1867

Le vicomte Monck de Ballytrammon	1er juillet 1867
Le baron Lisgar de Lisgar et Bailieborough	2 février 1869
Le comte de Dufferin	25 juin 1872
Le marquis de Lorne	25 novembre 1878
Le marquis de Lansdowne	23 octobre 1883
Le baron Stanley de Preston	11 juin 1888
Le comte d'Aberdeen	18 septembre 1893
Le comte de Minto	12 novembre 1898
Le comte Grey	10 décembre 1904
S.A.R. le maréchal le duc de Connaught	13 octobre 1911
Le duc de Devonshire	11 novembre 1916
Le général baron Byng de Vimy	11 août 1921
Le vicomte Willingdon de Ratton	2 octobre 1926
Le comte de Bessborough	4 avril 1931
Le baron Tweedsmuir d'Elsfield	2 novembre 1935
Le major-général comte d'Athlone	21 juin 1940

Le maréchal vicomte Alexander de Tunis.....12 avril 1946
Le très honorable Vincent Massey.....28 février 1952
Le général le très honorable Georges-P. Vanier.....15 septembre 1959
Le très honorable Roland Michener.....17 avril 1967

Le pouvoir exécutif: le Conseil Privé. En vertu de l'article 11 de l'AANB, l'administration du gouvernement canadien relève officiellement du « Conseil Privé de la Reine du Canada ». Les membres qui composent ce Conseil sont nommés à vie par le Gouverneur Général sur l'avis du Premier ministre. Le Conseil comprend les anciens ministres de la Couronne et les ministres présentement en fonction ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes assermentées à cette fin: ainsi les membres de la famille royale, d'anciens et d'actuels Premiers ministres du Commonwealth, d'anciens présidents du Sénat et de la Chambre des Communes et, depuis 1967, des Premiers ministres provinciaux, en font partie. Au début de l'année 1969, il y avait 132 membres qui faisaient officiellement partie du Conseil Privé. En pratique, le Conseil en entier ne se réunit jamais; ses responsabilités constitutionnelles sont assumées, à quelques exceptions près, par les membres du Cabinet.

Le pouvoir exécutif: le Premier ministre. Le Premier ministre, dont la fonction n'est mentionnée nulle part dans l'AANB, occupe le poste auquel est rattachée la responsabilité la plus importante dans le système politique canadien. Bien qu'il ne soit pas élu directement par la population tout entière, il doit cependant se faire élire comme député dans une circonscription électorale. Selon une coutume bien établie, le Premier ministre est le leader du parti qui a obtenu la majorité, ou du moins la pluralité des sièges, à la Chambre des Communes lors d'une élection générale. Il est appelé par le Gouverneur Général à former le gouvernement. En pratique, le Premier

Le Premier ministre, M. Trudeau, a visité le Nord canadien dès son élection. On le voit ici dans le fiord Clearwater de l'île Baffin, dans les Territoires du Nord-Ouest.

ministre possède des pouvoirs considérables: seul, en effet, il recommande la dissolution ou la convocation du Parlement. Il choisit lui-même les membres du Cabinet, les Lieutenants-Gouverneurs, les présidents du Sénat et de la Chambre des Communes et les sous-ministres des différents ministères fédéraux. A la Chambre des Communes, le Premier ministre, avec l'appui de ses ministres, dirige les travaux parlementaires. Sous sa conduite, le Cabinet a l'entière responsabilité de préparer le budget, de proposer de nouvelles dépenses et de lever des impôts pour l'année en cours.

Premiers ministres depuis la Confédération, 1867

Le très hon. sir John A. Macdonald	Conservateur	1er juill. 1867 – 5 nov. 1873
L'hon. Alexander Mackenzie	Libéral	7 nov. 1873 – 16 oct. 1878
Le très hon. sir John A. Macdonald	Conservateur	17 oct. 1878 – 6 juin 1891
L'hon. sir John J. C. Abbott	Conservateur	16 juin 1891 – 24 nov. 1892
Le très hon. sir John S. D. Thompson	Conservateur	5 déc. 1892 – 12 déc. 1894
L'hon. sir Mackenzie Bowell	Conservateur	21 déc. 1894 – 27 avril 1896
Le très hon. sir Charles Tupper	Conservateur	1er mai 1896 – 8 juill. 1896
Le très hon. sir Wilfrid Laurier	Libéral	11 juill. 1896 – 6 oct. 1911
Le très hon. sir Robert Laird Borden	Conservateur	10 oct. 1911 – 12 oct. 1917
Le très hon. sir Robert Laird Borden	Unioniste	12 oct. 1917 – 10 juill. 1920
Le très hon. Arthur Meighen	Unioniste	10 juill. 1920 – 29 déc. 1921
Le très hon. W. L. Mackenzie King	Libéral	29 déc. 1921 – 28 juin 1926
Le très hon. Arthur Meighen	Conservateur	29 juin 1926 – 25 sept. 1926
Le très hon. W. L. Mackenzie King	Libéral	25 sept. 1926 – 6 août 1930
Le très hon. Richard B. Bennett	Conservateur	7 août 1930 – 23 oct. 1935
Le très hon. W. L. Mackenzie King	Libéral	23 oct. 1935 – 15 nov. 1948
Le très hon. Louis-S. St-Laurent	Libéral	15 nov. 1948 – 21 juin 1957
Le très hon. John G. Diefenbaker	Conservateur	21 juin 1957 – 22 avril 1963
Le très hon. Lester B. Pearson	Libéral	22 avril 1963 – 20 avril 1968
Le très hon. Pierre Elliott Trudeau	Libéral	20 avril 1968

Le pouvoir exécutif: le Cabinet. Le Cabinet est, en fait, un « comité du Conseil Privé ». Les membres du Cabinet sont choisis par le Premier ministre parmi les députés de la Chambre des Communes de façon à assurer une représentation des différentes régions géographiques et politiques du pays, ainsi que des principaux intérêts ethniques, religieux et sociaux du Canada. La tradition veut qu'un ou deux sénateurs fassent partie du Cabinet. De nos jours, ceux-ci sont habituellement des ministres sans portefeuille. Le Cabinet est responsable de la formulation et de la mise en oeuvre des grandes politiques du gouvernement. Il doit voir à l'adoption de mesures législatives, financières et administratives. La plupart des membres du Cabinet dirigent un ministère de la Couronne et ils sont responsables devant la Chambre des Communes du travail qui y est accompli. Deux grands principes caractérisent d'une manière générale les activités des membres du Cabinet, soit la solidarité et la responsabilité ministérielle. Bien que la solidarité ministérielle subisse parfois quelques accrocs, il faut reconnaître que, dans l'ensemble, ce principe, — selon lequel tous les ministres sont solidaires des décisions du Cabinet, — est une des données les plus importantes du système politique canadien, aussi bien au niveau du gouvernement fédéral qu'à l'échelle des cabinets provinciaux. Quant au principe de la responsabilité ministérielle, il prévoit que le gouvernement doit démissionner s'il a perdu la confiance de la Chambre des Communes.

Les membres du Cabinet à la suite de l'élection du 25 juin 1968 sont les suivants:

Le très hon. Pierre Elliott Trudeau.....Premier ministre
L'hon. Paul Joseph James Martin.....Leader du Gouvernement au Sénat
L'hon. Mitchell Sharp.....Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
L'hon. George James McIlraith.....Solliciteur général du Canada
L'hon. Arthur Laing.....Ministre des Travaux publics
L'hon. Allan Joseph MacEachen.....Ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration
L'hon. Charles Mills Drury.....Président du Conseil du Trésor
L'hon. Edgar John Benson.....Ministre des Finances
L'hon. Léo-Alphonse-Joseph Cadieux.....Ministre de la Défense nationale
L'hon. Jean-Luc Pepin.....Ministre de l'Industrie et du Commerce
L'hon. Jean Marchand.....Ministre de l'Expansion économique régionale
L'hon. John James Greene.....Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources
L'hon. Joseph Julien Jean-Pierre Côté.....Ministre du Revenu national
L'hon. John Napier Turner.....Ministre de la Justice et Procureur général du Canada
L'hon. Jean Chrétien.....Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Bryce Stuart Mackasey.....Ministre du Travail
L'hon. Donald Stovel Macdonald.....Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. John Carr Munro.....Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social
L'hon. Gérard Pelletier.....Secrétaire d'État du Canada
L'hon. Jack Davis.....Ministre des Pêches et Forêts
L'hon. Horace Andrew Olson.....Ministre de l'Agriculture
L'hon. Jean-Eudes Dubé.....Ministre des Affaires des anciens combattants
L'hon. Stanley Ronald Basford.....Ministre de la Consommation et des Corporations
L'hon. Donald Campbell Jamieson.....Ministre des Transports
L'hon. Eric William Kierans.....Ministre des Communications
L'hon. Robert Knight Andras.....Ministre d'État
L'hon. James Armstrong Richardson.....Ministre des Approvisionnements et Services
L'hon. Otto Emil Lang.....Ministre d'État

Les ministres sont appuyés dans leur tâche par des secrétaires parlementaires. Par une loi sanctionnée le 4 juin 1959, le gouvernement a rétabli le régime des adjoints parlementaires mis sur pied au cours de la Seconde Guerre mondiale. En travaillant étroitement avec un ministre, ceux-ci acquièrent ainsi une certaine expérience qui leur est utile et qui les mène souvent à des postes supérieurs. Ils sont nommés pour une période d'un an.

Le pouvoir législatif. Au Canada, le pouvoir législatif est dévolu au Parlement, lequel se compose de la Reine, d'une Chambre haute, appelée le Sénat, et de la Chambre des Communes. L'élaboration et la sanction de tous les projets de loi nécessitent le concours et l'approbation de ces trois éléments.

Le pouvoir législatif: le Sénat. Le Sénat jouit, en principe, de pouvoirs presque aussi importants que ceux de la Chambre des Communes; le Sénat se compose de 102 membres, six provenant de chacune des provinces de l'Ouest, 24 de l'Ontario, 24 du Québec, 10 du Nouveau-Brunswick, 10 de la Nouvelle-Écosse, 4 de l'Île du Prince-Édouard, et 6 de Terre-Neuve. A l'heure actuelle, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de représentants au Sénat. Les principales fonctions du Sénat consistent: premièrement, à agir comme chambre de révision et comme frein aux politiques gouvernementales émanant de la Chambre des Communes; deuxièmement, à protéger les intérêts des provinces et des minorités au point de vue de race, de religion et de langue. Les sénateurs sont officiellement nommés par le Gouverneur Général sur l'avis du Premier ministre, par un acte revêtu du Grand Sceau du Canada. Une loi récente (S.C. 1965, chap. 4) fixe à 75 ans l'âge auquel toute personne, nommée après l'entrée en vigueur de ladite loi, doit cesser de siéger au Sénat.

Presque tous les bills privés sont maintenant présentés d'abord au Sénat. Une bonne partie du travail du Sénat consiste à étudier ces projets de lois qui ont ordinairement pour objet de modifier une loi d'intérêt local, de conférer des droits à une personne ou à un groupe de personnes ou de les libérer d'une certaine responsabilité. Puisque l'assentiment des deux Chambres est essentiel pour l'adoption d'un projet de loi, le Sénat et les Communes ont théoriquement une voix égale, mais en pratique le Sénat endosse presque automatiquement les projets de lois acceptés par la Chambre des Communes. La position des partis politiques au Sénat en avril 1969 était de: 61 Libéraux, 28 Conservateurs-progressistes; 2 Indépendants; 1 Indépendant libéral; 10 sièges vacants; total: 102. Au cours de la conférence constitutionnelle du mois de février 1969, on a reconnu, en principe, qu'un certain nombre de sénateurs devraient être nommés par les provinces.

Le pouvoir législatif: la Chambre des Communes. La Chambre des Communes est la clef de voûte de la vie politique canadienne; elle constitue l'instrument par lequel s'exprime la volonté du peuple canadien, et cela par l'intermédiaire de ses représentants élus. En circonstances normales, les députés fédéraux sont élus par le peuple selon le système du scrutin uninominal à un tour pour une période allant jusqu'à cinq ans. La Chambre, cependant, peut être dissoute par le Gouverneur Général, à la suite d'une recommandation formulée à cette fin par le Premier ministre. Il y a présentement 264 députés à la Chambre des Communes: 7 de Terre-Neuve, 4 de l'Île du Prince-Édouard, 11 de la Nouvelle-Écosse, 10 du Nouveau-Brunswick, 74 du Québec, 83 de l'Ontario, 13 du Manitoba, 13 de la Saskatchewan, 19 de l'Alberta, 23 de la Colombie-Britannique et un pour chacun des Territoires du Yukon et du District de Mackenzie. La position des partis à la Chambre, en avril de 1969, était la suivante: 154 Libéraux, 72 Conservateurs-progressistes, 23 Nouveau Parti Démocratique, 14 Créditistes, 1 Indépendant.

Un président (l'Orateur), habituellement élu à l'unanimité par les représentants de tous les partis politiques présents dans l'enceinte parlementaire, veille à la bonne marche des travaux de la Chambre des Communes. Dans l'exercice de ses fonctions, il doit prendre en particulier de nombreuses décisions ayant trait aux objections, motions, questions de privilège, ou appels au Règlement. La procédure parlementaire est régie par le Règlement de la Chambre. Les comités de la Chambre des Communes accomplissent un travail important. Il y a des comités permanents, des comités spéciaux ou sessionnels; les comités les plus importants sont: 1) le comité des subsides, lequel s'occupe de l'adoption des crédits; 2) le comité des voies et moyens, qui pourvoit au prélèvement des impôts et des taxes et 3) le comité plénier de la Chambre qui étudie en profondeur chacun des articles des projets de lois qui intéressent le peuple tout entier.

Tous les projets de loi doivent passer par différentes étapes avant d'être adoptés; aussi bien au Sénat qu'à la Chambre des Communes, le projet doit subir trois lectures avant d'être sanctionné par le Gouverneur Général. Les lois sont ou publiques ou privées; des procédures différentes doivent être suivies avant que ces lois de nature publique ou privée ne soient adoptées par le Parlement.

Tout citoyen canadien ou sujet britannique ayant 21 ans révolus et répondant à certaines conditions ayant trait à la résidence est habilité à voter aux élections fédérales.

La Cour Suprême du Canada présidée par le juge en chef, le très honorable John R. Cartwright.

Le pouvoir judiciaire. En vertu de l'article 101 de l'AANB, le gouvernement fédéral est autorisé à créer une cour générale d'appel et d'établir « des tribunaux additionnels » pour la meilleure administration de la justice dans les provinces, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matière civile devant ces tribunaux. Jusqu'en 1949, la plus haute cour de dernier appel était le Comité judiciaire du Conseil privé, à Londres. Il est maintenant remplacé dans ce rôle de tribunal de dernière instance par la Cour Suprême du Canada. Quoique cette cour n'entende de procès qu'en appel, elle peut, à la demande du gouvernement, se prononcer sur la constitutionnalité d'une loi. Le juge-en-chef et les huit juges puînés qui la composent sont nommés par le Gouverneur en conseil et demeurent en fonction durant bonne conduite. Elle siège à Ottawa et a juridiction générale d'appel en matière civile et criminelle sur tout le territoire canadien. Il existe une autre cour fédérale, la Cour de l'Échiquier du Canada. Elle se compose d'un président et de six juges puînés nommés aussi par le Gouverneur Général en conseil. La Cour siège à Ottawa mais peut, le cas échéant, siéger partout au Canada. La juridiction de la Cour de l'Échiquier s'étend aux réclamations par ou contre la Couronne, les cas de brevets d'invention ainsi que toutes les causes ayant trait à l'amirauté.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Les Provinces. Dans chacune des provinces canadiennes, un Lieutenant-Gouverneur, nommé par le Gouverneur Général en conseil, représente la Reine et gouverne sur l'avis et avec l'aide du Premier ministre et du Cabinet provincial. Le Cabinet (ou le conseil exécutif) provincial est responsable devant la législature de la province. Le Parlement provincial n'a qu'une seule Chambre de représentants: celle-ci est formée du Lieutenant-Gouverneur et de l'Assemblée législative (dite Assemblée Nationale au Québec). Les députés sont élus pour un mandat de cinq ans, mais, de façon semblable à ce qui se passe au niveau fédéral, le Lieutenant-Gouverneur peut dissoudre l'Assemblée sur recommandation du Premier ministre de la province.

Les articles 92 et 93 de l'Acte de 1867 font état de dix-sept domaines qui ressortissent à la juridiction des provinces dont la modification de la constitution de la province (sauf en ce qui concerne la fonction du Lieutenant-Gouverneur), l'imposition d'impôts directs dans les limites de la province, l'emprunt de deniers sur le crédit de la province, la création de ministères pour des fins provinciales, l'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de correction dans les limites et pour la population de la province, les institutions municipales, licences de boutiques, les débits de boisson, la célébration des mariages dans la province. Selon l'article 93, la province a le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'enseignement. Les provinces peuvent aussi légiférer en matière d'agriculture et d'immigration. Mais s'il y a conflit entre une loi provinciale et une loi fédérale, c'est la loi fédérale qui prévaut.

Le palais législatif à Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick.

Premiers ministres provinciaux, 20 février 1969

Terre-Neuve	L'hon. J. R. Smallwood	Libéral
Ile du Prince-Édouard	L'hon. A. B. Campbell	Libéral
Nouvelle-Écosse	L'hon. G. I. Smith	Conservateur
Nouveau-Brunswick	L'hon. L.-J. Robichaud	Libéral
Québec	L'hon. Jean-Jacques Bertrand	Union nationale
Ontario	L'hon. John P. Robarts	Conservateur
Manitoba	L'hon. W. Weir	Conservateur
Saskatchewan	L'hon. W. Ross Thatcher	Libéral
Alberta	L'hon. H. E. Strom	Crédit social
Colombie-Britannique	L'hon. W. A. C. Bennett	Crédit social

Les Territoires. En plus de ses dix provinces, le Canada compte deux territoires: le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le Yukon est dirigé par un gouvernement local ayant à sa tête un Commissaire nommé par le Gouverneur Général en conseil. Le Commissaire est assisté d'un Conseil composé de sept membres. Ce Conseil élit lui-même son président. Le Commissaire en conseil a le pouvoir de légiférer sur toute matière d'ordre local: imposition de taxes locales, la vente de spiritueux, la conservation du gibier, la création d'emplois territoriaux, l'entretien d'institutions municipales, la délivrance de permis, la propriété, le droit civil, le mariage, etc. Le Commissaire du Yukon est M. James Smith.

Conformément à la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, un Conseil composé de neuf membres, ayant à sa tête un Commissaire, gouverne ces vastes territoires qui furent reconstitués le 1er septembre 1905. Le Commissaire en conseil a des pouvoirs semblables à ceux que possèdent, dans les mêmes domaines, le Commissaire du Yukon. Le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest est M. S. M. Hodgson.

LES GOUVERNEMENTS LOCAUX

En vertu de la Constitution canadienne, les dix provinces ont le pouvoir de créer et de gouverner leurs municipalités. Le régime municipal varie

Depuis 1964, 11,197 fonctionnaires ont suivi des cours pour devenir bilingues: 8,697 des cours de français et 2,500 des cours d'anglais. Les écoles de langues de l'État sont situées à Québec, à Montréal, à Ottawa et à Toronto.

Une séance du Conseil municipal d'Ottawa. La ville fait partie de la municipalité régionale ontarienne d'Ottawa-Carleton.

beaucoup d'une province à une autre. Toutes les municipalités, cependant, sont gouvernées par un conseil; en général, le maire est élu au suffrage direct. D'une façon sommaire, on peut parler de quatre types de municipalités: les cités, les villes, les villages et les municipalités rurales. Les provinces de Québec et d'Ontario se distinguent des autres provinces canadiennes du fait qu'elles possèdent un deuxième niveau d'administration: le comté. La province d'Alberta a maintenant un nombre restreint de municipalités rurales du fait qu'elle a procédé à de nombreuses « fusions ». Le Canada compte aujourd'hui un peu plus de 4,000 municipalités.

Les municipalités sont généralement responsables des services suivants: l'établissement d'une force constabulaire et de pompiers, organisation de tribunaux et prisons, voirie, salubrité publique, etc. Les municipalités sont aussi chargées, en général, d'imposer et de percevoir des taxes pour le compte des écoles locales. Généralement, l'impôt foncier représente l'une des principales sources de revenu des municipalités. Cependant, comme ces revenus sont souvent insuffisants, les cités et villes, en plus d'imposer une taxe de vente municipale et de percevoir d'autres argents pour l'allocation de permis et de licences, doivent recevoir des subventions du gouvernement provincial.

Conclusion

Le système politique canadien n'est pas seulement fondé sur des structures traditionnelles, mais aussi sur un ensemble d'institutions politiques, comme les partis politiques, les groupes de pression, les conférences fédérales-provinciales, les commissions royales d'enquête, les sociétés de la Couronne. Ainsi, il ne fait aucun doute que les Commissions royales d'enquête exercent une influence grandissante dans la poursuite de la réforme des grandes politiques qui orientent la vie du pays. Enfin, la « Conférence permanente » mise en place en février 1967, pour veiller à la réforme de la constitution, a déjà fait des propositions concrètes. La tâche de modifier la constitution et les institutions politiques du Canada sera évidemment longue et difficile, mais il semble acquis que le pays est maintenant engagé sur la voie de la réforme constitutionnelle.

Louis Sabourin

Les relations extérieures

Le ministère des Affaires extérieures

Créé en 1909, le ministère des Affaires extérieures a pour tâche de défendre et de promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger. Le ministre qui le dirige porte le titre de Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le premier fonctionnaire permanent du ministère (le sous-ministre) est appelé sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures; il est appuyé dans son travail par un sous-secrétaire suppléant et quatre sous-secrétaires adjoints, et reçoit les conseils des agents responsables des diverses directions. Ces derniers se partagent la responsabilité des tâches du Ministère, bénéficiant pour cela du concours d'agents du service étranger, d'agents d'administration, de stagiaires en administration et d'un personnel administratif. Les titulaires des postes diplomatiques à l'étranger sont appelés: hauts-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premiers secrétaires, deuxièmes secrétaires, troisièmes secrétaires ou attachés, et ceux des postes consulaires: consuls généraux, consuls ou vice-consuls. Le Canada entretient aujourd'hui des relations diplomatiques avec 106 pays. Les principales tâches du ministère des Affaires extérieures consistent à: *a*) diriger les relations du Canada avec les autres pays et la participation du Canada aux organisations internationales, et protéger les intérêts du Canada à l'étranger; *b*) recueillir et évaluer des données sur les événements susceptibles d'exercer une influence sur les relations internationales du Canada; *c*) correspondre avec les autres gouvernements et avec leurs représentants au Canada; *d*) négocier et conclure des traités et autres accords internationaux; *e*) représenter le Canada dans les capitales étrangères et dans les conférences internationales.

La Commission mixte internationale fait rapport au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au Secrétaire d'État des États-Unis. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures rend compte au Parlement de l'activité de l'Agence canadienne de développement international, dont il est question plus loin.

Missions à l'étranger. A la fin de décembre 1968, le Canada maintenait à l'étranger les postes diplomatiques, consulaires et commerciaux suivants:

*Afghanistan (Pakistan)
Afrique du Sud
*Algérie (Suisse)
Allemagne
*Antilles (États associés)
Argentine
Australie
Autriche
*Barbade (Trinité-et-Tobago)
Belgique
*Birmanie (Malaisie)
*Bolivie (Pérou)
Brésil
*Bulgarie (Yougoslavie)
Cameroun
Ceylan
Chili
Chypre
Colombie
*Congo (Brazzaville, République du Congo)
Congo, République démocratique du
*Corée (Japon)
Costa Rica
*Côte d'Ivoire (Ghana)
Cuba
*Dahomey (Nigéria)
Danemark
Équateur
Espagne
États-Unis d'Amérique
Éthiopie
Finlande
France
*Gabon (Cameroun)
*Gambie (Sénégal)
Ghana
Grande-Bretagne
Grèce
Guatemala
Guyane
*Guinée (Sénégal)
Haïti
*Haute-Volta (Ghana)
*Honduras (Costa Rica)
*Hongrie (Tchécoslovaquie)
Inde
Indonésie
*Irak (Iran)
Iran
Irlande
*Islande (Norvège)
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
*Jordanie (Liban)
Kenya
*Koweït (Iran)
*Lesotho (Afrique du Sud)
Liban
*Libye (Tunisie)
*Luxembourg (Belgique)
Malaisie
*Malte (Italie)
*Maroc (Espagne)
Mexique
Monaco
*Népal (Inde)
*Nicaragua (Costa Rica)
*Niger (Nigéria)
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande
*Ouganda (Kenya)
Pakistan
*Panama (Costa Rica)
*Paraguay (Argentine)
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
*République arabe syrienne (Liban)
République arabe unie
*République centrafricaine (Cameroun)
République Dominicaine
*République Malgache (Éthiopie)
*République de Somalie (Éthiopie)
*Roumanie (Yougoslavie)
*Rwanda (République du Congo)
*Salvador (Costa Rica)
Sénégal
*Sierra Leone (Nigéria)
*Singapour (Malaisie)
*Soudan (République arabe unie)
Suède
Suisse
Tanzanie
*Tchad (Cameroun)
Tchécoslovaquie
Thaïlande
*Togo (Ghana)
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Union des républiques socialistes soviétiques
Uruguay
Venezuela
Yougoslavie
*Zambie (Tanzanie)

*La mission canadienne auprès des pays marqués d'un astérisque réside dans le pays indiqué entre parenthèses.

Le Canada est également représenté sur les missions internationales de surveillance et de contrôle au Cambodge, au Laos et au Vietnam, et sur une mission militaire à Berlin. Il a des missions permanentes auprès des Nations Unies à New York et à Genève; auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et de la communauté économique européenne, à Bruxelles; auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles; auprès de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le Désarmement à Genève; auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris.

Le Commonwealth. L'une des principales composantes de la politique étrangère du Canada est le maintien d'un Commonwealth fort et viable. Unique en son genre, cette association de 28 États indépendants (Grande-Bretagne, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Inde, Pakistan, Ceylan, Ghana,

Malaisie, Nigéria, Chypre, Sierra Leone, Tanzanie, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Ouganda, Kenya, Malawi, Malte, Zambie, Gambie, Singapour, Guyane, Botswana, Lesotho, Barbade, Île Maurice et Souaziland) continue à chercher des nouveaux secteurs de coopération, afin d'assumer pleinement son rôle en tant que groupement multiracial dans les affaires mondiales.

Lors de leur réunion de 1964, les Premiers ministres du Commonwealth ont reconnu la nécessité de mettre sur pied, au service des États membres, un secrétariat central, qui pourrait fonctionner comme centre de consultation et de coordination des programmes de coopération entrepris à l'échelle du Commonwealth. Le Secrétariat du Commonwealth a donc été créé, en 1965, et M. Arnold Smith, un Canadien, a été nommé Secrétaire général. La première tâche du Secrétariat a consisté à dresser l'inventaire des activités et des programmes du Commonwealth afin d'intégrer ceux dont l'objet coïncidait avec le mandat du Secrétariat. Le Secrétariat du groupe de liaison du Commonwealth sur l'éducation et l'ancienne Commission économique du Commonwealth ont ainsi été intégrés au Secrétariat en 1966.

Au cours des trois dernières années, le Secrétariat a effectué beaucoup de travaux jugés utiles par les gouvernements des États membres. Il publie une série de documents d'information sur les grands thèmes de la politique internationale, et voit à l'organisation matérielle des réunions de consultation du Commonwealth qu'elles aient lieu au niveau des Premiers ministres ou à celui des experts chargés des questions techniques. Il coordonne l'assistance technique, notamment le Programme d'assistance technique du Commonwealth (lancé en 1967 à la suite d'une réunion, tenue à Nairobi, de hauts fonctionnaires du Commonwealth); il rassemble et distribue les informations récentes en rapport avec la nature et l'importance de l'assistance économique requise ou offerte à l'intérieur du Commonwealth. A la demande du gouvernement britannique, le Secrétariat a réuni une équipe d'observateurs du Commonwealth pour la surveillance du référendum tenu à Gibraltar en septembre 1967. Les deux parties en conflit au Nigéria se sont prévalues de l'offre de bons offices du Secrétaire général dont les efforts patients et assidus furent bien près de permettre d'aboutir à une entente, et ont illustré l'influence que peut exercer le Secrétariat dans le règlement de telles questions.

Le Canada a appuyé l'expansion et le développement du Commonwealth par l'intermédiaire du Secrétariat et par des contacts bilatéraux avec les autres États membres. Ces liens créent des relations spéciales entre le Canada et ce groupe de pays qui, malgré leur diversité, partagent des valeurs et des traditions importantes.

Le Canada continue d'orienter une bonne partie de son aide au développement vers les pays du Commonwealth, par le canal du Plan de Colombo, du Programme spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth (SCAAP) et du Programme canadien d'aide aux Antilles du Commonwealth. Depuis la mise en vigueur du Plan de Colombo, le Canada y a versé plus de 980 millions de dollars. L'aide du Canada aux pays africains du Commonwealth, par l'intermédiaire du SCAAP, s'est élevée à 59 millions de dollars entre 1960 et la fin de mars 1968. Environ 59 millions de dollars ont été mis à la disposition des Antilles du Commonwealth entre 1958 et la fin de mars 1968. En outre, le Canada participe activement au Programme de bourses d'études et de perfectionnement du Commonwealth; au titre de ce programme, il a contribué $1,300,000 en 1968-1969 et au cours de cette période il a accueilli 204 étudiants dans ses universités.

Les Premiers ministres des pays du Commonwealth entourent la reine Élisabeth II, lors de leur dernière conférence.

La francophonie. Le gouvernement canadien est favorable à la création de liens plus nombreux et plus étroits et à la multiplication des échanges culturels et autres avec les pays possédant en commun avec le Canada l'héritage linguistique et culturel français. Déjà, des rapports bilatéraux nombreux et prometteurs ont été établis avec la plupart des quelque 30 pays francophones: accords culturels avec la France, visites de parlementaires, échanges de boursiers et de fonctionnaires, ouverture d'ambassades en Afrique francophone, et programmes élargis de coopération avec les pays francophones en voie de développement.

La prise de conscience de l'existence d'une communauté francophone à travers le monde se manifeste également par l'éclosion d'associations privées et semi-gouvernementales dont la caractéristique commune est la culture française; les plus importantes sont l'Association internationale des Parlementaires de langue française, l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), l'Institut International de droit d'expression française (IDEF), la Communauté radiophonique de langue française. Le Canada entend participer activement à tout effort visant à l'élaboration d'un cadre propice à une collaboration élargie entre les États francophones, à tous les niveaux de l'activité gouvernementale et privée. Ce faisant, il témoigne de sa vocation biculturelle, favorise l'épanouissement de la culture française sur son territoire et contribue au rayonnement de la version canadienne de cette culture à l'étranger. L'intérêt du Canada pour la francophonie au cours des dernières années représente une dimension

précieuse pour la diplomatie canadienne; et sa politique dynamique dans ce domaine témoigne de l'importance qu'il lui accorde.

OTAN. Le gouvernement canadien a procédé en 1968-1969 à une révision complète de sa politique en matière de défense.

Le Premier ministre a souligné en avril 1969 que le gouvernement avait rejeté l'idée de la neutralité et du non-alignement du Canada, déclarant que le pays continuerait de participer, sous une forme appropriée, à des ententes de sécurité collective avec d'autres États. Il a mentionné qu'à la suite de la réévaluation par le gouvernement des priorités en matière de défense, il avait été décidé que, à l'avenir, une plus grande importance serait accordée à la protection de la souveraineté du Canada, et à la défense de l'Amérique du Nord en collaboration avec les États-Unis.

Affirmant que le Canada continuerait d'être membre de l'OTAN, il a toutefois souligné que l'Europe occidentale avait connu un renouveau économique remarquable au cours des vingt dernières années et que, parallèlement, elle avait pu accroître sa capacité de fournir les forces et les armements défensifs conventionnels déployés par l'Alliance pour la défense de l'Europe. M. Trudeau a fait savoir que, compte tenu de ces éléments, et en consultation avec ses alliés de l'OTAN, le gouvernement canadien avait décidé d'opérer une réduction graduelle et planifiée des effectifs des Forces canadiennes en Europe.

L'OTAN est évidemment plus qu'une alliance militaire. Le Canada prend une part active dans les délibérations du Conseil de l'Atlantique Nord, qui constitue le forum où les partenaires de l'OTAN peuvent échanger des renseignements et des points de vue sur des questions politiques, économiques, culturelles et scientifiques d'intérêt commun. En particulier, comme l'a noté le Premier ministre, l'amélioration des relations Est-Ouest est l'objectif déclaré de l'OTAN. Par conséquent, le Canada participe activement aux initiatives de l'Alliance dans ce sens dans le but d'en arriver à un règlement pacifique en Europe.

En tant que membre de l'Alliance, le Canada contribue régulièrement aux budgets militaires de l'Organisation et au financement commun de l'infrastructure. Dans le cadre du Programme d'aide mutuelle, le Canada a fourni du matériel militaire, a contribué à la formation d'équipages aériens, et a assuré un soutien logistique à certains de ses alliés de l'OTAN.

Enfin, il est à noter qu'en plus des forces qu'il met à la disposition de l'OTAN en Europe et dans la région atlantique, le Canada, par sa participation au NORAD maintient des forces dans la région canado-américaine de l'OTAN.

Les Nations Unies. L'une des composantes essentielles de la politique étrangère du Canada est le ferme appui accordé aux Nations Unies. Au cours des années, le Canada a participé aux actions que l'Organisation a entreprises pour assurer le maintien de la paix dans diverses parties du monde, notamment au Moyen-Orient, au Cachemire, au Congo, dans l'Iran occidental, et à Chypre. Actuellement, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan comprend 17 membres des Forces canadiennes, et l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve en compte 20 autres; en outre, la Force des Nations Unies à Chypre comprend environ 590 militaires canadiens, qui forment le deuxième contingent de la Force du

Au siège de l'*Organisation de l'aviation civile internationale*, à Montréal, les délégués fixent les normes et proposent les pratiques de l'aviation internationale.

point de vue de l'importance des effectifs. Le Canada a constamment préconisé le renforcement du pouvoir pacificateur des Nations Unies au moyen de plans arrêtés d'avance au siège de l'ONU et de l'adoption de mesures de disponibilité permanente de la part des États membres. Le troisième mandat de deux ans du Canada au Conseil de sécurité fut exercé en 1967-1968; le Canada avait déjà été membre du Conseil en 1947-1948 et en 1958-1959.

Membre du Comité des Dix-Huit sur le désarmement, le Canada appuie et prend part à la négociation d'accords internationaux visant d'une part à limiter la course aux armements nucléaires et d'autre part, à long terme, à interdire la possession de ces armements. Le Traité de non-prolifération est le plus important des accords récemment conclus à ce sujet. Le Canada favorise et participe également à la négociation d'accords complémentaires relatifs notamment aux armements de type classique et à l'utilisation des fonds marins exclusivement à des fins pacifiques. Le but ultime de ces négociations sur le désarmement demeure la réalisation du désarmement général et complet sous une surveillance internationale efficace.

Le Canada collabore également au travail des Nations Unies à titre de membre de diverses institutions de l'ONU, dont les 13 institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIÉA). L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège est à Montréal, est la seule institution spécialisée des Nations Unies ayant ses bureaux principaux au Canada.

Le Canada est membre de plusieurs organismes auxiliaires de l'Assemblée générale, dont les Comités de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmos-

phérique, et de l'utilisation pacifique du lit des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix et le Comité scientifique pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

Le Canada continue à participer aux activités de plusieurs organismes importants des Nations Unies dans le domaine socio-économique, tels que le Commission économique pour l'Amérique latine, le Comité des programmes et de la coordination, le Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial ONU/FAO, la Commission du développement social, la Commission de la statistique, la Commission des stupéfiants et le Comité sur le logement, la construction et la planification.

Le Canada est en outre membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Conseil de développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et du Comité exécutif du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale le Canada a reçu plus de 300,000 réfugiés d'outre-mer).

Répondant à l'appel du gouvernement de la Jamaïque qui avait besoin de manuels et d'auxiliaires didactiques pour l'enseignement de la lecture qui se fait à la télévision dans cette classe jamaïquaise, la Commission canadienne pour l'*Unesco* a réussi à recueillir $65,000 de sources privées, grâce à ses coupons-cadeaux.

Afin de suivre de près les événements qui se déroulent au siège des Nations Unies à New York et au bureau européen de l'Organisation à Genève, le Canada maintient des missions permanentes dans ces deux villes.

En 1968, le Canada s'est classé au huitième rang des 126 États membres des Nations Unies, du point de vue de l'importance de sa contribution au budget régulier de l'Organisation; sa quote-part de $3,800,000 représentait en effet 3.02 p. 100 de ce budget. Jusqu'en 1968, le gouvernement du Canada avait aussi pris à sa charge l'entretien du contingent canadien de la Force des Nations Unies à Chypre (soit une dépense de $1,900,000 en sus de ce qu'aurait coûté l'entretien des mêmes effectifs au Canada). En outre, le Canada contribue à titre bénévole aux activités spécialisées des Nations Unies, telles que celles du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés dans le Moyen-Orient (UNWRA) et du Programme mondial d'aide alimentaire (PAM). Au total, la cotisation et les contributions du Canada aux Nations Unies, à leurs institutions spécialisées et aux organismes connexes se sont élevées à environ $376,900,000 pour les années 1945 à 1968, dont quelque $36,500,000 en 1968.

Les États-Unis. Les relations du Canada avec les États-Unis sont d'une importance capitale tant pour son progrès et sa croissance que pour sa situation sur le plan international. Voisins par la géographie et par l'histoire, les deux pays ont noué dans le passé des liens d'amitié que les réalités démographiques et économiques contribuent à resserrer aujourd'hui.

La coopération dans les questions bilatérales et internationales d'intérêt commun et sur la scène internationale a démontré que, de part et d'autre, il existe une volonté de maintenir et d'intensifier l'esprit de compréhension qui a toujours été manifesté dans le passé.

Le Canada et les États-Unis sont tous deux membres actifs de l'Organisation des Nations Unies et de ses diverses institutions spécialisées, ainsi que de l'OTAN, du GATT et de l'OCDE et d'autres organisations internationales. De nombreux organismes bilatéraux facilitent aussi la collaboration entre les deux pays. Le Comité ministériel du commerce et des affaires économiques réunit chaque année des membres du Conseil des ministres des deux pays pour discuter à fond tout l'éventail des problèmes d'intérêt commun et international. La Commission permanente de défense et la Commission mixte internationale offrent un forum propice de discussions, la première pour les questions de défense du continent nord-américain et la seconde pour les problèmes des eaux limitrophes. En outre, de nombreux organismes et commissions mixtes traitent de questions de caractère particulier.

Le contact continuel entre habitants des deux pays, que favorise une frontière largement ouverte, renforce l'amitié traditionnelle des deux peuples.

Au cours des trois derniers mois de 1968, l'hon. Lionel Chevrier a visité quelques-unes des principales villes des États-Unis au nom du ministère des Affaires extérieures. M. Chevrier a donné une série de conférences sur l'évolution constitutionnelle et économique récente du Canada et sur l'importance de cette évolution pour les Américains. Il a également participé à des colloques avec divers groupes d'étudiants. Dans les villes qu'il a visitées, soit Boston, New York, Dallas, la Nouvelle-Orléans, Seattle, San Diego, Los Angeles, San

Francisco et Chicago, M. Chevrier a eu avec les autorités locales des entretiens privés portant sur les affaires canadiennes et sur les relations canado-américaines. M. Chevrier a aussi visité les missions consulaires du Canada dans ces villes et a préparé un rapport à l'intention du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur l'activité du Canada dans le domaine de l'information aux États-Unis.

L'Europe. Le gouvernement du Canada a entrepris une révision en profondeur de sa politique et de son activité à l'égard de l'Europe, dans le but d'en définir les priorités et de rechercher les meilleures voies pour entretenir les relations canado-européennes.

Les rapports du Canada avec l'Europe, qui remontent aux origines du Canada, se rattachent au patrimoine culturel que ce pays partage avec la Grande-Bretagne et la France; ils traduisent aussi ses liens traditionnels avec les autres pays européens qui ont contribué à le peupler. Ces liens ont été resserrés par le grand effort militaire que le Canada a fourni en Europe pendant les deux guerres mondiales. Depuis, les relations avec l'Europe occidentale n'ont cessé de se développer, commandées par des intérêts considérables d'ordre politique, économique et militaire du Canada dans cette région. Le Canada entretient des relations étroites et suivies avec la Grande-Bretagne et la France en particulier, mais aussi avec la plupart des autres pays de l'Europe occidentale; il est représenté par des diplomates résidents dans presque tous ces pays. Traditionnellement la Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure plusieurs autres pays de l'Europe occidentale,comptent parmi les principaux partenaires du Canada dans le domaine du commerce extérieur, et lui ont fourni le plus grand nombre d'immigrants. En ce qui touche les relations multilatérales, le Canada, tout comme plusieurs de ces pays, est membre actif de l'OTAN et de l'OCDE ainsi que de certaines autres grandes organisations internationales, comme l'Accord général sur les tarifs douaniers et le Commerce (GATT). L'unité, la prospérité, et le dynamisme croissants de l'Europe de l'Ouest lui réservent, sans doute, une place de plus en plus importante dans les relations extérieures du Canada.

Depuis quelques années, les relations du Canada avec les pays communistes de l'Europe de l'Est se sont beaucoup améliorées. La vente de grandes quantités de blé canadien, à plusieurs reprises depuis 1963, a été suivie d'une intensification des échanges dans de nombreux domaines, ces échanges étant facilités par le relâchement général des tensions internationales en Europe. Le Canada maintient des missions diplomatiques à Moscou, Prague, Varsovie et Belgrade et, par l'entremise d'ambassadeurs non résidents, il entretient des relations diplomatiques avec la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Les événements survenus récemment en Europe de l'Est et, en particulier, l'invasion de la Tchécoslovaquie en août 1968, ont suscité quelque incertitude quant à la rapidité du développement des relations et des échanges du Canada avec les pays de cette région, incertitude que seul le temps permettra de lever.

L'Extrême-Orient. Depuis de nombreuses années, le Canada a de nombreux contacts, sur le plan officiel comme sur le plan privé, avec l'Extrême-Orient. Une importante délégation commerciale est en poste à Hong-kong; des bureaux de l'immigration y sont également installés, de même que dans d'autres villes de l'Extrême-Orient. Le Canada est en outre membre fondateur de la

La Division des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures organise à l'étranger des expositions itinérantes d'artisanat canadien, de gravures canadiennes modernes et d'art esquimau.

Banque asiatique de développement; un des membres du conseil d'administration de cette institution, dont le siège est à Manille, est un Canadien.

En plus de ses relations diplomatiques normales avec cette partie du monde, et de sa participation au Plan de Colombo, le Canada est engagé, depuis 1954, dans les opérations de maintien de la paix au Cambodge, au Laos et au Vietnam, où des officiers et civils canadiens sont affectés aux Commissions internationales de surveillance et de contrôle.

Le Moyen-Orient. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le Moyen-Orient demeure un foyer de tensions et de conflits. Durant toute cette période, le Canada a participé activement aux efforts déployés par les Nations Unies pour ramener le calme et la stabilité dans la région. Il a par ailleurs contribué aux mesures de secours prises pour soulager les besoins des victimes des hostilités intermittentes.

Le Canada a fourni des observateurs à l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve (ONUST) et a participé de près à la création de la Force d'urgence des Nations Unies, dont les effectifs à Gaza et au Sinaï ont toujours comporté des troupes canadiennes, jusqu'au retrait de la Force en mai 1967. Des officiers canadiens continuent de servir l'ONUST, chargée de la surveillance de la ligne de cessez-le-feu israélo-arabe.

Dès l'établissement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), le Canada en a été l'un des principaux soutiens. L'apport du gouvernement canadien était sous forme d'espèces, d'aliments ou d'autres denrées destinées à soulager la souffrance humaine au Moyen-Orient. Dans des cas d'urgence, le Canada a aussi fourni diverses formes d'assistance, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale.

L'Afrique. Quoique les Canadiens aient manifesté un certain intérêt envers l'Afrique dans le passé et quoiqu'ils aient participé à d'importantes activités commerciales et missionnaires, les relations entre le Canada et l'Afrique ont

Des boîtes de morue salée sont chargées à bord d'un cargo à Halifax (N.-É.). Don d'organismes philanthropiques et publics canadiens, quelque 5,000 tonnes de poisson, 1,000 tonnes de granules de pommes de terre et des fournitures médicales ont été expédiées pour soulager les victimes de la guerre civile au Nigéria.

connu un essor rapide depuis dix ans, parallèlement à l'accession à l'indépendance de la plupart des anciens territoires coloniaux. La voix de plus en plus forte de ces nouveaux États dans le concert des nations, la reconnaissance de leurs problèmes de développement, ainsi que l'importance des questions politiques du continent africain, ont déclenché cette évolution.

Les premières relations directes ont été établies, naturellement, avec les anciennes colonies britanniques, à mesure que celles-ci accédaient à l'indépendance au sein du Commonwealth. Des contacts plus nombreux, puis des relations diplomatiques s'établirent peu après avec les nouveaux États francophones d'Afrique, en reconnaissance de la dualité culturelle du Canada et du rôle important de ces pays dans les affaires africaines. Le Canada entretient maintenant des relations diplomatiques avec presque tous les États indépendants d'Afrique, et des missions canadiennes sont établies dans 11 pays du continent. En même temps que se développaient des relations diplomatiques et commerciales bilatérales, le Canada élaborait un vaste programme d'aide à l'Afrique. Plus de 30 millions de dollars sont affectés chaque année à l'aide au développement du continent africain.

Pendant sept semaines de février et mars 1968, une mission officielle canadienne, dirigée par l'hon. Lionel Chevrier, a effectué une tournée en Afrique francophone, pour étudier sur place le programme d'aide du Canada dans cette partie du monde. Au nom du gouvernement du Canada, la mission Chevrier a accepté de financer environ 50 projets devant être réalisés sur une période

de trois à cinq ans, au coût global de quelque 40 millions de dollars. Certains de ces projets comprennent des études techniques et des études de possibilités susceptibles, au cours des prochaines années, d'entraîner de nouvelles allocations de fonds au titre du programme canadien d'aide à l'Afrique francophone.

La mission a marqué une étape importante vers la réalisation du désir exprimé par le gouvernement canadien d'établir des relations plus étroites avec le monde francophone et de consacrer aux pays en voie de développement, au début des années 1970, des ressources équivalant à 1 pour cent du produit national brut du Canada, selon la recommandation des Nations Unies.

L'Amérique latine. Le Canada a maintenant établi des relations diplomatiques officielles avec toutes les républiques de l'Amérique latine; il compte présentement 14 missions diplomatiques avec résidence dans cette région du monde. Ses relations avec ces pays se sont accrues considérablement au cours des quelques dernières années, sur les plans politique, culturel, commercial et diplomatique. Le Canada est membre de trois organismes rattachés à l'Organisation des États américains (O.É.A.): les instituts panaméricains de statistique, et de géographie et d'histoire, et le Bureau panaméricain de la radio. Le Canada participe régulièrement aux réunions de ces organisations.

Le Canada continue aussi de resserrer ses liens économiques avec l'Amérique latine. Depuis 1961, il est membre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et il envoie des groupes d'observateurs aux réunions ministérielles annuelles du Conseil économique et social interaméricain, qui est un organisme de l'O.É.A. Les missions commerciales d'hommes d'affaires et de fonctionnaires canadiens auprès des pays latino-américains ont été encouragées. Fait significatif, le gouvernement du Canada est intervenu directement pour faciliter les exportations canadiennes vers l'Amérique latine, au moyen de crédits à long terme pour l'exportation de biens d'équipement, en vertu de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Ces crédits représentent maintenant environ 153 millions de dollars au total. En décembre 1964, le gouvernement du Canada a signé avec la Banque interaméricaine de développement un accord aux termes duquel le Canada s'engageait à fournir 10 millions de dollars pour la réalisation de projets de développement en Amérique latine. Des montants semblables ont été affectés au cours de chacune des quatre années subséquentes.

Des observateurs officiels du Canada assistent aux réunions d'autres organisations interaméricaines dont le Canada n'est pas membre, entre autres l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Institut interaméricain des affaires indiennes.

La décision, prise en 1968, de procéder à une révision intégrale de la politique du Canada à l'égard de cette région aura peut-être une importance capitale en ce qui concerne le raffermissement des liens entre le Canada et l'Amérique latine. Cette révision a été amorcée par la tournée d'une mission ministérielle à travers neuf pays latino-américains, en octobre et novembre 1968. Cette mission ministérielle, d'une importance sans précédent dans les relations extérieures du Canada, se composait de cinq ministres et d'environ 25 hauts fonctionnaires fédéraux.

Agence canadienne de développement international

Pour aider à éliminer la misère, le Canada consacre une quantité toujours croissante de capitaux, de compétence et de denrées à la lutte qui se livre

dans les pays en voie de développement contre la pauvreté, la faim et la maladie. De nombreux changements sont survenus en 1968 au sein de l'agence chargée d'administrer le programme canadien d'aide au développement. Pour mettre en relief l'idée d'association dans la tâche du développement international, le nom du Bureau de l'aide extérieure a été changé en celui d'Agence canadienne de développement international.

La complexité croissante de l'économie du développement a conduit à créer une organisation entièrement neuve: trois nouvelles directions ont vu le jour, et des comités d'enquête ont été constitués pour étudier sur place les besoins économiques fondamentaux que les ressources canadiennes peuvent le mieux contribuer à combler. C'est ainsi que des groupes de travail ont été envoyés, en 1967-1968, en l'est de l'Afrique, en Inde, au Vietnam, au Pakistan et à Ceylan. Quarante-neuf projets sont nés de la mission Chevrier dans les pays francophones d'Afrique.

Aujourd'hui, le montant de l'aide du Canada est supérieur de plus de trois fois à celui d'il y a quatre ans. Au cours de l'année financière 1967-1968, les sommes affectées se répartissent ainsi: 50 millions de dollars en subventions; 75 millions en denrées alimentaires; $1,310,000 en remise de dettes; 90 millions en prêts pour le développement; enfin $37,900,000 en crédits à l'exportation qui ne constituent pas une « aide » proprement dite, mais qui ont quand même été consentis aux pays en voie de développement à des conditions particulièrement avantageuses. L'essentiel de l'aide économique du Canada aux pays moins développés est accordé en vertu d'ententes directes avec le gouvernement de chacun des pays en cause.

En 1967-1968, quelque 85 p. 100 de l'aide bilatérale du Canada ont été consacrés à onze pays ou régions. C'est là une conséquence de la politique du gouvernement qui désire concentrer son aide dans les régions d'intérêt spécial pour le Canada et où elle peut produire le plus d'effets. Le solde de l'aide est allé à un certain nombre de pays, qui ont aussi profité de l'apport du Canada à des agences d'aide multilatérale.

L'administration du programme d'aide du Canada a été répartie géographiquement comme suit: le Plan de Colombo, pour le sud et le sud-est de l'Asie; le Programme d'assistance aux Antilles du Commonwealth; le Plan spécial d'assistance aux pays africains du Commonwealth; un programme pour les États francophones indépendants d'Afrique; et l'aide au développement des pays de l'Amérique latine.

Le programme d'aide le plus ancien et le plus considérable est celui du Plan de Colombo; en vertu de ce programme, le Canada a mis depuis 1951, $840,300,000 à la disposition, principalement, de l'Inde, du Pakistan, de la Malaisie et de Ceylan. L'aide, évaluée à 126 millions de dollars en 1967-1968, consistait principalement en aliments, engrais, et autres denrées, locomotives, pièces de rechange, deux aménagements électriques (achevés au cours de l'année), une génératrice à vapeur, lignes de transport d'électricité, un aéroport (près de Colombo), un relevé des ressources naturelles en Malaisie, et en matériel de formation technique d'une valeur de trois millions de dollars pour un collège de formation d'enseignants en technologie.

L'aide bilatérale à l'Afrique du Commonwealth a atteint $19,500,000 en subventions et prêts à 14 pays, consentis en grande partie au titre de l'aide à l'éducation et de l'aide technique. Ainsi, on a dépensé plus de $1,300,000 sur une période de cinq ans pour la construction d'une école de métiers à Accra et pour en recruter les cadres.

Le *Canada Hall* de l'université des Antilles dans l'île de la Trinité est une réalisation canadienne.

Un étudiant zambien poursuit ses études à l'Institut de technologie du Nouveau-Brunswick sous les auspices de l'ACDI.

L'aide du Canada aux pays francophones d'Afrique a été grandement accrue récemment, étant passée de $8,100,000 à 12 millions de dollars au cours de l'année dernière. En Tunisie, par exemple, le Canada s'est engagé pour $1,700,000 en aide technique, dont l'envoi d'une équipe médicale chargée d'aider à l'établissement d'un hôpital pour enfants.

Les engagements canadiens envers les Antilles en 1967-1968 ont dépassé 17 millions de dollars, soit 30 p. 100 de plus que l'année précédente. La plus grosse part est allée à des projets favorisant le développement régional: amélioration du transport aérien et des approvisionnements d'eau, construction d'écoles, production agricole.

L'aide fournie à l'Amérique latine par l'entremise de la Banque interaméricaine de développement a servi notamment à l'agrandissement d'un port du Salvador; à une série d'études sur les forêts, l'irrigation, les routes, l'utilisation des terres et le régime foncier; et à l'agrandissement de l'Université technique d'État du Chili.

L'aide aux projets de grande envergure est demeurée une caractéristique du programme d'aide du Canada, représentant quelque 85 p. 100 du total des engagements. L'aide à l'éducation tient aussi une place de premier ordre. En 1967, le programme a assisté plus de 2,600 étudiants des pays d'outre-mer et a financé la présence à l'étranger de plus de 800 enseignants et experts.

Le Service administratif canadien outre-mer (SACO)

Après un peu plus d'un an d'existence, le SACO s'est donné une organisation; il a étudié les besoins de bon nombre de nouveaux pays et a envoyé 32 volontaires dans une douzaine de pays pour contribuer à la réalisation de diverses entreprises; en outre, il enverra prochainement à l'étranger 22 hommes qui n'attendent plus pour partir que l'accomplissement des dernières formalités.

M. Russell Johnson, âgé de 67 ans, dirige la construction et l'équipement d'une scierie sur le mont Zomba en Malawi (Afrique). C'est l'ACDI qui a fait les frais de l'outillage.

Le Service administratif canadien outre-mer est une société sans but lucratif dont le conseil de direction comprend les présidents ou directeurs généraux d'une centaine des plus grandes sociétés bancaires, industrielles, manufacturières, etc., du Canada. Son effectif est formé d'un petit groupe d'anciens titulaires de hauts postes (présidences, vice-présidences) du monde des affaires, et qui, à présent à la retraite, prodiguent leurs connaissances et leurs compétences d'une façon semi-bénévole. Le Service est rattaché au programme d'aide extérieure du Canada; il travaille de concert avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires extérieures, dont il a l'appui. Il s'est fixé pour tâche d'aider à développer l'auto-dépendance, — de canaliser l'expérience et le savoir-faire de spécialistes canadiens de premier plan à la résolution de problèmes d'organisation et de technique qui se posent aux entreprises s'efforçant de réussir dans les pays en voie de développement. Les volontaires sont habituellement des hommes retraités (ou proches de l'âge de la retraite) et désireux de travailler à l'étranger pour des périodes variant de deux à six mois. Ils ont tous réussi dans leur carrière, soit dans le monde industriel ou dans les professions libérales et leur sens de

l'humain, de même que leur aptitude à s'adapter à des conditions inhabituelles, sont reconnus. Quelques-uns occupent encore des emplois réguliers, et leurs employeurs leur permettent d'accepter de telles missions, qui sont par ailleurs de nature à accroître leur expérience.

Le travail du SACO est le plus efficace dans les régions ayant un commencement d'activité commerciale, si embryonnaire soit-elle. Les travaux entrepris ou envisagés sont très divers. Certains sont d'ordre médical; dans ces cas, le SACO collabore étroitement avec l'Association médicale canadienne. D'autres relèvent du génie, par exemple: amélioration et construction de routes, production et distribution d'électricité ou plans et construction de bateaux de pêche. Ou encore, il peut s'agir de fabrication de pâtes et papiers; de mise en conserve du poisson; de mise en marché ou de comptabilité. Jusqu'à présent, des Canadiens de grande valeur se sont ainsi rendus en Afrique, en Amérique du Sud et dans les Antilles.

Les résultats obtenus sont de trois ordres: le Canada cimente son amitié dans le monde entier; des citoyens des nouveaux États peuvent acquérir le sens du travail bien fait et il leur est donné l'occasion de bien gagner leur vie; enfin, les volontaires enrichissent leur expérience.

Le Service universitaire canadien outre-mer (SUCO)

Le SUCO, société canadienne indépendante sans but lucratif, recrute, sélectionne et forme du personnel qualifié du point de vue professionnel et technique; il envoie ensuite ces gens travailler, pour une période de deux ans, à la réalisation des projets et des priorités des gouvernements et des organismes de plus de 40 pays en voie de développement. Il s'agit d'un programme d'assistance technique au niveau des cadres moyens et non d'un programme de secours, d'urgence ou de nature religieuse. Les 1,300 membres du personnel du SUCO travaillant cette année en vertu de contrats signés avec les gouvernements et organismes des pays étrangers perçoivent une rémunération équivalente à celle de leurs confrères de ces pays, et non du Canada. La contribution du SUCO vise à compléter le travail de développement des pays en question, à combler les besoins qui demeurent malgré les efforts de la main-d'oeuvre locale. L'aide apportée par les volontaires du SUCO entend n'être que provisoire et le SUCO vise à éliminer les besoins qui constituent sa raison d'être.

Envoyé sur place en réponse à des demandes précises venues d'outre-mer, le personnel du SUCO représente un éventail impressionnant de compétences professionnelles et techniques: professeurs (surtout de mathématiques et de sciences), médecins, infirmières, physiothérapeutes, techniciens de laboratoire, spécialistes en agriculture, en industrie forestière, et en pêche, ingénieurs, comptables, techniciens, mécaniciens, etc. Une hausse de la demande d'aide technique a conduit à confier 30 p. 100 des affectations actuelles à des diplômés, hommes et femmes, d'instituts et de collèges de technologie.

Le fonctionnement de SUCO. Le SUCO a été créé en 1961 lors de la proclamation par les Nations Unies de la Décennie du développement. Depuis lors, les Canadiens y ont eu recours pour concrétiser leur désir de participation à l'oeuvre internationale de développement. Le SUCO est représenté aujourd'hui par plus de 80 comités dans les universités, collèges et instituts techniques du Canada. Chaque comité s'occupe de publicité, de recrutement, et d'une présélection des candidats de sa zone géographique.

M. Steve Woolcombe, membre du SUCO, enseigne en Inde.

Le SUCO reçoit du gouvernement fédéral une bonne partie des fonds nécessaires; le reste provient de groupes, d'individus, de sociétés, de fondations et des milliers de Canadiens qui prennent part aux « Marches pour les millions ». Les universités du Canada fournissent également leur appui en offrant gratuitement aux comités locaux des salles, du matériel et les services de leur personnel; de même les sociétés pharmaceutiques et autres donnent des médicaments et du matériel chirurgical; les journaux, les revues, et les stations de radio et de télévision diffusent de la publicité gratuite pour le recrutement des membres.

Le personnel local du SUCO maintient la liaison nécessaire entre les employeurs des pays d'accueil, les volontaires, et le secrétariat situé à Ottawa. Il s'occupe directement de l'administration des programmes du SUCO outremer et travaille en collaboration étroite avec les ministères et services des gouvernements.

Conditions de travail. Les affectations sont de deux ans mais peuvent être prolongées. Il n'y a pas d'âge limite. Tous les volontaires reçoivent un billet aller et retour et bénéficient d'une assurance-frais médicaux et d'une assurance-vie. L'instruction préparatoire fournie avant le départ comporte des cours de langue, une étude de la région d'accueil et, au besoin, des cours spécialisés de formation professionnelle.

M. Brian Grover, ingénieur et conseiller de l'ACDI, dirige les services d'eau des provinces côtières du Kenya.

La population

Après la Confédération, le recensement du Canada eut lieu pour la première fois en 1871, et par la suite à tous les dix ans. Les résultats du recensement servent de base pour le remaniement de la carte électorale et constituent en outre des données intéressantes sur la population du Canada.

Lors du recensement quinquennal du Canada au 1er juin 1966, on a dénombré 20,014,880 personnes, dont 10,054,344 du sexe masculin et 9,960,536 du sexe féminin. Le chiffre estimatif de la population du Canada au 1er octobre 1968 était de 20,857,000 personnes, soit environ 842,000 (4.2 p. 100) de plus qu'au 1er juin 1966. Le taux d'accroissement annuel de la population depuis le dernier recensement (1.8) est le plus faible depuis la guerre; ce ralentissement tient à la baisse régulière du taux de natalité, qui est tombé de 28.2 en 1957 à 18.2 en 1967. Le taux de mortalité, l'un des plus bas au monde, est en outre tombé de 8.2 à 7.4 au cours de la même période.

Le nombre d'immigrants a été en moyenne de 154,000 dans les années 1950, et de 128,000 entre 1960 et 1967. L'émigration a fait perdre au Canada 77,000 personnes par an, en moyenne, entre les recensements de 1961 et de 1966 et 63,000 en 1967 et en 1968.

Les taux de croissance. Les estimations de la population de 1968 révèlent des différences marquées dans les taux de croissance des provinces depuis le recensement de 1966. C'est en Colombie-Britannique et en Ontario que la population s'est accrue le plus rapidement, soit de 7 et de 5 p. 100, respectivement, depuis le 1er juin 1966. En revanche, la Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan ont accusé le taux de croissance le plus faible, soit 0.5 p. 100. Ces deux provinces ont subi des pertes de population entre 1966 et 1968 du fait de l'émigration nette, c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties. Malgré une émigration nette, la population de Terre-Neuve s'est accrue de 3 p. 100 depuis 1966, grâce à son taux d'accroissement naturel, le plus élevé au Canada.

L'émigration nette au cours de la même période a été la plus élevée en Saskatchewan (environ 17,000 personnes). Les autres provinces qui ont accusé des pertes de population sont: la Nouvelle-Écosse (12,000 personnes), le Manitoba (11,000) et le Nouveau-Brunswick (8,000). Depuis 1966, la balance migratoire a donné des accroissements nets de population estimés à près de 200,000 personnes en Ontario, à 100,000 en Colombie-Britannique, à 20,000 en Alberta et à 18,000 au Québec.

Comme l'indique l'horloge démographique du Bureau fédéral de la statistique à Ottawa, la population du Canada a atteint 21 millions d'habitants à la mi-mai 1968.

En juin 1968, d'après les estimations intercensales, 2,001,000 Canadiens (10 p. 100 de la population) résidaient dans les provinces de l'Atlantique, 5,927,000 (29 p. 100) au Québec, 7,306,000 (35 p. 100) en Ontario, 3,457,000 (17 p. 100) dans les provinces des Prairies et 2,007,000 (10 p. 100) en Colombie-Britannique. Le chiffre estimatif de la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest était de 46,000 habitants.

Éléments de la croissance démographique, Canada et provinces, 1966-1968

Province ou territoire	Population 1966	Naissances	Décès	Immigration	Accroissement réel		Migration nette	Estimation de la population, 1er juin 1968
					Nombre	%		
	milliers	nombre	nombre	nombre	milliers		nombre	milliers
Canada	**20,015**	**751,043**	**304,091**	**418,362**	**730**	**3.6**	**282,000**	**20,744**
T.-N.	493	27,024	6,245	1,908	14	2.8	— 6,800	507
Î.-P.-É.	109	4,165	2,056	281	2	0.9	— 1,100	110
N.-É.	756	28,916	13,187	4,383	4	0.5	—11,700	760
N.-B.	617	24,860	9,934	2,448	7	1.1	— 7,900	624
Qué.	5,781	206,942	78,969	84,926	146	2.5	18,000	5,927
Ont.	6,961	257,214	110,402	223,296	345	5.0	198,200	7,306
Man.	963	34,849	15,682	16,128	8	0.8	—11,200	971
Sask.	955	36,638	14,884	7,073	5	0.5	—16,800	960
Alb.	1,463	61,421	19,192	26,275	63	4.3	20,800	1,526
C.-B.	1,874	65,911	32,928	51,259	133	7.1	100,000	2,007
Yukon et T. N.-O.	43	3,103	612	385	3	7.0	500	46

La population urbaine. Au début du siècle, près des deux tiers des Canadiens vivaient à la campagne, et un tiers seulement à la ville. En 1966, la situation est renversée: 14,726,759 Canadiens, soit 74 p. 100 de la population, habitent dans des régions urbaines, c'est-à-dire dans des agglomérations de plus de 1,000 habitants. Près des deux tiers de la population urbaine vivent dans des villes de 100,000 habitants et plus et presque les deux tiers de la population rurale vivent dans de petits villages ou de petites agglomérations; le reste fait partie de ménages agricoles.

Population rurale et urbaine, Canada et provinces, 1966

Province ou territoire	Population totale	Rurale			Urbaine		
		Agricole	Non agricole	Total	100,000 et plus	30,000 à 99,999	1,000 à 29,999
Canada	**20,014,880**	**1,913,714**	**3,374,407**	**14,726,759**	**9,469,304**	**1,786,220**	**3,471,235**
T.-N.	493,396	8,455	218,252	266,689	—	92,636	174,053
Î.-P.-É.	108,535	30,841	37,947	39,747	—	—	39,747
N.-É.	756,039	45,251	271,881	438,907	293,874	—	145,033
N.-B.	616,788	51,504	253,059	312,225	—	175,705	136,520
Qué.	5,780,845	493,567	762,164	4,525,114	3,052,509	527,410	945,195
Ont.	6,960,870	481,695	885,735	5,593,440	3,676,125	919,866	997,449
Man.	963,066	159,872	157,146	646,048	500,258	—	145,790
Sask.	955,344	279,642	207,375	468,327	247,019	33,417	187,891
Alb.	1,463,203	277,598	178,198	1,007,407	711,369	37,186	258,852
C.-B.	1,873,674	85,197	377,984	1,410,493	988,150	—	422,343
Yukon	14,382	62	7,492	6,828	—	—	6,828
T. N.-O.	28,738	30	17,174	11,534	—	—	11,534

Estimation de la population des principales zones métropolitaines[1] au 1er juin 1967, par rapport aux recensements de 1966 et de 1961

Zone métropolitaine[2]	Estimation de la population, 1er juin 1967	Recensement de la population	
		1er juin 1966	1er juin 1961
Calgary	347,000	330,575	279,062
Edmonton	412,000	401,299	337,568
Halifax	201,000	198,193	183,946
Hamilton	463,000	449,116	395,189
Kitchener	197,000	192,275	154,864
London	215,000	207,396	181,283
Montréal	2,489,000	2,436,817	2,110,679
Ottawa	508,000	494,535	429,761
Québec	419,000	413,397	357,568
Regina	134,000	131,127	112,176
Saint-Jean (N.-B.)	101,000	101,161	91,654
St-Jean (T.-N.)	103,000	101,192	95,563
Saskatoon	120,000	115,892	95,564
Sudbury	118,000	117,075	110,799
Toronto	2,233,000	2,158,496	1,824,589
Vancouver	923,000	892,286	790,165
Victoria	177,000	173,455	154,152
Windsor	217,000	211,697	193,365
Winnipeg	514,000	508,759	476,543

[1] Ayant un noyau urbain de 100,000 habitants ou plus au Recensement de 1961.
[2] Zones délimitées aux fins du Recensement de 1966.

La mère esquimaude qui désire se délasser au bingo assure la garde de son poupon de façon originale et ingénieuse.

Dix-neuf zones métropolitaines ont été délimitées aux fins du recensement de 1966, et elles renfermaient 9,615,440 habitants, soit 48 p. 100 de la population du Canada à cette date. On a un bon indice de l'expansion rapide de la population des zones métropolitaines si l'on songe que ces 19 zones ont connu une augmentation de 1,244,000 habitants (15 p. 100) entre les recensements de 1961 et de 1966 et un autre accroissement de 3 p. 100 de 1966 à 1967.

Naissances. Le recensement de 1966 permet certaines constatations significatives, dont l'augmentation marquée de la population âgée de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans, et la diminution de la population âgée de moins de 5 ans. Ces tendances traduisent une fluctuation du taux de natalité au Canada. Les augmentations dans les groupes d'âge 15-19 ans et 20-24 ans découlent de la natalité élevée enregistrée durant et après la Seconde Guerre mondiale. Le taux de natalité (environ 20 pour 1,000 habitants vers la fin des années 1930) est monté à environ 24 de 1942 à 1945, et à 27 en 1946. Il a plafonné à 28.5 en 1954, puis il s'est maintenu aux environs de 28 jusqu'en 1957. Depuis lors toutefois, le taux de natalité a fléchi régulièrement jusqu'à un creux sans précédent de 18.2 en 1967. Cette baisse signifie un ralentissement de l'augmentation du groupe d'âge 5-9 ans en 1966-1968, et une diminution, par rapport à 1961, de la population âgée de moins de 5 ans.

En 1967, il y a eu 370,894 naissances. Les taux de natalité par province ont varié entre 16.9 (Colombie-Britannique) et 25.7 (Terre-Neuve). Chaque année, il naît environ 1,049 enfants du sexe masculin pour 1,000 du sexe féminin.

Parmi les pays industrialisés, seuls Israël, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Japon et les Pays-Bas ont eu un taux de natalité supérieur à celui du Canada en 1967. Voici les taux correspondants pour certains autres pays: Norvège, 18, États-Unis, 17.9, Suisse, 17.7, Royaume-Uni, 17.5, France, 16.8, Finlande, 16.5, Suède, 15.4.

Si l'on ne tient pas compte de Terre-Neuve, 355,826 (99.4 p. 100) des 358,050 enfants nés en 1967 ont vu le jour dans les hôpitaux. Cela se compare à 40 p. 100 avant la Seconde Guerre mondiale et à plus de 67 p. 100 à la fin de la guerre. Dans chacune des provinces, 99 p. 100 ou plus des naissances ont lieu dans des hôpitaux.

L'augmentation sensible de la population âgée de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans se répercutera sur la population universitaire et sur le nombre de personnes en quête d'emploi; elle entraînera un accroissement du nombre de mariages et peut-être une augmentation des naissances au Canada, sinon du taux de natalité. D'autre part, à mesure que l'effectif du groupe d'âge 0-5 ans passera à celui des 5-9 ans, le nombre des entrées à la maternelle et à l'école élémentaire diminuera.

Dans les groupes d'âge 25-34 ans et 35-44 ans, l'immigration a compensé les effets de la faible natalité des années 1930 et du début des années 1940 ainsi que les pertes subies lors de la Seconde Guerre mondiale. Ainsi, de 1961 à 1966, ces deux groupes ont accusé des augmentations de 0.1 et de 6.4 p. 100, respectivement. Dans les groupes d'âge plus élevés, les augmentations ont été légèrement supérieures au taux de croissance global.

Un autre aspect de cette variation des taux de croissance par groupe d'âge est l'accroissement de la population d'âge actif (15-64 ans) par rapport à la population à charge âgée de moins de 15 ans. Le rapport était de 172 personnes actives pour 100 enfants à charge en 1961, de 180 en 1966 et de 192 en 1968.

Mariages. Le taux de nuptialité, contrairement au taux de natalité, augmente régulièrement depuis 1963, année où il était de 6.9 pour 1,000 habitants, soit le plus faible depuis 1934.

Population par groupe d'âge, Canada, 1968, 1966 et 1961

Groupe d'âge	Estimation de 1968	Recensement de 1966	Recensement de 1961	Augmentation proportionnelle		Répartition proportionnelle		
				1966-1968	1961-1966	1968	1966	1961
				%			%	
Total	**20,744,000**	**20,014,880**	**18,238,247**	**3.6**	**9.7**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Moins de 15 ans	6,565,500	6,591,757	6,191,922	—0.4	6.5	31.7	32.9	34.0
0-4 ans	2,030,000	2,197,387	2,256,401	—8.2	—2.6	9.8	11.0	12.4
5-9 ans	2,330,700	2,300,857	2,079,522	1.3	10.6	11.2	11.5	11.4
10-14 ans	2,204,800	2,093,513	1,855,999	5.3	12.6	10.6	10.4	10.2
15-64 ans	12,573,800	11,883,575	10,655,171	5.8	11.5	60.6	59.4	56.4
15-19 ans	1,968,000	1,837,725	1,432,559	7.1	28.3	9.5	9.2	7.8
20-24 ans	1,658,700	1,461,298	1,183,646	13.5	23.5	8.0	7.3	6.5
25-34 ans	2,621,700	2,483,491	2,481,107	5.6	0.1	12.6	12.4	13.6
35-44 ans	2,576,100	2,543,172	2,389,885	1.3	6.4	12.4	12.7	13.1
45-54 ans	2,173,500	2,078,179	1,878,504	4.6	10.6	10.5	10.4	10.3
55-64 ans	1,575,800	1,479,710	1,289,470	6.5	14.8	7.6	7.4	7.1
65 ans et plus	1,604,700	1,539,548	1,391,154	4.2	10.7	7.7	7.7	7.6

Le recensement de 1966 indique l'état matrimonial des 13,423,123 personnes âgées de 15 ans et plus: 3,764,833 (28 p. 100) d'entre elles étaient célibataires, 8,723,217 (65 p. 100) mariées, 870,297 (6 p. 100) veuves et 64,776 (0.5 p. 100) divorcées. Les hommes se mariant plus tard que les femmes, 31 p. 100 des hommes âgés de plus de 15 ans étaient célibataires, contre 25 p. 100 chez les femmes. En partie pour la même raison, la proportion des personnes veuves était de 10 p. 100 chez les femmes, et de seulement 3 p. 100 chez les hommes. Que le nombre de veuves (674,650) au recensement de 1966 ait été plus

élevé que celui de veufs (195,647) s'explique en outre du fait que les taux de mortalité et de remariage chez les hommes sont plus élevés.

Le tableau qui suit donne le nombre estimatif des hommes et des femmes par groupe d'âge et par état matrimonial au 1er juin 1967, ainsi que les chiffres comparatifs du recensement de 1966. On y voit que depuis le recensement de 1966 le nombre de célibataires s'est accru de 147,000 et celui de personnes mariées de 214,000, ce qui reflète l'accroissement de la population âgée de 15 à 24 ans et de l'importance relative de ce groupe. En 1967, il y a eu au Canada un nombre sans précédent de 165,879 mariages, et le taux correspondant de nuptialité était de 8.1; c'est le résultat de la forte natalité qui a suivi la guerre. En moyenne, la moitié des jeunes filles sont mariées à l'âge de 21.2 ans; pour les hommes, cet âge est de 23.6 ans.

Les estimations concernant les personnes veuves et divorcées ne sont pas données séparément pour 1967. Les chiffres globaux indiquent une faible augmentation d'environ 3,000 chez les hommes et une augmentation de 24,000 chez les femmes.

Population âgée de 15 ans et plus, selon l'état matrimonial, le sexe et l'âge, Canada, 1966 et 1967

État matrimonial	Total, 15 ans et plus			15-44		45-64		65 et plus	
	T	H	F	H	F	H	F	H	F
1966									
Total	**13,423,123**	**6,681,497**	**6,741,626**	**4,180,511**	**4,145,175**	**1,784,430**	**1,773,459**	**716,556**	**822,992**
Célibataire	3,764,833	2,100,917	1,663,916	1,838,006	1,412,680	183,422	166,420	79,489	84,816
Marié	8,723,217	4,359,554	4,363,663	2,323,217	2,671,628	1,541,270	1,370,256	495,067	321,779
Veuf	870,297	195,647	674,650	8,463	39,930	48,305	220,685	138,879	414,035
Divorcé	64,776	25,379	39,397	10,825	20,937	11,433	16,098	3,121	2,362
1967									
Total	**13,811,500**	**6,873,400**	**6,938,100**	**4,320,300**	**4,266,200**	**1,826,600**	**1,826,800**	**726,500**	**845,100**
Célibataire	3,912,100	2,179,800	1,732,300	1,915,200	1,476,600	184,300	168,900	80,300	86,800
Marié	8,937,100	4,467,400	4,469,700	2,383,400	2,729,200	1,582,700	1,414,800	501,300	325,700
Veuf	962,300	226,200	736,100	21,700	60,400	59,600	243,100	144,900	432,600

Lieu de naissance. Suivant les chiffres du recensement de 1961, presque 85 p. 100 de la population du Canada sont nés au Canada. Les personnes nées à l'étranger (2,844,000) sont de diverses origines. Un peu plus de 1,500,000 d'entre elles (soit plus de la moitié) ont immigré après la Seconde Guerre mondiale. Du 1er juin 1961 au 31 décembre 1967, quelque 888,041 autres immigrants sont arrivés au Canada.

Le tableau qui suit permet une comparaison entre la répartition des nouveaux immigrants par pays d'origine et le lieu de naissance de l'ensemble de la population d'origine étrangère lors du recensement de 1961 (le lieu de naissance n'était pas demandé au recensement de 1966).

L'Europe continentale reste le lieu d'origine de près de la moitié des immigrants, mais les proportions d'immigrants en provenance de certains pays d'Europe ne sont plus du tout les mêmes. Le nombre d'immigrants venus du Portugal et de l'Espagne est plus du double de ce qu'il était en 1961. Les immigrants grecs étaient aussi nombreux qu'en 1961, tandis que ceux venus d'Europe du Nord et de l'Est entre 1961 et 1967 ne constituaient qu'une fraction de ceux dénombrés en 1961.

Population par langue maternelle, 1951 et 1961

Langue maternelle	1951	1961	Augmentation proportionnelle 1951-1961
			%
Canada	**14,009,429**	**18,238,247**	**30.2**
Anglais	8,280,809	10,660,534	28.7
Français	4,068,850	5,123,151	25.9
Chinois	28,289	49,099	73.6
Finnois	31,771	44,785	41.0
Allemand	329,302	563,713	71.2
Indien et esquimau	144,787	166,531	15.0
Italien	92,244	339,626	268.2
Japonais	17,589	17,856	1.5
Hongrois	42,402	85,939	102.7
Néerlandais	87,935	170,177	93.5
Polonais	129,238	161,720	25.1
Russe	39,223	42,903	9.4
Scandinave	106,848	116,714	9.2
Slovaque	45,516	42,546	— 6.5
Ukrainien	352,323	361,496	2.6
Yiddish	103,593	82,448	—20.4
Autre	108,710	209,009	92.3

Langues. Au recensement de 1961, environ 80 p. 100 de la population ont déclaré pouvoir parler l'anglais et 31 p. 100 le français. Seulement 12 p. 100 (2,231,000 personnes) pouvaient parler et l'anglais et le français. Dans toutes les provinces sauf le Québec, une forte proportion de la population parlait l'anglais. Au Québec, 37 p. 100 parlaient l'anglais. Quatre-vingt sept pour cent de la population de cette province parlaient le français et au Nouveau-Brunswick, la proportion était de 38 p. 100. Dans les autres provinces, moins de 10 p. 100 le connaissaient.

La proportion des personnes à même de parler le français et l'anglais restait inférieure à un tiers dans toutes les colonies ethniques. La population d'origine française comptait 30 p. 100 de personnes bilingues, les Juifs, 18 p. 100 et les Italiens, 11 p. 100. Seulement 4 p. 100 du groupe d'origine britannique parlaient l'anglais et le français.

Ces différences semblent être liées à la répartition géographique des deux principales colonies ethniques (anglaise et française) du Canada. Comme plus des trois quarts de la population d'origine française vivent au Québec, les colonies ethniques des autres provinces du Canada n'ont guère la possibilité de s'exprimer en français. Au Québec même, toutefois, le tiers de la population d'origine britannique, 36 p. 100 de la colonie allemande, 62 p. 100 de la colonie italienne, 37 p. 100 de la colonie juive, un tiers de la colonie hollandaise, ainsi que 30 à 40 p. 100 des personnes appartenant aux colonies ethniques moins nombreuses connaissent le français.

Familles. Au 1er juin 1967, le nombre estimatif de familles au Canada (sans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) était de 4,608,000 soit 90,000 de plus qu'en 1966. En 1967, la famille moyenne comptait 3.9 personnes, soit à peu près le même nombre qu'en 1966. Les familles les plus nombreuses

(4.2 personnes) se trouvaient au Québec et dans les provinces de l'Atlantique et les plus petites (3.6 personnes) en Colombie-Britannique.

Dans les provinces de l'Atlantique et au Québec environ le quart de toutes les familles étaient sans enfants à la maison; en Colombie-Britannique, la proportion était d'un tiers. Par contre, dans les provinces de l'Atlantique, près de 14 p. 100 des familles comptaient cinq enfants ou plus, contre seulement 5 p. 100 en Colombie-Britannique. Au Québec, 12 p. 100 des familles comptaient cinq enfants ou plus; en Ontario et dans les provinces des Prairies, les proportions étaient de 6 et de 8 p. 100, respectivement.

Immigration

Le 1er juin 1961, la population du Canada comptait 2,844,263 habitants nés hors du pays. Le 1er juillet 1968, 937,779 autres immigrants étaient venus s'ajouter à ce nombre.

Au cours de l'année du centenaire, le Canada a reçu 222,876 immigrants, soit 14.4 p. 100 de plus que l'année précédente. Ce total est le sixième en importance pour une même année dans toute l'histoire du Canada. Malgré une chute de 17.5 p. 100 par rapport à l'année précédente, le nombre d'immigrants arrivés en 1968 (183,974) est quand même le cinquième plus élevé des vingt dernières années. Le groupe le plus nombreux est venu de la Grande-Bretagne. Les autres sont venus surtout de l'Italie, des États-Unis, de l'Allemagne, de la Grèce, de la France et du Portugal. Plus de 83 p. 100 des immigrants se sont installés en Ontario, au Québec et en Colombie-Britannique.

Un nouveau règlement sur l'immigration est entré en vigueur le 1er octobre 1967, à la suite de la publication du premier Livre blanc sur l'immigration, en 1966 lequel prévoyait la transformation de la Commission d'appel de l'immigration en un organisme indépendant dont les décisions ne peuvent être portées en appel que devant la Cour suprême du Canada.

Les requérants qui satisfont aux critères de sélection énoncés dans le nouveau règlement peuvent entrer au Canada, s'ils croient pouvoir y trouver réponse à leurs aspirations. Le règlement est d'application universelle et ne prévoit aucune distinction de race, de religion ou d'origine ethnique. Au nombre des principaux critères de sélection figurent l'instruction, la compétence et la formation professionnelle, les possibilités d'emploi dans la région de destination et la connaissance de l'anglais ou du français. L'appréciation personnelle du candidat par le conseiller à l'immigration compte aussi pour beaucoup.

Depuis 1966, l'établissement des immigrants au Canada relève de la Division de la main-d'oeuvre du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration. La Division de l'immigration demeure quand même chargée de l'exécution de la loi et du Règlement sur l'immigration ainsi que des règlements sur les prêts d'indemnité de passage. De façon générale, la Division doit appliquer le programme du gouvernement fédéral en matière d'immigration, mais il lui incombe en outre, suivant les grandes lignes de son mandat: de trouver des travailleurs dont les professions ou les spécialisations sont en grande demande au Canada; de faciliter l'admission des travailleurs répondant aux critères de sélection; d'aider les citoyens et résidents du Canada à faire venir au pays leurs parents et les personnes à leur charge; d'atténuer le problème international des réfugiés, dans la mesure du possible, par dérogation aux critères habituels de sélection.

Les bureaux d'outre-mer de la Division de l'immigration assurent un service

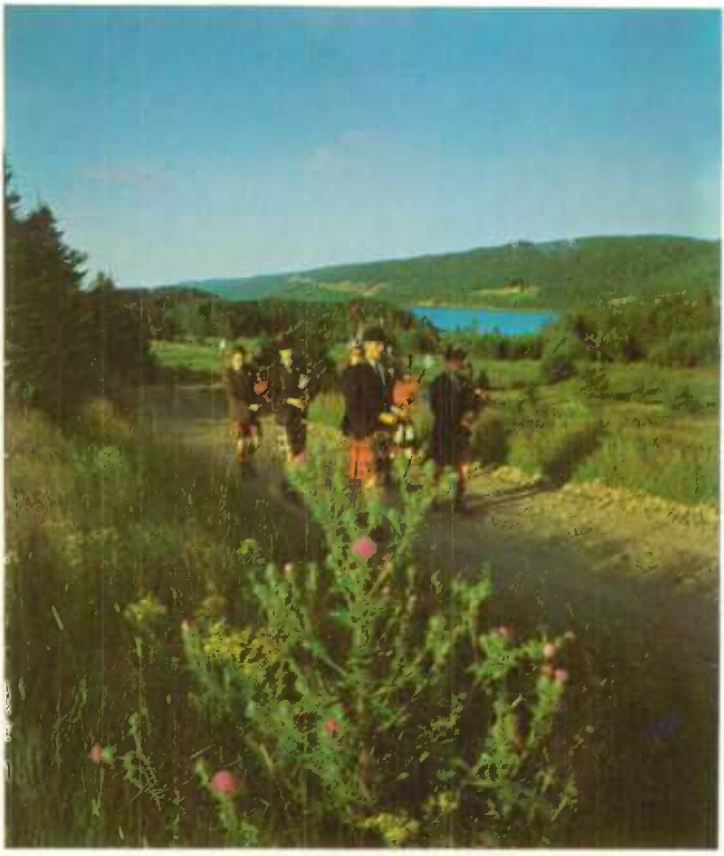

Des cornemuseurs empruntent un chemin près de St. Ann, Cap-Breton (N.-É.). D'après le recensement de 1961, 10.4 p. 100 de la population canadienne est d'ascendance écossaise.

universel et non discriminatoire à ceux qui voudraient être admis au Canada à titre d'immigrants, compte tenu des désirs de chaque pays intéressé et ils renseignent les requérants indépendants ou leurs parents sur les conditions de vie et de travail au Canada. En outre, la Division prend des dispositions, au Canada, pour l'accueil, le placement rapide et l'adaptation des immigrants. Elle encourage les étudiants canadiens à l'étranger à revenir au pays. Finalement, en s'inspirant des principes du Livre blanc et de la loi sur l'immigration et compte tenu de l'intérêt général du pays, elle élabore de meilleurs moyens d'identification des indésirables et établit les mesures à prendre soit pour expulser ces personnes du Canada soit pour leur en interdire l'accès.

La Division de l'immigration compte 90 bureaux régionaux au Canada et est représentée à l'étranger dans les 29 pays suivants: Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hong-kong, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Liban, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, Portugal, République arabe unie, Suède, Suisse, Trinidad et Yougoslavie.

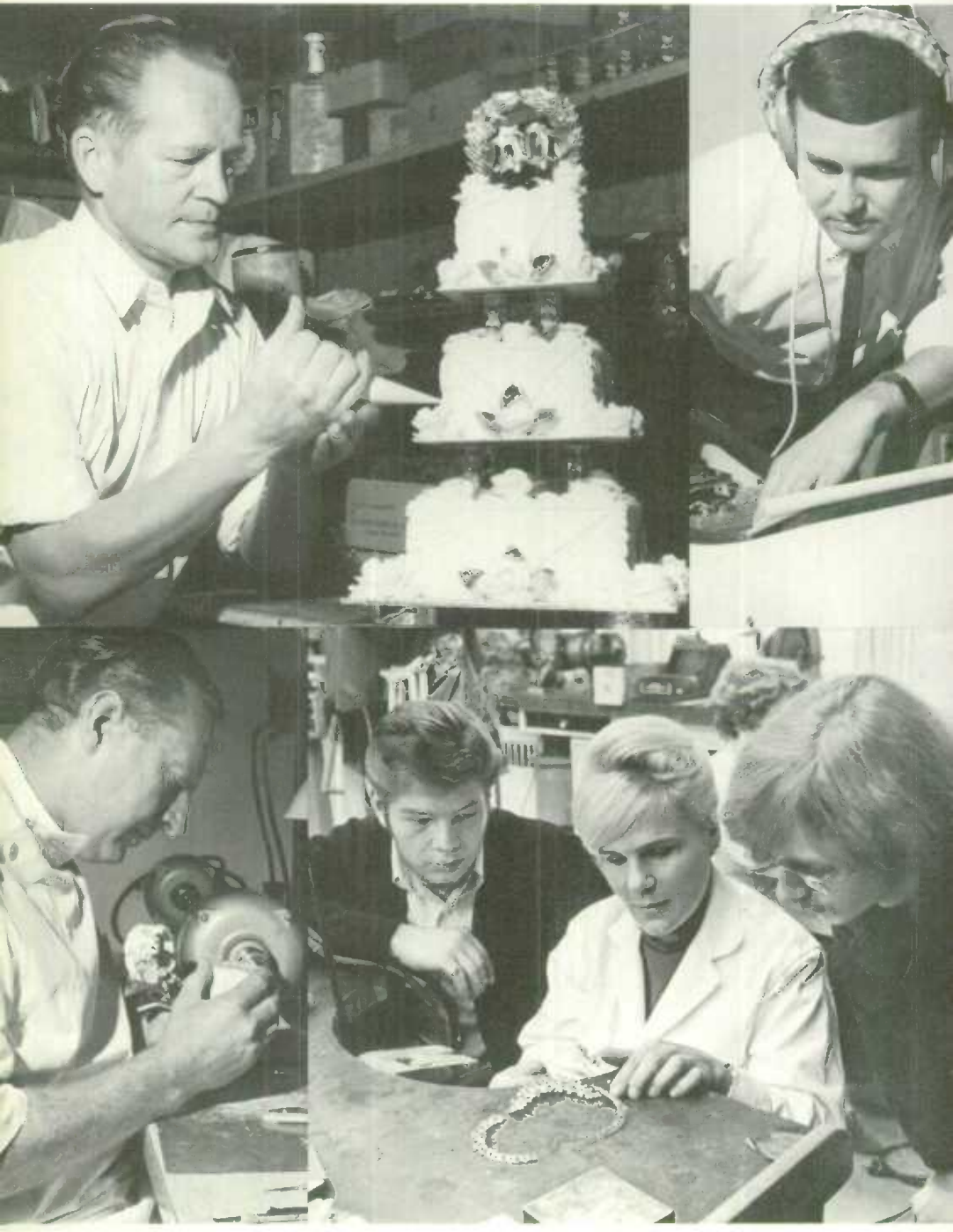

Répartition des personnes née à l'étranger selon le pays d'origine et la période d'immigration

Pays d'origine	Avant 1946	1946-1950	1951-1961	1962-1967	Total
Grande-Bretagne	605,297	103,692	260,726	217,231	1,186,946
Autres pays du Commonwealth	11,273	5,155	31,459	46,847	94,734
États-Unis	213,879	13,644	56,385	69,852	353,760
Pays européens	480,728	175,665	811,665	400,143	1,868,201
Pays asiatiques	23,133	4,584	30,044	37,375	95,136
Autres pays	2,837	1,244	12,853	73,272	90,206
Total	**1,337,147**	**303,984**	**1,203,132**	**844,720**	**3,688,983**

La citoyenneté canadienne

La Loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1er janvier 1947, créant pour la première fois une « citoyenneté canadienne » distincte. La Loi donnait un définition juridique de « citoyen canadien », — soit une personne née ou naturalisée au Canada. Elle permettait également aux non-Canadiens résidant au Canada ou aux personnes y ayant immigré de présenter une demande de citoyenneté canadienne.

La Loi sur la citoyenneté canadienne, modifiée à plusieurs reprises au cours des années, est assez complexe. Les conditions principales auxquelles les aspirants à la citoyenneté canadienne doivent satisfaire sont essentiellement les suivantes: être âgé d'au moins 21 ans, avoir une connaissance suffisante de l'anglais ou du français, connaître les responsabilités et privilèges que confère la citoyenneté, être de bonnes moeurs et, normalement, avoir résidé au Canada pendant cinq ans au moins, et enfin avoir l'intention de s'y établir en permanence. Les mineurs font l'objet d'une exemption spéciale. Toute personne peut obtenir des renseignements précis sur ses propres titres d'admissibilité à la citoyenneté ou sur son statut personnel en s'adressant à un tribunal de la Citoyenneté canadienne.

Les cours supérieures, de circuit, de comté ou de district, les juges de la Cour provinciale dans la province de Québec, certaines cours de magistrat à Terre-Neuve, et tout tribunal ou toute personne désignés par le Gouverneur en conseil peuvent faire office de tribunal aux fins de l'application de la Loi sur la citoyenneté canadienne.

Pour alléger le fardeau des cours de justice ordinaires, qui devaient s'occuper d'un grand nombre de causes de citoyenneté, le gouvernement fédéral a établi en 1955 des tribunaux de la Citoyenneté canadienne, qui consacrent toute leur activité à ces questions. Présentement, il en existe 13 dans les villes suivantes: Halifax, Moncton, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Sudbury, Winnipeg, Regina, Edmonton, Calgary et Vancouver. En outre,

Des gens originaires de divers pays viennent enrichir le Canada de leurs talents: un boulanger danois, un technicien-dentiste et un technicien en électronique néerlandais, puis un bijoutier allemand.

certaines personnes ont été désignées pour remplir, occasionnellement, les fonctions de tribunal de la Citoyenneté dans des régions isolées, et pour interroger les requérants qui ne peuvent se rendre facilement aux endroits où siègent ces tribunaux.

Un sujet britannique ou un étranger demeurant au Canada et qui désire devenir citoyen canadien doit présenter une demande officielle de citoyenneté. Le sujet britannique non canadien peut présenter sa demande directement au Registraire de la citoyenneté canadienne à Ottawa, tandis que l'étranger doit soumettre la sienne à un tribunal. Trois mois après la formulation de sa demande, le requérant doit comparaître devant le tribunal pour y être interrogé. Après l'audition de la demande, le tribunal communique sa décision au Secrétaire d'État qui est le ministre fédéral chargé de l'application de la Loi sur la citoyenneté canadienne. Si la décision est favorable, le Ministre délivre un certificat de citoyenneté canadienne. Ce document est transmis au greffier du tribunal, qui informe le requérant de la date et de l'heure auxquelles il doit se présenter pour prêter serment d'allégeance, renoncer à son ancienne nationalité et recevoir son certificat de citoyenneté.

Une femme mariée doit présenter sa demande de citoyenneté canadienne en son propre nom. La citoyenneté n'est pas automatiquement accordée aux enfants en même temps qu'aux parents. Aussi une demande doit-elle être présentée au Registraire de la citoyenneté canadienne par les parents au nom des enfants. Tout citoyen canadien peut obtenir un certificat de format ordinaire ou de petit format attestant sa citoyenneté.

De 1947 à 1968, 1,032,888 certificats de citoyenneté canadienne ont été délivrés, dont 60,055 en 1968.

Direction de la citoyenneté

La Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État est chargée d'encourager la bonne entente entre tous les groupes de citoyens, de favoriser leur participation à l'activité communautaire, de fortifier l'unité canadienne et d'affermir le sentiment national. La Direction maintient des bureaux régionaux dans 17 villes du Canada; elle travaille en étroite collaboration avec les associations et organismes bénévoles qui s'efforcent de faciliter l'intégration des groupes minoritaires dans la vie canadienne.

La Direction s'acquitte de ces fonctions par la mise en oeuvre de sept programmes. Le programme des relations interethniques vise à assurer l'égalité des deux langues officielles partout au Canada, surtout dans les régions où ces langues sont celles des groupes minoritaires. Le programme de civisme encourage la célébration des fêtes nationales et la participation directe à l'activité sociale et politique. Il offre aux associations et groupes bénévoles des diverses collectivités l'aide nécessaire à la formation et à l'orientation des citoyens.

Le programme de voyages-échanges sert à former des citoyens responsables, à cimenter l'unité du pays et à affermir le sentiment national par le biais de voyages-échanges à l'étranger et à l'intérieur du Canada. Les Services pour la jeunesse encouragent les organismes de jeunes et les projets pour la jeunesse, ainsi que les programmes de formation et d'orientation destinés au perfectionnement des jeunes qui manifestent des aptitudes à des fonctions de responsabilité.

Dans le cadre du programme de participation des immigrants, la Direction fournit des services de recherche et de consultation aux organismes bénévoles

Lors des festivals annuels tenus un peu partout, les Canadiens font revivre les coutumes de leur pays d'origine. Ici des jeunes filles slovaques exécutent une danse traditionnelle à Cap-de-la-Madeleine au Québec.

qui aident les immigrants à travers le pays à s'adapter rapidement à la vie canadienne. En vertu de ce programme, la Direction applique les ententes actuelles avec les gouvernements provinciaux sur l'enseignement aux immigrants des langues officielles du Canada.

La Direction fournit aux Canadiens d'origine indienne des conseils d'ordre technique et de l'aide financière pour l'élaboration de programmes collectifs, de façon à les encourager à participer pleinement à la vie canadienne. Le programme visant la participation des Indiens aide aussi les Centres d'accueil des Indiens dans les régions urbaines et encourage les activités bénévoles tendant à développer leur sens d'autodépendance.

En collaboration avec le ministère des Affaires extérieures, le programme des droits de l'homme offre des services techniques et des services d'assistance à ceux qui participent aux programmes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Il appuie également la Commission canadienne des droits de l'homme et les associations bénévoles qui s'occupent des programmes éducatifs dans ce domaine.

Le Centre canadien d'études indiennes à Toronto (Ont.) donne des cours gratuits de langue ojibway.

Les Indiens

Les Indiens du Canada constituent une entité culturelle d'une riche diversité. Ils se répartissent en six grands groupes culturels, selon leur région d'origine: les Algonquins, dans les forêts de l'Est et du Centre; les Iroquois, dans le sud-est de l'Ontario; les tribus du bassin du Mackenzie, dans les forêts au nord de la rivière Churchill; les Indiens des Plaines, dans les Prairies; ceux des Plateaux, dans le centre de la Colombie-Britannique et au Yukon; et ceux de la côte du Pacifique, en Colombie-Britannique. Il y a dix familles linguistiques et 54 langues et dialectes apparentés, la famille algonquine étant la plus nombreuse.

Ces peuples très divers ont laissé en héritage non seulement bon nombre des aliments consommés aujourd'hui par les Nord-Américains, mais aussi un riche patrimoine toponymique et linguistique. Leurs cultures n'ont pas disparu, toutefois, et aujourd'hui les Indiens cherchent en plus grand nombre à préserver et à étendre le rayonnement de leur héritage culturel par la sculpture, l'artisanat et les beaux-arts.

Pendant de longues années, les Indiens sont restés en marge d'une bonne partie de la vie du Canada, d'une part en raison de l'isolement de leurs communautés et d'autre part à cause des obstacles créés par leurs systèmes scolaires et diverses autres institutions séparés. La plupart des Indiens s'établissent dans des réserves affectées exclusivement à leur usage. Toutefois, ces obstacles disparaissent rapidement, à mesure que la population indienne augmente et reçoit une scolarisation plus poussée. A l'heure présente, il y a plus de 230,000 Indiens au Canada et leur nombre croît au taux annuel de 3 p. 100. L'âge de la moitié des Indiens est inférieur à 16 ans et une plus forte

proportion de ces jeunes fréquente l'école que jamais auparavant. Plus de 70,000 enfants et adolescents indiens fréquentent aujourd'hui des maisons d'enseignement: plus de la moitié des écoles provinciales ou locales, et le reste des institutions fédérales. Plus de 4,500 petits Indiens sont inscrits dans des jardins d'enfants pour les aider à surmonter les handicaps créés par le langage et les difficultés d'ordre culturel. Aujourd'hui, bon nombre d'Indiens habitent les villes, et l'on trouve des avocats, des hommes d'affaires et des ouvriers spécialisés employés dans maintes industries, tous d'origine indienne.

En juin 1968, un Indien a été élu à la Chambre des Communes. Les Indiens ont une volonté renouvelée d'améliorer leur sort. En 1968, quinze réunions publiques ont eu lieu dans diverses parties du Canada pour permettre aux délégués des bandes indiennes de discuter des propositions de modification à la Loi sur les Indiens et d'exprimer leurs vues sur le contenu de cette loi et sur les mesures à prendre pour assurer du mieux possible les intérêts de leur peuple. La plupart d'entre eux ont demandé des pouvoirs accrus pour leurs conseils de bandes, afin de leur permettre de diriger eux-mêmes les affaires de leurs communautés. Ils ont demandé aussi des pouvoirs plus grands pour disposer de leurs terres: celles-ci sont constituées par les 2,274 réserves qui s'étendent sur une superficie globale de six millions d'acres, et sont destinées à l'usage et au profit des seuls Indiens, le gouvernement canadien en étant le détenteur fiduciaire. Contrairement à la croyance populaire, les Indiens ne sont pas des « pupilles de l'État », et le gros de l'intervention du gouvernement fédéral dans leurs affaires découle de cette gestion fiduciaire des terres.

Les Indiens de la tribu mohawk de Caughnawaga, près de Montréal (P.Q.), sont renommés pour leur travail dans les hautes constructions d'acier.

Les Esquimaux

La population esquimaude du Canada, qui représente plus de 14,000 personnes, est éparpillée dans des camps ou groupements de 25 à 1,500 habitants, en grande partie dans les Territoires du Nord-Ouest, mais aussi au Nouveau-Québec, au Labrador et dans le nord du Manitoba. Quelques familles établies dans des camps de chasse vivent encore de chasse et de piégeage, comme leurs ancêtres, même si les canots automobiles ont remplacé les kayacs et les umiacs et si les attelages de chiens ont fait place aux motoneiges. Toutefois, environ 98 p. 100 de la population esquimaude est maintenant établie dans des installations constituées d'habitations permanentes et modernes. La majorité des jeunes gens n'ont jamais vu un véritable iglou.

L'Esquimau d'aujourd'hui verse un loyer mensuel pour sa maison de trois chambres à coucher (les versements sont proportionnés à son revenu); il envoie ses jeunes enfants à l'école locale, fait ses emplettes sur place (la plupart du temps à la coopérative ou au magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson), et se présente au dispensaire local pour les soins médicaux.

L'Esquimau voit l'éducation comme la clé de la libre participation au monde moderne. Environ 95 p. 100 des enfants et des adolescents d'âge scolaire fréquentent l'école. La plupart des communautés du Nord possèdent des écoles où l'on peut étudier jusqu'en 6e année. Des cours aux niveaux secondaires, préprofessionnel et professionnel, sont offerts dans les écoles du secteur ouest des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'à Fort Churchill (Man.), où les élèves venus de l'extérieur sont logés dans des pensionnats jusqu'à ce qu'ils retournent dans leurs foyers pour l'été. A compter de 1971, un centre

Le village esquimau le plus septentrional du Canada se trouve à Grise Fiord, dans l'Île Ellesmere. Les Esquimaux vivent dans des maisons de trois chambres à coucher construites par l'État.

Debout sur une banquise au nord de la baie d'Hudson, le chasseur attend un phoque.

de formation scolaire et professionnelle ouvrira ses portes à Frobisher Bay.

Le nombre d'emplois accessibles aux Esquimaux possédant la formation adéquate dépasse celui des candidats et de nombreux adultes occupent des emplois permanents dont des constables spéciaux au service de la Gendarmerie royale du Canada, des aides-infirmiers, et des commis au magasin de la Compagnie de la Baie d'Hudson; certains travaillent aussi pour le compte d'autres organismes de l'État. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien emploie environ 400 Esquimaux dans son District de l'Arctique.

En 1968, il existait dans les Territoires du Nord-Ouest 27 coopératives ayant des Esquimaux à leur emploi à tous les échelons, depuis celui de commis jusqu'à celui de gérant. Au cours de cette même année, ces employés ont retiré plus de $535,000 sous forme de salaires ou de traitements ou sous forme de remboursement pour la vente de leurs produits.

Les Esquimaux tiennent cependant à leurs anciennes valeurs culturelles. La plupart enseignent l'écriture syllabique à leurs enfants avant même que ceux-ci aient atteint l'âge scolaire. Les Esquimaux sont des épistoliers intarissables; pourtant, il n'existe jusqu'à présent qu'une mince littérature écrite en langue originale, à part des articles de caractère religieux rédigés par les Églises, des bulletins d'information, des brochures d'instruction et une revue publiée par le Ministère, *Inuttituut*. En 1968, toutefois, le premier ouvrage d'une nouvelle série rédigée en caractères syllabiques a été imprimé sous le titre *Autobiographie de John Ayaruag*. D'autres écrivains esquimaux s'emploieront à consigner par écrit des récits folkloriques, des poèmes, ainsi que la vie et l'histoire de leur peuple.

Lorsque le gouvernement commença à s'occuper du Nord, il dut faire face à des problèmes urgents: maladies, malnutrition, mortalité élevée, logement inadéquat, etc. On a comblé les besoins les plus pressants, de sorte que l'ancienne administration autoritaire a cédé la place à un régime plus démocratique.

Il existe aujourd'hui un Conseil consultatif esquimau dans presque tous les groupements. Les politiques du ministère font l'objet d'un examen de la part des Conseils consultatifs régionaux des Esquimaux (C.C.R.E.). Les réunions se tiennent en langue esquimaude dans les centres administratifs régionaux et des services de traduction sont offerts à l'intention des fonctionnaires du gouvernement qui ne connaissent pas la langue. Les conseils des C.C.R.E. aident le Ministère à élaborer ses politiques futures.

Santé et bien-être social

Le ministère fédéral de la Santé — 1919-1969

L'année 1969 marque le 50e anniversaire de la création, en 1919, du premier ministère fédéral de la santé. Sous le nom de ministère de la Santé (Canada), cet organisme réunissait tous les services fédéraux d'hygiène et disposait d'un laboratoire d'hygiène et de nouvelles divisions d'hygiène infantile et de lutte contre les maladies vénériennes. Un organisme de consultation, le Conseil fédéral d'hygiène, fut aussi créé.

A l'origine, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique confiait peu de services d'hygiène à l'administration fédérale, hormis la quarantaine des immigrants arrivant par bateau, la gestion des hôpitaux pour les marins malades et le recensement et la compilation de l'état civil. D'après le même statut, les hôpitaux, asiles, et institutions charitables relevaient des provinces. Le gouvernement fédéral s'est toujours occupé des services d'hygiène touchant les Indiens, vu que ceux-ci relevaient de sa juridiction.

Depuis la création du Ministère (devenu en 1939 le Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social) la demande du grand public pour ses services ne cesse d'augmenter. Ses effectifs se chiffrent aujourd'hui à plus de 7,150 personnes dans 328 établissements au Canada et à l'étranger. Les laboratoires nationaux mettent à l'essai et fixent les normes de divers produits tels que les substances biologiques, les médicaments et les aliments afin d'en assurer l'innocuité et la pureté; d'autres divisions s'occupent de recherches, de tests et de contrôles dans des domaines comme la protection contre les radiations, la pollution de l'air, les ressources hydrologiques et le contrôle des maladies. De plus, il existe dans chaque province, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'en Europe et en Asie, des postes locaux où l'on entreprend une grande partie du travail médical relatif à l'immigration au Canada.

Depuis sa création, le ministère sert d'organisme national de coordination en matière d'hygiène et accorde son appui financier et technique au renforcement des programmes d'hygiène relevant des gouvernements provinciaux. Sur le plan international, le Ministère représente le Canada dans le domaine de la santé et remplit ses engagements auprès de l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes spécialisés des Nations Unies s'occupant de programmes de santé. Il collabore également avec l'Agence canadienne de développement international en organisant la formation au Canada de stagiaires provenant de l'étranger et se destinant à des professions dans le domaine de la santé.

Réalisations récentes. Il ne fait aucun doute que les événements les plus dramatiques des dernières années dans le domaine de la médecine au Canada sont les greffes du coeur humain faites depuis mai 1968 par des équipes médicales de Montréal et de Toronto.

Le problème de l'abus des drogues va toujours croissant et donne lieu à des inquiétudes de plus en plus grandes. L'application des lois n'ayant pas

Moment crucial d'une transplantation cardiaque par l'équipe de chirurgiens de l'Institut de cardiologie de Montréal, sous la direction du Dr Pierre Grondin. Le coeur du donneur est préparé avant que les chirurgiens le fixent dans la poitrine du receveur.

réussi à enrayer ce danger, les conférences intergouvernementales sur l'hygiène se sont mises d'accord pour intensifier les programmes éducatifs. Le ministère fédéral a ajouté une nouvelle section consultative à sa Division de l'hygiène mentale. Deux projets de loi du gouvernement ont été présentés au Parlement pour faciliter la surveillance des substances dangereuses et des médicaments soumis à un contrôle de vente. De plus, une des modifications du Code criminel présentées en 1968 vise à assurer une meilleure surveillance de la conduite automobile.

En novembre 1968, le Ministère a publié le premier d'une série de rapports périodiques révélant les quantités de nicotine et de goudron contenus dans toutes les marques de cigarettes vendues au Canada. En décembre 1968, le Comité permanent sur la santé de la Chambre des Communes s'est mis à l'étude de ce rapport, des recommandations du Ministre, l'hon. John Munro, et de quatre bills privés visant à interdire ou à limiter la réclame pour les cigarettes et à avertir le public des dangers pour la santé inhérents à l'usage de la cigarette.

Les comités établis par la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis pour réduire la pollution des Grands lacs et dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent ont présenté leur deuxième rapport

provisoire à ces gouvernements en 1968. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social participe à ces enquêtes et il est également chargé du programme de contrôle de la pollution des eaux dans les propriétés fédérales.

Hygiène mentale. L'organisation des services d'hygiène mentale, au Canada, relève des services de santé provinciaux et d'organismes bénévoles. Les « soins de garde » dans les hôpitaux psychiatriques modernes revêtent beaucoup moins d'importance et cèdent le pas au traitement psychiatrique intensif. Des services externes et des soins journaliers plus nombreux sont en voie d'être installés dans les cliniques d'hygiène mentale communautaires et dans les services psychiatriques des grands hôpitaux généraux. Tour à tour, les provinces mettent sur pied des centres spéciaux pour l'étude et le traitement de l'alcoolisme, de la toxicomanie, de la psychopathologie criminelle, des troubles émotifs chez les enfants, ainsi que d'autres maladies. Le soin et la formation des arriérés mentaux accentués relèvent encore, en général, d'importantes institutions provinciales, même si bon nombre de communautés possèdent des centres de formation et des foyers pour les arriérés.

Les activités des gouvernements fédéral et provinciaux et d'organismes tels que l'Association canadienne de l'hygiène mentale, l'Association canadienne pour les arriérés mentaux, l'Association médicale canadienne et l'Association des psychiatres du Canada ont aidé à effacer, en partie, la flétrissure associée à la maladie mentale.

Hygiène maternelle et infantile. Les infirmières-hygiénistes à l'emploi des services locaux d'hygiène dispensent des soins préventifs d'hygiène aux mères, aux nourrissons et aux enfants, dans des dispensaires, par des visites à domicile et à l'hôpital et par les services d'hygiène scolaire. Tous les ministères provinciaux de la santé ont établi des services de consultation en hygiène maternelle et infantile qui collaborent avec les services d'infirmières-hygiénistes. Dans cinq provinces, ces services entreprennent également des études dans le domaine des soins maternels et infantiles, y compris les soins hospitaliers et prêtent leur concours à la formation infirmière. La Division fédérale de l'hygiène maternelle et infantile les appuie en proposant des normes pour les services et les programmes, en distribuant de la documentation éducative et en étudiant des problèmes courants.

Hygiène alimentaire. Les ministères provinciaux de la santé et les services

La vaccination et l'inoculation protègent les enfants contre nombre de maladies.

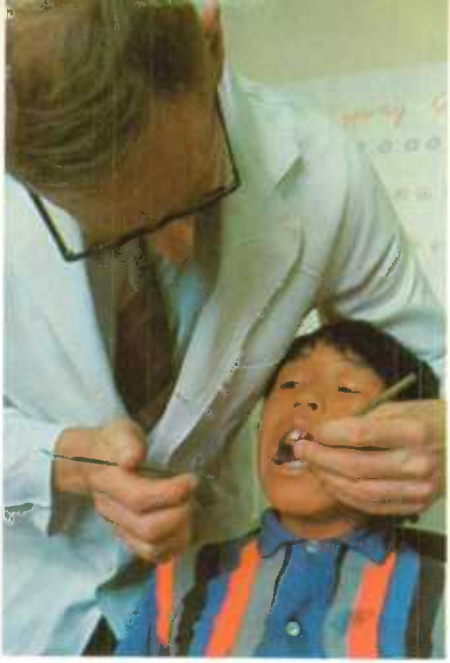

Un dentiste à Resolute (T.N.-O.). Tous les résidents des Territoires du Nord-Ouest ont accès aux soins dentaires et médicaux fournis grâce au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social.

d'hygiène de certaines municipalités emploient des conseillers en hygiène alimentaire offrant des services de consultation technique et de formation aux organismes de santé et de bien-être social, aux maisons de repos et de convalescence et aux hôpitaux. Ils donnent également à des groupes choisis de malades des conseils sur leurs régimes, conduisent des enquêtes sur l'alimentation et effectuent d'autres recherches. La Division de l'hygiène alimentaire du ministère fédéral de la santé fournit des services consultatifs pour favoriser l'adoption de bonnes habitudes alimentaires par les Canadiens.

Hygiène dentaire. Les programmes provinciaux d'hygiène dentaire sont de caractère préventif surtout mais, de plus en plus, on met l'accent sur les soins dentaires. Certaines provinces envoient également des équipes dentaires dans les régions éloignées et accordent des subventions aux dentistes qui acceptent de travailler dans les régions dépourvues de tels services. Dans les quatre provinces de l'Ouest, il existe des programmes de soins dentaires pour les bénéficiaires de l'assistance sociale. D'autres activités des programmes d'hygiène publique dentaire visent la formation de dentistes et d'hygiénistes dentaires, l'organisation d'enquêtes sur les soins dentaires et l'extension de la fluorisation de l'eau. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social fournit des services de recherche et de consultation et dispense une documentation éducative.

Services communautaires de santé. Les services d'hygiène publique au niveau local comprennent l'hygiène du milieu, la lutte contre les maladies contagieuses, ainsi que les services d'hygiène infantile, maternelle et scolaire. Les organismes locaux d'hygiène officiels et bénévoles mettent également sur pied des services pour les invalides, et dispensent des soins à domicile. Des programmes communautaires coordonnés pour les malades mentaux, les arriérés, les enfants handicapés et les malades chroniques permettent une plus grande variété de services sociaux, d'hygiène et d'éducation. Parmi les nouveaux services créés par les organismes locaux d'hygiène, on compte les dispensaires de planning familial et les programmes d'examen pour les malades chroniques et les vieillards. On s'intéresse aussi à la réduction de la pollution dans les villes et à la prévention des accidents de la route.

Les ministères provinciaux de la santé soutiennent ces activités par des octrois aux services de santé municipaux, aux dispensaires et aux organismes

bénévoles et par des services de consultation technique. Ils s'occupent également des hôpitaux pour malades mentaux et des sanatoriums, des services de traitement du cancer, de l'alcoolisme et d'autres maladies particulières; en outre, ils assurent le fonctionnement des laboratoires provinciaux. D'autres domaines, dont l'état civil, l'hygiène professionnelle, l'éducation sanitaire, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, les recherches en hygiène et la formation du personnel sanitaire, relèvent principalement des organismes officiels d'hygiène des provinces.

Les activités du gouvernement fédéral ont pénétré de nombreux secteurs du domaine de la santé, y compris, en particulier, le contrôle des aliments et des drogues et des pesticides, les problèmes d'hygiène du milieu causés par la pollution de l'air, de l'eau et du sol, et les périls de la radiation. Le Centre d'hygiène du milieu, à Ottawa, entreprend des études spéciales et fournit des conseils techniques sur les programmes visant la prévention des maladies professionnelles et la pollution atmosphérique, et s'intéresse aussi au secteur en plein essor de la médecine aérospatiale. Parmi ses autres responsabilités en matière d'hygiène le gouvernement fédéral assure un ensemble de services sanitaires aux Indiens, aux Esquimaux et aux anciens combattants, et accorde des octrois aux provinces pour l'extension des services d'hygiène publique.

Réadaptation. Des programmes de réadaptation ont été élaborés par les Commissions provinciales des accidents du travail en faveur des ouvriers blessés, par le ministère des Affaires des anciens combattants pour les anciens combattants et par de nombreux organismes bénévoles et publics pour les enfants handicapés. Grâce au Programme national de subventions à l'hygiène, en vigueur depuis 1948, le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social a encouragé la mise sur pied de services provinciaux de réadaptation. Pour étendre les services de réadaptation et augmenter le personnel nécessaire dans les hôpitaux et les centres de réadaptation, les sanatoriums et les hôpitaux psychiatriques, et pour établir des dispensaires spécialisés dans le traitement d'une grande variété d'invalidités, tous les ministères provinciaux de la santé se sont prévalus de ces subventions à l'hygiène et ils ont aussi utilisé des fonds provinciaux. Depuis janvier 1966, le ministère se charge également du service national de prothèse, établi

L'ajustement des prothèses se fait dans les ateliers du Centre médical de la Défense nationale à Ottawa.

d'abord pour fournir des membres artificiels aux anciens combattants.

En collaboration avec le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, les ministères provinciaux de santé ou de bien-être social dirigent également des programmes de réadaptation professionnelle destinés aux adultes invalides qui peuvent reprendre, éventuellement, un emploi rémunérateur. Les Centres de main-d'oeuvre du Canada disposent d'agents spécialement chargés du placement des handicapés dans un emploi convenable. D'autres handicapés reçoivent de l'aide par le truchement d'un réseau toujours grandissant d'ateliers protégés patronnés surtout par des groupes bénévoles. Les enfants handicapés bénéficient dans toutes les provinces de services spéciaux d'éducation.

Assurance-santé et ressources. Une résolution adoptée lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres de la santé, tenue à Ottawa vers la fin de 1968, témoigne d'une inquiétude grandissante en ce qui concerne les services de santé et leur coût toujours croissant. Cette résolution demandait l'établissement d'un comité fédéral-provincial chargé de donner des conseils sur les moyens de maintenir à un niveau raisonnable le coût des services de santé. Des Groupes de travail devant faire rapport au comité sont en train d'analyser les aspects économiques des services hospitaliers, des soins médicaux et des services d'hygiène publique.

Assurance des soins médicaux. Le nombre croissant des régimes d'assurance médicale privés et publics au Canada enlève à la majorité des Canadiens l'obligation de payer directement le coût total des soins du médecin. Au début de 1967, environ 68 p. 100 de la population canadienne étaient assurés d'une façon ou d'une autre contre le coût des soins médicaux essentiels, grâce à des régimes d'assurance facultatifs. L'ensemble des régimes privés et publics porte le total des personnes profitant d'une forme de protection à 82 p. 100.

La Loi de 1966 sur les soins médicaux, entrée en vigueur le 1er juillet 1968, prévoit des contributions fédérales correspondant à la moitié, environ, des dépenses encourues par les provinces et les territoires participant au régime. Cette loi a un effet égalisateur et est conçue de façon telle que les provinces où les frais sont moins lourds (on peut présumer que ce sont les provinces les

Au laboratoire d'hygiène d'Ottawa, un technicien examine une culture sur bouillon dans une bouteille de Roux.

La salle de gammathérapie de la clinique Dr W. W. Cross, à Edmonton (Alb.) possède l'équipement le plus moderne pour le traitement du cancer, y compris une caméra de télévision au plafond.

moins riches) peuvent en récupérer un peu plus de la moitié de leurs coûts par voie de contributions fédérales, tandis que les provinces où les frais sont plus élevés en reçoivent un peu moins de la moitié.

Depuis le 1er juillet 1968, date de l'entrée en vigueur de la Loi sur les soins médicaux, les régimes en cours en Alberta, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, en Saskatchewan et à Terre-Neuve se sont qualifiés pour recevoir des contributions fédérales. D'autres provinces étudient des mesures législatives ou ont entamé des discussions avec les fonctionnaires fédéraux.

Assurance-hospitalisation. Le programme fédéral-provincial d'assurance-hospitalisation, maintenant établi dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, protège pratiquement toute la population. Le régime de subventions aux provinces destiné à payer environ 50 p. 100 du coût de certains services hospitaliers précisés fait l'objet de la Loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

Pour participer à ce régime, chaque province doit mettre à la disposition de tous ses résidents, selon des termes et des conditions uniformes, les soins hospitaliers réguliers ou en salle publique, et d'autres avantages spécifiés pour les malades hospitalisés, y compris les services de laboratoires et de diagnostics radiologiques. Les provinces peuvent également fournir des services externes et ces services varient considérablement d'une province à l'autre. Les méthodes de financement et d'administration des régimes provinciaux, ainsi que certains détails concernant l'admissibilité aux bénéfices prévus, relèvent des provinces.

La loi fédérale ne s'applique qu'aux services fournis par des établissements agréés pour traitements actifs, maladies chroniques ou convalescence et les installations connexes; elle exclut, nommément, les hôpitaux psychiatriques, les sanatoriums et les institutions de soins de garde.

Caisse d'aide à la santé. Cette Caisse s'occupe des ressources en main-d'oeuvre requises pour fournir aux Canadiens des services de santé complets.

En vertu de la Loi de 1966 sur la Caisse d'aide à la santé, le gouvernement fédéral a instauré un programme de 15 ans pour favoriser la construction d'installations de formation pour les professions médicales et pour stimuler les recherches en hygiène. Les prélèvements sur cette Caisse, dont les fonds s'élèvent à 500 millions de dollars, peuvent couvrir jusqu'à 50 p. 100 (même davantage dans certains cas particuliers) du coût de la planification, de la construction, de la rénovation, de l'acquisition et de l'aménagement des

installations. Sont exclus les coûts des terrains et l'intérêt, ainsi que tous les frais d'exploitation. Au 31 décembre 1968, les versements fédéraux de la Caisse se chiffraient à $52,539,207 et des projets entraînant une mise de fonds fédérale de près de $91,863,485 avaient été approuvés.

Outre l'aide fournie à la construction de ces nouvelles installations, la Caisse d'aide à la santé s'occupe d'utiliser au mieux les ressources humaines dans les professions médicales. Des études sur la main-d'oeuvre examineront certains aspects de l'offre, de la répartition, de la formation et de l'utilisation des employés professionnels et techniques dans les services de santé.

Dans cette salle de radiographie, un écran de télévision reproduit les images obtenues par rayon X. Ci-dessous, un malade est transporté à l'hôpital par avion, sous la surveillance des infirmières du Service d'hygiène du Nord canadien du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le bien-être social

CATÉGORIES DE PROGRAMMES

Le régime de bien-être social du Canada comprend quatre catégories de programmes.

Assurance sociale. Comme son nom l'indique, ce programme suppose le paiement de certaines primes ou cotisations en retour de certains avantages sociaux. Pour ce qui est de l'indemnisation des accidentés du travail (régime introduit pour la première fois en Ontario en 1914), les cotisations sont à la charge de l'employeur. Sous ce régime, l'employé a droit aux soins médicaux et à un revenu s'il est blessé ou frappé d'incapacité par suite de certaines maladies professionnelles contractées au travail. S'il meurt, des indemnités sont prévues pour sa veuve et ses enfants à charge survivants. Pour ce qui est du Régime de pensions du Canada institué en 1965, comme pour le Régime de rentes du Québec qui lui est comparable, les cotisations sont à la charge de l'employeur et de l'employé. Le travailleur indépendant est tenu de verser une double cotisation. En vertu de ces régimes, l'employé a droit, soit à une pension lors de sa retraite, soit à une prestation s'il doit abandonner son emploi pour raison d'incapacité physique ou mentale; ses survivants ont également droit à une prestation. En plus des cotisations versées par l'employeur et l'employé, certains programmes d'assurance sociale comprennent une contribution de l'État. C'est le cas du régime d'assurance-chômage, entré en vigueur en 1940, en vertu duquel l'employé temporairement sans travail reçoit un paiement en espèces. Les programmes d'assurance sociale sont appliqués par des ministères et par certains organismes, par exemple des conseils ou commissions.

Assistance sociale. Avec les activités de bienfaisance de groupements bénévoles, l'assistance sociale compte parmi les plus anciennes mesures de bien-être. Un trait distinctif des programmes d'assistance sociale est que, dans une certaine mesure, les prestations sont versées en fonction des besoins. Sous le principe de l'évaluation des « ressources », on établit un taux maximal d'assistance et un montant pour les autres revenus et l'actif dont peut disposer une personne avant que ne soient réduites ses prestations. Sous le principe de l'évaluation des « besoins », que l'on a largement substitué au principe de l'évaluation des ressources, on aborde les problèmes essentiellement dans le même esprit, mais avec plus de souplesse, tenant compte non seulement du revenu, mais aussi des besoins financiers.

Pendant de longues années, ce furent des organisations bénévoles et religieuses, ainsi que des administrations locales et provinciales, qui dispensèrent l'assistance sociale. A partir de 1927, cependant, le gouvernement fédéral est intervenu en offrant de partager le coût de l'assistance destinée à certains groupes: d'abord aux personnes âgées, puis aux aveugles (1937), aux infirmes (1955), aux chômeurs (1956), et aux personnes inaptes au travail et autres cas d'assistance sociale (1957). En 1966, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, a institué le Régime d'assistance publique du Canada; il s'agit d'intégrer tous ces programmes dans un seul régime et d'étendre la portée de l'assistance fédérale à d'autres secteurs, comme les services de santé et de bien-être, les services administratifs, la protection de l'enfance et les allocations maternelles.

Jeunes et vieux bénéficient d'allocations universelles à taux fixe versées par l'État.

Allocations générales à taux uniforme. Pour ces programmes, le facteur « besoin » n'entre en jeu en aucune manière: une personne a droit à une allocation fixe du seul fait qu'elle appartient à un certain groupe de la population et qu'elle répond à certaines exigences en égard à la résidence. Les programmes en cause comprennent les allocations familiales, les allocations aux jeunes et les pensions de sécurité de la vieillesse, mis en vigueur en 1944, 1964 et 1952 respectivement. Bien que ce dernier programme soit financé à même une partie de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente et de l'impôt sur le revenu des sociétés, il n'y a aucun rapport direct entre les cotisations d'un particulier et les prestations qu'il reçoit. (Il est intéressant de noter que l'assistance sociale pour les personnes âgées n'est versée qu'au groupe de 65 à 69 ans et que, pour les personnes âgées de 70 ans et plus, elle a fait place à la Sécurité de vieillesse comme programme principal de soutien de revenu. Toutefois, même ce programme d'assistance sociale devient graduellement caduque, vu que l'âge d'admissibilité à la Sécurité de vieillesse est en train d'être réduit de 70 à 65 ans, la réduction devant être achevée en

Trois exemples d'œuvres bénévoles canadiennes: l'Institut canadien national des aveugles, qui a ouvert un nouveau Centre de formation et d'orientation à Ottawa; l'Ambulance Saint-Jean avec ses 12,000 volontaires, et le camp pour enfants infirmes du club Kiwanis près de Joliette, dans la province de Québec.

1970. Dès lors, les personnes atteignant 65 ans auront droit à une pension à taux uniforme sans considération des besoins.)

Revenu garanti. Un programme connu sous le titre de « Supplément du revenu garanti » a été adopté en 1967. Il prévoit des prestations aux bénéficiaires des pensions de vieillesse n'ayant pas, ou à peu près pas, d'autre revenu que la pension. Le principe en jeu ici, qui selon certains devrait être généralisé au bénéfice de la population entière, veut que l'on évalue le revenu du pensionné (on ne tient pas compte de ses actifs) pour déterminer son admissibilité à la prestation et le montant à verser. Ainsi, le programme de sécurité de la vieillesse garantit un revenu annuel minimum à tous ses bénéficiaires sans que l'État ait à encourir un surcroît considérable de dépenses en accordant à tous des prestations plus élevées.

L'ÉVOLUTION DU RÉGIME DE BIEN-ÊTRE SOCIAL

Plusieurs facteurs importants ont exercé une influence sur l'évolution des programmes de bien-être social au Canada. Il y a lieu de noter la tradition de la *poor law* d'Angleterre et de l'aumône dispensée par les institutions religieuses et les organismes bénévoles. Au cours des années, l'expansion des initiatives bénévoles n'a pas cessé, et aujourd'hui encore elles apportent un précieux supplément aux programmes gouvernementaux.

Il y a en outre la transformation dramatique au Canada d'une société autrefois rurale et agricole mais aujourd'hui urbanisée et industrialisée. Cette transformation et les bouleversements sociaux consécutifs aux deux guerres mondiales ont créé la nécessité et une demande croissantes pour une intervention gouvernementale notamment aux niveaux fédéral et provincial en raison des plus grandes ressources financières disponibles à ces niveaux.

Il faut tenir compte, enfin, du fait que le Canada est un État fédéral et que la constitution, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, n'a pas précisé les compétences respectives des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de sécurité sociale; les Pères de la Confédération auraient en effet difficilement pu prévoir le développement du bien-être social au sens moderne. La constitution se borne donc à déclarer que les fondations et les institutions de bienfaisance relèvent de la compétence des provinces.

En fait, le gouvernement fédéral a pris à sa charge la responsabilité de certains programmes généraux et particulièrement coûteux de bien-être social, dont les allocations familiales et la sécurité de la vieillesse. Dans certains cas, où la compétence juridique fédérale a été mise en doute, on a modifié la Constitution, par exemple pour les programmes d'assurance-chômage et de sécurité de la vieillesse, et pour le Régime de pensions du Canada. Le gouvernement fédéral a pris des mesures spéciales pour pourvoir aux besoins de certains groupes relevant de sa compétence: Indiens, Esquimaux, membres des forces armées et anciens combattants. De leur côté, les provinces se sont chargées de l'indemnisation des accidentés du travail et des services de bien-être en général. [Ces services sont souvent fournis par les gouvernements locaux avec l'aide financière des gouvernements provinciaux.] Outre ces dispositions, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont engagés dans divers projets conjoints à frais partagés et appliqués par les provinces. Le Régime d'assistance publique du Canada, auquel le gouvernement fédéral contribue la moitié des coûts, est un excellent exemple de cette collaboration.

DOMAINE D'APPLICATION ET DÉPENSES

Au mois de mars 1969, environ sept millions d'enfants dans trois millions de familles bénéficiaient des allocations familiales à raison de $6 par mois pour les enfants âgés de moins de 10 ans et de $8 par mois pour ceux de 10 à 15 ans. Ces allocations représentent pour le Trésor fédéral une charge annuelle d'environ 560 millions de dollars. En outre, 600,000 enfants âgés de 16 et 17 ans bénéficiaient des allocations aux jeunes ($10 par mois), qui coûtent au Trésor fédéral environ 72 millions chaque année. (Ces derniers chiffres tiennent compte des bénéficiaires des allocations scolaires du gouvernement du Québec et du dégrèvement correspondant de l'impôt fédéral.)

En mars 1969, un total estimatif de 1,500,000 personnes âgées de 66 ans ou plus recevait des prestations de la Sécurité de la vieillesse, à un coût annuel au Trésor fédéral d'environ 1,300 millions de dollars. A la suite de l'adoption en 1965 d'une disposition prévoyant un ajustement au coût de la vie, le montant de la prestation payable, pour 1969, est passé à $78 par mois. En 1969, environ 794,000 bénéficiaires des pensions de vieillesse, soit 52 p. 100 du total, recevaient en plus un supplément de revenu garanti qui, après ajustement du coût de la vie atteignait un maximum de $31.20. Seules les personnes n'ayant pas, ou à peu près pas, d'autre revenu que la pension de vieillesse ont droit au plein montant de ce supplément; celles qui disposent d'autres revenus touchent un supplément réduit de $1 pour chaque $2 de revenu. C'est ainsi qu'en 1969 une personne pouvait toucher jusqu'à $109.20 par mois en cumulant la pension de vieillesse et le supplément du revenu garanti. Le coût annuel du supplément garanti a été estimé à 239 millions de dollars pour l'année financière 1968-1969.

Des progrès appréciables ont été réalisés vers l'intégration de tous les programmes d'assistance sociale au Régime d'assistance publique du Canada. Ceci ressort du fait qu'en 1968-1969 plus d'un million de personnes ont bénéficié de ce Régime, et que la participation fédérale s'est élevée à près de 400 millions de dollars. Même si les taux d'assistance sont établis par les provinces, il n'en reste pas moins que le besoin est le seul critère d'admissibilité. Le Régime inclut les prestations d'assistance sociale à toute personne dans le besoin, que ce soit par suite d'invalidité, de vieillesse, de chômage, du décès du chef de famille ou pour quelque autre motif. Le Régime contribue également au paiement des services de santé et de bien-être.

Dans le domaine des programmes d'assurance sociale, le plus récent et le plus complet est, bien entendu, le Régime de pensions du Canada qui, avec le Régime de rentes du Québec, couvre 90 p. 100 de la main-d'oeuvre. Ce Régime entrera en vigueur par étapes. Les cotisations sont perçues depuis janvier 1966 et les prestations sont payables depuis 1967. Tout comme pour la sécurité de la vieillesse, l'âge minimal d'admissibilité diminue progressivement d'un an chaque année, et passera de 68 ans en 1967 à 65 ans en 1970. Une personne âgée de 70 ans ou plus peut percevoir une pension sans prendre effectivement sa retraite. Les indemnités aux survivants sont versées depuis février 1968 et celles d'invalidité le seront à partir de mai 1970. En outre, le montant des pensions de retraite étant proportionnel aux cotisations, leur taux de paiement augmentera progressivement jusqu'en 1976, date à laquelle il aura atteint le maximum prévu par la loi. Cependant, les prestations aux survivants et les prestations d'invalidité sont payables au taux maximal dès qu'elles deviennent exigibles.

Affaires des anciens combattants

Quatre des avantages prévus par la Charte des anciens combattants du Canada ont pris fin le 31 octobre 1968 après avoir bénéficié aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale pendant un quart de siècle: ce sont l'achat de l'assurance des anciens combattants, l'utilisation des crédits

Les provinces et les municipalités assurent des services tels que les foyers pour vieillards, la réadaptation des enfants estropiés et les examens pour le dépistage du glaucome.

Des Canadiens défilent de nouveau dans Mons, cinquante ans après l'Armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale.

de réadaptation, la demande des gratifications de service outre-mer et l'établissement de l'admissibilité aux avantages de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. A la date susmentionnée, plus de 150,000 anciens combattants non encore établis, s'étaient qualifiés aux termes de cette Loi. Ils ont jusqu'au 31 mars 1974 pour effectivement solliciter un prêt en vertu de la Loi.

Les prestations accordées aux anciens combattants sont gérées par le ministère des Affaires des anciens combattants, la Commission canadienne des pensions et la Commission des allocations aux anciens combattants.

Les principales prestations encore en vigueur, destinées aux anciens combattants admissibles, aux personnes à leur charge, ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des morts de la guerre, sont les suivantes: pensions d'invalidité, pensions de personne à charge, pensions et allocations de guerre pour les civils (augmentées au besoin des suppléments versés par le Fonds de secours), services de traitement des anciens combattants admissibles et, enfin, aide à l'éducation postsecondaire accordée aux enfants des morts de la guerre.

La Loi de 1953 sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) prévoit le paiement d'allocations mensuelles et des frais de scolarité relatifs à l'éducation postsecondaire des enfants qui reçoivent une pension en raison du décès de leur père. Le nombre de ces étudiants s'élève actuellement à 1,100. Depuis 1953, 1,817 ont terminé leurs études, et ont donné au Canada, notamment, 36 médecins, 37 avocats, 458 infirmières, 120 ingénieurs et un boursier de la fondation Rhodes. D'autres sont des travailleurs sociaux, des ecclésiastiques, des instituteurs, des dentistes, des hommes d'affaires, des techniciens et des dessinateurs publicitaires.

Neuf hôpitaux et trois foyers d'anciens combattants comptant, au total, 6,643 lits, relèvent du ministère; en outre, celui-ci a droit prioritaire sur 1,700 lits dans d'autres hôpitaux. Les traitements sont dispensés aux anciens combattants admissibles, aux membres des Forces canadiennes, à ceux de la Gendarmerie royale du Canada et à d'autres personnes dont le traitement relève d'autres ministères ou d'autres gouvernements à la requête et à la charge financière, toutefois, des autorités concernées.

En décembre 1968, le ministère a inauguré une aile de laboratoires, à son hôpital Shaughnessy de Vancouver. A Sainte-Anne-de-Bellevue (P.Q.), le ministère a entrepris, en juin 1968, d'une part la construction d'un hôpital de

680 lits, réservé aux malades chroniques, et d'autre part la modernisation de l'infirmerie de l'hôpital Sainte-Anne. En septembre 1968, le ministère a cédé l'hôpital Sainte-Foy de Québec à la province de Québec et à l'Université Laval. Cet hôpital était le deuxième établissement du ministère à devenir un centre d'instruction universitaire destiné au soin et au traitement des anciens combattants et des civils, dans le cadre d'un programme à long terme visant à assurer le maintien des soins médicaux prodigués aux anciens combattants.

Le rapport du Comité d'enquête sur l'organisation et le travail de la Commission canadienne des pensions a été déposé à la Chambre des Communes au printemps de 1968. Le rapport contient 148 recommandations, dont 112 ont trait à des questions de procédure et 36 à la congruité des prestations prévues par la loi. Le rapport fait suite à une étude de deux ans comprenant des séances publiques pour recevoir les mémoires présentés par des associations d'anciens combattants, par des députés et par d'autres intéressés; on a également fait enquête sur les plaintes particulières formulées par des anciens combattants, et on a étudié les politiques et les pratiques de la Commission.

Un contingent de 100 anciens combattants a fait un pèlerinage de deux semaines en France et en Belgique, sous les auspices du Ministère, afin de commémorer le 50e anniversaire de l'armistice qui a mis fin à la Première Guerre mondiale. Le contingent a visité les 13 monuments élevés par le Canada et Terre-Neuve sur les champs de bataille européens, et il s'est rendu au cimetière communal de Wimereux près de Boulogne, et des couronnes y furent déposées sur la tombe du lieutenant-colonel John McCrae, auteur du célèbre poème *In Flanders Fields*.

Un contingent semblable, réuni à Ottawa pour une visite de trois jours, a commémoré l'anniversaire au Monument national aux morts de la guerre, et a été reçu à un dîner d'État par le gouvernement du Canada, le 11 novembre. Le Gouverneur général, le Premier ministre, le très honorable Lester B. Pearson, le très honorable John G. Diefenbaker et d'autres personnalités ont rendu hommage aux morts de la guerre. Parmi les invités se trouvaient cinq anciens combattants qui avaient reçu la Croix Victoria au cours de la Première Guerre mondiale.

Maquette de l'hôpital du ministère des Affaires des anciens combattants en construction à Sainte-Anne-de-Bellevue (P.Q.).

Éducation

La connaissance de la géographie et de l'histoire du Canada est probablement d'un aussi précieux secours pour apprécier le dynamisme qui caractérise actuellement le domaine de l'éducation, que ne l'est la compréhension des pressions sociales, économiques et technologiques connexes qui sont à l'origine des transformations actuelles. La population des dix provinces canadiennes, soit plus de 21 millions d'habitants, se concentre le long d'une frontière méridionale de 4,000 milles sur une bande de territoire étroite et qui étend ses ramifications vers le nord jusqu'à l'Arctique. Le Canada est passé d'une économie rurale à une économie largement urbaine et industrielle. Les terres agricoles marginales, des régions urbaines particulières et les communications sur de longues distances donnent lieu à certains de ses problèmes les plus urgents en matière d'éducation.

Certaines notions sur les deux patrimoines du Canada (français et britannique), sur ses deux peuples indigènes, les Indiens et les Esquimaux, et sur les influences culturelles exercées par les colons venus de nombreux pays peuvent aider à mieux comprendre l'arrière-plan de l'évolution actuelle. En ce qui concerne la population de langue française, l'enseignement a commencé au Québec et en Acadie au début du XVII^{e} siècle; quant à la population de langue anglaise, les débuts remontent aux XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Les colons français ont voulu perpétuer, par l'école, la doctrine de l'Église catholique tout en enseignant à la plupart des élèves les matières de l'école élémentaire, l'agriculture et les arts ménagers et tout en assurant une éducation plus avancée à ceux qui se destinaient aux professions libérales. La vie déréglée des coureurs de bois, entre autres, incita l'Église à se montrer sévère au point d'établir un régime dont on pouvait observer les effets dans les institutions d'enseignement du Québec jusqu'à la « révolution tranquille » de la dernière décennie. Des changements récents, faisant suite, d'une part aux rapports de la Commission royale Parent, — dont les conclusions reposaient sur des recherches méthodiques et sur des observations à l'étranger et partout au Canada, — et d'autre part à des études ultérieures, se sont traduits par l'orientation rapide du Québec vers un régime bien structuré dont les éléments sont empruntés tantôt à l'Europe tantôt à l'Amérique du Nord, mais qui conserve néanmoins un caractère bien distinctif.

Les premières écoles des provinces Maritimes reflétaient l'influence des immigrants venus de nombreux pays d'Europe et des colonies américaines du Sud. L'enseignement de la morale et de la religion remplissait les livres de

lecture et imprégnait les salles de classe. L'Ontario, bien que profondément religieuse, a été grandement influencée par les colons européens et par les Loyalistes, et elle est passée rapidement d'un régime d'écoles privées à un régime d'écoles publiques. Les provinces des Prairies, colonisées principalement par les traiteurs de fourrures, suivis de colons venus de l'est du Canada, ont dû compter d'abord sur les écoles de missions. Elles ne tardèrent pas, cependant, à accueillir des instituteurs de l'Ontario et des Maritimes qui façonnèrent le régime scolaire pour de nombreuses années. En Colombie-Britannique, l'enseignement débuta séparément dans la partie continentale de la province et dans l'Île Vancouver, dans les écoles de missions et de compagnies et dans des écoles communales; dès 1872, toutefois, toutes ces écoles étaient unifiées. Le principe de l'école publique, qui devait servir de base au régime actuel, fut alors établi.

La période coloniale a donc encouragé un foisonnement d'écoles de toutes sortes (écoles paroissiales, d'institutions de charité, du dimanche, maternelles, de missions, de grammaire, classiques et communautaires). La deuxième phase de l'enseignement au Canada, qui s'est prolongée jusqu'à la Confédération, a marqué le début de régimes provinciaux centralisés, relevant généralement d'un ministère du gouvernement. L'instruction élémentaire gratuite, d'abord au niveau primaire et, plus tard, au niveau secondaire, a débuté sous un régime d'enseignement public, administré au niveau local dans les cadres de lois et de règlements scolaires.

Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, chaque province conservait le droit d'organiser et d'administrer les écoles dans les limites de son territoire. La responsabilité de l'instruction des Indiens, des Esquimaux et des personnes habitant les territoires extra-provinciaux, des détenus dans les pénitenciers, et des membres des forces armées et de leurs familles, était confiée au gouvernement fédéral. Il existe donc au Canada 10 régimes provinciaux (sans compter ceux du Yukon, des Indiens et autres) dont les similitudes et les différences sont l'effet des besoins locaux. Le Canada est exceptionnel en ce qu'il n'existe ni ministère ni office fédéral de

Ces jeunes écoliers étudient les notions élémentaires de la biologie et du langage, les uns, à Saint-Malo (P.Q.), les autres à Vancouver (C.-B.).

Applewood School à l'ouest de Toronto (Ont.) offre à ses jeunes élèves des programmes d'étude individualisés. L'institutrice agit comme guide et conseillère.

l'Éducation. Toutefois, plus de 23 ministères fédéraux s'occupent d'instruction et de formation à un titre ou un autre, y compris le Secrétariat d'État (de qui relèvent les subventions et les services universitaires), le Bureau fédéral de la statistique, les ministères du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de l'Expansion économique régionale, des Finances, etc.

Au cours de la troisième phase, qui a duré près d'un siècle, un régime scolaire régulier a pris racine. Les législatures provinciales se sont préoccupées de l'aménagement d'écoles élémentaires et secondaires, tant publiques que séparées, accessibles à tous sans frais de scolarité et soutenues par les deniers publics. Pour que les normes soient raisonnablement élevées et uniformes, chaque assemblée a instauré un régime scolaire soigneusement hiérarchisé, choisi les manuels, autorisé les ouvrages de bibliothèque et l'équipement, dressé les examens officiels, exigé des rapports annuels et nommé des inspecteurs provinciaux chargés de soumettre des rapports au ministère. Les ministères de l'éducation délivraient également des brevets d'instituteur, établissaient un programme d'études et distribuaient, à même le Trésor provincial, des subventions appréciables à chacun des districts scolaires.

Pour administrer les écoles, chaque ministère de l'éducation était dirigé par un ministre de l'Éducation, membre du cabinet, par un sous-ministre, éducateur professionnel, et par des chefs de divisions pour l'instruction élémentaire, secondaire et professionnelle et pour l'enseignement aux adultes. On y comptait des services du programme, des services audio-visuels et de formation des maîtres, de même que des inspecteurs, des spécialistes de divers sujets, un secrétaire et un comptable.

Cette étape a vu la plupart des provinces canadiennes mettre sur pied un régime scolaire structuré de 12 années comportant le passage annuel d'une classe à une autre à la suite d'examens de fin d'année; on mettait l'accent sur les sujets académiques sans trop tenir compte des particularités individuelles. Cependant, chaque province ayant établi son propre régime, des différences entre les provinces devaient nécessairement exister.

Terre-Neuve

Des influences topographiques, économiques et religieuses, ayant groupé des colons d'une même confession religieuse dans des collectivités isolées, ont contribué à façonner le régime scolaire de Terre-Neuve. L'intervention active des Églises et l'homogénéité des populations villageoises ont réduit au minimum le chevauchement des services, sauf dans les zones industrielles. Sous le régime qui s'est ainsi constitué, les cinq principales confessions religieuses (catholique, anglicane, Église-Unie, Armée du Salut et pentécostale) ont leurs propres écoles ainsi que des commissions scolaires locales relevant chacune d'un surintendant du ministère. Toutes les écoles suivent le programme scolaire provincial et font subir à leurs élèves les examens du ministère.

Québec

Le régime scolaire du Québec repose sur un compromis pratique assez inusité, dont l'élément essentiel est que chaque culture reconnaît l'éducation comme indispensable à son épanouissement. Deux régimes publics distincts sont régis par une même loi de l'Assemblée législative. Les sept huitièmes environ de la population soutiennent le régime de langue française, modelé dans une certaine mesure sur le régime français mais qui, à la suite des rapports de la Commission royale Parent, ressemble maintenant de plus près aux autres régimes provinciaux avec certaines différences caractéristiques, dues aux circonstances. Depuis 1964, le Québec possède un ministère de l'Éducation dirigé par un Ministre, aidé de deux sous-ministres, l'un catholique et l'autre protestant.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest

Au Yukon, le régime scolaire relève du gouvernement territorial et est administré par un surintendant et son personnel à Whitehorse; ceux-ci sont responsables devant le Commissaire du Yukon qui, à son tour, fait rapport au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à Ottawa. Toutes les écoles, sauf deux écoles privées, appartiennent au gouvernement du Yukon et sont administrées par lui; de leur propre initiative, elles suivent le programme d'études de la Colombie-Britannique.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les écoles des districts de Mackenzie, de Franklin et de Keewatin sont administrées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le gouvernement fédéral en finance l'exploitation et le gouvernement des Territoires lui rembourse les frais de scolarité des élèves qui ne sont ni Indiens ni Esquimaux. Les Esquimaux représentent environ deux cinquièmes des inscrits, les Indiens un cinquième, et les autres deux cinquièmes. A certaines exceptions près, ces écoles suivent le programme d'études de l'Alberta. Le régime scolaire intégré, qui s'adresse aux enfants de toutes races vivant dans le Nord, prévoit la construction d'écoles et de pensionnats, un programme d'études

adapté au milieu septentrional, des bourses d'études et d'autres formes d'aide aux étudiants, et des programmes spéciaux de formation professionnelle axés sur les métiers d'artisanat et de mécanique exercés localement dans des domaines tels que la construction, les transports et les mines.

L'enseignement dans les autres provinces

Les régimes des autres provinces se ressemblent davantage; pourtant, ils comportent suffisamment de différences pour que le passage d'un régime à un autre puisse gêner tant l'instituteur que l'élève. La plupart des provinces ont commencé par mettre sur pied des cours élémentaires et secondaires de huit ans et de quatre ans respectivement, pour les jeunes de 6 à 18 ans. Les cours peuvent maintenant être échelonnés sur 11, 12 ou 13 ans, sans compter les jardins d'enfants, et la répartition peut en être de 3-3-3-3, de 3-4-5, ou de 3-4-6 années, ou encore s'inspirer de quelque autre formule. On trouve aussi un régime de progression continue à diverses options, aux niveaux élémentaire, intermédiaire et supérieur, de même que des divisions entre cours professionnels et académiques débouchant soit sur le diplôme, soit sur l'accès à l'université.

Toutes les provinces offrent maintenant des écoles de métiers et des classes ou des établissements pour les élèves totalement ou partiellement aveugles ou sourds, pour les arriérés mentaux et pour les enfants atteints de troubles émotifs ou exigeant, pour d'autres raisons, une attention spéciale.

La période moderne

C'est un truisme aujourd'hui que d'affirmer le droit de chacun de pouvoir s'instruire jusqu'à la limite de son talent. Les efforts plus grands déployés dans les écoles pour tenir compte des particularités individuelles, l'attention spéciale accordée aux désavantagés au moyen d'initiatives comme le programme « Relance » du ministère de l'Expansion économique régionale, et les projets spéciaux de plusieurs grandes villes, attestent qu'on tend vers cet objectif. Les anciennes universités ont été agrandies et de nombreuses institutions nouvelles ont vu le jour. Des collèges universitaires et des collèges communautaires d'arts et métiers ont été aménagés. En même temps, les établissements dispensant un enseignement professionnel et technique ont connu une expansion rapide.

Il est difficile de préciser le moment où a débuté l'étape moderne, caractérisée à la fois par un rythme sans précédent de transformation, de croissance et d'expansion de l'enseignement à tous les niveaux et par un nouvel examen des buts, du contenu, des procédures et des responsabilités. D'irrésistibles forces, aidées par un concours de circonstances ont amorcé le changement. La forte natalité de l'après-guerre s'est traduite par un afflux de nouveaux élèves, d'abord au cours élémentaire, ensuite aux écoles secondaires et, maintenant, dans les collèges et les universités. Il est probable que le nombre des étudiants doublera d'ici dix ans. Étant donné qu'il fallait trouver de nouveaux locaux, des enseignants compétents et des moyens de transport à un moment où les salaires et les coûts étaient à la hausse et où une certaine inflation se manifestait, l'accent a été mis sur la quantité plutôt que sur la qualité de l'enseignement.

Le « Spoutnik » de 1957 a eu des répercussions sur le Canada et on ne peut les dissocier des innovations et des initiatives sociales, technologiques et économiques qui ont amené instituteurs, étudiants, administrateurs et le public à réclamer des réformes. La participation des économistes est devenue

Cours d'arts plastiques pour enfants au Centre de la Confédération, à Charlottetown (Î.-P.-É.].

plus active. Dans leurs études, ils ont établi un rapport entre le niveau d'instruction et le progrès économique et ont fourni un solide argument en faveur d'un accroissement des investissements en capital humain. Les exposés du Conseil économique du Canada ont appuyé la thèse des économistes et ont recommandé une intensification de l'enseignement et de la recherche. Une conséquence importante de ce phénomène a été un intérêt plus grand porté aux problèmes de la pauvreté et des enfants défavorisés; la recherche a démontré que la pauvreté est également un problème culturel et qu'un programme spécial doit être mis sur pied pour les déshérités. Quoi qu'il en soit, les connaissances en ce domaine étant assez limitées, le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale a mis en marche un programme de grande envergure, dit de Relance, dans des régions choisies de six provinces. Ce programme a pour objet d'élever le niveau de vie et le niveau d'instruction.

La multiplication des initiatives scientifiques a abouti à une explosion de connaissances dont les répercussions se font sentir à tous les niveaux de l'enseignement. Il en est résulté un plus grand degré de spécialisation, un accent moins fort sur l'accumulation de faits, la multiplication des maisons d'enseignement aux niveaux du postsecondaire et de l'enseignement des adultes, et un élargissement des programmes de formation hors de l'école. L'accent est mis sur la connaissance des sources d'information, sur la façon de les utiliser et sur le pouvoir que confère la science ainsi acquise.

L'élan des forces technologiques et sociologiques s'est accéléré. Dans l'enseignement comme ailleurs, la rapidité, le changement et l'efficacité accrue sont maintenant à l'ordre du jour. Il y a peut-être lieu d'établir une distinction entre les grandes innovations découlant des lois scolaires et celles attribuables aux surintendants, aux directeurs d'écoles et aux enseignants. Sur le plan de la loi, on note une nouvelle ruée vers la formation de grandes unités et vers l'élimination des petites écoles. Au *Québec*, dans le cadre de l'Opération 55, les écoles catholiques ont été groupées en 55 régions et, par le même procédé de fusion, les écoles protestantes en moins d'une quinzaine. En *Ontario*, où l'organisation scolaire était la plus diversifiée, allant des écoles d'une seule classe aux écoles de comtés et de régions métropolitaines, la province est maintenant divisée en 10 régions dont chacune relève d'un surintendant régional. L'organisation des circonscriptions

L'appareillage audio-visuel (magnétophones, téléviseurs, films) complète les méthodes d'enseignement traditionnel. *Ci-dessus:* des élèves de 5e année, à Vancouver; *ci-dessous:* un cours de sciences sociales télévisé en Nouvelle-Écosse et une leçon audio-visuelle suivie par des écoliers d'Ottawa.

scolaires administratives de 1968 comportait 80 commissions, soit des commissions de comtés dans le sud et des circonscriptions administratives dans le nord, chacun de ces organismes ayant charge de l'enseignement tant primaire que secondaire. Le *Nouveau-Brunswick* comprend 33 districts; l'*Île du Prince-Édouard* s'oriente vers le régime des unités régionales et a aménagé quinze écoles secondaires régionales. Par décret, le *Manitoba* a organisé l'enseignement secondaire en unités plus étendues mais a laissé aux autorités locales le soin, si elles jugent à-propos, de fusionner les unités élémentaires. Grâce à l'aide financière offerte, environ 80 p. 100 des élèves ont été groupés dans des systèmes unitaires. A la suite du rapport de sa propre commission royale d'enquête, *Terre-Neuve* a établi jusqu'ici 16 unités catholiques et 35 unités centralisées. Depuis un certain temps déjà, les autres provinces avaient organisé des unités plus étendues.

Il serait trop long d'énumérer tous les autres changements opérés par voie de législation, mais on peut mentionner le « Plan de progrès continus au rythme de l'élève » mis en oeuvre par la *Saskatchewan* en 1964; les mesures pour supprimer les derniers examens du ministère en *Ontario*; les règlements touchant la réorganisation aux niveaux élémentaire et secondaire et l'accréditation des écoles secondaires en *Colombie-Britannique*; et les règlements régissant les collèges d'arts appliqués et de technologie, ou leur équivalent, dans plusieurs provinces.

Avec la formation de plus grandes unités, on a tendance à déléguer des pouvoirs plus étendus aux commissions scolaires qui désignent les surintendants locaux et emploient d'autres conseillers professionnels. Certains des changements et innovations, résultant de la plus grande liberté d'action et de l'encouragement des expériences, ont affecté l'élaboration du programme et les méthodes d'enseignement dans une ou, au plus, quelques unités. Voici quelques changements assez fréquents:

Dans le domaine du programme des études, on a examiné de très près et on a restructuré tous les cours. Parmi les innovations mises à l'essai à titre d'expérience figurent l'usage de l'abécédaire, la méthode Cuisenaire d'enseignement des mathématiques, la physique moderne, les mathématiques modernes, etc.

On s'est préoccupé d'assurer la souplesse des horaires; grâce à l'ordinateur, il est possible de dresser l'horaire des étudiants pour une année, un semestre ou une semaine. On peut aussi organiser des entrevues et établir des rapports d'orientation et, d'une façon générale, concevoir un régime adapté aux progrès de l'élève.

Le nombre des écoles qui adoptent des méthodes d'enseignement souples comportant des séances de conférences, des petits colloques, des études personnelles, un enseignement individualisé et des travaux de recherche ou de découverte par les élèves, augmente chaque année.

On a introduit des changements dans la structure des immeubles scolaires afin d'aménager des salles de classe à cloisonnements mobiles, avec planchers recouverts de tapis, éclairage spécialement adapté, etc. Il y a lieu de mentionner ici deux initiatives en quelque sorte connexes: en premier lieu l'Étude sur les installations éducatives de la Commission scolaire de la zone métropolitaine de Toronto visant l'établissement d'une série systématisée de devis pédagogiques, c'est-à-dire des solutions techniques à l'égard des travaux de construction et des données administratives en vue de l'utilisation pratique de l'immeuble; et deuxièmement, les cités étudiantes, comme celles de

Inaugurée en 1965 et construite sur le Mont Burnaby, à l'est de Vancouver, l'Université Simon Fraser est d'une architecture impressionnante.

Vaudreuil, de Hull et de certains autres districts du Québec où les écoles élémentaires, secondaires, professionnelles et autres forment un quadrilatère et sont desservies par des installations communes de restaurant, bibliothèque, terrains de jeu, etc.

L'instruction semble ouvrir à l'industrie un marché de plus en plus étendu et les sociétés commerciales se groupent pour couvrir à la fois le matériel et la périlogie (machines et programmes) et, dans certains cas, pour offrir des cours d'instruction complets et systématisés. Les plans envisagés actuellement peuvent être adaptés à la transformation de bibliothèques en centres d'information, avec services de polycopie et de projection, télévision éducative par câble et emploi de cassettes et de rubans magnétiques.

Enseignement supérieur

Les universités du Canada, au nombre d'environ soixante, vont des petits collèges d'arts libéraux, comptant 1,000 étudiants au plus jusqu'aux grandes universités composées de nombreux collèges, facultés et institutions de recherche, telles l'Université de Montréal et les Universités de Toronto et de la Colombie-Britannique, où le nombre des inscriptions dépasse 15,000. La langue d'instruction est l'anglais dans la plupart des institutions, le français dans plusieurs, et les deux à l'Université d'Ottawa, à l'Université de Sherbrooke et à l'Université Laurentienne. Pour la plupart, l'année scolaire dure huit ou neuf mois; des cours d'été sont offerts et, parfois, une session intérimaire.

La plupart des universités ont été fondées à l'époque des pionniers par des groupes religieux, mais presque toutes ont été sécularisées depuis. Un assez bon nombre, surtout dans les provinces de l'Ouest et à Terre-Neuve, ont été

A Saskatoon, le nouveau pavillon Thorvaldson est destiné à héberger les étudiants, de plus en plus nombreux, de l'Université de la Saskatchewan. La nouvelle Université Trent de Peterborough groupera entre 12 et 14 internats vers 1980.

établies en tant qu'institutions provinciales tandis qu'un troisième groupe, comme les Universités McGill, Dalhousie et Carleton, ont été fondées par des citoyens intéressés.

Les universités sont habituellement régies: par un conseil d'administration dont certains membres peuvent être désignés par l'organisation-mère (église, gouvernement ou société commerciale) et les autres membres élus par le corps universitaire; par un sénat, composé surtout de membres du personnel supérieur, y compris parfois des membres du Conseil et des profanes, à qui le pouvoir de réglementation académique est délégué; et, suivant les besoins, par des commissions et des comités. A l'heure actuelle, les étudiants demandent à être représentés au sein de tous les organismes administratifs.

La plupart des provinces ont un Conseil de l'enseignement supérieur, comptant un représentant à l'Assemblée législative. En Saskatchewan et à Terre-Neuve, deux provinces qui ne comptent qu'une université provinciale, les rapports entre le gouvernement et l'université sont directs. Le Québec a établi l'Université du Québec par voie de législation après s'être renseigné sur l'organisation de certaines universités d'États américains, de l'Université de Paris et de quelques institutions canadiennes. L'Université du Québec ouvrira ses portes en septembre 1969 à Montréal, Chicoutimi et Trois-Rivières, et, à une date ultérieure, à Hull et à Rimouski. Un corps enseignant choisi par la Direction de l'Enseignement supérieur du ministère de l'Éducation du Québec offrira dès les débuts des cours d'instruction et de recherche.

Autres services d'enseignement postsecondaire

Dans les provinces autres que le Québec, les finissants des écoles secondaires entrent directement à l'université, laquelle accepte même, parfois, les finissants de l'immatriculation junior, puis leur offre une année préparatoire; dans le Québec, ceux qui entrent à l'université ont complété quatre années d'école secondaire et quatre années universitaires dans les collèges classiques. Vu la tendance actuelle au Québec d'insister davantage sur les sciences et les matières pratiques, il s'est doté d'instituts spéciaux, les Collèges d'enseigne-

Les étudiants de l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique peuvent suivre un cours de deux ans en technologie du gaz naturel et du pétrole.

ment général et professionnel (CEGEP), offrant toute une série de cours conduisant au diplôme ou à l'université. Ces collèges se situent entre l'école secondaire et l'université, ce qui laisse les universités du Québec libres de continuer leur activité, comme le font les universités de nombreux pays d'Europe, à un niveau plus élevé que la plupart des universités de l'Amérique du Nord. Les collèges classiques seront remplacés ou adaptés principalement aux cours du niveau secondaire.

Ailleurs, la demande d'enseignement postsecondaire, autre qu'universitaire, se fait de plus en plus pressante. Pour répondre à ce besoin, et aussi pour alléger le fardeau des universités, on est en voie de mettre sur pied diverses institutions qui s'ajouteront ou se combineront aux Instituts de technologie. Tels sont les collèges communautaires qui peuvent avoir pour fonction de préparer des sujets pour l'université, de dispenser des cours débouchant sur des diplômes de technicien ou d'offrir toute une série d'autres cours pour les adultes. Ces collèges relèvent généralement des minstères provinciaux et sont administrés par des commissions locales; le nombre de leurs élèves augmente rapidement d'une année à l'autre. En même temps, les classes pour adultes, qui dispensent un enseignement dans les écoles secondaires sur des sujets académiques, culturels, professionnels ou sur des matières choisies par l'élève comme passe-temps favori, continuent d'attirer une foule d'étudiants. De plus, de nombreuses sociétés commerciales offrent des cours de formation sur place pour leur personnel tant nouveau qu'expérimenté, de sorte que le nombre des personnes inscrites aux activités éducatives postscolaires se rapproche de celui des élèves des cours réguliers.

Le corps enseignant

Le corps enseignant représente environ 3 p. 100 de la main-d'oeuvre ou 31 p. 100 de la rubrique du recensement « emplois professionnels et techniques ». Chez les enseignants de l'élémentaire et du secondaire, environ 37 p. 100 sont des hommes, et chez les femmes, 54 p. 100 sont mariées. Environ 65 p. 100 de l'ensemble enseignent à l'école élémentaire. En moyenne, les

En 1968-1969, une expérience intéressante a été tentée par le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre du programme Télec. Les cours de 9e année ont été télévisés par deux postes privés de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. A la fin du cours, 7,000 personnes ont subi les examens.

enseignants aux niveaux tant élémentaire que secondaire ont un peu moins de sept ans d'expérience. Hors du Québec, la proportion de ceux qui détiennent un ou plusieurs diplômes universitaires est de plus de 70 p. 100 au secondaire et de 13 p. 100 au primaire.

Pour l'accréditation, les ministères provinciaux exigent habituellement que le candidat ait achevé au moins le cours secondaire et une année d'école pédagogique pour le certificat d'enseignement au niveau élémentaire, et qu'il détienne un diplôme universitaire plus une année de formation professionnelle ou l'équivalent pour le certificat d'enseignement au niveau secondaire. Les professeurs de cours techniques dans les écoles secondaires doivent satisfaire à certaines normes d'expérience pratique, ou posséder des qualifications équivalentes, dans leur spécialité. La plupart des écoles normales ont été transformées en institutions de pédagogie et presque toutes les provinces ont confié aux universités l'enseignement pédagogique dans des facultés d'éducation conduisant à un diplôme, bien que les instituteurs soient autorisés à enseigner après deux ans ou sur la foi d'un certificat provisoire. La plupart des ministères de l'éducation offrent des cours spéciaux d'été menant à des certificats spéciaux d'enseignement et la majeure partie des étudiants aux cours universitaires d'été sont des enseignants préparant le baccalauréat ès arts, ès sciences ou en éducation.

Comme on s'attend au doublement des coûts et du nombre des inscriptions, le problème du recrutement du corps enseignant dans les universités se fait de plus en plus aigu pour la plupart des facultés. En 1967-1968, le nombre des maîtrises et des licences décernées s'est établi à 7,400, et celui des doctorats à 940. Un grand nombre de ces diplômés sont entrés au service de l'État et de l'industrie ou ont quitté le pays. Même si l'on tient compte du nombre des Canadiens qui reviennent d'autres pays munis d'un doctorat, il faudra que les universités canadiennes emploient de nombreux diplômés venus de l'étranger pour remplir leurs cadres.

Comme pour l'université, où le recrutement repose sur des considérations académiques plutôt que professionnelles, de même pour les collèges communautaires et les instituts techniques (qui comptent, cependant, beaucoup d'enseignants qualifiés) le recrutement se fonde sur les certificats académiques et techniques et sur l'expérience.

Financement de l'éducation

Le Bureau fédéral de la statistique évalue à 5,931 millions de dollars le coût de l'enseignement académique et professionnel régulier en 1968, soit environ 9 p. 100 du produit national brut. Les dépenses annuelles réelles sont, en moyenne, légèrement supérieures à $700 pour chaque élève des niveaux élémentaire et secondaire, et de $2,500 pour chaque étudiant universitaire.

De tous les fonds affectés à l'enseignement, la part des provinces se chiffre à environ 57 p. 100. Viennent ensuite les impôts locaux qui représentent 30 p. 100, et la part fédérale qui s'élève à environ 12 p. 100; environ 1 p. 100 provient d'autres sources. La majeure partie de l'apport fédéral est versée aux universités sous forme de subventions d'exploitation, de fonds de construction, de prêts aux étudiants et d'aide à la recherche; le reste est versé aux instituts et collèges postsecondaires ou à d'autres cours d'enseignement pour adultes.

F. E. Whitworth

Statistique de l'éducation au Canada, 1968-1969
(Chiffres estimatifs)

Genre d'école ou de cours	Écoles	Enseignants à plein temps	Inscriptions
Jardin d'enfants			
Jardins d'enfants et maternelles privés[1]	872	1,734	36,160
Dans les écoles élémentaires[2]			
Publiques	..	..	280,880
Indiennes	..	..	3,810
Privées	..	..	12,115
Total, jardins d'enfants	..	..	**332,965**
Enseignement élémentaire-secondaire[3]			
Écoles publiques et séparées	18,038	248,368	4,986,130
Défense nationale (outre-mer)	20	535	8,200
Écoles indiennes	338	1,607	26,705
Écoles privées	1,190	11,241	178,130
Total, élémentaire et secondaire	**19,584**	**261,751**	**5,199,165[2]**
Enseignement postsecondaire[4]			
Universités et collèges	155	19,800	252,700
Cours menant au diplôme d'infirmière	186	2,535	24,830
Collèges pédagogiques	70	1,560	23,970
Collèges communautaires et instituts techniques	325	11,310	129,720
Total, postsecondaire	**736**	**35,205**	**431,220**
Autres			
Écoles de métiers privées	324	811	21,165[5]
Collèges commerciaux privés	207	888	38,250[5]
Total, autres	**531**	**1,699**	**59,415[5]**
Total général	**21,723**	**300,389**	**6,022,495**

Extrait de « Statistique de l'enseignement — Estimation, 1968-1969 » [publication du B.F.S. n° de catalogue 81-220].
[1] Sans les écoles en Saskatchewan et au Québec. [2] Écoles et enseignants inclus dans l'enseignement élémentaire-secondaire. [3] Sans les élèves des jardins d'enfants mentionnés ci-dessus. [4] Étudiants à plein temps seulement. [5] Étudiants à plein temps et à temps partiel.

Les innovations pédagogiques de l'École polyvalente Miller à Regina (Sask.) ont fait l'objet d'illustrations photographiques au Bureau international de l'éducation à Genève.

Dans certaines écoles, les jeunes Canadiens de langue anglaise peuvent suivre des cours en français. Ici, l'école York House de Vancouver.

Statistique financière de l'éducation, 1968
(Chiffres estimatifs)

Détail	Millions de dollars
Source de fonds	
Impôts levés par les autorités locales	1,488.0
Gouvernements provinciaux et territoriaux	3,192.0
Gouvernement fédéral	612.0
Autres sources	639.0
Total, fonds selon la source	**5,931.0**
Dépenses à l'enseignement	
Niveaux élémentaire et secondaire	
Enseignement public	3,795.0
Enseignement privé	94.0
Collèges pédagogiques	24.0
Enseignement supérieur	1,453.0
Autre	28.0
Total, enseignement régulier	**5,394.0**
Formation professionnelle	537.0
Total, dépenses	**5,931.0**

La religion

Le principe de la liberté religieuse, qui est une partie intégrante du mode de vie canadien, est formellement énoncé dans la Déclaration canadienne des droits de 1960. De plus, des lois fédérales et provinciales ont été adoptées qui interdisent tout traitement discriminatoire à cause de considérations de race ou de religion.

La majeure partie des Canadiens sont chrétiens. Lors du recensement de 1961, la population du Canada se répartissait de la façon suivante entre les diverses confessions: Catholique romaine, 8,342,826; Église-Unie du Canada (produit de l'union de groupes de Méthodistes, Congrégationnalistes et Presbytériens), 3,664,008; Anglicane, 2,409,068; Presbytérienne, 818,558; Luthérienne, 662,744; Baptiste, 593,553; Judaïque, 254,368; Grecque-orthodoxe, 239,766. Les autres confessions, comptant chacune moins de 200,000 adeptes, comprennent: Ukrainienne (grecque) catholique, Mennonite, Pentecostale, l'Armée du Salut, les Témoins de Jehovah, l'Église Chrétienne réformée, l'Église Mormone, les Frères évangéliques unis, l'Église Adventiste, les Disciples des Églises du Christ, les Scientistes chrétiens, l'Alliance chrétienne et missionnaire, les Frères dans le Christ, l'Église Unitarienne, l'Église méthodiste libre du Canada, l'Église du Nazaréen, l'Église Doukhobor, les Frères de Plymouth, les religions Boudhiste et Confucéenne et quelques autres.

Les paroissiens de deux confessions religieuses (Catholique et Anglicane) se sont réunis pour construire le Centre chrétien d'Assiniboïa à Winnipeg. Les paroissiens des deux groupes y tiennent leurs services.

Les Arts

La saison artistique au Canada a connu un magnifique épilogue avec la célébration, quelque peu tardive, d'un événement qui se situe dans le prolongement des fêtes du Centenaire. Le 2 juin 1969 on inaugurait, à Ottawa, le Centre national des Arts. Cette inauguration, prévue pour 1967, est venue comme un cadeau d'anniversaire offert avec retard. Elle devrait contribuer au resserrement des mouvements canadiens de création artistique qui, tout en se développant avec vigueur dans leurs propres régions, éprouvent le besoin de se rencontrer et d'effectuer des échanges. Si le programme du festival d'ouverture présenté au cours des deux premières semaines est un échantillon représentatif des programmes à venir, il ne fait aucun doute que le Centre servira effectivement de foyer de rencontre. Les spectateurs du festival d'ouverture assistèrent à la première mondiale de *Kraanerg*, oeuvre du chorégraphe Roland Petit exécutée par le Ballet national du Canada, à une représentation de *Lysistrata* donnée par le Théâtre du Nouveau Monde; ils entendirent des concerts donnés par les deux principaux orchestres symphoniques du pays, ceux de Montréal et de Toronto, et par des ensembles instrumentaux de trois provinces, un récital de Gordon Lightfoot, une pièce de théâtre présentée par une compagnie de Vancouver, un spectacle « total » créé par le dramaturge Jack Winter, et un opéra de Gabriel Charpentier.

Le Centre offre une salle d'opéra de 2,300 places, un théâtre pouvant accueillir 800 spectateurs, un studio expérimental et un auditorium réservé aux concerts de musique de chambre. Trois restaurants, une gallerie de boutiques et un grand nombre d'oeuvres d'art commanditées contribuent à l'embellir et à l'agrémenter. Son système de climatisation est peut-être le meilleur au monde. Au dire de son architecte, le Montréalais Fred Lebensold, — et ceci a été répété à maintes occasions — le Centre est un « prototype ».

En plus de servir de foyer pour les troupes itinérantes, tant étrangères que canadiennes, le Centre des Arts hébergera ses propres artistes. La Stratford Theatre Company s'y installera durant la saison d'hiver, une compagnie d'expression française, Le Capricorne est en voie de formation, et le Canadien Mario Bernardi a quitté son poste de directeur musical du *Sadler's Wells Opera* de Londres pour prendre la direction de l'orchestre permanent du Centre de quarante-cinq musiciens.

S'il fallait une raison d'être pour le Centre des Arts, il suffirait de citer certains chiffres figurant dans une livraison récente du *Théâtre dans le monde*, journal bilingue publié par l'Institut international de Théâtre. Pour

Le Centre national des Arts, du côté du canal Rideau, à Ottawa. La Tour de la Paix se dresse à l'arrière-plan, sur la droite.

L'Opéra du Centre des Arts resplendit d'or et d'écarlate. Une heureuse disposition des sièges (un espace de 114 pieds seulement sépare le plateau du spectateur le plus éloigné) donne à la salle une atmosphère de chaude intimité.

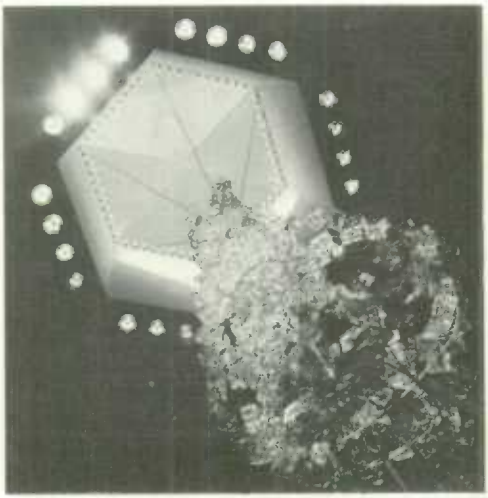

Des oeuvres d'artistes renommés enrichissent le Centre des Arts. Le public peut admirer, entre autres, les sculptures lumineuses en verre et en acier de William Martin dans les cages d'escalier, les *Trois Grâces* d'Ossip Zadkine dans le grand foyer, et une tapisserie d'Alfred Manessier dans le Salon.

Deux des spectacles du Festival d'ouverture: *Lysistrata* (à gauche), monté par le Théâtre du Nouveau Monde, et *Kraanerg*, le nouveau ballet de Roland Petit, exécuté en première par le *Ballet National du Canada*.

Deux autres réussites du Centre durant la saison estivale furent *Anne of Green Gables*, qui tient la scène au Théâtre de Charlottetown depuis cinq ans, et un spectacle « total » de Jack Winter, *Party Day*.

Giratoire, de Pierre Voyer, pièce montée par les étudiants du collège Sainte-Marie de Montréal, a remporté le prix de la meilleure pièce et plusieurs autres honneurs au Festival d'Art dramatique du Canada.

illustrer de façon générale, la croissance du théâtre au Canada de 1947 à 1967, la revue donne les statistiques suivantes: Ballet: une compagnie professionnelle en 1947, quatre en 1967; opéra: aucune compagnie en 1947, quatre en 1967; théâtre: aucune compagnie en 1947, quinze en 1967. L'augmentation du montant des subsides aux arts est également significative. En 1957, les subventions fédérales, provinciales et municipales pour le théâtre, le ballet et l'opéra se chiffraient à $266,000. Dix ans plus tard, ce montant était plus que décuplé et atteignait $3,004,000. Au cours de la dernière décennie, cinquante théâtres ont été construits au Canada et les ventes des billets d'entrée ont augmenté de 500 p. 100 au cours des deux dernières années seulement.

Le théâtre

Après ces considérations nettement encourageantes, on peut jeter un coup d'oeil sur la situation du théâtre au Canada. Contrairement à la Gaule — mais comme beaucoup de choses au Canada, — le théâtre se divise en deux grandes parties. Le théâtre d'expression française se concentre surtout à Montréal qui possède au moins trois troupes de réputation mondiale: le Théâtre du Nouveau Monde, la Comédie-Canadienne et le Rideau Vert. Bien que Toronto ait vu la dissolution du *Crest Theatre* et des *Canadian Players*, la Ville Reine a néanmoins vu naître, en janvier 1968, le *Theatre*

Toronto et le travail, vivant et souvent expérimental, des *Toronto Workshop Productions*. L'inauguration prochaine du *St. Lawrence Centre* offre de brillantes perspectives. Bien entendu, le Festival de Stratford reste facilement accessible au public torontois. De plus, le réseau canadien de théâtres d'expression anglaise s'est développé avec une force grandissante, établissant ses principaux foyers à Winnipeg, à Vancouver, à Edmonton, à Calgary, à Halifax et à Charlottetown aussi bien qu'à Toronto.

Vancouver fait vivre une *Opera Association* en plein essor, et son *Playhouse Theatre Company* continue sa politique hardie de présenter de nombreuses oeuvres nouvelles et souvent canadiennes. L'une d'entre elles, The *Ecstasy of Rita Joe*, fut présentée à Ottawa lors du festival d'inauguration du Centre national des Arts après avoir tenu longuement l'affiche à Vancouver. Le Playhouse offre un second programme — *Stage 2* — composé de pièces expérimentales dont, encore une fois, beaucoup sont écrites par des auteurs canadiens. Des pièces expérimentales sont jouées aussi sur les tréteaux du Théâtre semi-professionnel Frederick Wood de l'Université de la Colombie-Britannique.

A Edmonton, le *Citadel Theatre* a vu l'occupation de sa salle s'élever à 80 p. 100 pendant sa troisième année d'existence. A Calgary, la troupe semi-professionnelle *Mac 14* a été remplacée, en automne 1968, par le *Theatre Calgary* qui a donné aux habitants de cette ville une saison stimulante de productions entièrement professionnelles créées sous la direction artistique

Le public et la critique de Montréal ont accordé un accueil chaleureux à *Bilan*, pièce de Marcel Dubé montée par le Théâtre du Nouveau Monde.

de Christopher Newton. En Saskatchewan, où les distances entre les villes rendent quelque peu difficile la fréquentation du théâtre, le *Globe Theatre* a continué ses tournées de spectacles pour enfants, et pour la première fois, a présenté un programme pour adultes. Le *Manitoba Theatre Centre* de Winnipeg est certainement l'une des plus remarquables réalisations canadiennes dans le domaine théâtral. Fondé en 1958 par John Hirsch et Tom Hendry, dirigé aujourd'hui par Eddie Gilbert, c'est l'un des théâtres régionaux les plus actifs du continent, attirant, chaque année plus de cent mille spectateurs dans une ville de moins de 500,000 habitants. Au cours de la saison 1968-1969, après la démolition de son local, il a présenté quatre pièces dans la nouvelle salle de concert de Winnipeg et en a monté sept autres (pour la plupart des pièces expérimentales) dans son théâtre-studio de dimensions plus restreintes. Le Centre compte occuper son nouveau théâtre vers la fin de l'automne 1970.

Il y a également le festival shakespearien de Stratford, dont la situation sur la carte est certainement l'un des plus heureux hasards de l'histoire des arts au Canada. Cette petite ville du sud de l'Ontario, dont le nom veut rappeler une autre petite ville d'Angleterre, a été le lieu de la première tentative (couronnée de succès, d'ailleurs) pour mériter au Canada une renommée internationale dans le domaine du théâtre. Depuis 1967, le Festival présente des pièces nouvelles de même que des classiques, sous la direction de Jean Gascon et de John Hirsch.

Le Tartuffe a fait partie du répertoire du Festival Stratford deux saisons de suite, en 1968 et en 1969. William Hutt (Tartuffe) et Martha Henry (Elmire) tenaient deux des principaux rôles.

Johnny Belinda, nouvelle réussite de Charlottetown, mettait en vedette Diane Nyland dans le rôle de la sourde-muette. Après une brillante carrière au théâtre du *Confederation Centre* de Charlottetown, la pièce a été présentée en tournée à Toronto, à Ottawa et à Montréal.

A Niagara-on-the-Lake, la saison d'été du *Shaw Festival* a connu un succès sans précédent avec une pièce de Feydeau, la lecture de textes d'Oscar Wilde réunis sous le titre *The Importance of Being Oscar*, et aussi avec le théâtre de Shaw. A Halifax, le *Neptune Theatre* a également connu une bonne saison avec un taux d'occupation des fauteuils de 94 p. 100. Le *Charlottetown Festival*, de son côté, a continué de présenter des pièces musicales canadiennes originales. A la production de *Anne of Green Gables* — dont le succès ne tarit ni à Charlottetown ni en tournée — on a ajouté celle d'un nouveau spectacle, *Johnny Belinda*.

On soutient parfois que le théâtre est imprégné des problèmes politiques et sociaux davantage au Québec qu'ailleurs au Canada. Plusieurs productions de l'année dernière semblent confirmer cette proposition. Le Théâtre de l'Escale a monté *Hamlet, Prince du Québec*, une satire politique de Robert Gurik, et le Théâtre de Quat'sous a présenté *le Chemin du Roy*, une évocation de la visite du général de Gaulle en 1967, due à la plume de Françoise Loranger. D'autre part, le Théâtre du Nouveau Monde qui, l'année précédente, avait donné *Bois Brûlé* — une version de la vie et de l'exécution de Louis Riel écrite par Jean-Louis Roux — a présenté cette saison une brillante et allègre interprétation du *Pygmalion* de Bernard Shaw, « traduit » dans la langue et le cadre du Montréal d'aujourd'hui.

Les Grands Ballets Canadiens ont présenté *Catulli Carmina*, oeuvre du compositeur allemand Carl Orff.

La danse

La saison 1968-1969 a vu les troupes de danse du Canada entreprendre de nombreuses tournées au pays et à l'étranger. Déjà, le Ballet national est au calendrier des spectacles canadiens à l'Expo 70 d'Osaka. Du Manitoba, le *Royal Winnipeg Ballet* a traversé l'Europe, se méritant deux médailles d'or à un festival international de la danse à Paris et se voyant acclamé en Union soviétique comme le « Ballet Bolchoï du Canada ». Les Grands Ballets Canadiens de Montréal ont reçu des éloges en Europe surtout pour leur interprétation de *Carmina Burona* de Carl Orff, tout comme les Feux-Follets — une troupe de Montréal — pour leur *Mosaïque canadienne*.

Les Feux-Follets portant les masques de la tribu Kwakiutl, de la côte du Pacifique.

Christine Hennessey, première danseuse du Royal Winnipeg Ballet, a remporté les honneurs pour la meilleure interprétation féminine au Sixième festival international de la danse, à Paris.

Mme Celia Franca a signé la chorégraphie de *Cendrillon*, œuvre de Prokofiev présentée par le *Ballet National du Canada*.

Une scène du *Barbier de Séville* avec Cornelius Opthof (Figaro), Sheila Percy (Rosine) et John Arab (Almaviva).

L'opéra

En 1968-1969, le *Barbier de Séville* fut l'opéra de la *Canadian Opera Company* qui a effectué le plus long périple, traversant les provinces de l'Ouest et le nord des États-Unis en route vers l'Alaska et les Territoires du Nord-Ouest. La saison d'un mois à Toronto a commencé avec la reprise de l'opéra canadien *Riel* et s'est poursuivie avec des représentations de la *Tosca*, de *Salomé* et d'*Aïda*. De février à mai, la compagnie a également présenté un programme spécial dans les écoles de l'Ontario dans le cadre du programme *Prologue to the Performing Arts*. En tout, les salles de la compagnie étaient pleines à 84 p. 100 en moyenne, et les recettes provenant de la vente des billets ont dépassé de quelques milliers de dollars les prévisions. Des compagnies ont présenté d'autres opéras à Vancouver, à Edmonton et à Québec.

La *Edward Johnson Music Foundation*, fondée à la mémoire du ténor mondialement connu qui a vu le jour à Guelph, a donné naissance au *Guelph Spring Festival*, lequel en est à sa dixième saison. Après une première saison très réussie, en 1969 le Festival a choisi pour thème « Les arts dans la religion ». Les principaux événements du festival de deux semaines furent la première canadienne de l'oeuvre de Benjamin Britten *L'enfant prodigue* et un récital donné par le ténor canadien de renommée internationale, Jon Vickers.

La musique

L'événement musical le plus important de l'année, peut-être, et le plus riche en promesses d'avenir, fut la formation de l'*Atlantic Symphony Orchestra* né de la fusion des ressources, tant matérielles qu'humaines, des orchestres de Halifax et du Nouveau-Brunswick maintenant dissous. Cette nouvelle formation, dont le siège est à Halifax, fait des tournées dans les Maritimes. Les orchestres symphoniques de Montréal et de Toronto se conforment toujours aux hautes normes internationales. De nouveaux chefs sont arrivés à Winnipeg, à Edmonton et à Québec. De nouvelles salles de concert ont été inaugurées à Québec, à Winnipeg, à Saskatoon et, bien entendu, à Ottawa qui est maintenant en bonne marche vers l'établissement de son nouvel orchestre résident.

Dans le domaine de la musique de chambre, le *McGill Chamber Orchestra* et le Quatuor Orford ont connu de bonnes saisons. Les deux formations ont fait des tournées au Canada et aux États-Unis l'an dernier, et même en Europe pour le Quatuor. Les festival se sont poursuivis au Mont Orford au Québec, avec les Jeunesses Musicales; au *Banff School of Fine Arts*; à Stratford, en Ontario, où le programme musical joue un rôle important; et, en Ontario toujours, au nouveau *Guelph Spring Festival*.

Au printemps 1968, le chansonnier québécois Jean-Pierre Ferland a remporté la palme au troisième festival du disque canadien de Montréal, peu de temps après être revenu de Paris où il avait reçu un prix de l'Académie Charles-Cros. D'autres chansonniers québécois, comme Gilles Vigneault — maintenant bien connu des publics européens — et Claude Léveillée se sont produits avec succès à l'étranger. Le pianiste canadien de renommée mondiale Glenn Gould fut l'un des récipiendaires du Prix Molson du Conseil des Arts du Canada de cette année.

Claude Léveillée fait partie de cette génération de « chansonniers » québécois qui savent si bien traduire, en paroles et en musique, la réalité sociale qui les entoure.

Les arts plastiques

La Galerie nationale a continué à établir les normes pour le pays par la diversité et la qualité de ses programmes. Pour la première fois depuis de nombreuses années elle a porté ses efforts sur les expositions itinérantes, comme l'ont fait d'ailleurs les galeries de Toronto, de Winnipeg et de Vancouver. Le succès remporté par celle de Vancouver en présentant des oeuvres d'Emily Carr à travers la Colombie-Britannique semble tracer une voie nouvelle qui se développe rapidement et est susceptible de contribuer à la correction des déséquilibres entre régions du point de vue des arts.

Deux grandes expositions d'art canadien contemporain ont été mises sur pied cette année à l'intention du public européen. La première, organisée par la Galerie nationale, a fait le périple Paris-Rome-Lausanne-Bruxelles. La seconde, organisée par le Conseil des Arts du Canada, a été présentée au Festival international d'Édimbourg. A la Biennale de Venise, le peintre montréalais Guido Molinari a reçu le Prix de la fondation Bright pour le meilleur peintre âgé de moins de 45 ans.

Le Conseil des Arts du Canada a récompensé un autre peintre de Montréal, Jacques de Tonnancour, en lui décernant une médaille pour la valeur exceptionnelle de ses réalisations artistiques.

Parmi les principales expositions tenues durant l'année, il y eut l'exposition « Jacob Jordaens » la plus importante qu'ait jamais organisée la Galerie nationale qui a rassemblé quelque 314 oeuvres venant des quatre coins du monde. L'exposition « Rembrandt et ses élèves » a attiré 179,000 visiteurs à Montréal et à Toronto. Les expositions « Los Angeles 6 » à Vancouver, et « New York 13 » à Vancouver, Regina et Montréal, ont présenté au public quelques-uns des artistes les plus étincelants des États-Unis. L'*Art Gallery of Ontario* a été la première à assembler en bon nombre les oeuvres de James Jacques Joseph Tissot. L'exposition « Trois siècles de peinture écossaise » fut inaugurée à Charlottetown; le *National Portrait Gallery* de Londres a envoyé à Vancouver « *Royal Faces: Portraits of the Kings and Queens of England* »; Québec a organisé l'exposition « Trésors de Besançon »; il y eut à Regina une exposition d'objets façonnés par les Vikings.

Les publications d'art bien connues, comme *arts/canada* et *Vie des Arts*, ont continué à prospérer. Une nouvelle revue, *The Five Cent Review*, a fait son apparition au mois de décembre. Son éditeur est Peter Lebensold, Montréalais âgé de 27 ans, qui avait déjà lancé *Take One*, la seule revue de cinéma au Canada.

L'intérêt pour le cinéma et l'activité dans ce domaine se manifestent un peu partout au Canada. Des films de l'école *underground* ont été projetés dans de nombreuses villes et on a mis sur pied à Montréal un débouché régulier, le *Underground Film Centre*. Un certain nombre de films expérimentaux canadiens ont été projetés cette année au Festival d'Édimbourg; là, et à travers l'Europe, *Wavelength*, une réalisation de Michael Snow, a tout particulièrement retenu l'attention. Au festival des cinéastes indépendants à New York, *Rat Life and Diet in North America*, oeuvre de Joyce Wieland, a gagné un prix pour être ensuite achetée par le *Museum of Modern Art*.

Une suite logique de cet intérêt pour l'expression expérimentale a été la création de spectacles de sons et de lumières. On a développé le *Mind Excursion Centre* à Montréal et l'*Electric Circus* à Toronto; à Vancouver, *Intermedia* est toujours le plus important atelier au pays pour les spectacles expérimentaux à dimensions multiples.

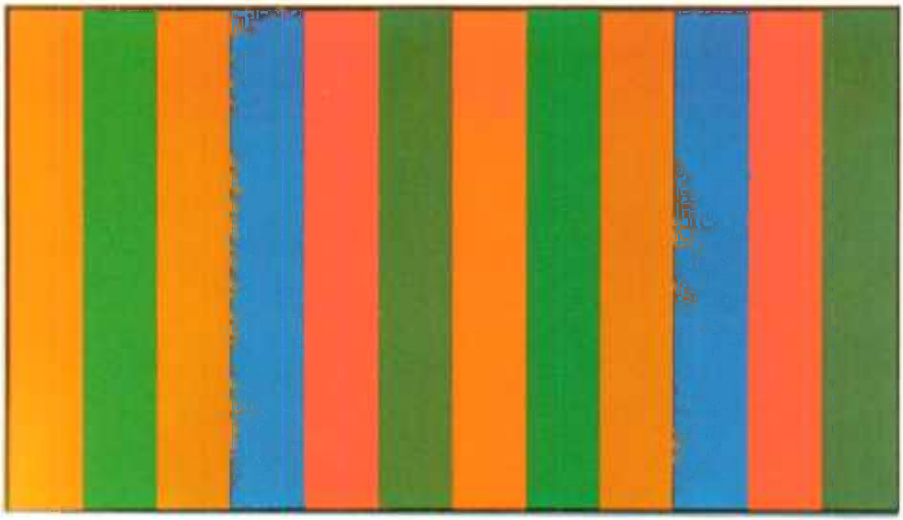

Orange Vert de Guido Molinari.

La Galerie nationale du Canada

La création de la Galerie nationale du Canada est liée à la fondation, en 1880, de l'Académie royale canadienne des Arts. Le marquis de Lorne, alors Gouverneur général, avait recommandé et encouragé la fondation de l'Académie. Parmi les tâches qu'il avait assignées à cette institution se trouvait la création, au siège du gouvernement, d'une Galerie nationale. La Galerie fut placée sous le contrôle direct d'un ministre de la Couronne jusqu'en 1907;

L'exposition « Canada, art d'aujourd'hui » au Musée national d'art moderne, à Paris.

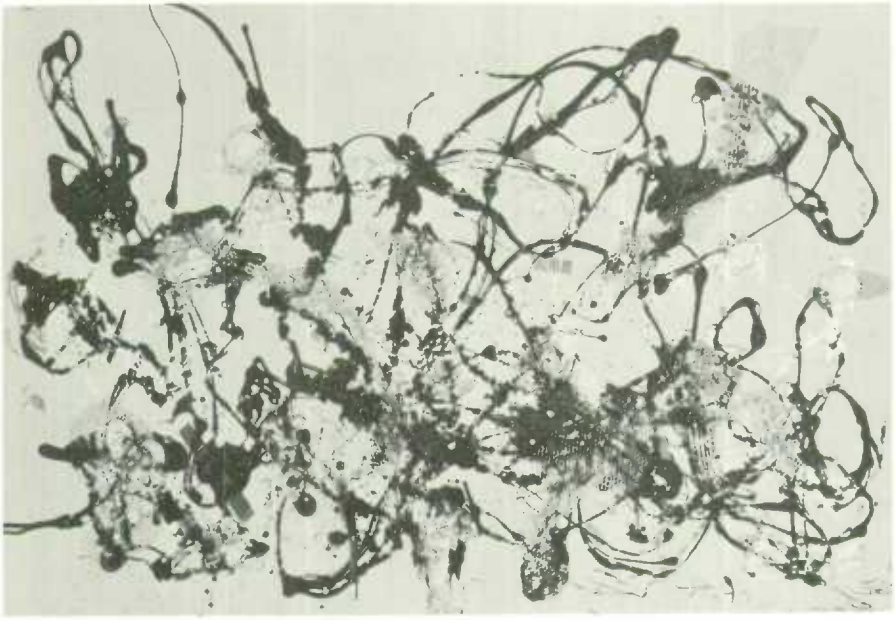

La Galerie nationale a enrichi ses collections d'art moderne et d'art européen de deux importantes acquisitions: *N° 29* (1950) de Jackson Pollock et *La Danseuse* d'Antonio Canova.

cette année-là, cependant, sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement créa un Conseil consultatif des beaux-arts, composé de trois membres nommés par lui et ayant pour mission d'administrer les octrois accordés à la Galerie. Trois ans plus tard, on nomma le premier conservateur professionnel.

En 1913, une loi du Parlement (S.R.C. 1952, chap. 186) donnait une personnalité juridique à la Galerie nationale et la plaçait sous la direction d'un conseil d'administration nommé par le Gouverneur général en conseil; ce Conseil a pour tâche de susciter l'intérêt du public pour les arts et de promouvoir les intérêts de l'art canadien. Sous ce régime administratif, la Galerie a augmenté ses collections et s'est acquise une réputation mondiale. Il y a eu cinq directeurs, le directeur en fonction aujourd'hui étant M^lle^ Jean Sutherland Boggs.

Le 1^er^ avril 1968, la Galerie est devenue partie intégrante des Musées nationaux du Canada (S.C. 1967-1968, chap. 21). La Galerie et le Musée national de l'homme, le Musée national des sciences naturelles et le Musée national des sciences et de la technologie, sont placés sous l'égide d'un seul conseil d'administration.

Les collections de la Galerie représentent le bon goût et la qualité. Elles ont été assemblées pour donner aux Canadiens une idée des sources d'où sont jaillies leurs propres traditions. La collection d'art canadien est la plus vaste et la plus importante qui soit et elle s'accroît continuellement par de nouveaux achats. Les collections comprennent aussi de nombreux grands maîtres européens dont 12 oeuvres importantes acquises de la célèbre collection du Liechtenstein, la collection Massey de tableaux anglais présentée à la Galerie durant la période 1946-1950 par la Fondation Massey, le récent Legs Vincent Massey de tableaux canadiens, et la plus importante collection d'estampes et de dessins du pays. Les travaux de diplôme de l'Académie royale du Canada et une vaste collection de peintures de guerre sont déposés à la Galerie.

Les services de la Galerie comprennent une bibliothèque composée de plus de 25,000 volumes, revues et catalogues de ventes et d'expositions. La photothèque est riche de 20,000 photographies d'oeuvres d'art qui font partie, pour la plupart, des collections de la Galerie.

Le Laboratoire national de restauration et de recherche, créé en 1964, fournit des renseignements techniques sur les oeuvres d'art provenant de collections publiques et privées du pays, et il est chargé de la conservation des collections d'art nationales. En outre, il s'y fait des recherches sur l'influence du milieu sur les oeuvres d'art et sur la durabilité des matériaux employés par les artistes.

La Galerie organise des expositions, des conférences, des représentations cinématographiques et des visites accompagnées, à l'intention des visiteurs. Les intérêts du pays pris dans son ensemble sont bien desservis grâce au personnel de la Galerie nationale, qui prépare des expositions itinérantes, des tournées de conférences, des publications, des reproductions, des diapositives et des films fixes. Le Centre canadien des films sur l'art se charge de promouvoir ces films et de renseigner le public à leur sujet, tandis que l'Institut canadien du film assure leur distribution. La Galerie cherche à créer un intérêt pour l'art canadien à l'étranger, en participant à des expositions internationales telles les Biennales de Venise, de São Paulo et de Paris et en montant, pour présentation à l'étranger, d'importantes expositions d'art canadien.

La littérature

Du point de vue tant commercial que littéraire, l'un des aspects les plus encourageants de l'industrie du livre a été l'essor des petites maisons d'édition qui publient presque exclusivement des oeuvres d'écrivains canadiens. Si certaines de ces maisons s'adressent à des publics spécialisés et restreints, d'autres ont pu étendre leur distribution à l'échelle nationale.

Par exemple, les éditions de Mel Hurtig établies à Edmonton, avaient connu un rayonnement régional pendant un an et demi jusqu'à ce que *The New Romans* devienne un best-seller. Cet ouvrage collectif édité par le poète Al Purdy, composé d'essais, de poèmes et de nouvelles et traduisant les sentiments à l'égard des États-Unis d'écrivains canadiens, est typique du nouvel esprit du monde de l'édition. Conçu à Toronto, la composition typographique en fut réalisée à London (Ont.), l'impression à Winnipeg, la reliure à Vancouver et l'édition à Edmonton: ainsi, *The New Romans* est typique aussi des difficultés que doivent parfois affronter les éditeurs, surtout s'ils travaillent dans les Prairies.

A Montréal, le poète Louis Dudek dirige la maison *Delta Press*; *Oberon Press* a son siège à Ottawa et *Gray's Publishing Company*, à Sidney en Colombie-Britannique; *Ganglia*, *Talon Books* et *Very Stone House* sont établis à Vancouver. Enfin à Toronto, on trouve la *Coach House Press*, (dont l'une des publications *An Idiot Joy*, de Eli Mandel, a reçu un prix du Gouverneur général), la *Weedflower Press* et la *House of Anansi*.

Administrée de concert avec le Collège Rochdale de Toronto, la maison d'édition Anansi (dont le nom vient d'un dieu farceur à forme d'araignée vénéré en Afrique de l'Ouest) est dirigée par l'écrivain Dave Godfrey et par le poète Dennis Lee. Elle s'est spécialisée dans l'édition des livres brochés

Les fauteuils accueillants de la bibliothèque publique d'Edmonton invitent le visiteur à bouquiner.

et la plupart des vingt titres publiés jusqu'à présent sont des ouvrages de poésie canadienne. Parmi les poètes édités, on compte Al Purdy, Margaret Atwood — dont le premier livre publié par Anansi remporta, en 1967, un prix du Gouverneur général et dont le second, *The Animals in That Country*, était un des candidats les plus sérieux pour remporter un nouveau prix en 1968 — Dennis Lee, George Jonas et Joe Rosenblatt.

En 1968, les prix littéraires du Gouverneur général ont été décernés, à Alice Munro de Vancouver pour son recueil de nouvelles, *Dance of the Happy Shades*, à Mordecai Richler pour son roman *Cocksure* et pour ses essais réunis sous le titre de *Hunting Tigers Under Glass*, à Marie-Claire Blais pour son roman *Manuscrits de Pauline Archange*, et à Fernand Dumont pour son ouvrage *Le lieu de l'homme*.

Bibliothèques

Dans toutes les provinces du Canada, le grand public jouit de réseaux de bibliothèques municipales, régionales et provinciales et les étudiants ont accès à des bibliothèques scolaires, collégiales et universitaires. Certains groupes professionnels sont également desservis par des bibliothèques gouvernementales, professionnelles, d'affaires et techniques.

Les deux bibliothèques gouvernementales desservant l'ensemble du pays sont la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque nationale scientifique à Ottawa. Créée officiellement en 1953 par une loi du Parlement, la Bibliothèque nationale est maintenant installée de façon permanente, rue Wellington, dans l'immeuble de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques. La cérémonie d'inauguration officielle, présidée par le Premier ministre, a eu lieu le 20 juin 1967. L'édifice de la Bibliothèque nationale et des Archives publiques est un des endroits d'intérêt touristique de la ville d'Ottawa et attire de nombreux visiteurs: trois salles du rez-de-chaussée sont consacrées à des expositions renouvelées à intervalles réguliers, et une salle de conférences de 400 fauteuils est constamment en usage pour des projections de films, des concerts, des conférences, etc. L'immeuble abrite également quelques chefs-d'oeuvre d'artistes du Canada et du Commonwealth. Un bronze de Henry Moore, offert par le gouvernement britannique à l'occasion du Centenaire, ainsi que plusieurs gravures sur verre de John Hutton, ornent le foyer principal. Au deuxième étage, les salles de référence et de lecture publiques sont ornées de peintures murales, signées par les artistes canadiens Alfred Pellan et Charles Comfort.

La Bibliothèque nationale publie *Canadiana*, répertoire mensuel de livres, brochures, musique et films créés au Canada ou traitant du pays, y compris les publications provinciales et fédérales. La Bibliothèque nationale tient aussi à jour le Catalogue collectif national, répertoire des ouvrages conservés dans 291 bibliothèques canadiennes. Ce catalogue indique aux bibliothécaires, du Canada ou d'ailleurs, où se trouvent les livres qu'ils désirent emprunter à d'autres bibliothèques. La Bibliothèque nationale est reliée par Télex à 60 bibliothèques canadiennes et par TWX à la *Library of Congress* de Washington.

La loi exige que des exemplaires de chaque livre, brochure ou périodique publié au Canada soient déposés à la Bibliothèque nationale. De plus, la bibliothèque est en train de mettre sur pied une collection générale très étendue embrassant les humanités, les sciences sociales, la musique et les arts du spectacle.

La Bibliothèque nationale scientifique, administrée par le Conseil national de recherches, se spécialise dans tous les domaines de la science et de la technologie. Les deux collections figurent au Catalogue collectif national et leurs ouvrages sont accessibles par voie de prêts interbibliothèques.

En plus de ces deux bibliothèques nationales, il existe un grand nombre de bibliothèques spécialisées dans les divers ministères du gouvernement; ces collections représentent ensemble environ deux millions de volumes, et figurent également dans le Catalogue collectif national.

Au cours des dernières années, de nombreuses bibliothèques ont été constituées au Canada, notamment dans les universités. Les bibliothèques plus anciennes ont augmenté considérablement leurs collections pour répondre aux besoins d'une clientèle étudiante toujours croissante. En 1967, bon nombre de bibliothèques publiques ont été érigées dans les villes pour marquer le Centenaire du Canada. Les régions à population éparpillée mettent actuellement au point des services de bibliothèque régionale utilisant des bibliobus, des avions et des bateaux pour desservir leurs clients. Grâce à la liaison par Télex, même les centres éloignés du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest peuvent partager les ressources des bibliothèques du pays.

Radio et télévision

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

La Loi de 1968 sur la radiodiffusion sanctionne certains principes traditionnellement observés par Radio-Canada et confie à la Société la responsabilité de fournir le service national de radiodiffusion. La Loi stipule que ce service doit: 1° être un service équilibré qui renseigne, éclaire et divertisse des personnes de tous âges, aux intérêts et aux goûts divers; 2° être étendu à toutes les régions du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité de fonds publics; 3° être de langue anglaise et de langue française, répondre aux besoins particuliers des diverses régions et contribuer activement à la fourniture et à l'échange d'informations et de divertissements d'ordre culturel et régional, et 4° contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne.

Émissions. Parmi les principales émissions de la saison 1967-1968, on compte le reportage en direct des congrès de leadership du parti conservateur-progressiste et du parti libéral, des conférences sur la Constitution tenues à Toronto et à Ottawa, du premier débat télévisé à l'échelle nationale entre chefs de partis nationaux (réalisation conjointe de Radio-Canada et de CTV) et des élections fédérales de juin 1968. Les correspondants de Radio-Canada ont présenté des reportages sur l'actualité internationale à partir des 15 principaux studios canadiens et des bureaux de Londres, de Paris, de Moscou, de Hong-kong, de New York et de Washington. Des documentaires spéciaux ont commémoré le 50e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Les émissions en couleur ont gagné du terrain et, dès le début de la saison de 1968-1969, de 80 à 90 p. 100 de la programmation des heures de grande écoute sur les réseaux français et anglais était en couleurs. Toutes les chaînes de Radio-Canada ont présenté des reportages détaillés des Jeux olympiques de Mexico; de plus, la Société a signé un contrat de 10 ans visant les droits de reportage des principales manifestations sportives sur la scène universitaire. Outre un effectif permanent d'environ 9,000 personnes, Radio-Canada a employé en 1968 plus de 13,000 exécutants et artistes canadiens.

Étendue et installations. Le 31 mars 1968, le service de télévision de Radio-Canada atteignait 96.6 p. 100 de tous les Canadiens grâce à 273 stations reliées par un réseau hertzien long de 10,000 milles. Le service radiophonique comptait 321 stations reliées par des chaînes d'une longueur globale de 23,500 milles couvrant 98.7 p. 100 de la population.

Des émetteurs d'avant-poste fonctionnent à Yellowknife (T. N.-O.), Whitehorse (Yukon), Lynn Lake (Man.) et Havre-Saint-Pierre (P.Q.). Ce sont des émetteurs de télévision de faible puissance diffusant quatre heures par jour certaines émissions choisies du service national enregistrées sur bandes magnétoscopiques. L'expansion prévue du service d'avant-poste pourra mettre le service de télévision à la disposition d'une quarantaine de collectivités isolées d'ici la fin de 1972.

Service du Nord. Le 10 novembre 1968, le Service du Nord avait dix ans. Ses émissions de radiodiffusion sur ondes moyennes desservent le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et les régions septentrionales de cinq provinces 18 heures par jour, et le service d'ondes courtes pour le Grand Nord diffuse 8½ heures par jour. Il exploite des stations locales à Happy Valley (Labrador), Yellowknife, Inuvik et Frobisher Bay (T. N.-O.), Whitehorse (Yukon) et Churchill (Man.). Toutes ces stations, sauf celle de Frobisher Bay, sont reliées au réseau national de radiodiffusion; de plus, 26 émetteurs-relais à faible puissance étendent le service encore davantage. Les émissions sur ondes courtes en anglais, français et esquimau sont diffusées sur les installations du Service international de Radio-Canada à Sackville (N.-B.).

La programmation du Service du Nord comprend des émissions d'intérêt local (nouvelles, discussions, tribunes téléphoniques, divertissements, informations d'intérêt public et messages personnels) ainsi que diverses émissions

En 1969, le réseau français de Radio-Canada a réalisé plusieurs émissions en couleurs à grand spectacle comme *Thaïs*, opéra de Massenet.

de la chaîne nationale. Elles sont diffusées en esquimau, debribe, chipewyen, loucheux, esclave et cri, ainsi qu'en anglais et en français. Certaines émissions du Service du Nord, telles que la tribune *Indian Magazine* qui s'adresse à tous les Indiens du Canada, sont diffusées chaque semaine sur la chaîne nationale. Les rédacteurs des nouvelles à Whitehorse et à Yellowknife préparent les émissions de nouvelles régionales pour les réseaux du Yukon et du Mackenzie et fournissent des nouvelles sur le Nord aux réseaux « du Sud ». Bon nombre des membres du personnel du Service du Nord et des gens qui participent aux émissions sont eux-mêmes Indiens, Esquimaux ou Métis.

Service des Forces armées. Le Service des Forces armées fournit au ministère de la Défense nationale des programmes de radio et de télévision à l'intention des militaires canadiens et de leurs familles cantonnés en Europe, en Afrique et dans le Nord canadien, ainsi qu'à celle du personnel de la flotte canadienne en mer. Des enregistrements et des émissions sur ondes courtes sont fournis aux stations radiophoniques des Forces canadiennes dans la République fédérale d'Allemagne, en plus d'une série hebdomadaire d'émissions enregistrées pour la télévision aux Forces armées cantonnées dans le Nord canadien et à l'étranger. Des troupes d'artistes de Radio-Canada font la tournée des camps militaires au Canada et outre-mer.

Services extérieurs. Le 1er juillet 1968, Radio-Canada a fusionné ses services de caractère international en une seule Division des services extérieurs. La nouvelle Division englobe le Service international, le Service des relations avec l'étranger, les bureaux de Radio-Canada à l'étranger et le Service des ventes à l'étranger.

Le Service international diffuse quotidiennement sur ondes courtes en 11 langues. Ses émissions sont captées en Europe, en Afrique, en Australasie, en Amérique latine, aux Antilles et en Amérique du Nord. Les émissions sont diffusées en anglais, français, allemand, tchèque, slovaque, russe, ukrainien, polonais, hongrois, portugais et espagnol. La durée des émissions, de caractère essentiellement informatif et documentaire, dépasse 90 heures par semaine. Pendant la crise tchécoslovaque d'août 1968, le Service a diffusé de nombreux bulletins spéciaux destinés en particulier à l'Europe orientale. Le Service international fournit aussi des transcriptions d'émissions musi-

Des Esquimaux de Povungnituk au Nouveau-Québec répètent dans leur propre langue un feuilleton radiophonique qui sera diffusé sur les ondes courtes de Montréal par le Service du Nord de Radio-Canada.

Tournage d'une séquence de *And We Were Young*, émission spéciale de Radio-Canada pour le jour du Souvenir en 1968. On remarque l'acteur Raymond Massey devant le monument aux morts canadiens à Vimy, en France.

cales et parlées à d'autres organismes de radio et télédiffusion à l'étranger. Il a de plus collaboré avec la société RCA Victor à l'enregistrement de plusieurs albums de musique canadienne aux fins de distribution commerciale.

Le Service des relations avec l'étranger donne, en collaboration avec certains organismes gouvernementaux et autres, une formation sur place à des stagiaires en radio et télédiffusion venant de l'étranger. Il présente aussi des émissions de Radio-Canada à l'occasion de festivals et de concours, et entretient des relations avec les organismes internationaux de radiodiffusion. Il s'occupe de la vente à l'étranger des émissions de Radio-Canada, prépare les itinéraires des radiodiffuseurs de passage au Canada et coordonne l'information sur les satellites de diffusion.

LES STATIONS PRIVÉES

La première station radiophonique privée au Canada, inaugurée à Montréal en 1919, a fêté son 50e anniversaire en 1969. Depuis lors, la radiodiffusion privée a connu un essor tel qu'en 1968 elle comprenait des stations à modulations d'amplitude (MA) et à modulation de fréquence (MF), des stations de télévision, des postes de relai, et des stations à ondes courtes. Les stations privées transmettent tous les ans 2,500,000 heures d'émissions à un public quotidien potentiel de 17 millions de personnes. Cette expansion s'est faite sans heurts et de façon ordonnée, bien que jusqu'en 1958 la radiodiffusion ait été réglementée uniquement par le Conseil d'administration de Radio-Canada. Cette année-là, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion a été créé, avec mandat de surveiller les stations et les réseaux publics et privés; c'était reconnaître officiellement le dualisme du système de radiodiffusion du Canada.

Sur les 5,373,000 ménages au Canada, 95 p. 100 reçoivent les émissions télévisées et, en 1969, le nombre d'appareils de télévision en couleur était estimé à 750,000. En 1968, la moyenne quotidienne des heures d'écoute, pour un adulte, s'établissait à 4 heures et 6 minutes. Depuis l'inauguration en 1953 de la première station privée de télévision, le développement des émissions a permis de satisfaire ce vaste public. Onze stations privées constituent le réseau CTV: le téléspectateur peut ainsi choisir entre les émissions de ce

réseau et celles de Radio-Canada. En 1968, l'évolution de la radiodiffusion a été marquée par un essor prodigieux des émissions MF; 45 p. 100 des ménages canadiens possèdent maintenant au moins un récepteur MF. La diffusion d'une programmation de haute qualité à l'intention des auditeurs et des téléspectateurs exige des immobilisations de 165 millions de dollars et les services de 10,000 employés spécialisés, dont les salaires, y compris les cachets des pigistes, dépassent 70 millions de dollars par année.

Les stations privées présentent deux caractéristiques importantes: leur survie tient entièrement aux recettes publicitaires et elles desservent par priorité la localité où elles sont installées. Quatre-vingt-quinze pour cent de ces stations font partie de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (CAB), organisme professionnel à adhésion facultative établi en 1926 pour la défense des intérêts de la radiodiffusion. Parmi les réalisations importantes de la CAB, il faut noter l'échange d'une foule d'émissions canadiennes et de quelques émissions étrangères, ainsi que la commandite pendant 25 ans de la série d'émissions *Report from Parliament Hill*, permettant aux députés de tous les partis au Parlement fédéral de présenter au public leur propre chronique politique. La CAB commandite aussi pour cinq ans le Festival d'Art dramatique du Canada, consacré à découvrir, encourager et faire connaître des artistes dramatiques canadiens. L'Association organise également des stages à l'intention des étudiants étrangers, et fournit des renseignements sur les carrières dans la radiodiffusion aux écoles ainsi qu'à d'autres organismes.

Le réseau privé de télévision CTV produit des émissions très populaires comme *It's Happening*, dont l'animateur est Robby Lane, et *The Pig and Whistle*, spectacle de variétés qui se déroule dans le décor d'un « pub » anglais.

A l'intention des élèves de la 11e année, Radio-Québec diffuse une série d'émissions scolaires intitulée « En montant la rivière » qui retrace l'histoire du Canada-français.

Films

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

En tant qu'agence cinématographique de l'État, l'Office national du film produit et distribue des films pour les cinémas et la télévision, et des films de 16mm destinés aux séances communautaires de projection. L'Office produit également des films d'actualités, des films-éclairs, des films-réclames, des bandes fixes et des photographies.

Durant l'année financière 1967-1968, l'Office a produit 174 pellicules, 158 films fixes de 8mm pour usage scolaire, 86 bouts de films, 50 bandes fixes et 52 bandes d'actualités. Des séries de diapositives et des projections verticales ont aussi été produites, soit en tout 678 réalisations pour l'année.

Au cours de l'année 1967-1968, l'Office a compté 788,063 séances de projections communautaires de films de 16mm au Canada, atteignant plus de 41 millions de spectateurs. Cette diffusion s'effectue par un réseau national de ciné-clubs, de conseils du cinéma et de cinémathèques, soutenu par des organismes et des particuliers engagés dans des activités au niveau des communautés. Les étudiants représentent environ la moitié des spectateurs. Grâce aux cinémathèques des missions canadiennes à l'étranger, aux accords d'échange et à la collaboration d'organismes divers dans environ 70 pays, 673,003 séances de projections ont été offertes à l'étranger devant 80,052,459 spectateurs. En 1967-1968, il y a eu au Canada 10,892 projections commerciales et 7,330 représentations télévisées de films de l'ONF.

Hors du Canada, les réalisations de l'Office permettent à des millions de personnes de mieux connaître ce pays, son peuple et sa géographie, ainsi que sa vie économique et ses réalisations culturelles. En 1967-1968, les locations de films de l'Office à travers le monde ont atteint des chiffres records. On a compté 35,368 projections commerciales dans divers pays et les émis-

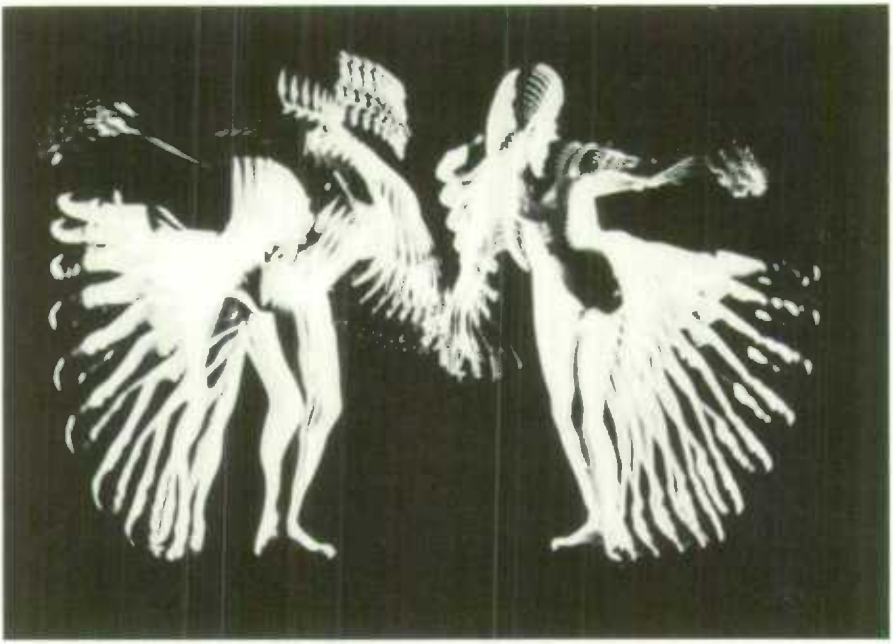

Pas de deux, un film de l'O.N.F. réalisé par Norman MacLaren et mettant en vedette les danseurs Margaret Mercier et Vincent Warren des Grands Ballets Canadiens, a remporté un prix de la British Film Academy en 1969.

sions à la télévision ont été plus nombreuses encore, soit 13,603 pour l'année; en outre, la vente des films a augmenté de façon notable. Les projections plus nombreuses tiennent en partie à l'accroissement du nombre de films de l'Office disponibles en langues étrangères; des initiatives spéciales ont entraîné une hausse dans le volume de la distribution aux États-Unis de films sur le tourisme au Canada; des accords relatifs à la distribution des films de l'Office ont été conclus pour permettre des projections dans plusieurs nouveaux pays, en particulier par le truchement de la télévision.

Les ventes de films de 16mm permettent d'atteindre un vaste public. L'Office a vendu 8,336 exemplaires de ses productions au Canada et 11,129 à l'étranger. Les ventes de bandes fixes au Canada ont dépassé 70,000 exemplaires en plus des 29,190 exemplaires vendus à l'étranger.

Au cours de l'année, l'Office national du film a remporté 89 prix à des festivals internationaux de cinéma.

L'évolution du goût des cinéphiles et l'importance croissante du film comme moyen de communication se reflètent dans la production de l'Office, qui comprend des longs métrages, des documentaires, des films d'information et des films destinés à certaines fins sociales. L'Office se veut agent novateur de la technique cinématographique, et chroniqueur fidèle de l'évolution du pays, au jour le jour. Par ailleurs, de nouveaux besoins et un public mieux averti ont incité les réalisateurs de l'Office à tenter des styles originaux et à s'engager dans de nouvelles voies d'expérimentation cinématographique. Aussi a-t-on adopté de nouvelles méthodes pour la distribution et l'utilisation

du film à mesure que l'on y recourt de plus en plus comme auxiliaire dans les activités les plus diverses.

Le film peut alimenter la réflexion et la connaissance, stimuler l'action sociale, et compléter l'enseignement ou la formation individuelle. Dans ses activités de production et de distribution, l'Office national du film cherche à répondre à ces exigences des Canadiens tout en continuant d'utiliser le film comme moyen efficace pour informer des millions d'étrangers sur l'esprit et les espoirs, les réussites et les progrès du Canada.

LES SOCIÉTÉS CINÉMATOGRAPHIQUES

L'année dernière, environ 95 sociétés cinématographiques canadiennes, ainsi que 10 organismes gouvernementaux, ont produit environ 3,000 films et 9,000 réalisations cinématographiques diverses (publicité pour la télévision, actualités, bouts de film et diapositives). Ces chiffres ne comprennent pas la production cinématographique des stations de télévision. Environ 75 p. 100 de ces réalisations étaient en anglais et 25 p. 100 en français. L'Ontario en fournit la moitié et le Québec le tiers.

L'industrie cinématographique continue son essor partout au Canada, son chiffre d'affaires ayant triplé au cours des dix dernières années. Outre les films réalisés pour la télévision, la majeure partie de la production cinématographique canadienne est commanditée par des corporations, des associations et des institutions, principalement à des fins de relations publiques, de commercialisation, d'information, de formation et de souscription. Les laboratoires canadiens de cinéma ont imprimé environ 115 millions

Le long métrage *Isabel*, écrit et réalisé par Paul Almond, a connu un grand succès commercial en Amérique du Nord. Geneviève Bujold, épouse du réalisateur, tient la vedette dans ce film tourné dans la Gaspesie, au Québec.

Naohiko Kurita, opérateur de la Western Films s'habille contre le froid. Il y a environ une centaine de cinéastes au Canada.

de pieds de films de 16mm et de 35mm au cours de l'année dernière.

Dans le domaine du cinéma commercial, le gouvernement fédéral a créé la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et il a mis à sa disposition un fonds renouvelable de 10 millions de dollars devant servir à soutenir les réalisateurs canadiens de longs métrages. On s'attend à ce que le fonds contribue à la relance de ce secteur de l'industrie.

La vingtième distribution annuelle des Prix du cinéma canadien a mis en valeur les productions récentes. Le film *A Place to Stand*, présenté en premier lieu au Pavillon de l'Ontario à EXPO 67, a été couronné « film de l'année »; de plus, il a reçu un *Academy Award*. Bien qu'un certain nombre de longs métrages y aient été réalisés, la réputation du Canada à l'étranger se fonde traditionnellement sur la réalisation de documentaires pour l'industrie et pour l'État. Certains cinéastes canadiens se sont acquis un important commerce d'exportation: ainsi *Crawley Films* d'Otttawa a réalisé des films dans 22 pays à travers le monde.

Les techniciens de cette industrie sont des spécialistes hautement qualifiés. Bien que l'Institut Ryerson de Toronto forme chaque année un certain nombre de jeunes gens très qualifiés, l'apprentissage sur place assure la formation de la majorité du personnel.

L'industrie cinématographique est riche en débouchés pour les jeunes Canadiens doués d'un esprit créateur. La demande pour les scénaristes est intense et, grâce à une collaboration de longue date avec l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio (A.A.C.T.R.), plusieurs comédiens en herbe ont l'occasion de parfaire leur métier.

Warrendale, film illustrant une méthode de traitement des enfants souffrant de troubles émotifs, a été primé aux festivals de Cannes, de Montréal, de San Francisco et de New York, et a remporté d'autres prix en Australie, en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Les loisirs

Les traces des skieurs sur une pente enneigée, une salle de théâtre comble en silence, l'ambiance rythmée d'une discothèque, le pétillement d'un feu de camp: voilà quelques images des loisirs au Canada.

Comblé de paysages riches et variés, le Canada récolte aujourd'hui les bienfaits de son Centenaire. Ce patrimoine de centres culturels nouveaux, de complexes sportifs, de parcs, de routes, d'hôtels et de lieux historiques restaurés, a fait accéder le Canada à un âge d'or des loisirs.

Divertissements en plein air

Par tradition, les Canadiens cherchent la détente dans la grande nature. Chaque année, à mesure que de nouvelles routes et de nouveaux services de transport aérien y donnent accès et que les fournisseurs y installent pavillons et campements, des régions riches en poisson et en gibier attirent un nombre croissant de sportsmen.

Le littoral maritime et les millions de lacs et de rivières du Canada offrent des possibilités illimitées pour les sports et la récréation nautiques. La construction de chalets en bordure des lacs connaît un essor soutenu, tandis que la popularité de la natation, du ski nautique, du canotage de plaisance et de la nage sous-marine ne cesse d'augmenter.

Les eaux intérieures et côtières sont le théâtre d'innombrables courses de yachts, de voiliers et d'embarcations à moteur, ainsi que de fréquentes épreuves de natation. Les Canadiens manifestent par ailleurs un intérêt renouvelé pour le canotage en milieu sauvage, amorcé et par l'expédition de canots des voyageurs du Centenaire de 1967 et par le travail de volontaires de la Fédération canadienne du camping, qui ont tracé les itinéraires aujourd'hui navigables par canot.

La vogue des excursions à pied a connu un nouvel essor avec l'aménagement de pistes spéciales dans les parcs nationaux et provinciaux et avec l'inauguration en Ontario de la piste Bruce, longue de 480 milles et reliant la péninsule de ce nom à l'escarpement du Niagara.

Le camping et les parcs nationaux

Plus de la moitié de la population du Canada habite dans des centres urbains; aussi, les Canadiens recherchent-ils de plus en plus à se détendre par des vacances de camping. On trouve à travers le pays 19 parcs nationaux

Une partie de la Cabot Trail — ici près du Cap Rouge — traverse le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton en Nouvelle-Écosse.

Parc	Situation
Terra-Nova	Sur la baie de Bonavista (Terre-Neuve)
Île du Prince-Édouard	Sur le rivage nord de l'île du Prince-Édouard
Kejimkujik	Dans l'ouest de la Nouvelle-Écosse
Hautes-Terres du Cap-Breton	Dans le nord de l'île du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse)
Fundy	Sur la baie de Fundy (Nouveau-Brunswick)
Îles de la baie Georgienne	Sur la baie Georgienne, au nord de Midland (Ontario)
Pointe Pelée	Sur le lac Érié, dans le sud-ouest de l'Ontario
Îles du Saint-Laurent	Sur le Saint-Laurent, entre Brockville et Kingston (Ontario)
Mont Riding	Dans le sud-ouest du Manitoba
Prince-Albert	Dans le centre de la Saskatchewan, au nord de Prince-Albert
Banff	Dans l'ouest de l'Alberta, sur la pente est des Rocheuses
Elk Island	Dans le centre de l'Alberta, près d'Edmonton
Jasper	Dans l'ouest de l'Alberta, sur la pente est des Rocheuses
Lacs Waterton	Dans le sud de l'Alberta, à la limite du parc Glacier, au Montana (É.-U.)
Glacier	Dans le sud-est de la Colombie-Britannique
Kootenay	Dans le sud-est de la Colombie-Britannique
Mont Revelstoke	Dans le sud-est de la Colombie-Britannique
Yoho	Dans l'est de la Colombie-Britannique
Wood Buffalo	Partie en Alberta et partie dans les Territoires du Nord-Ouest, entre les rivières Athabaska et des Esclaves.

offrant en tout 10,500 emplacements de camping sous la tente et en remorque. A ce chiffre s'ajoutent les milliers de terrains de camping privés, municipaux et provinciaux. En 1968, le réseau des parcs nationaux du Canada a accueilli près de 11 millions de visiteurs, soit un million de plus que l'année précédente.

Certains parcs nationaux, comme ceux de Banff et de Jasper en Alberta, sont des lieux de villégiature très fréquentés, dotés d'importantes installations de ski, de golf, d'équitation et de natation, groupées aux environs de petits centres urbains et d'hôtels touristiques. La plupart des autres parcs ont été préservés dans leur état naturel autant que possible.

Des enquêtes sur les préférences des visiteurs ont établi qu'on apprécie les parcs nationaux parce que ce sont des zones préservées à l'état naturel, où l'on peut admirer la beauté du paysage et observer la faune. Aussi la planification prévoit-elle l'aménagement, dans certains parcs, de zones sauvages devant être conservées à jamais dans leur état naturel. On n'y établira que les installations nécessaires pour attirer les visiteurs disposés à sacrifier la plupart des raffinements et du fatras de la civilisation pour pouvoir se rapprocher de la pleine nature.

On aménagera aussi des zones naturelles à l'intention de ceux qui s'intéressent à la nature, mais que la vieillesse, les occupations ou même l'âge des enfants empêchent de se rendre dans les régions sauvages. Ces personnes pourront donc voir et atteindre ces régions à partir de la bordure de la route. Elles seront situées, conçues et aménagées de manière à faciliter l'accès, le logement et l'usage éclairé.

Le parc provincial de Quético, dans le nord de l'Ontario, est un lieu de prédilection pour les amateurs d'excursions en canot. C'est par cette région que passait la route historique des « voyageurs » vers l'Ouest.

Parcs et lieux historiques nationaux

Outre les parcs nationaux, des parcs et des lieux historiques nationaux importants du point de vue de l'histoire du Canada, ont été conservés et aménagés. Les 24 parcs historiques nationaux sont soit des fortifications militaires et des postes de traite des fourrures, soit des bâtiments d'importance historique ou des reconstructions comportant le plus souvent un musée.

On a reconstitué Fort Sainte-Marie, près de Midland, en Ontario. C'est à partir de ce centre que les Jésuites ont évangélisé les Hurons au XVII[e] siècle.

Les spectacles sportifs

Le Canada est le pays où se pratique la plus grande variété de sports. Cela tient en partie à la double influence des États-Unis et de la Grande-Bretagne. De plus, les nombreux Européens venus s'y établir au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ont apporté avec eux leurs traditions sportives.

Le soccer, le rugby, le ballon-panier, la boxe, le cricket, les courses hippiques, l'aviron et la course automobile y connaissent une grande popularité. Au niveau municipal, scolaire, universitaire et professionnel, il existe des équipes bien organisées de baseball, de football et de hockey sur glace. Le football, en particulier, a connu une expansion phénoménale si bien que le match de la coupe Grey (mettant aux prises en fin de saison les champions de l'Est et les champions de l'Ouest de la Ligue canadienne de football) est l'occasion d'une semaine entière de festivités dans la ville où il se tient.

Si la crosse, jeu national du Canada, compte son public d'adeptes, c'est le hockey sur glace, sport d'invention canadienne, qui détient la faveur du public le plus nombreux. Bien que 10 des 12 équipes de la Ligue nationale de hockey représentent des villes américaines, le sport lui-même n'en demeure pas moins une chasse gardée du Canada, tant en raison de la qualité des joueurs qu'en raison des traditions et du leadership.

La création, à Mosport (Ont.), en 1966, d'un circuit de compétition automobile a lancé le Canada dans le monde de l'automobilisme international. Aujourd'hui, les circuits de Mosport, de Saint-Jovite (P.Q.) et d'Edmonton (Alb.) sont le théâtre de courses de renommée mondiale et attirent des coureurs de grande classe.

Trois sports spectaculaires, trois instantanés: les *Maple Leafs* de Toronto marquent un but contre les *Bruins* de Boston lors d'une partie des éliminatoires pour la Coupe Stanley; un défenseur des *Rough Riders* d'Ottawa intercepte une passe destinée à un joueur des *Stampeders* de Calgary; Mario Andretti remporte la victoire à la course « Le Circuit » de 100 milles à Mont-Tremblant (P.Q.).

La pratique des sports

De plus en plus, les Canadiens se livrent à la pratique des sports. Ils s'adonnent en grand nombre aux quilles, au golf, au tennis, au ballon-volant, au parachutisme, au pilotage d'avions, à l'équitation et au tir à l'arc. Ce sont toutefois les sports d'hiver qui ont connu le plus fort accroissement de popularité. Comme toujours, le patinage sur glace, la luge et le traîneau demeurent populaires comme divertissements d'hiver. Le sport européen du bobsleigh se pratique de plus en plus, tandis que le curling et la pêche sur glace gagnent des adeptes chaque année. Depuis les années 1950, la popularité du ski est montée en flèche: le pays compte quelque 600,000 adeptes et ce sport est devenu une affaire importante avec au moins 70 grandes stations et des milliers d'exploitations d'envergure plus modeste.

Au cours des cinq dernières années, l'auto-neige a transformé l'hiver au Canada. Des clubs d'autos-neige ont été créés dans les diverses régions du pays, et les régions de villégiature, comme les Laurentides au Québec, ont aménagé des pistes spéciales pour les excursions. Les courses et les rallyes d'autos-neige sont des concours d'hiver populaires; par ailleurs les chalets familiaux, jadis inaccessibles en hiver, sont maintenant utilisés toute l'année.

Dans les Laurentides, au nord de Montréal, les nombreux centres de villégiature permettent le sport en toute saison: nage, golf, tennis et équitation en été, et ski en hiver.

L'été dans l'Est et l'hiver dans l'Ouest: une des célèbres « plages roses » de l'Île du Prince-Édouard, et une pente à l'intention du skieur expert sur le glacier Bugaboo en Colombie-Britannique.

Les arts

Disposant de plus de loisirs, les Canadiens donnent libre cours à leur goût de la création artistique, à la fois comme spectateurs et comme créateurs. Cela vaut pour les petites localités comme pour les grandes villes, places-fortes traditionnelles des arts. De plus en plus, les Canadiens se réunissent en clubs de photographie, de cinéma, d'art dramatique et de musique. En outre, un nombre croissant de personnes cherche à se récréer en suivant des cours du soir consacrés aux arts, à l'artisanat, au théâtre ou à la danse. Il y a également une hausse dans le nombre des inscriptions aux cours d'été dans le domaine des arts, notamment à Banff (Alb.), au parc national de Fundy (N.-B.) et à Sainte-Adèle (P.Q.)

Le nouveau planétarium de Vancouver (C.-B.) et le Planétarium McLaughlin de Toronto (Ont.) attirent un nombre considérable de jeunes passionnés par l'espace céleste et les aventures qu'il promet.

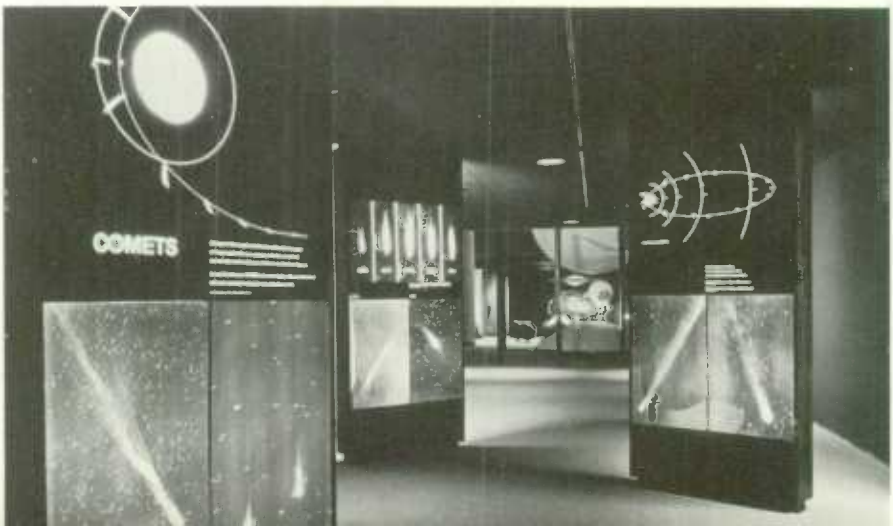

Cours de céramique à l'École des Beaux-Arts de Banff et leçon de danse à Edmonton (Alberta).

Les soirées canadiennes

Il y a tant à voir et à faire que les Canadiens, en nombre grandissant, se mettent à découvrir leur pays. Le tourisme prend de l'ampleur: l'expansion et l'amélioration du réseau routier, la qualité des services de transports ferroviaire et aérien, et l'abondance des lieux d'hébergement, permettent aux Canadiens, comme aux visiteurs étrangers, de parcourir le pays plus facilement et à meilleur compte.

Les Canadiens disposent d'un éventail sans cesse élargi de divertissements de soirée. Les amateurs de bonne chère et de bons spectacles trouvent des restaurants et des théâtres à la hauteur de leurs exigences. Même dans les centres moins peuplés, les clubs de jazz, les cafés et les bars-salons permettent des sorties plus nombreuses qu'autrefois.

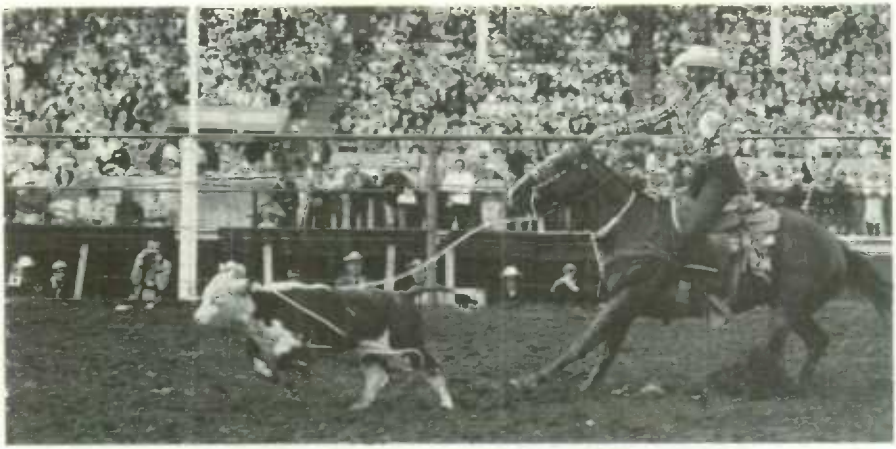

Le Stampede de Calgary, dont la popularité ne fléchit pas.

Manifestations diverses

Le Canada a un calendrier complet d'événements annuels, dont le déroulement, d'une saison à l'autre, s'accompagne de manifestations d'un caractère particulier. A la fin de mars et au début d'avril, les Canadiens de l'Est du pays se réunissent dans la joie pour des « parties de sucre » organisées dans les érablières. Le printemps est la saison des festivals floraux, tels ceux qui ont lieu dans la région de Niagara, en Ontario, dans la vallée d'Annapolis, en Nouvelle-Écosse, dans la vallée d'Okanagan, en Colombie-Britannique, et à Ottawa, réputée pour son Festival des tulipes.

L'été amène une foule d'expositions, de foires et de festivals. A Montréal, « Terre des Hommes », nouvelle version d'Expo 67, offre chaque année son éblouissant spectacle, depuis qu'on en a fait une exposition permanente.

Parmi les autres événements bien connus, il y a lieu de mentionner les

Un Indien des Six Nations au Festival de Fort York (Toronto).

Le *Bonhomme Carnaval* dirige les festivités au Carnaval de Québec.

Journées du Klondike, ainsi que le Stampede et l'Exposition, tenus respectivement à Edmonton et à Calgary (Alberta), le Festival de la Mer, à Vancouver (Colombie-Britannique), sans oublier l'Exposition Piscicole de la Nouvelle-Écosse et la Fête des Pêcheurs de Lunenburg.

C'est en août 1969 qu'ont eu lieu, à Halifax et à Darthmouth, les premiers Jeux d'été canadiens auxquels ont pris part 2,400 athlètes applaudis par des milliers de spectateurs.

L'hiver donne lieu, un peu partout au pays, à une série de carnavals, qui comprennent d'ordinaire des compétitions sportives: ski, curling, attelages de chiens, autos-neige, hockey et pêche sur la glace. Les plus célèbres sont le Carnaval de Québec, à Québec, le Festival des Neiges de Sainte-Agathe-des-Monts (P.Q.), le Mardi-Gras Muk-Luk d'Edmonton (Alb.) et le Carnaval d'hiver de Vernon (C.-B.).

Une des attractions du Festival des Neiges à Sainte-Agathe, dans les Laurentides: la piste de toboggan.

L'Économie

Croissance économique

Grâce à la vigueur de la demande extérieure de marchandises canadiennes et à la fermeté des marchés intérieurs, le produit national brut (valeur totale des biens et services produits au Canada) a augmenté de 8.5 p. 100 (contre 6.9 p. 100 en 1967) pour atteindre 67,400 millions de dollars. Cette progression dépasse légèrement la moyenne annuelle de 8 p. 100 constatée au cours de la période d'expansion qui dure depuis 1961. Les prix, soumis à des pressions constantes, ont progressé de 3.6 p. 100, comme l'an dernier. La production réelle de biens et de services, compte tenu du gonflement attribuable à l'augmentation des prix, a crû de 4.7 p. 100, ce qui est sensiblement plus que l'année précédente (3.1 p. 100)[1].

La vigueur de l'économie s'est manifestée tout au long de 1968, mais les progrès ont été plus importants aux premier et dernier trimestres. L'augmentation la plus forte, en dollars courants, a eu lieu au premier trimestre (+3.5 p. 100). Après un certain repli (progression de 2 p. 100 seulement) au deuxième trimestre, il y a eu reprise aux troisième et quatrième trimestres (+2.5 p. 100 et +3.5 p. 100 respectivement). Contrairement aux trois premiers trimestres, où la demande était stimulée surtout par un seul ou quelques-uns de ses éléments, la vigueur de la progression a été générale au quatrième trimestre. Pour l'ensemble de l'année, la demande a paru équilibrée: tous les secteurs ont continué leur ascension ou repris leur progression – c'est le cas des investissements des entreprises en installations, en matériel et en stocks – après le ralentissement de 1967.

Bond des exportations de marchandises

La croissance rapide de l'économie des États-Unis a eu un effet d'attraction sur l'expansion réalisée en 1968, comme le laisse voir l'accroissement de

[1] Le produit intérieur réel, au coût des facteurs (travail et capital) par industrie d'origine, est une autre mesure, d'un principe un peu différent, de la production économique. Il accuse une progression réelle de 4.2 p. 100, contre 2.7 p. 100 en 1967. Les deux séries diffèrent notamment par le mode d'évaluation (fondée sur les prix du marché plutôt que sur le coût des facteurs), par l'application du principe de la production nationale par opposition à celui de la production intérieure et par l'emploi de périodes différentes comme base de pondération.

13.5 p. 100 de la demande de biens et de services canadiens à l'étranger. Les exportations de marchandises ont fait un bond de 19.5 p. 100, dont les États-Unis ont été les principaux bénéficiaires. La demande extérieure a été particulièrement forte au premier trimestre où elle a été le grand facteur d'une reprise accélérée de l'activité économique. Les exportations d'une vaste gamme de produits ont subi plusieurs augmentations brusques au cours de l'année. Sauf dans le secteur de l'automobile, où les échanges ont été exceptionnellement élevés, dans un sens comme dans l'autre, les importations ont eu tendance à se laisser distancer par les exportations; une des raisons est que le Canada importe normalement une bonne part de ses biens-capitaux et que ses investissements en machines et en matériel sont relativement faibles ces derniers temps. C'est ainsi que l'excédent au compte des marchandises (exportations moins importations) est passé de 500 millions à 1,300 millions de dollars, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis 1945. Ce gain net a été partiellement neutralisé par l'élargissement du déficit au compte des invisibles en raison du retour à une situation plus normale du tourisme après l'année du centenaire. Le déficit général, d'après les comptes nationaux, a été réduit de moitié et s'établit à 332 millions.

Reprise de la consommation de biens durables

Les dépenses de consommation (en augmentation de 8.5 p. 100) ont gardé le taux de croissance rapide enregistré ces dernières années et ont contribué pour près de la moitié de l'augmentation de la demande totale. L'année a été marquée par un renouveau d'intérêt des consommateurs pour les biens durables, dont les ventes ont progressé de 10 p. 100, c'est-à-dire à un taux qui dépasse le double des taux de progression des deux dernières années. L'augmentation tient surtout à une brusque reprise des achats d'automobiles après deux années de modération et de léthargie. D'autre part, les dépenses en biens non durables (biens normalement consommés ou utilisés assez rapidement, comme les aliments et les vêtements) ont été plutôt faibles: 6.5 p. 100 d'augmentation contre 9 p. 100 en 1967. A cause du fort renchérissement des biens non durables, le ralentissement des ventes a été encore plus prononcé. Les dépenses personnelles ayant crû plus rapidement que le revenu personnel disponible, atteint par ailleurs par un alourdissement du fardeau fiscal, le taux de l'épargne personnelle s'est légèrement replié par rapport au chiffre très élevé des dernières années.

La construction domiciliaire

L'habitation a marqué une progression imposante en 1968 au chapitre de la formation brute de capital fixe (investissements en construction et en machines et matériel). Le nombre sans précédent de logements mis en chantier et de logements achevés a porté les investissements à 20 p. 100 environ au-dessus du niveau de 1967. L'entrée des banques sur le marché des prêts hypothécaires et l'assouplissement des taux d'intérêt dans ce domaine ont contribué notablement à stimuler la construction domiciliaire. Les investissements des entreprises ont connu des accroissements trimestriels modérés et ont atteint, en fin d'année, un niveau bien supérieur au creux

RAPPORT ENTRE PRODUIT NATIONAL BRUT, REVENU NATIONAL NET[1] AU COÛT DES FACTEURS, REVENU PERSONNEL, REVENU PERSONNEL DISPONIBLE ET ÉPARGNE PERSONNELLE NETTE, 1968

- DÉPENSES NATIONALES BRUTES = PRODUIT NATIONAL BRUT: valeur marchande de tous les biens et services produits par des résidents canadiens au cours de l'année.
- REVENU NATIONAL NET AU COÛT DES FACTEURS: représente la totalité des gains provenant du travail et des biens fonciers à partir de la production des biens et services.
- REVENU PERSONNEL: revenu total des résidents canadiens provenant de toutes sources.
- REVENU PERSONNEL DISPONIBLE: revenu personnel moins l'impôt personnel direct; c'est le revenu disponible aux particuliers pour dépenses à la consommation ou pour l'épargne.

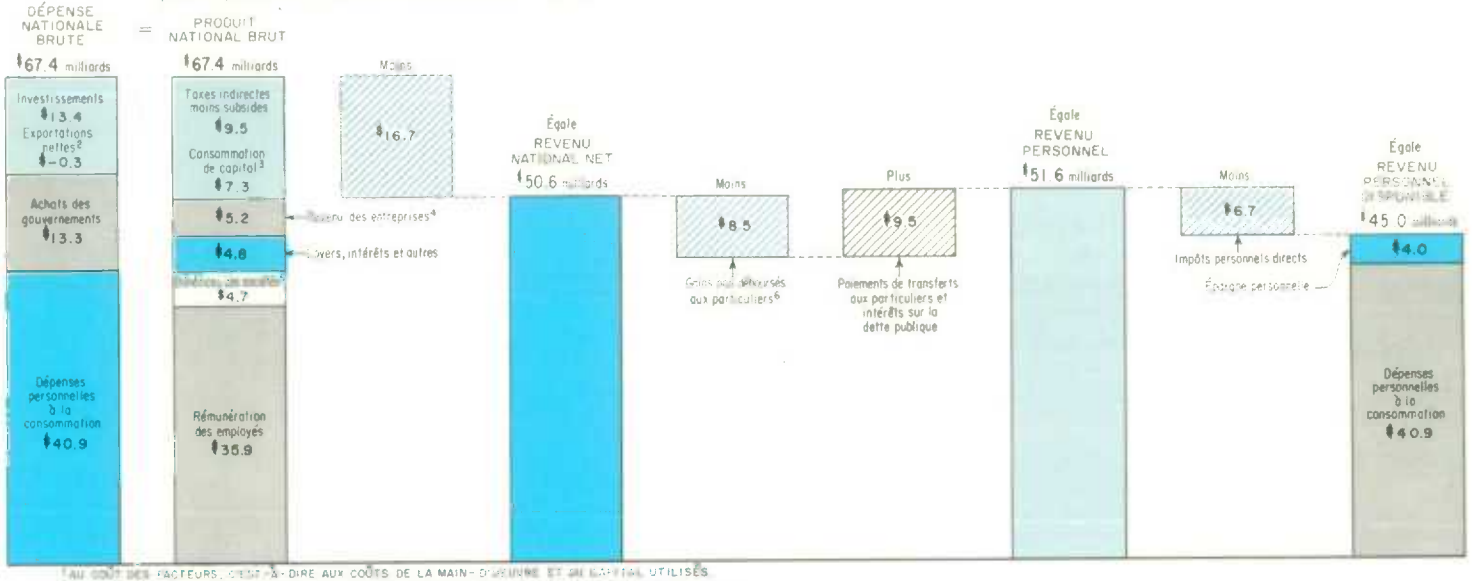

[1] AU COÛT DES FACTEURS, C'EST-À-DIRE AUX COÛTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DU CAPITAL UTILISÉS.

[2] EXPORTATIONS ÉVALUÉES À 3,710 MILLIONS DE DOLLARS MOINS LES IMPORTATIONS DE 3,970 MILLIONS.

[3] PLUS DES AJUSTEMENTS DIVERS DE LA VALEUR.

[4] COMPREND LE REVENU NET ACCRU DES CULTIVATEURS PROVENANT DE L'EXPLOITATION AGRICOLE ET LE REVENU NET DES ENTREPRISES NON CONSTITUÉES ET NON AGRICOLES.

[5] COMPREND L'AJUSTEMENT DE LA VALEUR DES STOCKS, MOINS LES DIVIDENDES VERSÉS AUX NON-RÉSIDENTS.

[6] CES GAINS COMPRENNENT GÉNÉRALEMENT LES BÉNÉFICES NON DISTRIBUÉS DES SOCIÉTÉS, LES IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS, LES REVENUS DES PLACEMENTS DES GOUVERNEMENTS, ET LES COTISATIONS DES EMPLOYEURS ET DES EMPLOYÉS AUX ASSURANCES SOCIALES ET LES CAISSES DE PENSIONS GOUVERNEMENTALES.

[7] À CAUSE DE L'ARRONDISSEMENT DES CHIFFRES, IL SE PEUT QUE CERTAINES COLONNES NE TOTALISENT PAS.

constaté au dernier trimestre de 1967, en dépit d'une baisse de 3.5 p. 100 des dépenses en installations et en matériel.

Les entreprises ont augmenté leurs stocks de 479 millions de dollars contre 189 millions en 1967. L'accumulation est intervenue surtout au niveau du détail et se répartissait à peu près également entre biens durables (principalement les véhicules automobiles) et biens non durables.

Du côté des dépenses publiques en biens et services, le ralentissement commencé en 1967 s'est poursuivi; pour la première fois depuis 1964 leur croissance a été plus lente que celle du P.N.B. La majeure partie de la hausse de 1968 (7.5 p. 100) est imputable aux provinces et aux municipalités, et découle essentiellement de l'augmentation des traitements et des investissements (écoles, routes, etc.). Les recettes progressant plus vite que les dépenses, l'excédent pour l'ensemble des administrations calculé d'après les Comptes nationaux, est passé de 157 à 800 millions de dollars.

Forte augmentation des revenus

La tenue remarquable de l'économie en 1968 a entraîné une forte progression des revenus. Après deux ans de baisse, les bénéfices des sociétés ont augmenté en 1968 de 17 p. 100. L'augmentation a été répartie sur toute l'année, mais c'est au quatrième trimestre qu'elle a été le plus remarquable.

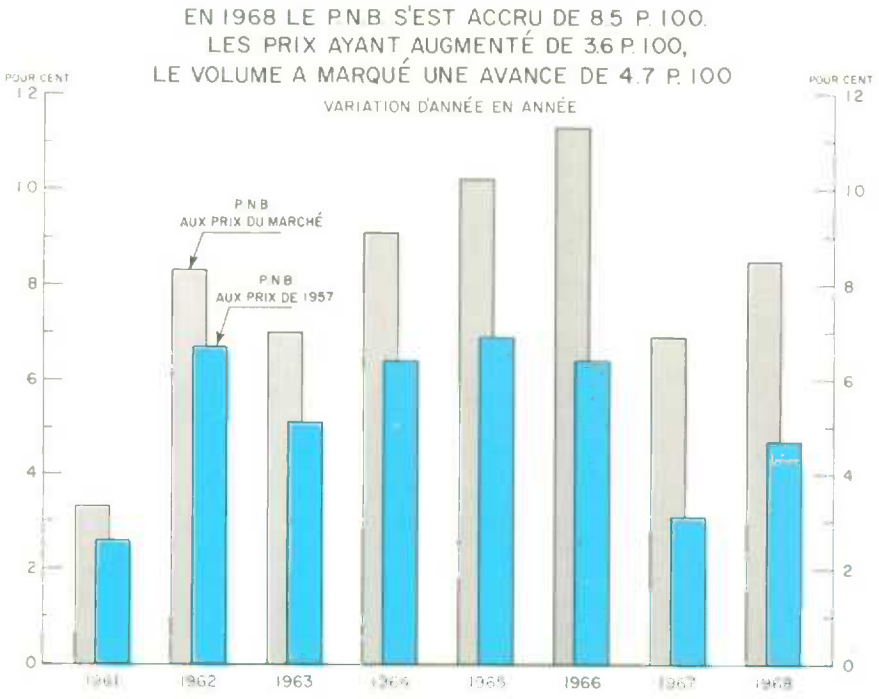

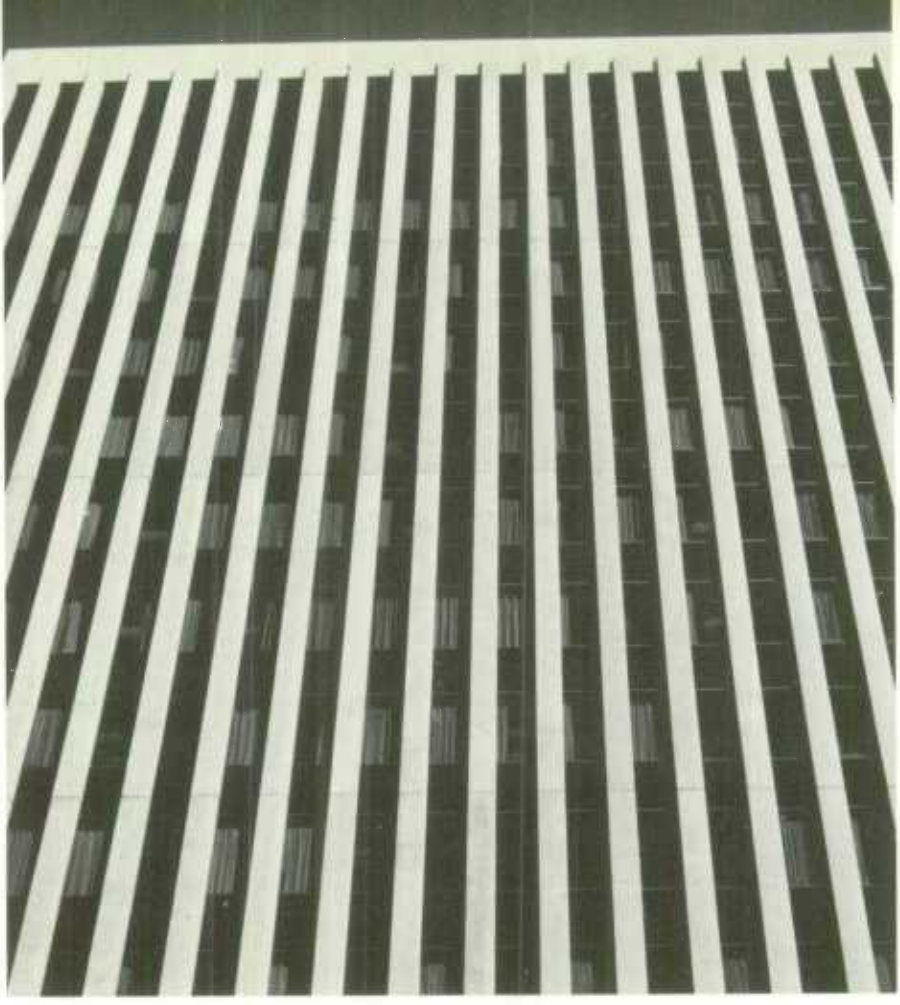

L'immeuble de la Banque royale, à Halifax (N.-É.).

L'augmentation tient en partie à la stabilisation des amortissements qui a suivi le retrait, à la fin de 1967, de la faculté de déduction anticipée pour machines et matériel. Les bénéfices bruts (qui comprennent ces provisions pour amortissement) ont progressé de 10 p. 100. Cette hausse a été probablement facilitée par la forte demande et par les pressions exercées sur les prix aux États-Unis. Malgré la forte augmentation des obligations fiscales, notamment de l'impôt sur le revenu des sociétés, les bénéfices non répartis ont également atteint un niveau record.

L'augmentation de 8.8 p. 100 de la rémunération des salariés provient surtout de la hausse des gains moyens, étant donné que les taux de rémunération ont continué à monter en flèche, en dépit du ralentissement constant de l'emploi. La croissance modérée de l'emploi (2 p. 100 environ), intervenue surtout dans les services, est restée inférieure à l'accroissement de l'effectif de la main-d'oeuvre, et le chômage est donc passé de 4.1 à 4.8 p. 100. La productivité a paru réaliser de bons gains durant l'année, surtout dans les industries de biens telles que les industries manufacturières et la construction, où la production a considérablement augmenté sans variation sensible du niveau de l'emploi.

Source du revenu personnel, 1950, 1960 et 1966-1968

Source	1950	1960	1966	1967	1968
	(millions de dollars)				
Rémunération des salariés	8,629	18,251	29,661	32,389	35,225
Moins: Cotisations patronales et salariales à l'assurance sociale et aux caisses publiques de pensions	—256	—745	—1,843	—2,031	—2,298
Solde et indemnités militaires	137	509	621	704	696
Revenu agricole net des cultivateurs[1]	1,156	1,178	2,048	1,785	2,022
Revenu net des entreprises individuelles non agricoles	1,439	2,213	2,949	3,194	3,422
Intérêts, dividendes et loyers (nets) des particuliers	1,268	2,836	4,536	4,894	5,315
Transferts aux particuliers:					
Des pouvoirs publics (non compris les intérêts)	1,030	3,129	5,047	6,223	7,194
Dons de charité des sociétés	25	40	44	44	48
Revenu personnel	**13,428**	**27,411**	**43,063**	**47,202**	**51,624**

[1] Sans les recettes nettes découlant des opérations de la Commission canadienne du blé.

Affectation du revenu personnel, 1950, 1960 et 1966-1968

Affectation	1950	1960	1966	1967	1968
	(millions de dollars)				
Impôts directs personnels					
Impôts sur le revenu	612	1,978	3,903	4,904	5,922
Droits de succession	66	158	224	215	235
Divers	62	224	357	374	503
Total, impôts directs	740	2,360	4,484	5,493	6,660
Dépense personnelle en biens et services					
Biens non durables	6,711	11,785	16,930	18,488	19,695
Biens durables	1,451	2,669	4,169	4,365	4,805
Services	3,864	9,058	13,749	14,861	16,416
Total, dépense personnelle en biens et services	12,026	23,512	34,848	37,714	40,916
Épargne personnelle					
Épargne personnelle, sans la variation des stocks agricoles	583	1,523	3,582	4,119	3,872
Variation des stocks agricoles	79	16	149	—124	176
Total, épargne personnelle	662	1,539	3,731	3,995	4,048
Revenu personnel	**13,428**	**27,411**	**43,063**	**47,202**	**51,624**
Revenu personnel disponible[1]	12,688	25,051	38,579	41,709	44,964

[1] Revenu personnel moins le total des impôts directs personnels.

Croissance industrielle

Après la forte poussée expansionniste provoquée vers le milieu des années 1950 par une hausse rapide des investissements, une stagnation relative caractérisa la fin de la décennie. Par contraste, les années 1960 ont été marquées par une croissance presque ininterrompue, les taux d'expansion approchant ceux des premières années de la décennie précédente.

Une période de croissance industrielle s'est ouverte avec le quatrième trimestre de 1957; cette croissance a atteint son apogée au cours du premier trimestre de 1960. Durant les neuf trimestres qu'a duré la période, du point bas au sommet du cycle, la production réelle s'est accrue de 10.5 p. 100. Au cours de la présente période d'expansion, amorcée pendant le premier trimestre de 1961 et ininterrompue durant 33 trimestres (jusqu'au quatrième trimestre de 1968), la production réelle a progressé de 53.1 p. 100.

La lente croissance de la fin des années 1950 et la forte augmentation subséquente de la production ont caractérisé presque toutes les grandes industries[1]. Ont fait exception surtout celles qui, même durant le ralentissement général, ont bénéficié de l'introduction de techniques, de produits, ou de méthodes de commercialisation nouveaux. Ce fut le cas, par exemple, dans l'industrie du pétrole et du charbon, des produits chimiques, des services d'utilité publique, des transports aériens et des communications. Certaines industries, surtout dans le domaine des services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels, se sont développées lentement mais constamment, depuis la guerre, ou à peu près, par le jeu principalement de facteurs tels que la croissance démographique. Au cours de la présente décennie, ces industries ont continué de se développer. Quelques industries primaires comme l'agriculture, qui sont très sensibles à des facteurs externes, dont les conditions climatiques, ont accusé de fortes variations de la production

[1] Aux fins du présent article, « production réelle par industrie » comprend: agriculture, exploitation forestière, pêche et piégeage, extraction minière, fabrication, services d'utilité publique, construction, commerce de gros et de détail, transports, entreposage et communications, finances, assurances et immeuble, administration publique et défense, services communautaires, récréatifs, commerciaux et personnels. La « production » représente le rendement (sans le double emploi) exprimé en dollars de 1961 des diverses industries situées au Canada. La production totale est la somme de la production de chacune des industries.

Il est difficile de mesurer la production réelle dans certaines de ces industries et il a fallu calculé l'apport de la main-d'oeuvre dans la production pour certaines industries principales. En conséquence, les méthodes utilisées ne sont peut-être pas aussi sensibles aux fluctuations que le seraient les mensurations de l'output proprement dit.

annuelle; cela rend difficile le discernement d'une tendance nette. Plusieurs récoltes exceptionnelles de céréales durant les années 1960, ainsi que de fortes ventes de blé à l'étranger, ont cependant exercé une influence favorable non seulement sur l'agriculture mais aussi, indirectement, sur l'entreposage et les transports (qui ont acheminé le blé), la minoterie (qui a produit d'importantes quantités de farine destinées à l'exportation) et ainsi de suite jusqu'au détaillant qui a dû répondre à une demande accrue de la part de la population agricole.

Le tableau suivant montre le taux de croissance trimestriel moyen pour tous les grands groupes d'industries au cours des deux dernières périodes d'expansion, soit du 1er trimestre de 1961 jusqu'à aujourd'hui, et du 4e trimestre de 1957 au 1er trimestre de 1960. Les variations dans la production de certains secteurs (notamment l'agriculture, la construction et la fabrication de biens durables) sont particulièrement frappantes. L'augmentation moyenne de 2.2 p. 100 dans la production des biens durables, au cours de la période de croissance actuelle, est la plus élevée de toutes les catégories et dépasse ainsi de beaucoup l'augmentation de 1.4 p. 100 de la production réelle totale. Le progrès rapide de la production des biens durables constitue en fait un des éléments les plus remarquables de cette expansion.

Taux de croissance trimestriels[1]

Détail	4e T 1957-1er T 1960	1er T 1961-4e T 1968
Produit intérieur réel	1.1	1.4
Industries productrices de biens	1.2	1.7
Agriculture	.7	1.2
Industrie forestière	3.5	1.3
Pêche et piégeage	—1.6	0.4
Mines	1.7	1.5
Industrie manufacturière	1.4	1.8
Biens non durables	1.5	1.4
Biens durables	1.3	2.2
Construction	—0.5	1.5
Services d'électricité et de gaz	2.8	2.1
Services	1.0	1.2
Transports, entreposage et communications	1.1	1.5
Transports	1.0	1.6
Commerce	1.1	1.3
Gros	1.7	1.2
Détail	.8	1.4
Finances, assurances et immeuble	1.0[2]	0.9
Administration publique et défense	0.5[2]	0.6
Services communautaires, commerciaux et personnels	1.3	1.3

[1] Fondés sur la formule du taux d'intérêt composé de la dernière année de chaque groupe.

[2] Fondé sur l'indice 1949=100, ainsi que sur la pondération et classification des industries de 1948.

Jusqu'à date durant la présente période de croissance, cinq groupes d'industries ont progressé plus lentement que durant la période précédente. Parmi ces groupes, on compte les services d'électricité et de gaz, qui demeurent néanmoins au deuxième rang du point de vue de la rapidité de la croissance, et les mines. Le ralentissement de ces deux industries semble résulter d'une adaptation de leur rythme de croissance à celui de l'ensemble de l'économie. Durant les premières années d'après-guerre, toutes deux avaient été soumises à des pressions expansionnistes exceptionnelles. Les mines canadiennes avaient trouvé un stimulant dans la forte demande mondiale pour leurs produits; par ailleurs, un vaste réseau d'usines hydro-électriques s'avérait nécessaire pour répondre aux besoins d'une population et d'une industrialisation croissantes. En outre, l'exploitation du gaz naturel dans les provinces de l'Ouest et la construction des gazoducs de la Trans-Canada avaient rendu possible l'utilisation du gaz dans les grandes régions urbaines fortement peuplées du Canada central. Tous ces développements ont pris leur essor à partir d'une base relativement restreinte et ont nécessité des investissements

Ce gazoduc traverse des paysages spectaculaires pour relier Prince George (C.-B.) et Prince Rupert sur la côte du Pacifique. Des hélicoptères transportent les conduites dans les terrains accidentés des montagnes.

La production d'automobiles, qui a triplé entre 1961 et 1968, a beaucoup contribué à l'accroissement du produit intérieur réel.

massifs culminant en 1955-1958. La mise en service de chaque nouvelle installation avait pour conséquence de faire réaliser un bond à la production de l'industrie correspondante. Ces industries sont très sensibles à l'innovation et à l'évolution technologiques mais il n'est pas surprenant qu'une fois le changement réalisé leur croissance se ralentisse graduellement.

La lenteur relative de la croissance trimestrielle moyenne de l'industrie forestière, au cours de la période actuelle de croissance par rapport à la période précédente, tient au fait que la production de cette industrie se trouvait notablement diminuée à la fin de 1957. La forte production des premières années 1950 avait entraîné une surproduction et un stockage excessif; joint à la baisse des prix intérieurs et extérieurs en 1957, ce facteur a déterminé une forte diminution de la production au cours de cette même année.

Le graphique suivant illustre la croissance, depuis 1957, du produit intérieur réel total, réparti selon les industries productrices de biens et les services. Au cours de la présente expansion, et à l'intérieur de la première de ces deux catégories, c'est la fabrication des biens durables qui a donné la plus forte poussée. L'élément principal de l'avance au chapitre des biens durables a été la hausse sans précédent de la production des véhicules automobiles et des pièces, dont l'accroissement était de 310.8 p. 100 et 126.6 p. 100 respectivement du premier trimestre de 1961 à la fin de 1968. Mis à part quelques interruptions attribuables à des différends ouvriers, cette progression a été

ACCROISSEMENT DU PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL ET COMPARAISON ENTRE LES INDUSTRIES PRODUCTRICES DE BIENS ET LES INDUSTRIES DE SERVICES PAR TRIMESTRE, 1957-1968

(INDICES QUANTITATIFS AJUSTÉS AFIN DE TENIR COMPTE DES VARIATIONS SAISONNIÈRES, 1961=100)

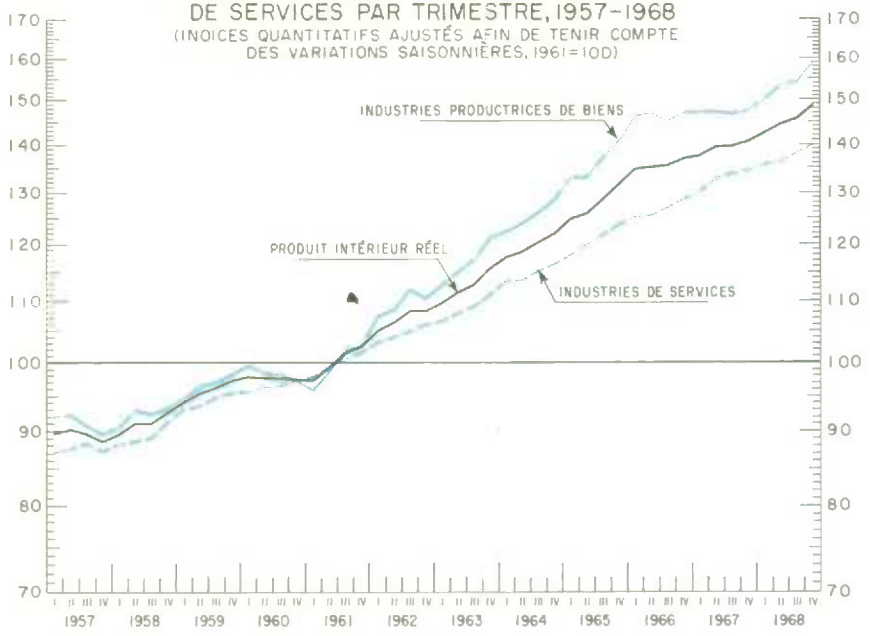

continue jusqu'au second trimestre de 1966; par la suite, la production de ce secteur s'est stabilisée au Canada comme aux États-Unis. Cette stabilisation, qui s'est prolongée jusqu'au deuxième trimestre de 1967 au Canada, a été attribuée soit aux fluctuations de la situation économique en Amérique du Nord en général, et notamment au resserrement du crédit, soit à la hausse des prix. En outre, on a invoqué comme cause à la baisse des ventes d'automobiles les craintes du public en ce qui concerne la sécurité des véhicules. Manifestement, aucun de ces éléments ne fournit à lui seul toute l'explication du ralentissement. Au cours du second trimestre de 1967 le rétablissement de la confiance, et des plus fortes liquidités chez le consommateur, puis une demande soutenue à l'étranger, ont favorisé une production accrue. Sauf pour la chute de début d'année attribuable aux différends de travail, la tendance s'est maintenue tout au long de 1968. Le groupe du fer et de l'acier a également fortement contribué à l'expansion; depuis le premier trimestre de 1961 sa production a augmenté de 99.2 p. 100. Dès 1965, toutefois, cette industrie fonctionnait à sa capacité maximale; en conséquence, 1966 et 1967 ont été pour elle deux années de stabilisation, mais la croissance a repris en 1968.

L'augmentation du volume de la construction est une autre caractéristique de la période d'expansion actuelle. En 1964, cette branche d'activité a dépassé pour la première fois son niveau record de 1958. Entre temps, la production

s'est maintenue à peu près à son niveau de 1957, sans retrouver l'allure qu'elle avait prise au milieu des années 1950 à la suite d'une poussée d'investissements. D'importants investissements publics et privés ont toutefois été réalisés au milieu des années 1960, et notamment durant le deuxième trimestre de 1966. Par ailleurs, l'exode rural, l'immigration, et l'arrivée sur les marchés du travail et du logement des premières vagues de jeunes gens nés durant la période de forte natalité du milieu des années 1940 ont suscité une demande grandissante de logements; il en est résulté une forte expansion de la construction domiciliaire, surtout en 1964 et en 1968, notamment dans le domaine des logements multiples.

La construction non domicilaire a également connu une croissance vigoureuse vers le milieu des années 1960, à la fois grâce à des investissements industriels dirigés principalement vers l'industrie chimique et celle des pâtes et papiers, puis les aménagements électriques, et grâce à des investissements publics massifs dans la construction des hôpitaux et surtout des écoles nécessitées par la croissance rapide de la population scolaire. L'activité dans le secteur de la construction a en outre bénéficié de nombreux projets commémorant le Centenaire du Canada en 1967 et des dépenses suscitées par Expo 67. Dans certaines régions du pays, toutefois, ce rythme d'expansion a entraîné, pour divers secteurs de l'industrie de la construction, une surexploitation des ressources: on a assisté à un certain essoufflement au cours du second semestre de 1966. En 1967, toutefois, l'expansion a repris, et c'est par une marge considérable que la production record de 1966 a été dépassée en 1968.

Tout au long de la période d'expansion actuelle, le commerce et surtout les transports ont joué un rôle important dans l'augmentation de la production nationale. Les transports ferroviaires ont encore apporté la plus forte contribution aux gains dans le secteur des transports, bien que l'aviation, les pipelines et le camionnage aient progressé plus rapidement. Les transports ont joué un rôle vital dans l'expansion, surtout en permettant au Canada de s'acquitter de ses engagements toujours croissants dans le commerce d'exportation, comme en témoigne l'augmentation considérable des opérations des transports ferroviaire et maritime au plus fort des expéditions de céréales outre-mer en 1963 et en 1964. En 1966, les heures perdues à la suite de différends de travail ont presque atteint un sommet pour l'après-guerre, ce qui a ralenti à la fois l'expansion des entreprises impliquées et la production totale de l'économie.

En résumé, depuis 1961 le Canada connaît une expansion économique rapide, raisonnablement soutenue et, dans l'ensemble, remarquablement bien équilibrée. L'industrie manufacturière, secteur vital de l'économie, a été particulièrement vigoureuse et s'est de plus en plus diversifiée. Les exportations ont accru leur part de la production totale. La demande de la consommation a été forte et soutenue durant presque toute la période. Tous ces facteurs ont suscité des investissements domiciliaires et non domiciliaires. Bien que des pressions inflationnistes et un ralentissement de la production aient été constatés en 1966 et en 1967, d'importants secteurs de l'économie canadienne ont continué leur essor. Ces deux années peuvent être considérées comme une période d'adaptation au cours de laquelle certains déséquilibres économiques ont été résorbés. Sur ces bases plus solides, la production réelle de l'économie semble devoir marquer de nouveaux progrès.

Investissements et habitation

Les revenus des Canadiens sont fonction d'un certain nombre de facteurs, dont l'un des plus importants est la capacité de produire et de vendre des marchandises et des services. Cette capacité, et les résultats obtenus, dépendent à leur tour en grande partie des montants investis pour l'ouverture de mines, d'usines et de magasins, pour l'acquisition d'équipement de communications et de transport, pour la construction de barrages, de routes, de parcs et de tout ce qui permet de produire des marchandises et des services créateurs de revenus, dans le présent et dans l'avenir.

Chaque année, à intervalles réguliers, on procède à l'analyse des investissements au Canada. On évalue à cette occasion le montant des dépenses prévues pour le logement, pour la construction non domiciliaire, et pour les machines et l'équipement.

Une étude faite au début de 1969 prévoyait que le montant global des investissements atteindrait 17,046 millions de dollars au cours de l'année. Cela représente une augmentation de près de 9 p. 100 par rapport à un montant de 15,678 millions en 1968. L'augmentation relative prévue pour 1969 est sensiblement supérieure à celle de 1967 ou de 1968. Elle reflète une évolution importante, dans diverses industries et régions du Canada. Comme pour toute prévision, cependant, la situation au cours de l'année peut contraindre les entreprises et autres organismes à accroître ou réduire le montant de ces dépenses prévues.

Le tableau qui suit laisse voir que la plus forte augmentation des investissements pour 1969 est prévue dans le domaine du logement. L'accroissement considérable de la capacité de production des métaux de base, du matériel de transport et du raffinage du pétrole, place la fabrication au second rang. Il est prévu un accroissement modéré des dépenses des institutions et des gouvernements en bâtiments et en équipement destinés à l'éducation et aux soins médicaux, en édifices d'administration, en routes et en biens de production connexes.

Pour 1969, les prévisions d'investissements sont en hausse dans toutes les régions du Canada. Les augmentations s'échelonnent de 3 p. 100 dans la province de Québec et dans les provinces des Prairies, à 7 p. 100 en Colombie-Britannique, à 11 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique et à près de 16 p. 100 en Ontario. Les variations pour une région au cours d'une année quelconque traduisent souvent l'existence de programmes particuliers

et de conditions régionales spéciales. Ainsi, une augmentation des investissements pour les puits de pétrole et de gaz en Alberta compense partiellement une légère réduction des dépenses d'investissement dans les mines de potasse de la Saskatchewan, en 1969; de même, de nouvelles usines ont été implantées en Colombie-Britannique, alors que dans les autres provinces de l'Ouest un certain nombre de projets importants ont été réalisés. Les services d'utilité publique contribuent aux augmentations prévues pour l'Ontario et la région de l'Atlantique, mais ils demeurent à peu près au même niveau

INVESTISSEMENTS, 1967 À 1969
Résumé par secteur
(En millions de dollars)

Rubrique N°	Secteur		Construction	Machines et équipement	Total
1	Agriculture et pêche	1967	255	860	1,115
		1968	254	765	1,019
		1969	253	767	1,020
2	Forêts	1967	38	48	86
		1968	43	41	84
		1969	48	52	100
3	Mines, carrières et puits de pétrole	1967	762	289	1,051
		1968	742	298	1,040
		1969	751	269	1,020
4	Industrie manufacturière	1967	677	1,857	2,534
		1968	584	1,634	2,218
		1969	619	1,921	2,540
5	Service d'utilité publique	1967	1,748	1,397	3,145
		1968	1,856	1,412	3,268
		1969	1,977	1,489	3,466
6	Construction	1967	14	230	244
		1968	14	240	254
		1969	15	250	265
7	Habitation	1967	2,352	—	2,352
		1968	2,844	—	2,844
		1969	3,200	—	3,200
8	Commerce (gros et détail)	1967	205	337	542
		1968	218	306	524
		1969	280	332	612
9	Finances, assurances et immeuble	1967	417	81	498
		1968	384	87	471
		1969	425	85	510
10	Services commerciaux	1967	142	352	494
		1968	105	349	454
		1969	145	416	561
11	Institutions	1967	1,107	208	1,315
		1968	1,201	214	1,415
		1969	1,287	233	1,520
12	Services officiels	1967	1,731	215	1,946
		1968	1,891	196	2,087
		1969	2,034	198	2,232
13	**Totaux** [Rubriques 1 à 12]	**1967**	**9,448**	**5,874**	**15,322**
		1968	**10,136**	**5,542**	**15,678**
		1969	**11,034**	**6,012**	**17,046**

Source: *Investissements publics et privés au Canada, Perspectives 1969 et estimations par région* (B.F.S. n° de catalogue 61-205). Les estimations pour 1968 et 1969 sont sujettes à révision.

qu'en 1968 au Québec. La cadence de la construction de maisons d'habitation sera probablement accélérée dans toutes les régions et un accroissement de la construction d'immeubles commerciaux est prévu dans la plupart des régions.

INVESTISSEMENTS
Résumé par province, 1967 à 1969[1]
(En millions de dollars)

Rubrique N°	Province		Construction	Machines et équipement	Total
1	Terre-Neuve	1967	232	127	359
		1968	295	119	414
		1969	335	102	437
2	Île du Prince-Édouard	1967	29	16	45
		1968	28	16	44
		1969	25	13	38
3	Nouvelle-Écosse	1967	253	210	463
		1968	276	222	498
		1969	369	187	556
4	Nouveau-Brunswick	1967	247	130	377
		1968	218	115	333
		1969	246	157	403
5	Québec	1967	1,988	1,226	3,214
		1968	2,142	1,159	3,301
		1969	2,217	1,191	3,408
6	Ontario	1967	3,173	2,184	5,357
		1968	3,435	2,087	5,522
		1969	3,906	2,473	6,379
7	Manitoba	1967	450	269	719
		1968	545	263	808
		1969	624	237	861
8	Saskatchewan	1967	551	413	964
		1968	563	419	982
		1969	542	360	902
9	Alberta	1967	1,129	546	1,675
		1968	1,253	489	1,742
		1969	1,328	562	1,890
10	Colombie-Britannique[2]	1967	1,396	753	2,149
		1968	1,381	653	2,034
		1969	1,442	730	2,172
11	**Canada**	**1967**	**9,448**	**5,874**	**15,322**
		1968	**10,136**	**5,542**	**15,678**
		1969	**11,034**	**6,012**	**17,046**

[1] 1967: dépenses réelles; 1968: dépenses réelles provisoires; 1969: prévisions.
[2] Comprend les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

L'habitation

En 1968, les investissements en construction domiciliaire ont atteint le chiffre sans précédent de 2.7 milliards de dollars. On a commencé la construction de 196,878 unités de logement et de résidences d'étudiants et de vieillards pouvant accueillir 12,000 personnes. Ces chiffres dépassent de 32,755 logements et 400 millions de dollars la performance de 1967 alors que la reprise dans la construction domiciliaire a été marquée par la mise en chantier de 164,123 logements et de résidences pouvant loger 10,766 personnes.

Trois exemples récents d'investissements: l'installation de cylindres pour emmagasiner l'azote dans une usine à gaz de Sarnia (Ont.);

la construction de nouveaux bureaux à Vancouver (C.-B.); la modernisation d'une raffinerie de pétrole à Montréal-Est (P.Q.).

D'après les réalisations de 1967 et de 1968, et compte tenu des relevés actuels qui laissent prévoir la mise en chantier de 200,000 unités ou plus en 1969, l'harmonisation de la production et des objectifs en matière de logement semble réalisable au Canada.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'augmentation de la construction domiciliaire au cours des deux dernières années: 1° l'injection massive de fonds fédéraux en prêts directs en 1967 a donné une impulsion à la construction domicilaire; 2° la hausse, le 1er octobre 1967, du taux maximum d'intérêt prévu par la Loi nationale sur l'habitation a attiré une plus grande participation des fonds privés aux hypothèques de la L.N.H.; 3° l'accession, en 1967, des banques à charte au domaine des prêts hypothécaires a suscité d'importants investissements en 1968; 4° la hausse, en mars 1968, de la proportion des prêts consentis en vertu de la L.N.H. pour les maisons privées, a eu pour effet une réduction du paiement initial; 5° l'autorisation d'une augmentation du maximum d'un prêt en vertu de la L.N.H. pour un logement familial dans les immeubles à appartements; 6° le ralentissement, en 1968, de la concurrence pour des capitaux à long terme.

En 1967, le total des prêts consentis pour des logements nouveaux se chiffrait à $1,785,600,000. Les prêts conventionnels approuvés par les prêteurs privés se sont élevés à $745,100,000 tandis que les prêts garantis par la L.N.H. et provenant des mêmes sources se sont chiffrés à $355,800,000. Pour

Le réaménagement urbain à Toronto (Ont.) et des maisons de rangée à Winnipeg (Man.).

la quatrième année consécutive, c'est le gouvernement fédéral qui a fourni la majeure partie des fonds destinés aux hypothèques de la L.N.H. A la fin de l'année, les prêts directs consentis pour encourager la construction de logements à loyer ou de propriétaire ont atteint $505,013,000, chiffre sans précédent depuis l'entrée en vigueur de la L.N.H.

Les modalités de ces prêts ont évolué sensiblement en 1968. Les prêts hypothécaires conventionnels ont représenté un investissement record de plus d'un milliard de dollars, alors que les prêts garantis aux termes de la L.N.H. et accordés par les prêteurs privés ont atteint un nouveau sommet de $831,400,000. Cet afflux de fonds privés en vertu de la L.N.H. dépassait de 58 p. 100 le maximum des années précédentes. Bien que les prêts directs à l'habitation dans le cadre de cette même loi aient diminué par rapport au sommet de 1967, pour s'établir à $228,287,000 en 1968, il n'y a eu qu'une légère diminution de l'appui financier accordé aux besoins communautaires et sociaux, dont les habitations publiques ou pour personnes à revenus modiques, et à la rénovation urbaine.

La construction a marqué une hausse au cours des deux années pour tous les genres de logements et celle des maisons d'appartements a enregistré la plus forte avance. En 1967, les appartements représentaient 45 p. 100 de la construction domiciliaire et, en 1968, 52 p. 100. C'est la première année que la part des logements destinés à l'occupation en propriété a été inférieure à

Des maisons en aluminium près d'Ottawa (Ont.), et de Montréal (P.Q.). Des immeubles à appartements dans l'ouest de la ville de Vancouver (C.-B.).

la moitié du total de la construction domiciliaire.

A l'automne 1968, pour favoriser l'acquisition des logements par des particuliers, le gouvernement fédéral a autorisé la Société centrale d'hypothèques et de logement (S.C.H.L.) à réserver à cette fin un maximum de 170 millions de dollars en prêts L.N.H. Ces prêts s'appliquent à la construction de nouvelles habitations individuelles et à l'achat de maisons existantes ou d'unités de logement en copropriété.

La copropriété des logements est relativement nouvelle au Canada; jusqu'à présent, environ 2,000 unités de logement en copropriété ont été construites aux termes de la L.N.H. Sous ce plan, il est possible d'acheter des appartements ou des maisons en rangée que l'on considère généralement comme des logements à loyer. L'acheteur acquiert un titre de propriété sur le logement et partage les coûts de fonctionnement pour les services communs. L'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont récemment adopté des lois sur la copropriété.

Les prêts directs à la construction de nouvelles habitations prévus par la L.N.H. ne représentent pas la seule affectation des fonds destinés à l'habitation. Au nom du gouvernement fédéral, la S.C.H.L. participe également à divers projets conjoints fédéraux, provinciaux et municipaux. La répartition des fonds revêt diverses formes, notamment l'investissement direct, le prêt, la subvention, ou des formes mixtes. L'aide financière à l'habitation à loyer modique destinée aux familles à faible revenu, aux étudiants et aux vieillards, à l'achat de terrains, à la rénovation urbaine et aux installations d'épuration des égouts, est passée de $291,613,000 en 1967 à $320,296,000 en 1968.

Conformément à la Partie V de la L.N.H., la S.C.H.L. commandite la diffusion d'information, des activités éducatives et des recherches en matière de logement et d'aménagement communautaire. Les subventions accordées à ce titre et pour diverses bourses par la S.C.H.L. ont atteint environ trois millions de dollars au cours de chacune des deux dernières années.

L'année 1968 a également été marquée par l'étude des objectifs de la politique du logement. Le 29 août, un Groupe de travail fédéral sur le logement a été mis sur pied pour étudier l'habitation et le développement urbain au Canada et pour proposer des moyens permettant au gouvernement fédéral, en collaboration avec les autres gouvernements et le secteur privé, de satisfaire les besoins de logement de tous les Canadiens et de contribuer au développement de villes modernes et vivantes. Sous la présidence de l'hon. Paul T. Hellyer, le Groupe de travail a visité des villes dans toutes les provinces et dans les Territoires. En se fondant d'une part sur les constatations faites relativement à la situation de l'habitation et de l'urbanisme, et d'autre part sur les mémoires oraux et écrits, le Groupe de travail a présenté son rapport au Parlement en janvier 1969.

Ce rapport a réaffirmé la nécessité de construire un million d'unités de logement durant les cinq prochaines années, soit avant la fin de 1973, pour répondre à la demande prévue. Exprimée en dollars de 1968, cette réalisation exigera, en moyenne, l'investissement chaque année de 4 milliards de dollars sous forme d'hypothèques ou de mises de fonds des propriétaires.

Le rapport renferme un total de 47 recommandations visant trois grands domaines du logement et des affaires urbaines: la politique fédérale, des modifications à la Loi nationale sur l'habitation et au Règlement, et les questions relevant des provinces et des municipalités.

Finance et Épargne

La monnaie canadienne repose sur le système décimal; le dollar canadien vaut 100 cents. Les billets sont émis par la Banque du Canada. La Monnaie royale canadienne frappe des pièces de nickel d'un dollar, de 50c., 25c., 10c. et 5c. et de bronze d'un cent. A la fin de 1968, 2,660 millions de dollars en billets de la Banque du Canada et 399 millions en pièces de monnaie étaient en circulation.

Dans les transactions internationales, le dollar canadien est librement convertible en devises des autres pays. Depuis mai 1962, le cours en a été maintenu au pair fixe de $0.925 (dollar américain), à 1 p. 100 près.

Taux du change, devises étrangères, 31 décembre 1968

Pays	Unité	Cours en $ canadien	Unités par $ canadien
Afrique du sud	rand	1.5019	.6658
Allemagne	deutsche mark	.2683	3.7272
Australie	dollar	1.1938	.8377
Belgique et Luxembourg	franc	.02141	46.707
États-Unis	dollar	1.0728	.9321
France	franc	.2169	4.6104
Grande-Bretagne	livre	2.5582	.3909
Hong-kong	dollar	.1770	5.6497
Inde	roupie indienne	.1421	7.0373
Italie	lira	.001720	581.3953
Japon	yen	.003000	333.3333
Malaysie	dollar	.3505	2.8531
Mexique	peso	.08583	11.6509
Norvège	krone	.1502	6.6578
Nouvelle-Zélande	dollar	1.1973	.8352
Pays-Bas	florin	.2975	3.3613
Suède	krona	.2073	4.8239
Suisse	franc	.2494	4.0096
Venezuela	bolivar	.2390	4.1841

Le *Toronto-Dominion Centre*, siège d'une des grandes banques canadiennes, domine la ville de Toronto (Ont.).

Les Canadiens effectuent la plupart de leurs paiements et presque tous leurs règlements importants par des chèques tirés sur leurs dépôts. Les banques à charte sont les plus importants des établissements qui tiennent des dépôts en comptes de chèques où les Canadiens gardent leurs épargnes et leurs fonds de roulement.

Les banques

En 1886, quelque 38 banques offraient leurs services au Canada, surtout sur le plan local ou régional. Depuis 1913, leur nombre est tombé à neuf à la suite de faillites (dont la dernière en 1923), de consolidations et de fusions. Cinq ont des succursales dans tout le pays. Depuis 1953, aucune nouvelle banque n'avait vu le jour jusqu'à ce que la Banque de la Colombie-Britannique ouvre ses portes en 1968.

Les banques canadiennes ont toujours mis l'accent sur la liquidité et la sûreté des dépôts et sur l'expansion de leurs réseaux de succursales. Ainsi, le Canada est bien pourvu de services bancaires. Les banques à charte comptent 5,953 succursales au Canada, soit une pour 3,500 habitants. Elles sont aussi actives sur le plan international et exploitent aujourd'hui 235 succursales et agences à l'étranger au regard de 102 en 1946.

Les banques à charte offrent tout un éventail de services de dépôt, dont les comptes d'épargne personnels et les dépôts à terme non personnels portant intérêt ainsi que des comptes de dépôts à vue ne portant pas intérêt, avec

ou sans privilège de chèques. Les banques acceptent en outre les dépôts en devises étrangères, ordinairement en dollars américains. Fin 1968, le total des dépôts était de 24,798 millions de dollars en dollars canadiens et de 7,318 millions en devises étrangères. Voici la composition des premiers: dépôts à vue, 6,245 millions; dépôts d'épargne personnels, 13,622 millions; dépôts à terme et à préavis non personnels, 4,262 millions; et dépôts du gouvernement du Canada, 669 millions. Une loi adoptée en 1967 exige que tout dépôt d'une banque à charte ou autre établissement acceptant des dépôts soit assuré jusqu'à concurrence de $20,000. Les banques consentent des prêts aux particuliers et aux entreprises, dont la majeure partie à relativement court terme. Depuis quelques années, le prêt personnel sans garantie consenti aux particuliers représente une proportion croissante de l'ensemble des prêts. En outre, les banques achètent des titres émis par tous les paliers de gouvernement ainsi que des valeurs de plusieurs types de sociétés canadiennes.

Aux termes de la constitution canadienne, les banques relèvent du gouvernement fédéral; c'est le Parlement qui accorde les chartes et un fonctionnaire du ministère des Finances (l'Inspecteur général des banques) les surveille. Les chartes sont renouvelées tous les dix ans. Des modifications apportées en 1967 à la Loi sur les banques (qui régit leur activité et renouvelle leur charte) visaient l'expansion des pouvoirs des banques à charte de sorte qu'elles peuvent maintenant consentir des prêts hypothécaires de tous genres, exiger un taux d'intérêt supérieur à 6 p. 100 et mobiliser des fonds en émettant des obligations.

Les autres institutions financières qui acceptent des dépôts sont les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire, les syndicats de crédit et les caisses

Les cartes de crédit émises par la plupart des grandes banques canadiennes sont acceptées par beaucoup de magasins et peuvent remplacer la monnaie ou les chèques lors des achats.

populaires, la Caisse d'épargne de l'Ontario, les succursales du Trésor de l'Alberta et deux banques d'épargne du Québec (la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec).

Institutions concurrentes

Bien que les banques à charte demeurent les principales institutions financières du Canada, elles font face à la concurrence amorcée depuis la guerre par un groupe d'institutions en plein essor. Celles qui grandissent le plus rapidement depuis quelques années sont les sociétés de fiducie et de prêt hypothécaire (environ 111, comptant plus de 400 succursales à travers le pays). Les deux genres d'institutions acceptent des dépôts et ont un réseau de succursales. Bien qu'elles fassent concurrence aux banques pour l'épargne des particuliers, elles mobilisent le gros de leurs fonds en vendant des obligations et des certificats de placement.

Une forte proportion de l'actif des sociétés de prêt hypothécaire et des sociétés de prêt ordinaire revêt la forme d'hypothèques. Il va de soi que le placement en hypothèques demeure la principale fonction des sociétés de prêts hypothécaires. Les sociétés de fiducie administrent, en outre, des caisses de retraite privées et publiques et des successions; elles sont syndics de sociétés en faillite et mandataires de municipalités et sociétés. Les sociétés de prêt hypothécaire et de fiducie peuvent détenir un permis du Département fédéral des assurances ou de l'administration provinciale, et ces agences assurent en outre leur surveillance.

Les syndicats de crédit et, au Québec, les caisses populaires, constituent une autre source importante de financement. La quasi-totalité des 4,900 caisses et syndicats n'existent au Canada que depuis une génération. Le mouvement compte à l'heure actuelle plus de quatre millions de membres, un actif de 2,900 millions de dollars et joue un rôle important dans l'appareil financier. Cette expansion tient surtout à la faveur grandissante du mouvement coopératif ainsi qu'au caractère local et à la diversité des services des syndicats et caisses populaires. Les uns et les autres sont des coopératives d'épargne et de prêt entièrement contrôlées par leurs membres. La majorité appartient à l'une de 18 fédérations. Vingt-sept sociétés centrales de crédit assurent le groupement des opérations financières. Néanmoins, chaque groupe local reste essentiellement indépendant et opère selon les besoins propres de son milieu particulier.

La Banque du Canada

La Banque du Canada a été créée par le Parlement en 1934 pour régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique du pays, réglementer et protéger la valeur extérieure de la monnaie, et atténuer autant que possible par l'action monétaire, les fluctuations indésirables de la production, du commerce, des prix et de l'emploi.

La loi oblige les banques à charte à maintenir pendant chaque mois civil des réserves sous forme de dépôts à la Banque et de billets de la Banque.

Le profil des gratte-ciel se découpe sur l'horizon de Montréal, métropole du Canada et centre financier important.

Jusqu'au 30 juin 1967, la proportion réglementaire de réserves en numéraire était de 8 p. 100 des dépôts à vue et à préavis en dollars canadiens. Après une période de transition terminée en février 1968, une nouvelle proportion de 12 p. 100 des dépôts à vue et de 4 p. 100 des dépôts à préavis est entrée en vigueur, conformément aux dispositions de la Loi de 1967 sur les banques. La Banque exerce son influence par l'achat et la vente de divers instruments financiers. Ces opérations font augmenter ou diminuer les réserves en numéraire du système bancaire et agissent ainsi sur les tendances générales de la monnaie hors des banques et des dépôts dans les banques à charte, conformément aux changements que la Banque juge bon d'apporter à la situation du crédit.

La Banque consent aussi des avances à court terme aux banques à charte ou aux banques régies par la Loi sur les banques d'épargne du Québec, et au gouvernement du Canada. Le taux minimal auquel la Banque est disposée à faire des avances s'appelle le taux bancaire et la loi exige qu'il soit connu du public en tout temps.

La Banque est l'agent financier du gouvernement fédéral; elle administre son compte de dépôts, par lequel passent à peu près toutes ses recettes et dépenses, s'occupe de la gestion de la dette et des opérations relatives au change, et lui sert de conseiller.

Finances fédérales

Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les domaines suivants sont du ressort du gouvernement fédéral: défense, commerce, monnaie, banque, administration du droit criminel, postes et télégraphes, chemins de fer et canaux. Aux provinces sont dévolus l'enseignement, le bien-être public, l'administration de la justice, les terres publiques et les questions d'intérêt régional. A l'époque de la confédération, les responsabilités et les recettes des gouvernements fédéral et provinciaux étaient bien moindres que de nos jours et l'articulation financière était, partant, plus simple. Aujourd'hui, trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) se partagent les coûts fort accrus des programmes gouvernementaux, en vertu d'arrangements financiers très élaborés.

Présentement, le gouvernement fédéral tire 73 p. 100 de ses recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et de la taxe de vente. Les impôts indirects, tels que les droits d'accise, d'importation et de douane rapportent des montants plus faibles, mais non négligeables.

L'exposé budgétaire d'octobre 1968 proposait la création de nouvelles sources de revenus, dont une taxe de progrès social de 2 p. 100 (maximum de $120) sur le revenu imposable des particuliers, taxe qui rapportera 440 millions en 1969-1970; un impôt sur les revenus des sociétés d'assurance-vie, qui accroîtra de 40 millions les recettes générales et qui rapportera 5 millions à la Caisse de sécurité de la vieillesse; puis un impôt de 15 p. 100 sur une certaine partie du revenu de placements des mêmes sociétés.

Le gouvernement fédéral s'est partiellement retiré du champ de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Toutes les provinces perçoivent un impôt sur le revenu au moins égal et, dans certains cas, supérieur à la tranche abandonnée par le gouvernement fédéral. En vertu de la Loi sur les programmes établis, le Québec s'est retiré de plusieurs programmes auparavant conjoints et bénéficie à cet égard d'abattements supplémentaires.

Le bien-être social, la défense et le service de la dette constituent les principaux chefs de dépenses fédérales. Le bien-être social (2,096 millions) est le plus onéreux. Les pensions de la sécurité de la vieillesse y figurent pour 1,073 millions; ces pensions sont versées aux personnes qui ont atteint 66 ans en 1969 et elles ont été portées à $78 par mois. Le Régime de pensions du Canada est une autre mesure de bien-être social. La pension est fonction des gains antérieurs des retraités de plus de 65 ans. Le maximum sera de $1,250 par année quand le Régime comptera 19 ans d'existence, mais cotisations et pensions seront indexées sur l'indice des pensions, fondé sur celui des prix à la consommation.

Les services de défense et l'aide mutuelle aux pays de l'OTAN (1,664 millions) sont au deuxième rang parmi les chefs de dépenses. La situation relative de ces dépenses est significative: 1966-1967 a été la première année où l'aide sociale a coûté plus cher que la défense et l'aide mutuelle. La répartition des dépenses par fonction est donnée au tableau suivant.

Les recettes, les dépenses et la dette nette du gouvernement du Canada n'ont cessé d'augmenter d'une année à l'autre. Le 31 mars 1967, la dette nette atteignait 15,965 millions de dollars, soit 422 millions ou 2.7 p. 100 de plus qu'un an plus tôt. Le 31 mars 1939, elle constituait 60.2 p. 100 du produit

Revenu général net et coût de services fournis par le gouvernement fédéral, année terminée le 31 mars 1967

Source	Recettes
	milliers de dollars
Impôts	
Sur le revenu	
Sociétés	1,742,725
Particuliers	3,050,420
Impôts sur certains paiements et crédits à des non-résidents	203,621
Taxe de vente générale	2,073,081
Droits d'accise et taxes spéciales d'accise	
Boissons alcooliques	270,302
Tabac	446,833
Autres	57,443
Droits de douane	777,586
Impôts sur les biens transmis par décès	101,106
Autres	170
Total, impôts	**8,723,287**
Privilèges, licences et permis	39,019
Ventes et services	113,520
Amendes et pénalités	3,483
Bénéfices du fonds du change	60,638
Entreprises publiques	163,670
Lingots et espèces	6,861
Service postal	295,529
Autres recettes	19,400
Total, revenu général net	**9,425,407**

Affectation	Dépenses
Administration générale	428,471
Protection de la personne et de la propriété	188,960
Transports et communications	668,701
Santé	510,157
Bien-être social	2,095,917
Services récréatifs et culturels	86,625
Enseignement	431,058
Ressources naturelles et industries primaires	543,717
Expansion commerciale et industrielle	164,657
Aménagement de la Capitale nationale	37,296
Défense nationale et aide mutuelle	1,663,992
Pensions et autres indemnités aux anciens combattants	391,958
Service de la dette (sans les remboursements)	902,618
Entreprises publiques	178,080
Coopération et aide internationales	211,928
Transferts aux gouvernements provinciaux	
Subventions forfaitaires	31,579
Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux	426,650
Dédommagements dûs au retrait des programmes conjoints	57,635
Part de l'impôt sur le revenu des services d'électricité	5,952
Transferts aux municipalités	
Subventions en remplacement de taxes foncières	38,992
Subventions spéciales	1,750
Autres dépenses	666,146
Total, coût de services fournis	**9,732,839**

Finances fédérales, certaines années terminées le 31 mars 1868-1967

Nota — Ces chiffres sont tirés des *Comptes publics du Canada* et diffèrent de ceux qui précèdent. Il s'agit ici des recettes et des dépenses brutes et la dette nette représente l'excédent de la dette brute sur l'actif productif net.

Année	Recettes budgétaires totales	Recettes par habitant[1]	Dépenses budgétaires totales	Dépenses par habitant[1]	Dette nette en fin d'année	Dette nette par habitant[2]
	$	$	$	$	$	$
1868.....	13,687,928	3.95	13,716,422	3.96	75,757,135	21.58
1871.....	19,375,037	5.34	18,871,812	5.21	77,706,518	21.06
1881.....	29,635,298	6.96	32,579,489	7.66	155,395,780	35.93
1891.....	38,579,311	8.07	38,855,130	8.13	237,809,031	49.21
1901.....	52,516,333	9.91	55,502,530	10.47	268,480,004	49.99
1911.....	117,884,328	16.87	121,657,834	17.40	340,042,052	47.18
1921.....	436,888,930	51.06	528,899,290	61.82	2,340,878,984	266.37
1931.....	357,720,435	35.04	441,568,413	43.26	2,261,611,937	217.97
1941.....	872,169,645	76.63	1,249,601,446	109.80	3,648,691,449	317.08
1951.....	3,112,535,948	226.99	2,901,241,698	211.58	11,433,314,948	816.14
1952.....	3,980,908,652	284.17	3,732,875,250	266.46	11,185,281,546	773.59
1953.....	4,360,822,789	301.60	4,337,275,512	299.97	11,161,734,269	751.88
1954.....	4,396,319,583	96.15	4,350,522,378	293.06	11,115,937,064	727.15
1955.....	4,123,513,300	269.74	4,275,362,888	279.67	11,263,080,154	717.49
1956.....	4,400,046,639	280.29	4,433,127,636	282.40	11,280,368,964	701.47
1957.....	5,106,540,880	317.55	4,849,035,298	301.54	11,007,651,158	662.71
1958.....	5,048,788,279	303.96	5,087,411,011	306.29	11,046,273,890	646.74
1959.....	4,754,722,689	278.38	5,364,039,533	314.05	11,678,389,860	667.99
1960.....	5,289,751,209	302.57	5,202,861,053	326.20	12,089,194,003	676.51
1961.....	5,617,679,854	314.36	5,958,100,946	333.41	12,437,115,095	681.93
1962.....	5,729,623,724	314.16	6,520,645,674	357.53	13,228,137,045	712.34
1963.....	5,878,692,431	318.57	6,570,325,358	353.81	13,919,769,972	736.65
1964.....	6,253,704,039	330.92	6,872,401,519	363.70	15,070,149,452	781.24
1965.....	7,180,309,787	373.29	7,218,274,552	375.27	15,504,472,544	789.27
1966.....	7,695,820,204	391.76	7,734,795,525	393.75	15,543,447,865	776.58
1967.....	8,358,178,383	417.59	8,779,680,996	438.65	15,964,950,478	782.40

[1] Fondées sur l'évaluation de la population au 1er juin de l'année précédente.

[2] Fondée sur l'évaluation de la population au 1er juin de la même année.

national brut et en 1946, 113.3 p. 100; en 1967, cependant, elle était retombée à environ 26 p. 100. La dette fondée non échue (obligations et bons du Trésor) était de presque 19,940 millions le 31 mars 1967 dont 98 p. 100 remboursable au Canada et 2 p. 100 à New York.

Programmes fédéraux-provinciaux. Depuis dix ans, les dépenses du gouvernement fédéral afférentes aux programmes fédéraux-provinciaux augmentent rapidement. Elles peuvent revêtir trois formes: aide financière à un programme provincial, prise en charge d'une partie d'un programme provincial, ou administration d'un programme auquel la province fournit un apport financier.

Les programmes de la première catégorie dits programmes de subventions conditionnelles sont de loin les plus fréquents; ils comprennent des pro-

grammes provinciaux subventionnés par le gouvernement fédéral à certaines conditions. Certains programmes de santé et de bien-être en sont de bons exemples. En vertu de la Loi sur la Caisse d'aide à la santé, adoptée en 1966, l'administration fédérale paie 50 p. 100 des frais raisonnables engagés entre janvier 1966 et décembre 1980, pour des projets soumis par les provinces et approuvés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est admissible, par exemple, la construction d'écoles de médecine, d'hôpitaux d'enseignement et d'écoles de sciences infirmières, d'art dentaire et de pharmacie. En vertu du Programme d'assistance-vieillesse, le gouvernement s'engage à partager avec la province le coût de l'assistance versée aux personnes âgées de 65 ans et plus jusqu'à concurrence de 50 p. 100 d'une mensualité de $75; la province assume les frais administratifs et verse le reste de l'allocation. Le Régime d'assistance publique du Canada permet de coordonner les divers programmes d'assistance publique dans chaque province. Les provinces peuvent remplacer les subventions des programmes conjoints (assistance-vieillesse, allocations aux aveugles et aux invalides et assistance-chômage) par un programme destiné à aider toute personne dans le besoin, sans considération de la cause. Le gouvernement fédéral, qui assume la moitié des frais, aide aussi les provinces dans des secteurs non visés par la loi (mères nécessiteuses avec enfants à charge, aide à l'enfance, programmes d'adaptation au travail, etc.). La Loi sur les soins médicaux (voir p. 121) a récemment établi un autre programme conjoint. Parmi les autres programmes figurent: l'aide à la santé et au sport amateur, la subvention nationale au bien-être (qui vise le développement des services de bien-être social par le truchement de la

La Banque d'expansion industrielle fut créée par le Parlement en 1944 pour assurer des services de financement aux petites et moyennes entreprises, dont cet établissement de nettoyage à sec.

Les prêts de la Société du crédit agricole, adaptés aux besoins de l'agriculteur particulier, aident les exploitants à aménager des entreprises agricoles rentables.

formation générale et professionnelle et de la recherche) et le programme fédéral-provincial de réadaptation professionnelle.

Les programmes conjoints des deux autres catégories sont peu nombreux et concernent en général des travaux publics tels que les travaux d'irrigation menés en Alberta et en Saskatchewan.

La portée de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) a été étendue. Avec l'assentiment de la province, des subventions sont versées pour des projets destinés à accroître les revenus et à multiplier les possibilités d'emploi de la population rurale. L'ARDA concourt aussi au financement d'études sur l'utilisation du sol et de projets intéressant la pêche, la conservation du sol et de l'eau et la recherche agricole. Les régions rurales pauvres bénéficient d'une aide spéciale: celles où la moitié des gens gagnent moins de $3,000 par année sont désignées « régions d'aménagement rural ». Le gouvernement fédéral aide à établir des plans et des travaux de recherche pour ces régions. Une fois que la recherche et les études ont abouti à un plan de développement, le financement des grands projets d'aménagement peut bénéficier d'une subvention du Fonds de développement économique et rural. La région est aussi admissible à l'aide fédérale-provinciale accordée sous le régime d'ARDA.

L'Office d'expansion économique de la région atlantique vise un but analogue: aider les quatre provinces de l'Atlantique en participant aux frais des programmes et opérations destinés à y stimuler la croissance économique.

Au 31 mars 1967, l'Office avait approuvé des initiatives d'un coût de $98,714,000.

Accords fiscaux fédéraux-provinciaux. L'usage croissant de la part des gouvernements fédéral et provinciaux de leurs pouvoirs d'imposition directe a entraîné des chevauchements et quelques prélèvements onéreux. A partir de 1941, dans le but d'harmoniser les impôts directs, les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu une série d'accords, d'une durée normale de cinq ans. En vertu des premiers accords, les provinces signataires s'abstenaient, contre une compensation, d'utiliser certains impôts directs ou les interdisaient à leurs municipalités. Aux termes des arrangements actuels, l'impôt fédéral sur le revenu, normalement percevable dans toutes les provinces, et les droits successoraux, prélevés d'ordinaire dans trois provinces, sont diminués d'un pourcentage déterminé pour laisser le champ aux provinces.

La dernière Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces (1967), applicable du 1er avril 1967 au 31 mars 1972, a apporté d'importants changements. Les principales modifications visent l'aménagement d'abattements additionnels permettant aux provinces de financer l'enseignement postsecondaire.

L'assurance maladie, dont profite la population canadienne sans distinction d'âge, illustre la collaboration fédérale - provinciale par voie d'ententes fiscales.

Finances provinciales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique limite les pouvoirs fiscaux des provinces au seul impôt direct, soit l'impôt « qui est exigé du citoyen même que le fisc entend ou désire imposer ». Les responsabilités fonctionnelles des provinces se sont affirmées au fil des ans dans le cadre général de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en conformité des coutumes.

Les principales sources de recettes des provinces sont: l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, les taxes de vente au détail et les ventes de privilèges, de licences et de permis. Comme les provinces varient grandement par leur étendue, leur population et la nature et le degré de leur développement économique, certaines reçoivent une forte part de leurs recettes sous forme de paiements de péréquation prévus par les accords fédéraux-provinciaux. Toutes participent dans une certaine mesure à des programmes fédéraux-provinciaux. L'apport fédéral n'est pas généralement considéré comme une recette; il est plutôt porté en réduction du coût des programmes pour la province.

La bibliothèque de l'Université de Waterloo en Ontario et le laboratoire de langues de l'Université Memorial à St-Jean (T.-N.) comptent parmi les installations universitaires, coûteuses mais essentielles, subventionnées par les provinces.

Les dépenses provinciales vont surtout vers trois grands secteurs: l'éducation, les services de santé, et les transports et les communications (les routes principalement).

Les recettes générales nettes des provinces pour l'année financière 1968-1969 sont estimées à $8,259,960,000 et les dépenses générales nettes à $8,751,040,000. Les recettes fiscales devraient donner $5,593,790,000, soit $814,020,000 (17 p. 100) de plus que le chiffre estimatif de 1967-1968; cette hausse est due à l'augmentation des taux de divers impôts dans la plupart des provinces.

Finances municipales

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 place l'administration municipale sous l'autorité des provinces. Ainsi, les pouvoirs des municipalités sont régis par la législation provinciale. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le gouvernement fédéral et les conseils territoriaux ont délégué des pouvoirs à certaines localités. Étant donné que l'exercice des pouvoirs prévus par la constitution est facultatif et que les coutumes, l'histoire et le développement diffèrent d'une province à l'autre, les fonctions des municipalités et la façon dont elles s'en acquittent varient grandement non seulement de province à province mais aussi de municipalité à municipalité.

La raison d'être des administrations municipales est de procurer les services qui, de l'avis de la province, peuvent le mieux être administrés par un organisme de plus petite envergure. Les relations entre une province et ses municipalités sont constamment repensées et les changements apportés aux structures municipales reflètent cette réévaluation constante de leur efficacité. En 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a profondément modifié les structures municipales de la province, reprenant en main les services de santé et de bien-être ainsi que l'administration de la justice; la Colombie-Britannique a continué de constituer des districts régionaux afin d'organiser toute la province en municipalités. En 1968, l'Ontario s'est fixé comme objectif de régionaliser l'administration municipale et, à cette fin, a créé trois municipalités: Ottawa-Carleton, Toronto métropolitain et Niagara. D'autres administrations régionales seront constituées en 1969, et le gouvernement ontarien prévoit réexaminer les propositions visant d'autres localités.

Le rôle des municipalités consiste généralement à prélever des fonds sur une base locale, à faire des emprunts et à assurer certains ou la totalité des services suivants: voirie, salubrité publique, protection de la personne et de la propriété (services de police et d'incendie, tribunaux et prisons), certains services de santé et de bien-être et des services récréatifs et communautaires.

L'impôt foncier fournit plus des deux tiers des recettes des municipalités. S'y ajoutent: l'impôt sur les biens personnels, les taxes d'affaires et autres, les amendes, les licences et permis, les contributions des services d'utilité publique et les subventions et allocations provinciales.

L'endettement municipal est régi par les lois ou les règlements provinciaux, mais les provinces participent de plus en plus aux investissements municipaux et scolaires (subventions à la construction, prêts et participation au service de la dette ou prise en charge de la dette).

En 1968, les recettes brutes des municipalités au Canada ont atteint $4,516,899,000 et les dépenses brutes, $4,856,927,000. Au 31 décembre 1966, la dette directe (sans les fonds d'amortissement) était de $6,207,179,000 y compris les coûts afférents aux activités municipales ou paramunicipales.

Assurances et fonds mutuels

L'assurance-vie est un moyen d'épargne à long terme fort populaire auprès des Canadiens. Comparativement aux autres peuples, les Canadiens sont bien assurés. En moyenne chaque ménage a plus de $17,500 d'assurance-vie. L'épargne ainsi réalisée représente 17 p. 100 environ de l'épargne personnelle.

L'industrie canadienne de l'assurance-vie comprend plus de 230 sociétés constituées et sociétés de secours mutuels, dont près de la moitié détiennent une charte fédérale. Ce dernier groupe répond pour plus de 90 p. 100 du chiffre d'affaires, et dispose d'un actif de plus de 16 milliards de dollars. La plupart de ces sociétés assurent en outre contre les frais de maladie et contre le manque à gagner. L'assurance-vie se contracte chez un représentant autorisé ou collectivement au lieu du travail. Outre les sociétés d'assurance-vie, il existe plus de 300 sociétés qui assurent contre l'incendie, le vol, les accidents d'automobile et autres risques. Les sociétés à charte fédérale qui pratiquent ces assurances ont un actif de plus de 2 milliards de dollars.

Depuis quelque temps, les fonds mutuels offrent une autre formule d'épargne à long terme. Ces fonds grandissent rapidement en nombre et en valeur investie. Ils réunissent les capitaux des petits épargnants, souvent par tranches, pour les placer dans les valeurs les plus diverses et offrir ainsi la sécurité d'un portefeuille fort diversifié. Les quelque 88 fonds mutuels offerts aux Canadiens ont un actif net supérieur à 2,500 millions de dollars.

Un troisième moyen d'épargne qui jouit de la faveur des Canadiens est l'achat d'obligations d'épargne du Canada, qui sont mises en vente chaque automne par les banques à charte, les banques d'épargne du Québec, les courtiers en valeurs mobilières, les sociétés de fiducie, les caisses populaires ou encore au moyen de retenues sur le salaire. Contrairement à la plupart des autres titres financiers, elles sont encaissables en tout temps à leur valeur nominale plus l'intérêt couru. Depuis quelques années, certaines provinces émettent des obligations semblables.

La fabrication

Les industries manufacturières groupent environ le quart des emplois au Canada, soit à peu près la même proportion que leur contribution au produit intérieur brut. En effet, d'après le relevé de la main-d'oeuvre du Bureau fédéral de la statistique, les industries manufacturières ont employé 23.8 p. 100 de tous les travailleurs, salariés et indépendants en 1967. D'autre part, elles ont fourni 25.1 p. 100 du produit intérieur brut au coût des facteurs (travail et capital utilisés), soit un chiffre très légèrement inférieur à celui des dernières années. Toujours en 1967, selon les données du B.F.S. relatives aux comptes nationaux, les sociétés manufacturières ont réalisé 44.1 p. 100 des bénéfices totaux des sociétés canadiennes. Leur part des revenus d'investissements était de 25.7 p. 100 et, si l'on exclut la construction domiciliaire, elles ont contribué pour 25.1 p. 100 à la formation brute de capital fixe dans le secteur commercial (investissements en constructions, machines et équipement neufs dans le secteur privé de l'économie). Les employés des industries manufacturières ont gagné 27.3 p. 100 de l'ensemble des traitements et salaires payés en 1967.

La conjoncture en 1967

Au cours de l'année 1967, les industries manufacturières n'ont pas connu une croissance très marquée, bien que des progrès notables aient été réalisés dans certaines industries. En 1967, les bénéfices nets avant les impôts des sociétés manufacturières ont représenté 5 p. 100 des ventes. La formation brute de capital fixe dans l'ensemble de l'économie a diminué en 1967 (surtout si l'on ne tient pas compte de la construction domiciliaire). Ce fléchissement s'est répercuté sur la vente de certains produits fabriqués dont certains produits de l'industrie du fer et de l'acier et de l'industrie des produits métalliques, et certains matériaux de construction.

En même temps, cependant, la consommation a continué à se porter sur les biens durables, notamment les automobiles. L'expansion constante de l'industrie automobile est également attribuable à l'Accord canado-américain de 1965 sur les produits de l'automobile, et à l'augmentation considérable des

exportations qu'il a entraînée. Le volume physique de la production manufacturière, selon la composante « fabrication » de l'indice de la production établi par le B.F.S., s'est accru de 0.3 p. 100, sous l'effet conjugué d'une augmentation de 1.3 p. 100 de la production de biens non durables (tels que les aliments et l'habillement), et d'une baisse de 0.6 p. 100 des biens durables (machines, téléviseurs, etc.).

Les aliments et le vêtement sont les principaux produits de consommation classés comme biens non durables. On voit ici des gâteaux roulés dans une boulangerie à Toronto (Ont.), et des bas de nylon tricotés dans une fabrique à Winnipeg (Man.).

Groupes économiques d'utilisation

Pour étudier les industries manufacturières, on peut les classer individuellement en fonction de l'utilisation principale de leurs produits, c'est-à-dire les réunir dans des « groupes économiques d'utilisation ». D'après des chiffres provisoires, le groupe le plus important en 1967 a été celui des *biens de consommation non durables*. Les expéditions de biens non durables de propre fabrication ont totalisé 10,947 millions de dollars, soit quelque 6.2 p. 100 de plus qu'en 1966. (En effet, les expéditions de biens non durables ont dépassé ce montant car elles expédient des produits destinés à d'autres fins et à d'autres industries classées dans d'autres groupes d'utilisation.) L'importance du deuxième groupe a été presque aussi considérable: les expéditions des *autres produits et fournitures intermédiaires* (ceux qui entrent dans la fabrication d'autres biens) ont totalisé 10,848 millions de dollars (2.7 p. 100 de plus qu'en 1966).

L'augmentation proportionnelle la plus forte a été celle des *biens de consommation durables*. Gonflées par l'augmentation de la production automobile au Canada, les expéditions du groupe ont atteint 4,140 millions de dollars soit une augmentation de 11.3 p. 100. Les machines et l'équipement ont connu la seconde augmentation en importance (7.2 p. 100) avec des expéditions de 3,815 millions.

Les *industries orientées vers l'exportation* (pâtes et papiers, distilleries, fonte et affinage, etc.) ont expédié pour 5,136 millions de dollars de produits, soit 1.8 p. 100 de plus qu'en 1966. (Il ne s'agit pas là des exportations de produits fabriqués, mais des expéditions, intérieures et extérieures, d'un groupe d'industries essentiellement exportatrices.) Il n'y a eu diminution que pour les industries manufacturières de *matériaux et d'éléments de construction*: 3,647 millions de dollars au total, soit une baisse de 2.2 p. 100.

Les groupes mentionnés ci-dessus englobent toutes les entreprises manufacturières. Certaines industries, cependant, sont comprises également dans une classification complémentaire, celle des produits de l'automobile. Les expéditions de ce groupe ont augmenté de 112 p. 100 pour atteindre 5,492 millions de dollars, soit plus du double du total pour 1961.

Exportations

Il n'est pas tenu de statistique spéciale des exportations de biens de fabrication, mais le total des matières ouvrées et des produits finis donne un chiffre à peu près équivalent. Voici les chiffres provisoires de 1967 et ceux de 1966 et 1961:

Valeur[1] des exportations, matières ouvrées et produits finis
(millions de dollars)

Stade de fabrication	1961	1966	1967
Matières ouvrées	2,916.4	4,217.0	4,417.3
Produits finis	706.4	2,455.1	3,467.4
Total	**3,622.9**	**6,672.1**	**7,884.6**

[1] Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas exactement au total indiqué.

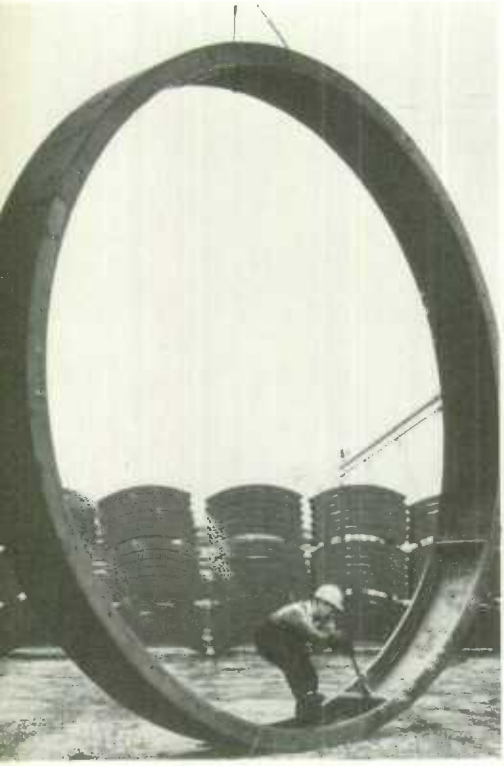

Les biens et fournitures intermédiaires comprennent cet anneau en fonte d'un diamètre de 16 pieds destiné au tunnel de prolongement du métro de Toronto, et le verre prêt à être découpé sortant de l'étenderie de recuisson.

Parmi les biens durables de consommation on compte, outre les voitures automobiles, des appareils électriques comme les bouilloires et les téléviseurs.

L'industrie manufacturière, par province ou territoire et par groupe d'industries, 1966

Province ou territoire et groupe d'industries	Employés	Traitements et salaires	Valeur ajoutée	Valeur d'origine des expéditions
Province ou territoire	nombre	(milliers de dollars)		
Terre-Neuve	11,484	50,694	93,043	194,102
Île du Prince-Édouard	2,164	7,028	14,480	46,781
Nouvelle-Écosse	33,533	139,626	246,702	612,466
Nouveau-Brunswick	25,749	110,387	211,295	547,197
Québec	516,154	2,543,539	4,704,799	10,464,530
Ontario	820,465	4,571,961	8,648,180	19,452,570
Manitoba	48,523	220,051	402,954	1,019,000
Saskatchewan	15,689	77,947	154,534	470,381
Alberta	47,611	242,988	527,197	1,429,020
Colombie-Britannique	124,571	731,013	1,347,065	3,063,675
Yukon	76	364	574	717
Territoires du Nord-Ouest	83	570	914	3,017
Canada	**1,646,102**	**8,696,167**	**16,351,740**	**37,303,455**
Groupe d'industries				
Industrie des aliments et boissons	227,221	1,057,994	2,386,001	7,061,996
Industrie du tabac	10,177	53,489	169,869	429,816
Industrie du caoutchouc	27,821	148,753	284,848	540,540
Industrie du cuir	32,667	117,948	181,760	370,910
Industrie textile	77,248	341,414	576,469	1,346,906
Bonneterie	23,609	82,478	143,020	320,931
Industrie du vêtement	99,708	342,044	543,666	1,152,575
Industrie du bois	91,937	429,116	692,570	1,592,797
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	43,598	189,781	314,021	602,711
Industrie du papier et produits connexes	116,840	727,120	1,454,583	3,165,664
Imprimerie, édition et industries connexes	81,996	463,662	808,704	1,204,664
Industrie métallique primaire	113,645	716,557	1,387,202	3,085,130
Industrie des produits métalliques (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	143,311	794,770	1,387,936	2,763,696
Industrie de la machinerie (sauf le matériel électrique)	75,451	455,083	722,764	1,464,217
Industrie du matériel de transport	146,932	922,729	1,611,634	4,238,414
Industrie des appareils et du matériel électrique	124,498	670,340	1,101,899	2,186,554
Industrie des produits minéraux non métalliques	53,189	294,931	635,622	1,121,442
Industrie du pétrole et du charbon et leurs dérivés	15,403	119,653	276,468	1,495,308
Industrie chimique et des produits connexes	73,317	451,833	1,129,581	2,174,198
Industries manufacturières diverses	67,534	316,473	543,123	984,986

Ainsi, il apparaît qu'en 1967 plus des deux tiers des exportations de produits d'origine canadienne étaient partiellement ouvrées. En 1967, les trois quarts environ de la forte augmentation sur 1966 des exportations de produits finis provenaient des expéditions de véhicules automobiles et de leurs pièces.

Répartition provinciale

Comme ce fut le cas les années précédentes, le recensement de 1966 des manufactures révèle que l'Ontario et le Québec ont fourni la plus grande part de la valeur nationale des expéditions de produits de propre fabrication: 52.2 p. 100 en Ontario et 28.1 p. 100 au Québec. Les chiffres des autres provinces s'établissaient comme il suit: Colombie-Britannique, 8.2 p. 100; Alberta, 3.8; Manitoba, 2.7; Nouvelle-Écosse, 1.6; Nouveau-Brunswick, 1.5; Saskatchewan, 1.3; Terre-Neuve, 0.5; Île du Prince-Édouard, 0.1.

Statistique manufacturière, certaines années, 1917 à 1966

Année	Employés	Traitements et salaires	Valeur ajoutée	Valeur d'origine des expéditions[1]
	nombre		(milliers de dollars)	
1917	606,523	497,802	1,281,132	2,820,811
1920	598,893	717,494	1,621,273	3,706,545
1929	666,531	777,291	1,755,387	3,883,446
1933	468,658	436,248	919,671	1,954,076
1939	658,114	737,811	1,531,052	3,474,784
1944	1,222,882	2,029,621	4,015,776	9,073,693
1949	1,171,207	2,591,891	5,330,566	12,479,593
1953	1,327,451	3,957,018	7,993,069	17,785,417
1954	1,267,966	3,896,688	7,902,124	17,554,528
1955	1,298,461	4,142,410	8,753,450	19,513,934
1956	1,353,020	4,570,692	9,605,425	21,636,749
1957	1,340,984	4,778,040	9,822,085	21,452,343
1958	1,272,686	4,756,614	9,454,954	21,434,815
1959	1,287,810	5,030,132	10,154,277	22,830,836
1960	1,275,476	5,150,503	10,380,148	23,279,804
1961	1,352,605	5,701,651	10,434,832	23,438,956
1962	1,389,516	6,096,174	11,429,644	25,790,087
1963	1,425,440	6,495,289	12,272,734	28,014,888
1964	1,491,257	7,080,939	13,535,991	30,856,099
1965	1,570,299	7,822,925	14,927,784	33,889,425
1966	1,646,102	8,696,167	16,351,740	37,303,455
1967	1,650,000[2]	9,220,000[3]	16,885,000[4]	38,925,000[5]

[1] Avant 1953, valeur brute de la production. [2] Chiffre tiré de la publication « Estimations du nombre des employés, par province et par industrie ». [3] Chiffre tiré de la publication « *Estimates of Labour Income* ». [4] Estimation. [5] Fondée sur le relevé mensuel des expéditions des manufacturiers.

Commerce intérieur

On a défini la distribution comme étant l'exécution de certaines activités commerciales essentielles au mouvement des marchandises et des services entre le producteur et le consommateur. Les moyens d'acheminement sont communément appelés les canaux de distribution; ils comprennent les services de vente des fabricants, les points de vente en gros et au détail, les maisons de vente par correspondance, les industries de services, etc. Le système de distribution dépend de l'exécution d'une série complexe d'activités connexes, comme l'achat, la vente, l'emmagasinage, le classement et la normalisation, l'étude des marchés et le transport.

Bien que les maisons de gros et de détail soient encore les maillons les plus importants du réseau de distribution, les fabricants et les organismes auxiliaires ont, avec les années, pris part à un nombre toujours croissant d'activités se rattachant à la fonction principale de la distribution, ou en formant une partie essentielle, c'est-à-dire le mouvement des marchandises du producteur au consommateur. Ainsi, les fabricants se livrent à des entreprises diverses (mais accessoires) comme la vente au détail, la réclame, l'emballage et le commerce de gros. De plus, les agences de publicité, les maisons d'étude des marchés, les conseillers en gestion, les services d'informatique ainsi que les banques, les institutions de crédit, les chemins de fer, et les sociétés d'assurances travaillent de diverses façons à faciliter la distribution.

Depuis quelques années, on constate d'importants changements à la fois dans le commerce de détail et chez les détaillants mêmes. De grandes entreprises de commercialisation s'engagent dans des domaines nouveaux ou connexes de la mise en marché. Les propriétaires de magasins indépendants s'associent en chaînes volontaires pour protéger leur part du marché contre l'envahissement des magasins à succursales multiples. On est en train de mettre au point de nouvelles formes de vente à la consommation par l'entremise de canaux « directs » de distribution. Ces tendances comptent parmi les plus importantes aujourd'hui dans le commerce de détail.

L'extension de l'activité des magasins de marchandises diverses à succursales multiples, tels les grands magasins et les bazars, à des domaines connexes a été l'un des facteurs qui, en janvier 1968, ont conduit le Bureau fédéral de la statistique à adopter une définition entièrement nouvelle d'un grand magasin. Il en est résulté l'élaboration d'une nouvelle série statistique dans les études mensuelles des commerces, série dans laquelle les ventes

Les grands magasins offrent un vaste choix de produits, allant des articles de première nécessité aux objets les plus luxueux.

Commerces de détail par province et genre de commerce, 1967[1]-1968

Province et genre de commerce	1967 (ancienne base)	1967 (nouvelle base)	1968	Variation proportionnelle 1967-1968
Province	(millions de dollars)			%
Terre-Neuve	428.8	446.7	470.7	+ 5.4
Île du Prince-Édouard	106.1	105.6	112.1	+ 6.2
Nouvelle-Écosse	800.7	791.0	866.8	+ 9.6
Nouveau-Brunswick	603.2	604.4	653.8	+ 8.2
Québec	6,270.7	6,273.6	6,459.9	+ 3.0
Ontario	8,941.3	9,022.9	9,806.6	+ 8.7
Manitoba	1,108.2	1,110.4	1,146.3	+ 3.2
Saskatchewan	1,062.1	1,059.4	1,071.2	+ 1.1
Alberta	1,883.2	1,885.0	2,028.0	+ 7.6
Colombie-Britannique[2]	2,580.8	2,591.1	2,798.5	+ 7.9
Total	**23,785.2**	**23,890.2**	**25,411.9**	**+ 6.4**
Genre de commerce				
Épiceries et épiceries-boucheries	5,304.1	5,304.1	5,671.4	+ 6.9
Tous autres aliments	853.8	853.8	887.7	+ 4.0
Grands magasins	2,371.8	2,157.8	2,376.1	+10.1
Marchandises diverses	N/A	719.6	771.5	+ 7.2
Magasins généraux	797.7	848.6	894.6	+ 5.4
Bazars	701.4	525.6	493.5	— 6.1
Concessionnaires de véhicules automobiles	3,935.7	3,935.7	4,243.4	+ 7.8
Stations-service et garages	2,170.6	2,170.6	2,331.9	+ 7.4
Vêtements pour hommes	352.7	352.7	367.1	+ 4.1
Vêtements pour dames	440.0	441.2	453.2	+ 2.7
Vêtements pour la famille	325.1	330.3	344.3	+ 4.3
Chaussures	288.8	288.8	300.8	+ 4.1
Quincailleries	401.0	401.0	416.3	+ 3.8
Meubles, téléviseurs, radios et appareils	811.7	822.2	859.0	+ 4.5
Combustibles	393.9	393.9	411.4	+ 4.4
Pharmacies	696.0	696.0	729.9	+ 4.9
Bijouteries	220.9	220.9	226.2	+ 2.4
Tous autres magasins	3,720.0	3,427.2	3,633.6	+ 6.0

A cause de l'arrondissement des chiffres, l'addition des éléments peut ne pas correspondre aux totaux.

[1] Les données de 1967 figurent dans deux séries: l'une avant l'application de la nouvelle définition du grand magasin et l'autre après.

[2] Y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

sont réparties selon le *magasin* seulement, et non plus selon l'établissement. De même, en 1969 on a raffiné les définitions d'autres commerces de marchandises diverses (et en fait, de tous les commerces de détail) en prévision du recensement de 1971.

Le tableau de la page 228 traduit les changements occasionnés dans la composition des commerces de détail par l'adoption d'une nouvelle définition du grand magasin et illustre la nouvelle répartition qui en est résultée de certains commerces englobant jusque-là l'activité des grands magasins. Les données établies sur la « nouvelle base », bien que toujours reliées aux points de repère utilisés lors du recensement de 1961 (sauf pour les grands magasins proprement dits), sont celles auxquelles on a appliqué la nouvelle définition.

Pour contrecarrer la concurrence grandissante des chaînes de magasins, les détaillants indépendants dans divers genres de commerce se sont de plus en plus tournés ces dernières années vers la participation à des chaînes volontaires. Grâce à ce regroupement, les commerçants indépendants ont acquis plusieurs, sinon la totalité, des avantages des magasins à succursales multiples: pouvoir d'achat massif, centralisation des achats, réduction des frais de publicité et services de gestion. Cependant, comme l'indique le

Intérieur d'un magasin général sur la rive du fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

Le marché de Hamilton, en Ontario.

Ventes au détail, dans certains commerces: magasins à succursales multiples, chaînes volontaires et détaillants non associés, 1964-1967

Genre de magasin	Ventes		Variation proportionnelle 1964-1967
	1964	1967	
	(milliers de dollars)		%
Épiceries et épiceries-boucheries			
Total, tous magasins	4,355,948	5,304,102	+21.8
Magasins à succursales multiples	2,057,748	2,532,813	+23.1
Total, magasins indépendants	2,298,200	2,771,289	+20.6
Magasins en chaînes volontaires	1,016,951	1,579,197	+55.3
Magasins non associés	1,281,249	1,192,092	— 7.0
Ventes des magasins en chaînes volontaires par rapport aux ventes des magasins indépendants	44.2%	57.0%	
Pharmacies			
Total, tous magasins	537,644	696,011	+29.5
Magasins à succursales multiples	63,621	94,849	+49.1
Total, magasins indépendants	474,023	601,162	+26.8
Magasins en chaînes volontaires	301,873	349,535	+15.8
Magasins non associés	172,150	251,627	+46.2
Ventes des magasins en chaînes volontaires par rapport aux ventes des magasins indépendants	63.7%	58.1%	
Quincailleries			
Total, tous magasins	328,409	400,961	+22.1
Magasins à succursales multiples	46,710	65,349	+39.9
Total, magasins indépendants	281,699	335,612	+19.1
Magasins en chaînes volontaires	105,506	192,379	+82.3
Magasins non associés	176,193	143,233	—18.7
Ventes des magasins en chaînes volontaires par rapport aux ventes des magasins indépendants	37.5%	57.3%	
Bazars			
Total, tous magasins	462,902	701,417	+51.5
Magasins à succursales multiples[1]	384,695	604,986	+57.2
Total, magasins indépendants	78,007	96,431	+23.6
Magasins en chaînes volontaires	32,145	44,974	+39.9
Magasins non associés	45,862	51,457	+12.2
Ventes des magasins en chaînes volontaires par rapport aux ventes des magasins indépendants	41.2%	46.6%	

[1] Comprend les points de vente des grands magasins exploités par les chaînes de bazars (magasins de variétés).

tableau suivant, les détaillants n'ont pas tous profité dans la même mesure de ces avantages.

Une enquête récente fait ressortir l'ampleur et l'importance de la vente directe, c'est-à-dire des ventes que font les fabricants et d'autres entreprises spécialisées sans passer par les points de vente au détail ordinaires. En 1967, la vente directe avait augmenté d'un tiers par rapport à 1961, pour atteindre 646 millions de dollars, contre 491 millions en 1961.

Dans le commerce de gros, la tendance à la diversification n'est peut-être pas aussi prononcée que dans le commerce de détail, mais certaines révisions intercensales, pour la période 1951-1968, font apparaître plusieurs types nouveaux de grossistes spécialisés: dans le domaine des biens de consommation, les grossistes en véhicules automobiles et en couvre-sols; dans celui

A Montréal, le Hall Concordia de la Place Bonaventure fut construit pour abriter des foires commerciales. D'une superficie de 200,000 pieds carrés, c'est la plus vaste salle d'exposition au Canada.

des biens industriels, les distributeurs de céréales, d'équipement scientifique et professionnel, les grossistes du fer et de l'acier, et les marchands de ferraille. De 1961 à 1968, les ventes des grossistes en biens de consommation ou de production ont augmenté de plus de 54 p. 100, passant de 11 milliards de dollars à 17 milliards.

On ne saurait mieux mesurer et analyser les changements dans le secteur des services au sein de l'économie qu'en les comparant aux données des recensements, puisque les enquêtes intercensales ne fournissent qu'un aperçu partiel de ce domaine aussi vaste que varié. De 1961 à 1966, les services étudiés dans le cadre du recensement se sont développés à un taux plus rapide que le revenu personnel disponible et que les dépenses personnelles de consommation. L'augmentation de 53.9 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises de service était également supérieure à la croissance de 41.1 p. 100 des ventes au détail durant la même période. En 1966, les services récréatifs et de divertissement, les services commerciaux, les services personnels, les services de réparation, les hôtels et restaurants et les services divers ont rapporté, ensemble, des recettes totales de plus de 4,500 millions de dollars.

Crédit à la consommation

Sous l'impulsion d'une économie en plein essor, le crédit à la consommation a connu une rapide progression ces dernières années pour atteindre 9,500 millions de dollars à la fin de 1968. Lorsque les banques à charte ont commencé à consentir des prêts personnels directs, la croissance du crédit, sous forme de prêts directs ou d'autres prêts personnels, s'en est trouvée stimulée. Il en est résulté une hausse de plus de 186 p. 100 dans ce domaine pour la

Les emplettes dans le Grand Nord, aux comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson de Spence Bay, dans la presqu'île de Boothia, et de Frobisher Bay, dans l'île Baffin.

période de 1961 à 1968. Par comparaison, le crédit accordé par les marchands de détail a crû de moins de 39 p. 100 durant la même période.

Le crédit à la consommation (ensemble des soldes créditeurs figurant aux livres d'un certain nombre de créanciers) a augmenté de 125.2 p. 100 entre 1961 et 1968, alors que les ventes au détail, source d'une bonne partie de ce crédit, n'ont progressé que de 58.1 p. 100. Les données suivantes sur les créances détenues ne comprennent pas les soldes créditeurs des services d'utilité publique, des sociétés de transport, des hôtels, des médecins, des dentistes et autres professionnels, ni des services. De plus, on ne dispose pas de renseignements sur la valeur des prêts entre particuliers.

Au cours de la décennie prenant fin en 1968, il y a eu un important changement dans le niveau du crédit à la consommation consenti par les sociétés de financement des ventes pour l'achat de voitures et de camions neufs. Bien que les ventes de voitures particulières neuves aient atteint un nouveau sommet de $2,481,141,000 en 1968, la proportion de ces transactions où sont intervenues les sociétés de financement des ventes est tombée à 23.7 p. 100,

Services groupés par genre d'entreprise, Canada, 1961 à 1966

Genre de services	1961	1966	Variation proportionnelle 1961 à 1966
	(milliers de dollars)		%
Services récréatifs et de divertissement	253,290.5	441,905.5	+74.5
Services commerciaux	272,684.0	492,387.6	+80.6
Services personnels	406,974.2	596,480.7	+46.6
Services de réparation[1]	64,760.2	65,572.2	+ 1.3
Hôtels, camps de touristes et restaurants	1,660,787.8	2,397,258.4	+44.3
Services divers	321,353.1	593,397.0	+84.7
Total, tous services	**2,979,849.8**	**4,587,001.4**	**+53.9**

[1] Sans les réparations d'automobiles, d'appareils et de bijouterie.

Vente directe au Canada — 1961, 1966 et 1967

Détail	1961	1966	1967
	(milliers de dollars)		
1. Produits laitiers	156,833	175,151	186,711
2. Produits de boulangerie	80,812	67,269	61,000
3. Autres produits alimentaires (y compris les contrats d'achat d'aliments congelés)	8,252	32,973	33,604
4. Vêtements et articles de fourrure	7,478	11,222	11,257
5. Livres	41,494	45,332	51,164
6. Journaux et revues	76,479	103,743	107,631
7. Articles de cuisine et ustensiles	5,460	16,315	18,431
8. Appareils électriques	20,246	32,279	34,617
9. Brosses, balais, vadrouilles, etc.	15,408	17,414	17,428
10. Cosmétiques	33,389	50,102	54,353
11. Disques	8,308	14,453	18,140
12. Articles divers	36,826	48,050	51,250
Total	**490,985**	**614,303**	**645,586**

chiffre sensiblement inférieur aux 29.9 p. 100 enregistrés dix ans plus tôt. La part de ces sociétés dans le crédit consenti pour l'achat de véhicules utilitaires neufs a également diminué, passant de 31.7 p. 100 à 26.9 p. 100 entre 1959 et 1968.

Indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation mesure la variation, de mois en mois, des prix de détail des biens et services achetés par une vaste tranche de la population urbaine de revenu moyen. L'indice du prix d'un article est simplement le prix de cet article, à un moment donné, exprimé en pourcentage de son prix au cours d'une période de référence appelée d'ordinaire période de base. Cependant, on peut réunir les indices de plusieurs articles pour former un indice représentatif d'un groupe de biens et services. Ainsi, l'indice des prix à la consommation se rapporte à la grande variété de biens et services qu'achètent les familles canadiennes urbaines. Chaque mois et chaque année, il exprime les prix réunis de ces biens en pourcentage des prix de la période de base (1961).

Le groupe de biens et services compris dans l'indice constitue le « panier ». Des « poids » sont attribués aux indices de prix des divers articles afin de les réunir dans un indice général. La pondération reflète l'importance relative des articles de dépense des familles urbaines de taille et de revenu moyens. La quantité et la qualité des biens et services du panier ne changent pas, seuls les prix variant d'un mois à l'autre; l'indice mesure donc l'effet des variations des prix sur le coût d'achat du panier déterminé.

Le panier et les poids utilisés aujourd'hui se fondent sur les dépenses en 1957 de familles de deux à six personnes, gagnant de $2,500 à $7,000 et demeurant dans des villes de 30,000 habitants et plus. Le panier (poids fixé à 100) comprend les éléments suivants: alimentation (poids relatif, 27); habitation, dont logement et fonctionnement du ménage (32); habillement (11); transports (12); hygiène et soins personnels (7); divertissements et lecture (5); tabac et alcool (6).

Variations de l'indice, 1961-1968. De 1961 à 1968, l'indice des prix à la consommation s'est accru de 20.1 p. 100; en moyenne, l'augmentation annuelle s'est constamment accélérée pour passer de 1.2 p.100 au début de la période à 4.1 p. 100 en 1968. En 1966, 1967 et 1968, les prix à la consommation ont grimpé plus rapidement que jamais depuis 1951, époque de la guerre de Corée.

En 1967, l'indice des prix à la consommation s'établissait en moyenne à 115.4, soit 3.6 p. 100 de plus qu'en 1966 (111.4). En 1968, l'accélération de la hausse des prix à la consommation l'a fait passer à 120.1, soit une augmentation de 4.1 p. 100. En 1966-1968, les sept éléments de l'indice ont progressé, mais c'est l'important secteur de l'habitation qui a marqué la hausse la plus imposante (9.1 p. 100). Les charges de la propriété, après une hausse de 5.7 p. 100 en 1967, ont renchéri de nouveau de 7.2 p. 100 en 1968. Les loyers ont augmenté de 3.4 et de 4.4 p. 100 en 1967 et en 1968 respectivement. Les tarifs de l'électricité, en baisse de 1961 à 1966, ont grimpé en flèche de 12.6 p. 100 au cours des deux dernières années.

A Calgary, les clients du restaurant de la Tour Husky peuvent admirer un panorama magnifique, tout en mangeant. On perçoit les Rocheuses du côté ouest de la Tour.

Les Galeries d'Anjou, centre d'achats le plus grand du Québec, situées en banlieue de Montréal et abritant 85 magasins.

Les coopératives

Des coopératives, dont la plupart constituées en vertu de lois provinciales, existent dans les dix provinces du Canada. Certaines des plus grandes, dont les activités s'étendent à plusieurs provinces, sont constituées soit en vertu de la Loi fédérale sur les compagnies soit en vertu d'autres lois spéciales. L'entreprise coopérative englobe quatre secteurs principaux: la mise en marché et la vente, quelquefois après transformation, des denrées produites par les coopérateurs; l'achat et la vente, aux coopérateurs, de marchandises et de fournitures; la fabrication; enfin, des services tels que le transport, l'entreposage frigorifique, l'électricité, le pacage, etc. L'activité des coopératives locales (celles qui appartiennent directement à leurs membres) bénéficie de leur affiliation aux coopératives de gros; celles-ci servent d'organismes distributeurs et de centres de mise en marché pour les coopératives locales. C'est dans les régions rurales du Canada que les coopératives ont été le mieux accueillies; elles sont d'ailleurs en grande partie organisées au profit du secteur agricole de la population. Néanmoins, ces dernières années les coopératives ont fait des progrès dans les zones urbaines, surtout dans les provinces des Prairies où elles ont établi des supermarchés et des centres commerciaux.

En 1967, le chiffre d'affaires total des 2,517 coopératives locales s'est élevé à 2,180 millions de dollars. A la fin de cette année-là leur actif s'est chiffré à un milliard et le nombre d'actionnaires s'est établi à 1,700,000. Les coopératives de vente et d'achat sont intervenues pour 95 p. 100 du chiffre d'affaires.

Huit coopératives de gros ont déclaré un chiffre d'affaires total de 542 millions de dollars en 1967, ce qui comprend la mise en marché de produits agricoles (pour 193 millions) et les ventes de fournitures (pour 349 millions). Les bestiaux (100 millions) ont représenté plus de la moitié des produits

Bureau chef de la coopérative de crédit de Saskatoon (Sask.). Le 1er mars 1969, le nombre de ses actionnaires se chiffrait au-delà de 17,000.

écoulés, tandis que les principales fournitures vendues ont été les produits alimentaires (95 millions) et les provendes (83 millions).

Le programme d'aménagement des coopératives, instauré dans le Nord canadien en 1959 à l'intention de la population indigène, n'a cessé de gagner en popularité. A la fin de 1967, 22 coopératives étaient en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest et le Nouveau-Québec et 13 autres devaient être mises sur pied en 1968. Ces coopératives de l'Arctique ont joué un rôle considérable dans la commercialisation de l'artisanat indigène. En 1967, le total des ventes des coopératives de l'Arctique a dépassé deux millions de dollars et leur actif s'est élevé à $1,600,000, dont 50 p. 100 représentaient la part des membres.

Deux importants organismes nationaux travaillent ensemble pour améliorer le système coopératif, l'éducation des membres et la promotion; ce sont la *Co-operative Union of Canada*, dans les régions anglophones, et le Conseil canadien de la Coopération auprès des populations francophones.

Un certain nombre d'universités canadiennes offrent des cours sur le système coopératif, et quelques-unes s'intéressent à ce domaine dans le cadre de l'extension de l'enseignement: l'exemple le plus éminent est celui de l'Université Saint-François-Xavier, en Nouvelle-Écosse, qui, depuis le début des années 1930, dirige dans les Maritimes un programme d'éducation populaire dans le but d'organiser et d'appuyer les coopératives. Récemment, un enseignement universitaire de courte durée a été mis sur pied pour les directeurs et le personnel des coopératives. L'Institut international Coady a été fondé à l'Université Saint-François-Xavier en 1960. On y enseigne les principes et l'organisation du système coopératif à des étudiants de l'étranger, surtout des pays en voie de développement, où la coopération, fondée sur le principe « aide-toi toi-même », s'est avérée un régime économique très adapté. Le *Western Co-operative College*, en Saskatchewan, offre un enseignement de courte durée au personnel des coopératives ainsi que des cours de formation pour les étudiants étrangers. L'Institut coopératif Desjardins, à Québec, se spécialise dans l'animation sociale et l'éducation des adultes, à l'intention des coopérateurs québécois et des étudiants étrangers.

Commerce extérieur

Conformément à la tendance de la décennie précédente, le commerce extérieur du Canada a connu une nouvelle expansion en 1968, le total des échanges étant passé de 22,283 millions de dollars en 1967 à 25,920 millions. Les exportations globales sont passées de 11,411 millions en 1967 à 13,576 millions de dollars en 1968, soit 19 p. 100 de plus, et les importations se sont accrues de près de 14 p. 100, passant de 10,872 millions à 12,344 millions. Ainsi, l'excédent commercial du Canada (539 millions de dollars en 1967) a-t-il plus que doublé en 1968 pour atteindre 1,233 millions, le plus haut chiffre depuis la guerre. Les échanges commerciaux, dans leur ensemble, ont constitué 37 p. 100 du produit national brut du Canada en 1968.

Commerce extérieur du Canada, 1962-1968

Année	Exportations			Importations	Commerce	Balance commerciale
	Nationales	Réexportations	Total			
	(millions de dollars)					
1962	6,178.5	169.2	6,347.7	6,257.8	12,605.5	+ 89.9
1963	6,798.5	181.6	6,980.1	6,558.2	13,538.4	+ 421.9
1964	8,094.2	209.2	8,303.4	7,487.7	15,791.1	+ 815.7
1965	8,525.1	241.6	8,766.7	8,633.1	17,399.8	+ 133.5
1966	10,070.6	254.7	10,325.3	10,071.9	20,397.2	+ 253.4
1967	11,111.6	299.3	11,410.9	10,871.9	22,282.8	+ 539.0
1968	13,220.2	354.1	13,574.3	12,358.0	25,932.3	+1,216.3

La conjoncture internationale

En 1967, les États-Unis sont restés le principal pays commerçant du monde suivis, dans l'ordre, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, du Japon et du Canada. Le Canada s'est maintenu au cinquième rang de 1960 à 1966, mais a dû faire place au Japon en 1967, en raison du taux plus rapide de l'expansion du commerce nippon plutôt que d'un ralentissement du commerce canadien. Quant au chiffre du commerce par habitant, le Canada a dû là aussi céder sa place, — la septième, — pour passer au huitième rang. Néanmoins, le chiffre du commerce par habitant au Canada est l'un des plus élevés parmi les grandes nations commerçantes.

Principaux pays commerçants, selon la valeur du commerce et le commerce par habitant, 1966 et 1967

Détail	Exportations (f.o.b.)		Importations (c.i.f.)		Commerce total	
	1966	1967	1966	1967	1966	1967
	Valeur du commerce (millions de dollars des É.-U.)					
Commerce mondial[1]	181,400	190,300	192,100	202,100	373,500	392,400
États-Unis	30,434[2]	31,627[2]	27,747	29,125	58,181[2]	60,752[2]
Rép. féd. d'Allemagne	20,145	21,748	18,036	17,365	38,181	39,113
Royaume-Uni	14,676	14,321	16,651	17,796	31,327	32,117
France	10,890	11,381	11,843	12,381	22,733	23,762
Japon	9,777	10,442	9,524	11,664	19,301	22,106
Canada	9,988	11,027	10,170	10,934	20,158	21,961
Italie	8,038	8,702	8,589	9,697	16,627	18,399
Pays-Bas	6,751	7,286	8,016	8,336	14,767	15,625
Belgique et Luxembourg	6,629	7,032	7,174	7,176	14,003	14,258
Suède	4,266	4,528	4,582	4,703	8,848	9,231
	Commerce par habitant[3] (dollars des États-Unis)					
Belgique et Luxembourg	692	707	727	722	1,420	1,434
Singapour	556	582	694	736	1,270	1,319
Suisse	541	583	652	628	1,193	1,271
Pays-Bas	542	580	644	663	1,186	1,243
Norvège	417	459	641	726	1,057	1,185
Danemark	512	524	626	651	1,137	1,175
Suède	546	575	587	598	1,133	1,173
Canada	499	539	508	535	1,007	1,074
Hong-kong	356	398	476	474	832	872
Trinité et Tobago	429	440	454	409	883	849

Source: Fonds monétaire international, Statistiques financières internationales.

[1] Tous les pays à l'exclusion de la Chine, de l'U.R.S.S. et des pays d'Europe de l'Est qui ne font pas rapport de leur commerce. [2] Y compris l'assistance militaire à d'autres pays. [3] Pays commerçants répertoriés par le F.M.I.; en outre, sont compris Aden, les Pays-Bas, les Antilles, et certains pays dont ni les exportations ni les importations ont atteint une valeur de 100 millions de dollars (É.-U.) en 1967.

L'essor du commerce extérieur du Canada résulte du concours de plusieurs facteurs favorables, dont l'expansion du commerce international, les conditions généralement bonnes dans les pays industriels et surtout l'expansion soutenue aux États-Unis, principal client et fournisseur du Canada. L'Accord canado-américain sur l'automobile de 1965 s'est révélé le principal élément de la croissance du commerce entre les deux pays depuis trois ou quatre ans.

Groupements économiques régionaux

La position concurrentielle du Canada dans le commerce mondial dépendant non seulement de ses propres gains de productivité, mais aussi de la conjoncture économique internationale, il n'est pas sans intérêt d'examiner

brièvement l'évolution récente de la situation dans les groupements économiques régionaux.

La Communauté économique européenne (CEE), comprenant la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, est passée, le 1er juillet 1968, à la troisième étape de son intégration douanière. Ce qui restait des tarifs frappant l'importation de marchandises industrielles a été aboli et un tarif extérieur commun est entré en vigueur contre les importations des pays ne faisant pas partie du groupe. Des difficultés provisoires ont contraint la France à contrôler ses importations d'automobiles, de textiles et d'acier, et, plus tard dans l'année, la sortie des devises étrangères, afin de réduire les pressions sur sa balance des paiements. Pour sa part, la République fédérale d'Allemagne a consenti à réduire ses droits sur les importations et à diminuer les ristournes sur les exportations afin de réduire l'ampleur de son excédent commercial.

L'association européenne de libre-échange (A.E.L.É.), constituée par le Royaume-Uni, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse, a porté à terme son principal programme de réductions des tarifs et des contingentements, en abolissant les derniers 20 p. 100 de protection tarifaire frappant les biens industriels. Le Royaume-Uni, le plus influent des membres de l'A.E.L.É., a échoué encore une fois, en 1967, dans ses efforts pour devenir membre de la CEE.

Sur une île d'une superficie de 50 acres à Roberts Bank, à 20 milles au sud de Vancouver (C.-B.), on aménage de vastes installations portuaires. Une fois les travaux terminés (en 1970), le port manutentionnera les expéditions du charbon outre-mer.

Les cargos montant le Saint-Laurent vers Montréal et descendant le fleuve en partance de ce port passent sous ce pont à Trois-Rivières.

Tendances du commerce international du Canada

La demande mondiale est demeurée très forte en 1968, si bien que les exportations canadiennes ont augmenté dans la proportion sans précédent de 19 p. 100 durant l'année. Les prix à l'exportation se sont accrus de 3.4 p. 100 en 1968 contre 2 p. 100 un an plus tôt. Les prix à l'importation, cependant, n'ont subi que des hausses de 2.3 p. 100 en 1968 et 0.6 p. 100 en 1967. Les gains plus considérables dans les prix à l'exportation durant les deux années ont amené un accroissement des recettes sur les biens exportés. Ces augmentations, et les avances plus lentes des prix à l'importation, ont contribué au progrès de l'excédent commercial du Canada ainsi qu'à l'amélioration du taux de ses échanges internationaux.

Les exportations. La composition des exportations canadiennes change continuellement depuis un certain nombre d'années. Le papier journal et les produits de l'automobile sont maintenant en tête de la liste des produits exportés, et cela témoigne du fait que le Canada s'écarte de son rôle traditionnel d'exportateur de matières premières. Les exportations de matières brutes, tout en augmentant en termes absolus, ne représentent plus le gros des expéditions canadiennes vers l'étranger: les matières travaillées et les produits finis en prennent une part toujours plus importante. En 1958, les

exportations de matières brutes représentaient 37 p. 100 du total, et les matières travaillées et les produits finis 50 et 13 p. 100 respectivement. En revanche, selon les statistiques du commerce, les exportations de matières premières se sont élevées en 1968 à 27 p. 100, celles des matières travaillées à près de 40 p. 100 et celles des produits finis à 31 p. 100 du total national.

Les exportations globales (y compris les réexportations) ont atteint 11,411 millions de dollars en 1967 et 13,574 millions en 1968, représentant ainsi des hausses d'année en année de 11 et 19 p. 100 respectivement. Les exportations de bétail sur pied ont marqué la plus forte avance relative (30 p. 100), leur valeur étant passée de 42 millions de dollars en 1967 à 59 millions en 1968. Toutefois, l'augmentation de 37 p. 100 de la valeur des produits finis, notamment d'automobiles, qui sont passés de 3,107 millions de dollars à 4,244 millions, était encore plus importante. Il y avait également d'autres progrès marqués, dans les matières travaillées (notamment le mazout et les produits chimiques) et les matières premières (comme le charbon et le pétrole brut), et ces secteurs ont enregistré des augmentations de 17 et 15 p. 100 respectivement. Seules les exportations des aliments, des provendes, des boissons et du tabac ont subi une baisse, mais elle fut de 3 p. 100 seulement.

Au cours de 1968, les exportations d'automobiles et accessoires (y compris les voitures particulières et les châssis, les autres véhicules automobiles, les moteurs de véhicules automobiles et leurs pièces, et les pièces de véhicules automobiles autres que les pièces de moteurs) se sont accrues de 55 p. 100. Les gains dans ce secteur, qui étaient de 74 p. 100 en 1967, de 179 p. 100 en 1966 et de 101 p. 100 en 1965, semblent ralentir à mesure que l'industrie s'adapte à l'Accord canado-américain de 1965 sur l'automobile.

Les expéditions fortement accrues des produits de l'industrie automobile, dont la valeur a atteint 2,638 millions de dollars en 1968, ont porté ces exportations au premier rang, pour devancer le papier journal et le blé. Au deuxième rang, le papier journal a marqué une légère augmentation de près de 4 p. 100, pour atteindre une valeur d'exportation de 990 millions de dollars. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et le Japon ont absorbé la plus grande partie de l'accroissement.

Les expéditions de blé, tant à titre commercial que sous forme d'assistance économique, ont encore diminué, malgré des ventes considérables à la République populaire de Chine. Des achats d'ampleur moindre de la part du Royaume-Uni et de l'Union soviétique et des expéditions moins considérables à titre d'aide économique à l'Inde expliquent en grande partie la baisse. Les exportations totales de blé ont été évaluées à 684 millions de dollars en 1968 au regard de 742 millions l'année précédente et 1,061 millions en 1966, et elles sont à leur plus bas niveau depuis 1963. Ces chiffres montrent à quel point les exportations de blé dépendent des récoltes dans les principaux pays importateurs.

Les exportations de pâtes se sont chiffrées à 628 millions de dollars en 1968, soit 15.5 p. 100 de plus qu'en 1967. Les États-Unis sont de loin le plus important acheteur de ce produit et ils ont répondu pour 425 millions de dollars des exportations canadiennes, soit 11 p. 100 de plus qu'en 1967. Parmi les autres clients importants, le Japon en a acheté pour près de 50 millions (une augmentation de 27 p. 100 sur l'année précédente), le Royaume-Uni pour 38 millions (hausse de 18 p. 100), l'Allemagne pour 27 millions (soit 57 p. 100 de plus) et les Pays-Bas et l'Italie pour plus de 21 millions chacun.

A Windsor, des machines agricoles fabriquées en Ontario attendent d'être exportées vers les États-Unis. A l'arrière-plan, la ville de Detroit.

Les exportations de bois de construction (bois tendre) ont augmenté de plus de 31 p. 100 pour atteindre 628 millions de dollars en 1968. La plupart des clients ont acheté davantage, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon ayant été les plus importants acheteurs au cours de l'année.

Les exportations de pétrole brut, entièrement vers les États-Unis, se sont accrues de plus de 12 p. 100 durant l'année, pour atteindre 446 millions de dollars.

Les expéditions d'aluminium y compris les alliages ont connu une hausse de près de 12 p. 100 en 1968. Près de la moitié de ces exportations étaient destinées aux États-Unis; le Royaume-Uni, le Japon et la République sud-africaine ont absorbé le reste. Les ventes de minerai de fer et de concentrés ont été de presque 16 p. 100 plus élevées en 1968. Les exportations de cuivre et de ses alliages se sont accrues de plus de 12 p. 100 et celles des minerais et concentrés de cuivre ont augmenté de 49 p. 100. Le nickel et ses alliages ont gagné 7 p. 100, et les minerais et concentrés de nickel, 28 p. 100. Le Japon et la Norvège ont été les principaux acheteurs. Les exportations des pièces d'avions, sauf les moteurs, ont augmenté de 9 p. 100 durant 1968, progression

Le blé récolté dans les Prairies est emmagasiné dans d'immenses silos avant d'être expédié vers d'autres régions du Canada ou vers l'étranger.

Principales exportations canadiennes, 1964 à 1968

Produit	1964	1965	1966	1967	1968
	(milliers de dollars)				
Automobiles et accessoires	177,386	355,975	993,596	1,730,068	2,637,876
Voitures particulières et châssis	67,667	148,643	429,624	879,395	1,357,019
Pièces de véhicules automobiles, sans les moteurs	63,959	128,444	252,858	365,104	556,154
Autres véhicules automobiles	14,474	34,530	173,257	326,662	477,992
Moteurs de véhicules et pièces	31,286	44,358	137,857	158,907	246,711
Papier journal	834,646	869,586	968,224	955,261	989,831
Blé	1,023,516	840,175	1,061,024	741,878	684,469
Pâte de bois (et pâtes semblables)	460,854	493,501	520,068	543,433	627,874
Bois de construction (bois tendre)	449,732	457,967	439,569	474,604	623,414
Pétrole brut	262,023	279,956	321,661	397,875	446,413
Aluminium et ses alliages	317,937	360,965	372,275	398,910	445,128
Minerai et concentrés de fer	356,007	360,819	369,009	383,063	443,202
Cuivre et ses alliages	190,363	194,850	266,067	336,723	378,216
Minerai, concentrés et rebuts de nickel	166,036	189,336	186,725	203,981	261,030
Nickel et ses alliages	190,145	207,864	212,433	229,297	245,433
Minerai, concentrés et rebuts de cuivre	65,573	77,831	130,898	157,464	233,343
Pièces d'avions (sauf moteurs)	52,986	53,250	118,090	183,312	199,751
Amiante non ouvré	155,706	158,657	182,484	172,397	192,896
Engrais et matières fertilisantes	86,750	111,831	139,560	154,623	168,882
Matériel de communications et matériel assimilé	43,258	62,457	80,097	97,894	164,702
Whisky	102,820	116,983	127,508	141,514	158,253
Gaz naturel	97,609	104,280	108,750	123,664	157,204
Tôles, feuilles et feuillards d'acier	71,708	78,140	76,956	88,795	109,136
Moteurs d'avions et pièces	43,664	48,521	72,658	94,307	107,288

très inférieure à l'augmentation de 55 p. 100 en 1967; la majeure partie de ces expéditions était destinée aux États-Unis.

En résumé, les exportations de tous les principaux groupes de marchandises, sauf le blé, ont été beaucoup plus élevées en 1968 qu'en 1967.

Importations. Près des deux tiers de toutes les importations canadiennes sont des produits ouvrés ou des produits finis prêts à l'usage définitif, et plus d'un cinquième sont des produits partiellement ouvrés devant subir une transformation plus poussée au Canada avant d'être offerts à la consommation. Les importations de produits de l'industrie automobile viennent au premier rang. Elles ont atteint 3,001 millions de dollars en 1968, soit 41 p. 100 de plus qu'en 1967. Le pétrole brut vient au second rang avec une valeur de 373 millions de dollars, augmentation de près de 5 p. 100. Près des deux tiers du pétrole proviennent du Venezuela. Au troisième rang se placent les importations d'avions (moteurs compris), dont la valeur s'est élevée à 234 millions de dollars, soit une augmentation de 58 p. 100 par rapport à l'année précédente. Vient ensuite le matériel de communications et l'équipement connexe, pour 166 millions de dollars, en hausse de près de 8 p. 100 sur la période précédente. Parmi les autres importations notables, on compte d'autres produits finis, le charbon, le matériel et les outils divers, et le mazout. La persistance de conditions économiques favorables, en 1968, a encouragé l'augmentation des achats à l'étranger, comme en fait foi l'accroissement des importations pour les principaux groupes de marchandises.

Principales importations, 1964 à 1968

Produit	1964	1965	1966	1967	1968
	(milliers de dollars)				
Automobiles et accessoires	817,822	1,124,781	1,580,655	2,168,363	3,000,856
Pièces de véhicules (sauf moteurs)	539,777	683,025	844,995	998,257	1,342,300
Nouvelles conduites intérieures	107,870	196,159	348,632	669,706	940,986
Moteurs de véhicules	30,083	54,927	111,749	144,509	244,462
Camions, tracteurs de camions et châssis	14,152	29,788	69,954	120,731	167,501
Pièces de moteurs de véhicules	72,315	80,797	91,823	91,344	109,849
Autres véhicules à moteur	22,786	37,925	51,006	54,218	72,465
Décapotables, toiture toile, neuves	18,333	24,048	33,526	47,775	58,850
Autres voitures particulières et châssis	12,526	18,112	28,970	41,823	64,443
Pétrole brut	320,637	312,259	299,001	355,416	372,586
Avions (y compris moteurs)	18,327	76,400	73,037	147,509	233,704
Matériel de communications et matériel assimilé	84,042	94,230	139,410	153,972	166,023
Autres produits finis non comestibles	74,819	84,022	100,925	130,808	160,742
Charbon	86,472	126,200	141,038	145,544	160,390
Matériel divers et outils	96,157	105,001	119,551	130,366	143,697
Mazout	76,986	109,395	102,775	119,824	142,497
Produits chimiques organiques	93,918	106,649	106,571	116,003	129,036
Autres appareils de laboratoire pour mesurer, etc.	74,978	95,169	94,815	113,134	127,440
Pièces d'avions, sauf moteurs	68,670	69,233	83,350	109,965	115,944
Autres produits chimiques	69,360	80,189	86,978	99,287	112,252
Calculatrices électroniques	30,311	50,510	93,495	115,902	108,606
Livres et brochures	55,653	68,597	77,905	96,232	105,392
Tôles, feuilles et feuillards d'acier	121,587	155,745	117,008	117,230	103,175
Tracteurs à roues, neufs	97,635	103,205	134,217	133,845	100,417
Matières plastiques non formées	61,583	68,972	74,140	80,868	99,433
Autres produits de photographie	44,665	59,051	68,732	94,730	93,329
Autres machines et matériel de bureau	61,975	59,144	78,671	88,971	91,447
Aluminium, y compris les alliages	39,584	49,348	72,140	65,492	89,816

Principaux clients et fournisseurs

Les échanges avec les États-Unis représentent près des deux tiers de tout le commerce extérieur du Canada. La proportion des exportations vers le sud n'a cessé de croître et en 1968 a représenté 67 p. 100 du total. D'autre part, les importations provenant des États-Unis représentent 73 p. 100 de tous les achats hors du Canada. Le Royaume-Uni, deuxième client et fournisseur en importance, a reçu environ 9 p. 100 de l'ensemble des exportations et, en retour, a fourni près de 6 p. 100 des importations. Un autre débouché important pour les marchandises canadiennes est le Japon, qui a acheté plus de 4 p. 100 des marchandises exportées et a vendu environ 3 p. 100 du total des importations. Le commerce avec la Républque fédérale d'Allemagne, quatrième client du Canada, a beaucoup augmenté en 1968. Les expéditions vers l'Allemagne se sont accrues de 29 p. 100 durant la période et les importations, de 16 p. 100. Parmi les principaux partenaires commerciaux, on relève aussi les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg, l'Italie, l'Union soviétique, la Norvège, l'Inde et le Venezuela; tous ces pays ont importé pour plus de 100 millions de dollars de marchandises canadiennes. Le Venezuela, quatrième

Chargement de bois d'œuvre au port de Vancouver (C.-B.). En 1968, 20 p. 100 de toutes les exportations canadiennes ont été acheminées par des ports de la Colombie-Britannique. Sur ce total, 80 p. 100 ont emprunté le port de Vancouver.

source d'importations, a vu sa part augmenter de près de 30 p. 100 par rapport à 1967; la République fédérale d'Allemagne le suit, devançant la France et l'Italie, qui ont exporté au Canada pour plus de 100 millions de dollars.

Les échanges entre le Canada et les pays de la CEE ont augmenté considérablement durant l'année à l'étude. Les exportations, gagnant de 10.5 p. 100, ont atteint 748 millions de dollars, et les importations, après une hausse de près de 6 p. 100, se sont établies à 662 millions de dollars. Les plus fortes augmentations, dans les exportations du Canada vers les pays de la CEE, ont été celles des exportations vers la République fédérale d'Allemagne, dont le montant a été porté de 178 millions de dollars à 229 millions (soit près de 29 p. 100 de plus) et vers la Belgique et le Luxembourg, où la valeur totale est passée de 101 à 127 millions de dollars (soit une hausse de plus de 26 p. 100).

Au cours de 1968, les importations en provenance des pays de la CEE se sont accrues de près de 6 p. 100, partant de 627 millions pour atteindre 662 millions de dollars. Les pays qui ont le plus contribué à cette augmentation sont la République fédérale d'Allemagne, dont le total s'est établi à 299 millions, soit 42 millions de dollars ou plus de 16 p. 100 au-dessus du niveau de 1967, et les Pays-Bas, qui ont acheté pour près de 69 millions de dollars en 1968, soit près de 7 p. 100 de plus qu'en 1967. La France, la Belgique et le Luxembourg ont diminué leurs achats de marchandises canadiennes en 1968.

Du plomb canadien est déchargé dans une fabrique électronique de Yokohama, au Japon. Actuellement, les matières brutes, comme les minéraux, forment le gros des exportations canadiennes vers ce pays.

Exportations canadiennes par principal pays acheteur, 1964 à 1968

Pays	1964	1965	1966	1967	1968
			(milliers de dollars)		
États-Unis	4,271,059	4,840,458	6,027,722	7,079,396	8,891,998
Royaume-Uni	1,199,779	1,174,309	1,122,574	1,169,053	1,209,592
Japon	330,234	316,187	393,892	572,156	606,787
République fédérale d'Allemagne	211,360	189,493	176,800	177,955	228,870
Australie	145,812	140,372	117,359	156,249	185,717
Pays-Bas	101,582	127,766	143,113	176,431	179,525
République populaire de Chine	136,263	105,131	184,879	91,306	163,243
Italie	62,236	93,223	114,787	141,439	131,210
Belgique et Luxembourg	100,535	128,011	117,505	100,800	127,380
Norvège	67,582	82,456	107,014	87,423	116,323
Inde	64,042	58,453	107,662	140,592	111,255
Venezuela	64,075	73,045	75,958	82,049	102,471
Union des républiques socialistes soviétiques	315,943	197,362	320,605	128,663	88,569
France	79,433	87,273	84,541	80,608	81,384
République d'Afrique du Sud	69,166	76,226	74,393	77,690	68,341
Mexique	65,151	51,006	52,145	49,202	54,589
Cuba	60,930	52,594	81,436	42,390	44,988
Espagne	21,235	33,825	36,900	39,623	41,114
Jamaïque	28,942	30,280	33,500	39,080	34,378
Nouvelle-Zélande	33,714	36,845	41,750	40,742	31,842

Importations canadiennes par principal pays d'origine, 1964 à 1968

Pays	1964	1965	1966	1967	1968
	(milliers de dollars)				
États-Unis	5,164,285	6,044,831	7,135,611	8,016,341	9,057,100
Royaume-Uni	573,995	619,058	644,741	673,050	696,085
Japon	174,388	230,144	253,051	304,768	360,180
Venezuela	270,621	254,670	215,059	276,327	357,862
République fédérale d'Allemagne	170,392	209,517	235,207	256,879	298,869
France	68,687	96,103	106,651	130,080	121,647
Italie	67,462	80,279	86,718	110,269	114,492
Suède	38,794	55,568	72,541	76,242	78,091
Australie	59,827	47,372	59,573	64,471	75,990
Pays-Bas	39,933	56,274	60,489	64,783	69,052
Suisse	36,932	43,986	50,279	66,022	64,326
Hong-kong	26,321	31,043	38,911	51,040	56,354
Belgique et Luxembourg	59,198	72,027	61,555	64,620	57,520
Mexique	23,186	27,247	33,539	29,535	52,167
Antilles néerlandaises	34,885	43,341	38,511	60,293	49,658
République d'Afrique du Sud	28,777	27,113	27,641	37,060	39,315
Norvège	27,335	33,641	33,774	33,761	39,204
Brésil	39,533	35,573	35,777	31,436	38,725
Inde	36,121	43,424	40,093	42,774	38,304
Arabie Saoudite	18,553	42,114	32,553	30,967	36,187

Des éléments destinés à un aménagement thermo-électrique en Australie sont chargés à Montréal.

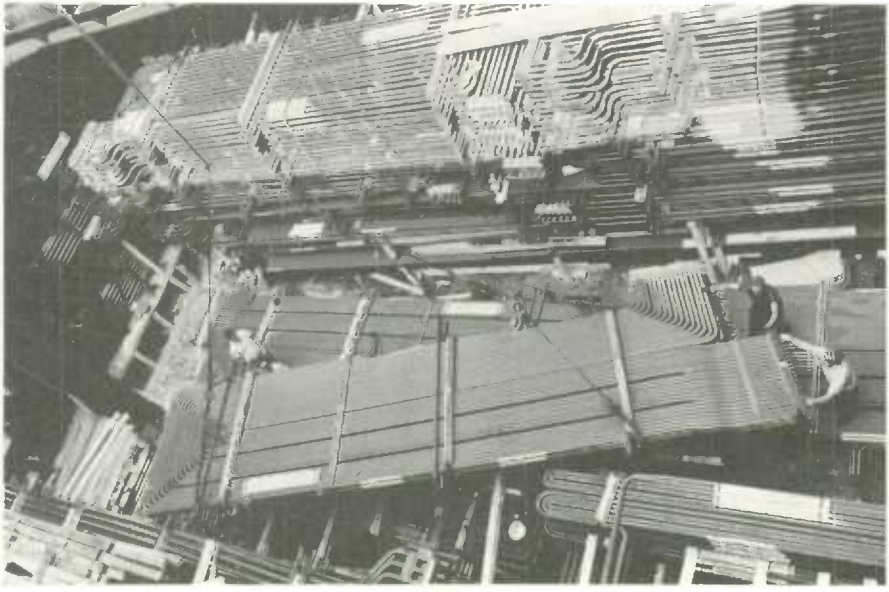

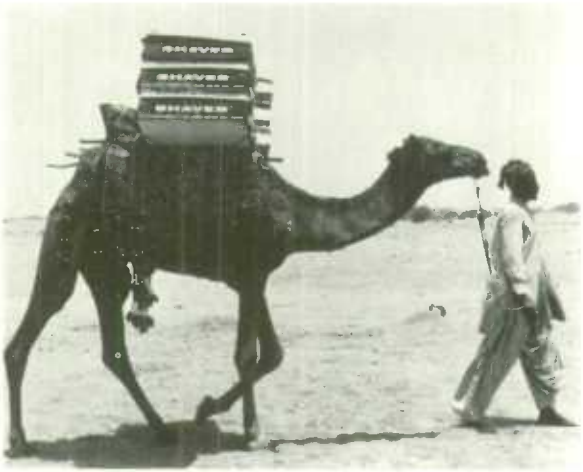

Des poussins d'élevage, âgés d'un jour et issus d'une race primée, sont expédiés de Galt (Ont.) un peu partout dans le monde. Sur la photo, quelques poussins arrivent à destination, au Pakistan.

Balance des paiements internationaux

A chaque heure du jour et de la nuit, des marchandises arrivent au Canada ou en sortent par train, par camion, par bateau, par avion et par pipeline. Pour subvenir à leurs besoins quotidiens, les Canadiens doivent compter sur la main-d'oeuvre et les produits venant de toutes les parties du monde. Tandis que ce volume considérable de biens et de services arrive au Canada, il en sort une quantité imposante, quoique moindre.

Malgré son importance, ce trafic de marchandises a représenté ces dernières années moins des deux tiers des transactions internationales du Canada. Les Canadiens retirent de fortes sommes de la prestation de leurs services et de leurs épargnes à des non-résidents, mais le Canada doit faire des paiements encore plus considérables pour les services et les épargnes fournis par des non-résidents. En plus de ces échanges internationaux, d'environ $1,500 par année pour chaque Canadien, de fortes sommes font l'objet d'investissements, d'emprunts et de prêts entre le Canada et les pays étrangers.

Les achats du Canada en biens et en services à l'étranger ont constamment dépassé les ventes par une marge appréciable. Ce déséquilibre tient au fort volume des investissements étrangers dans l'industrie canadienne, aux emprunts des provinces et des municipalités et aussi à l'afflux considérable de capitaux à court terme sur le marché de l'argent de plus en plus complexe au Canada. Ces entrées de capitaux vont de pair avec la croissance et le développement de l'économie, ce qui stimule d'autant une demande accrue de biens et de services étrangers.

La balance des paiements accuse un déficit chaque année depuis 1953; chaque année de 1956 à 1960, ce déficit a varié entre 1,100 millions de dollars et 1,500 millions. Les plus gros déficits se sont produits vers la fin de 1956, au début de 1957 et, de nouveau, en 1959. Ces deux périodes furent marquées par une activité économique intense.

Le déficit des échanges de biens et de services a diminué au début des années 1960, s'établissant à environ 425 millions de dollars en 1964. Les expéditions de blé vers l'Union soviétique, la Chine continentale et d'autres pays communistes ont amené une hausse de l'excédent au chapitre des mar-

chandises; cette hausse a dépassé 700 millions en 1964, alors que les paiements nets au chapitre des invisibles ont été d'environ un milliard.

Toutefois, l'augmentation du déficit des invisibles, ajoutée au fléchissement des échanges excédentaires de marchandises, a porté le déficit du compte courant à environ 1,130 millions en 1965 et en 1966. Dans l'ensemble, le changement est attribuable à la hausse des paiements nets d'intérêts et de dividendes, à l'expansion de l'aide économique à l'étranger et à l'accroissement plus rapide des importations par rapport aux exportations. A la suite d'augmentations semblables des recettes et des paiements, le déficit du Canada au compte des voyages s'est établi, pour les années 1964 à 1966, à un niveau moyen d'environ 55 millions. En 1967, cependant, le déficit global a fléchi considérablement pour s'établir à environ 550 millions à la suite d'une augmentation de l'excédent des échanges de marchandises et en raison des recettes accrues provenant des visiteurs étrangers à l'Expo 67 et aux autres manifestations du Centennaire. Une autre réduction de l'ensemble du déficit du compte courant est survenue en 1968, attribuable en grande partie à un excédent croissant au compte des échanges de marchandises.

Le déficit au titre des transactions de services a néanmoins continué de croître inexorablement. De nombreux facteurs ont contribué à la croissance de cet élément très important des échanges internationaux du Canada. L'augmentation du revenu personnel a permis aux Canadiens de dépenser de plus en plus pour des services offerts par des non-résidents, y compris les voyages. Les transferts d'argent se sont accrus avec l'augmentation du nombre de Néo-Canadiens ayant des parents à l'étranger. Les entreprises conjointes de défense et l'aide aux pays en voie de développement ont provoqué une hausse des dépenses du Canada à l'étranger, tout comme les transactions dans le réseau croissant des investissements internationaux.

Les paiements d'intérêts et de dividendes ont constitué l'élément le plus important du déficit au compte des invisibles. Ces paiements reflètent une partie du coût du financement des déficits accumulés durant les années passées. Ajoutées à divers revenus de placements, ces transactions se sont soldées ces dernières années par des paiements nets allant jusqu'à 900 mil-

L'armée de l'air du Brésil a passé une commande de plusieurs millions de dollars pour 12 avions du type Buffalo. L'exécution de cette commande permettra de mieux équilibrer la balance commerciale du Canada.

lions de dollars par an. Certaines répercussions des importations massives de capitaux de non-résidents ne se sont pas encore fait pleinement sentir. Une grande partie des revenus payables aux non-résidents ont été réinvestis au Canada, tandis que nombre de nouvelles entreprises n'ont pas encore assez progressé pour produire des dividendes. L'accroissement des relations financières internationales s'est aussi traduit par une augmentation des paiements des succursales et filiales de sociétés, pour services administratifs et autres fournis par l'étranger. Les paiements nets de ce genre, y compris ceux des entreprises commerciales non affiliées, ont augmenté et sont bien supérieurs à 200 millions de dollars par année.

Bien que le financement du déficit au compte courant se soit accompli en majeure partie avec peu de difficulté, la situation financière du Canada sur le plan international a subi, ces dernières années, des secousses sérieuses mais de courte durée. La crise de confiance de 1962 a été résolue par des mesures de redressement prises par le Canada qui a en outre bénéficié de l'aide internationale. La réaction défavorable qui s'est faite sentir sur les marchés financiers du Canada lorsque les États-Unis eurent adopté en 1963 des impôts spéciaux pour améliorer leur balance des paiements s'est atténuée après qu'ils eurent accordé une exemption à l'égard de la vente de nouvelles émissions canadiennes aux États-Unis. Des modifications et extensions apportées subséquemment au programme relatif à la balance des paiements des États-Unis ont suscité de nouvelles inquiétudes au Canada, mais les deux gouvernements se sont entendus sur un *modus vivendi*. Néanmoins, l'application de ces ententes a en même temps imposé certaines contraintes à la liberté du Canada en matière de politique financière et économique. D'autres facteurs internationaux se rattachant au problème de la balance des paiements des États-Unis, surtout le rôle de l'or et des réserves de devises ainsi que les questions connexes de liquidité, ont abouti à une série de crises qui ont débuté au cours de l'été 1967 et ont persisté jusqu'en 1968. Durant cette période, le dollar canadien a subi des pressions fort sérieuses au cours des premiers mois de 1968.

Des réfrigérateurs fabriqués au Canada en montre dans un magasin de Port of Spain, à la Trinité. Bien que la production intérieure satisfasse de plus en plus aux besoins locaux, les appareils électriques d'origine canadienne trouvent encore des débouchés dans ce pays.

A New York, le couturier canadien John Warden présente une de ses créations à un défilé de mode.

Balance des investissements

L'augmentation sensible des investissements étrangers au Canada depuis dix ans a porté la dette nette internationale du Canada de 8 milliards de dollars à la fin de 1955 à environ 22 milliards à la fin de 1965, ce qui représente $1,000 environ pour chaque homme, femme et enfant au Canada.

Le passif brut du Canada à l'étranger se chiffre à plus de 35 milliards, dont près de la moitié en investissements directs de l'étranger dans des entreprises canadiennes d'obédience étrangère. Une bonne partie du solde comprend des actions de sociétés canadiennes et des obligations des gouvernements et municipalités détenues par des non-résidents.

En même temps, l'actif brut du Canada à l'étranger a dépassé 13 milliards de dollars, dont plus de 4 milliards en prêts gouvernementaux aux pays d'outre-mer, en souscriptions aux organismes financiers internationaux et en avoirs en or et en devises étrangères.

La nécessité de recourir aux sources étrangères pour certains genres de capitaux et les avantages particuliers qu'ils offrent ont souvent placé l'industrie canadienne dans une situation d'appartenance et de direction étrangères unique dans l'histoire économique. A la fin de 1963, les placements étrangers représentaient 64 p. 100 de la propriété et 74 p. 100 de la direction de l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel. L'industrie minière appartenait à l'étranger dans la proportion de 59 p. 100. L'étranger possédait les industries manufacturières (sans les raffineries de pétrole) à raison de 54 p. 100 et les dirigeait dans la proportion de 60 p. 100. Le degré d'appartenance et de direction étrangères varie considérablement d'un secteur à l'autre. Si l'étranger s'est introduit dans les industries pétrolière, minière et manufacturière, les Canadiens possèdent et dirigent, dans une plus grande mesure, d'autres secteurs de la richesse nationale (services d'utilité publique, commerce, construction domiciliaire et capital social).

Une très grande partie du capital étranger au Canada a pris la forme de capital de participation. Comme les recettes sont mises en réserve, les investissements étrangers augmentent chaque année de quelques centaines de millions de dollars de plus que le capital réellement importé. De fait, durant l'après-guerre et jusqu'à la fin de 1964, les recettes accumulées par les actionnaires étrangers, mais volontairement conservées au Canada pour réinvestissement, se sont élevées à environ cinq milliards de dollars. En outre, les transferts réels d'intérêts et de dividendes au cours des dernières années

ont dépassé le milliard chaque année. L'importance des bénéfices des sociétés allant aux étrangers marque le rôle important que remplissent les capitaux étrangers dans le développement de l'économie canadienne.

Tourisme

Le tourisme au Canada a connu une année extraordinaire à l'occasion des fêtes du Centenaire. Selon des estimations provisoires, les étrangers ont dépensé au Canada plus de 1,250 millions de dollars. Les dépenses des Canadiens à l'étranger ont fléchi quelque peu; elles sont estimées à moins de $900 millions. Le nombre important de visiteurs étrangers a provoqué un excédent sans précédent de quelque 400 millions de dollars au compte du tourisme dans la balance internationale des paiements du Canada. On estime qu'en 1968 les dépenses se seront maintenues aux environs du milliard de dollars, avec un léger écart entre l'actif et le passif, soit un léger excédent ou déficit. Les dépenses citées comprennent les frais de transport; les droits de passage versés aux transporteurs canadiens par les non-immigrants sont classés comme recettes et ceux versés aux transporteurs étrangers par des Canadiens, comme dépenses.

Balance des paiements au titre des voyages, 1963 à 1967

Détail	1963	1964	1965	1966	1967[1]
	(millions de dollars)				
États-Unis					
Actif (recettes)	549	590	660	730	1,158
Passif (dépenses)[2]	388	481	548	628	609
Solde	+161	+109	+112	+102	+549
Pays d'outre-mer					
Actif (recettes)	60	72	87	110	146
Passif (dépenses)	197	231	248	272	268
Solde	—137	—159	—161	—162	—122
Tous pays					
Actif (recettes)	609	662	747	840	1,304
Passif (dépenses)	585	712	796	900	877
Solde	+ 24	— 50	— 49	— 60	+427

[1] Chiffres provisoires sujets à révision. [2] Comprend Hawaii.

Les visiteurs au Canada. Attirés par les manifestations du Centenaire, Expo 67, les Jeux panaméricains et d'autres célébrations, les visiteurs ont envahi le Canada en nombre sans précédent. En 1967, 40,500,000 non-immigrants sont entrés au Canada comparativement à 35,700,000 en 1966, soit une augmentation de 13.4 p. 100.

Le nombre de visiteurs en provenance des États-Unis s'élevait à 39,975,600 dont 24,511,200 entrés et repartis le même jour, et 15,464,400 ayant séjourné une nuit ou plus. Les visiteurs d'un jour peuvent être appelés visiteurs à court terme, alors que ceux qui restent plus longtemps sont normalement considérés comme touristes. La plupart des visiteurs viennent en voiture. En 1967, 12,212,800 voitures au total ont transporté au Canada 31,582,700 visiteurs en provenance des États-Unis, ce qui représente une augmentation de 17.5 p. 100 par rapport à 1966. De ce total, 12,597,200 ont passé une nuit ou plus au Canada, alors que 18,985,500 voyageurs sont venus et repartis

Le pavillon des États-Unis à l'Expo 67 de Montréal — immense sphère « géodésique » conçue par l'architecte Buckminster Fuller — attire toujours les visiteurs de la foire d'été « Terre des Hommes ».

le même jour. En 1967, les voyages autres qu'en automobile en provenance des États-Unis ont été beaucoup plus nombreux. Les déplacements en autocar ont plus que doublé et l'on a enregistré 1,457,800 entrées de visiteurs. Les voyages par avion se sont accrus de 65.8 p. 100 par rapport à 1966. En 1967, on a compté un total de 1,177,100 voyageurs entrant au Canada par avion en provenance des États-Unis. Le nombre de résidents des États-Unis venus au Canada par train et par bateau s'est élevé à 253,500 et 607,100 respectivement, soit des augmentations de 23.3 et 10.1 p. 100 respectivement.

Les visiteurs des pays d'outre-mer ont atteint le nombre de 539,000; ce chiffre comprend ceux qui sont venus directement et ceux qui sont passés par les États-Unis, et il représente une augmentation de 31.2 p. 100 par rapport à 1966. D'après les rapports des agents frontaliers, 129,000 des visiteurs d'outre-mer sont venus du Royaume-Uni, 72,000 de la France et 42,000 de l'Allemagne. Les Pays-Bas, la Suisse, le Mexique et le Japon ont chacun contribué environ 19,000 visiteurs au chiffre total des non-immigrants en provenance des pays d'outre-mer.

Voyages canadiens à l'étranger. Moins de Canadiens ont voyagé aux États-Unis en 1967, mais le nombre de ceux qui ont visité des pays d'outre-mer a augmenté par rapport à l'année précédente. Au total, le nombre de visites faites à l'étranger par des Canadiens s'est élevé à 33,021,900 pour l'année, contre 35,182,800 en 1966.

La plupart des visites des Canadiens ont eu lieu aux États-Unis: les Canadiens ont fait 32,499,900 voyages dans ce pays, soit 6.3 p. 100 de moins qu'en 1966. Ce total représente 24,708,900 voyageurs allant aux États-Unis et en revenant le même jour, et 7,791,000 autres y passant une nuit ou plus. Les chiffres correspondants pour 1966 indiquent 27,422,500 visites d'une seule journée et 7,257,400 séjours plus longs. L'automobile est le moyen de transport que préfèrent les Canadiens lorsqu'ils se rendent aux États-Unis. Quelque 28,084,700 personnes ont voyagé en automobile en 1967, soit 1 p. 100 de moins qu'en 1966. Les voyages par avion et par autobus ont représenté 791,700 et 577,400 rentrées, soit des augmentations de 12.4 et 4.7 p. 100

respectivement. Le chemin de fer et le bateau ont été empruntés par moins de gens qu'en 1966: 147,600 et 126,000 rentrées ont été enregistrées en 1967, soit des diminutions de 16.4 et de 8.1 p. 100 respectivement.

En 1967, 522,000 Canadiens sont revenus de visites en pays d'outre-mer, soit environ 3.8 p. 100 de plus qu'en 1966. Selon les rapports, près de 437,000 Canadiens sont revenus directement de pays d'outre-mer, alors qu'environ 85,000 résidents sont rentrés par les Etats-Unis. Grâce aux questionnaires distribués aux Canadiens revenant d'outre-mer, on a pu obtenir des renseignements sur la province de résidence, le but du voyage et la durée du séjour. D'après les réponses 47 p. 100 des voyageurs venaient de l'Ontario, 23 p. 100 du Québec et 14 p. 100 de la Colombie-Britannique; 54 p. 100 ont déclaré que le but de leur voyage était de se divertir ou de prendre des vacances. Quelque 33 p. 100 ont rendu visite à des parents ou amis et 11 p. 100 ont voyagé par affaires. La durée moyenne du séjour des Canadiens voyageant outre-mer a été de 26 jours et demi.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

Le nouveau ministère de l'Industrie et du Commerce a pour rôle d'intensifier la croissance, la productivité, les possibilités d'emploi et la prospérité au sein de l'économie canadienne, par le développement efficace des industries de fabrication et de transformation et par l'expansion commerciale et touristique.

Le ministère est conçu en fonction du rapport essentiel qui existe entre l'expansion industrielle et la stimulation des exportations. Cette relation devient évidente à la lumière de deux considérations simples mais fondamentales: d'abord, le Canada doit fabriquer des produits qui sont en demande et qui soutiennent la concurrence, s'il entend conquérir de nouveaux débouchés tout en maintenant sa position sur les marchés locaux et étrangers; ensuite, pour ainsi fabriquer des produits concurrentiels, le Canada doit s'implanter sur les grands marchés à l'échelle nationale et internationale afin de réaliser les économies que permettent la production massive et la spécialisation. Dans la plupart des cas, l'industrie canadienne ne peut vendre profitablement un produit dans son propre marché sans le vendre aussi à l'étranger pour abaisser son coût de production.

Les attributions du Ministère se répartissent entre cinq groupes fonctionnels principaux: Politique commerciale et industrielle, Direction générale de l'économique et de l'analyse du commerce, Expansion de l'industrie et du commerce, Direction générale du tourisme et Administration.

Par leur participation à des foires commerciales organisées à l'étranger (ici, en Allemagne), les fabricants canadiens augmentent leurs possibilités d'exportation.

Les transports

Évolution du trafic

Au Canada, depuis la Seconde Guerre mondiale, l'automobile particulière domine la scène pour la plupart des voyages de passagers. Pour les voyages interurbains, elle représente 82 p. 100 des milles-voyageur, les autobus et les lignes aériennes comptant pour 7 p. 100 chacun, et les chemins de fer, 4 p. 100. En termes absolus, le trafic interurbain total a plus que triplé depuis 1949.

L'essor du transport des marchandises a aussi été remarquable. Exprimés en milles-tonne, les mouvements de marchandises (autres que les transports urbains par camion) ont presque triplé depuis 1949. Une partie de cette augmentation est attribuable aux nouveaux pipelines de pétrole et de gaz naturel dont le rôle a pris de l'importance depuis le milieu des années 1950. L'indice du total des milles-tonne est particulièrement sensible aux changements qui se produisent dans les transports à longue distance de marchandises en vrac comme les céréales destinées à l'exportation; ainsi s'explique la légère régression constatée en 1957, 1960 et 1967.

Le tableau des transports de marchandises a sensiblement évolué depuis la Seconde Guerre mondiale: les chemins de fer et les navires, qui auparavant transportaient 95 p. 100 des marchandises (exprimées en milles-tonne) au Canada, n'en transportaient plus que 66 p. 100 en 1967. Malgré cette baisse, ces transporteurs traditionnels convoient presque deux fois plus de marchandises qu'au lendemain de la guerre. Le transport par camion s'est accru d'une façon phénoménale depuis cette époque mais il ne représente encore que 9 p. 100 du total des milles-tonne non urbaines; du point de vue du volume manutentionné, il va de soi que l'industrie du camionnage revêt beaucoup plus d'importance que ce chiffre ne semble l'indiquer. Le fret aérien a marqué un taux d'accroissement élevé, mais sans avoir encore de répercussion importante sur les transports intérieurs de marchandises.

Autres faits saillants

A part l'évolution technologique importante qui s'est produite depuis vingt ans, principalement dans le domaine des transports aériens, routiers et par pipeline, des techniques perfectionnées ont été adoptées également dans les moyens de transport traditionnels. Les sociétés ferroviaires ont remplacé la locomotive à vapeur par la locomotive diesel, aménagé des gares de triage à commande électronique et adopté le traitement des données par ordinateur

Dans le sud du Canada, la motoneige est avant tout un véhicule de divertissement. Dans le nord, par contre, elle joue un rôle utilitaire et remplace de plus en plus le traîneau à chiens comme moyen de transport.

à des fins opérationnelles, analytiques et comptables. Elles ont construit des voies ferrées dans des régions minières éloignées ouvertes depuis la guerre, et abandonné de nombreuses lignes et services (surtout des services-voyageurs) non rentables. Ces mêmes sociétés ont accru leurs intérêts dans les transports routiers. Les expéditeurs disposent maintenant de nombreux services nouveaux, notamment le service rail-route, les services intégrés de colis et du trafic de détail, ainsi que les services de containers. Des trains-blocs destinés à l'expédition de la houille sont entrés en service dans l'Ouest en 1969. Le voyageur entre Montréal et Toronto peut à présent utiliser le turbotrain aux lignes aérodynamiques, qui file à vive allure et sans heurts grâce aux tubines à gaz dont il est équipé.

L'ouverture, en 1959, de la Voie maritime du Saint-Laurent a permis à tous les cargos océaniques, sauf les plus grands, de remonter le Saint-Laurent et les Grands lacs jusqu'à la Tête-des-lacs, soit une distance de plus de 2,280 milles de la mer; les compagnies de navigation intérieure ont pu réduire leurs frais et s'ouvrir de nouveaux marchés. De fait, plusieurs villes longeant les 8,300 milles de rives intérieures de la Voie maritime sont devenues des ports de mer. Les 16 écluses de la Voie maritime peuvent recevoir des navires atteignant jusqu'à 730 pieds de longueur. L'introduction de techniques améliorées et de nouveaux moyens de contrôle de la circulation contribuent à une plus grande sécurité et à une efficacité accrue, tout en réduisant le temps nécessaire pour parcourir la Voie maritime. Dans le cas des services aériens, on prévoit que des avions supersoniques, des avions géants et des ADAC (avions à décollages et atterrissages courts) sillonneront les airs dans les années 1970. Les avions supersoniques auront une vitesse de croisière de deux à trois fois supérieure à la vitesse du son; les avions géants pourront transporter jusqu'à 500 passagers; et les ADAC pourront décoller et atterrir à partir de pistes courtes et peu coûteuses.

Les véhicules sur coussin d'air sont une invention très récente, mais ils ont été considérablement perfectionnés depuis dix ans. On peut tirer profit de l'expérience des opérations commerciales dans les îles britanniques et en d'autres parties du monde. Ils sont déjà à l'essai dans le Grand Nord du Canada où la construction et l'entretien des routes sont fort coûteux. La faci-

lité avec laquelle ces véhicules peuvent voyager sur l'eau, la glace, la neige, les marécages, la toundra et le terrain accidenté, leur ouvre de grandes possibilités au Canada.

L'industrie du transport automobile a en général profité très rapidement des avantages offerts par l'amélioration des routes et le perfectionnement des véhicules à moteur. Les camions et les autobus assurent maintenant un service d'un littoral à l'autre, ce qui était exceptionnel il y a dix ans seulement. Les transporteurs routiers ont eu aussi tendance à accroître l'importance de leurs parcs. Certains exploitent maintenant jusqu'à 2,000 véhicules (camions, tracteurs et remorques) et 40 gares ou plus. Le diesel est devenu le camion typique et les « poids lourds » comprennent généralement un train routier (tracteur et une ou plusieurs remorques) plutôt qu'une unité intégrale.

Depuis longtemps, des industries particulières et certains types particuliers de transport recourent aux containers réutilisables. Des containers de ce genre continueront d'être améliorés, mais l'innovation la plus intéressante ces dernières années a été le container polyvalent intermodal. Pour les transports terrestres et maritimes par container, des dimensions standard ont maintenant été adoptées sur le plan international; dans le monde entier, d'énormes investissements sont consacrés à l'achat de véhicules spécialisés (navires à container, wagons-plateformes, etc.), de containers, d'appareils de levage comme les grues et, bien sûr, pour l'aménagement de ports complètement nouveaux. Parmi les ports canadiens qui s'équipent pour cette nouvelle époque, on compte Saint-Jean (N.-B.), Halifax, Québec, Montréal et Vancouver. Le Pacifique-Canadien se propose d'adapter tous ses navires au transport par container au cours des années 1970, et les principaux réseaux ferroviaires s'intéressent vivement à la possibilité de relier l'Europe et l'Asie par des transports de marchandises à travers l'Amérique du Nord.

Les pipelines de gaz naturel, de pétrole et de dérivés du pétrole constituent un élément important du vaste réseau de transports canadiens. Le gazoduc le plus long au monde a été aménagé au Canada; il s'agit de la canalisation de 36 pouces de diamètre de la Trans-Canada qui s'étend sur une distance de 2,423 milles, depuis la frontière Alberta-Saskatchewan jusqu'à Montréal. En

Un autre moyen de transport, l'aéroglisseur offre de grandes possibilités d'utilisation tant sur les terrains difficiles du Nord que sur l'eau.

Des tuyaux soudés en hélice sont expédiés par camion aux raffineries de la *Great Canadian Oil Sands* à Fort McMurray (Alb.). Le camion répond aujourd'hui pour 10 p. 100 du total des tonnes-milles de marchandises expédiées.

1967, les produits de l'industrie du pétrole et du gaz étaient recueillis et acheminés par un réseau de plus de 62,000 milles de canalisations. Maintenant, des pipelines pour le transport des solides sont à l'étude.

L'automobile particulière omniprésente a donné naissance à une foule de problèmes. Pour y trouver une solution, des moyens nouveaux et perfectionnés de transport urbain rapide, y compris plusieurs modèles d'automobiles électriques, sont actuellement à l'étude. La première Conférence canadienne du transport urbain s'est tenue à Toronto en 1969 pour étudier ces questions.

Transport routier

En 1967, 7,495,000 véhicules à moteur étaient immatriculés au Canada dont 78.4 p. 100 étaient des automobiles, 17.1 p. 100 des camions et des tracteurs routiers, 0.5 p. 100 des autobus et 4 p. 100 d'autres véhicules, notamment des motocyclettes et des tracteurs agricoles munis de plaques matricules conformément aux règlements des diverses provinces.

En 1967, il y avait une automobile pour 3.5 personnes au Canada, compa-

Ce train, chargé d'une cargaison de camions et quittant une usine ontarienne à destination de l'Ouest, illustre une forme intéressante de son cours entre différents moyens de transport.

rativement à une automobile pour 2.5 personnes aux États-Unis. Les 5,877,000 automobiles comptaient pour 82.7 p. 100 du nombre total de milles-voyageur interurbains parcourus par tous les modes de transport au Canada en 1967. L'automobile particulière est également le moyen de transport urbain prédominant, malgré les autobus et autres systèmes de transport utilisés dans toutes les villes importantes.

Les autobus interurbains et ruraux ont transporté plus de 67 millions de voyageurs en 1967 et ont rapporté 71 millions de dollars en revenus, au tarif moyen par passager de $1.06. Ces autobus représentaient environ 7 p. 100 du nombre de milles-voyageur non urbains parcourus, la part des chemins de fer n'étant que de 4 p. 100.

Étant donné qu'une forte proportion de la population du Canada habite les régions urbaines, les transports urbains revêtent une grande importance. Les principaux réseaux d'autobus urbains appartiennent aux municipalités et ils ont transporté 981 millions de passagers en 1967 comparativement à 103,800,000 pour les réseaux appartenant à l'entreprise privée dans les centres moins importants. Les autobus urbains ont rapporté $217,800,000 à raison de 19c. par personne par voyage.

Le camion est important aussi bien pour le transport local que pour le transport interurbain. Le nombre total des camions et tracteurs immatriculés en 1967 s'est élevé à 1,279,231. Ces camions ont transporté environ 640 millions de tonnes de marchandises et ont coûté aux établissements industriels et commerciaux du Canada plusieurs milliards de dollars. Les dépenses nationales en transports routiers loués seulement se sont élevées à près d'un milliard de dollars.

L'aménagement et l'entretien des routes et des rues au Canada relèvent principalement des gouvrnements provinciaux et municipaux. Le gouvernement fédéral s'occupe surtout d'accorder l'aide financière nécessaire à la mise au point d'un réseau intégré. Les dépenses totales pour les routes et les rues au Canada atteignent actuellement près de 1,800 millions de dollars chaque année, ce qui représente environ $86 par personne. Il existe près d'un demi-million de milles de routes et de rues, dont les trois quarts revêtues.

Les accidents de la circulation constituent toujours une cause majeure de décès, de blessures et de dommages à la propriété. En 1967, 5,429 personnes ont été tuées ou blessées dans plus de 168,000 accidents.

Transports urbains

Abstraction faite de l'autobus et des modes de transport encore à l'état de projets, les moyens actuels permettant de résoudre les problèmes des transports urbains comprennent le tramway, le trolleybus, le métro et autres chemins de fer urbains. Au Canada, seule la ville de Toronto exploite encore des tramways et quelques villes seulement exploitent des trolleybus. En général, la préférence est donnée aux autobus et aux métros qui offrent un service plus souple.

Toronto et Montréal ont toutes deux aménagé des réseaux de métro. Le métro de Toronto fut terminé sous sa forme originale en 1954 et avait alors une longueur de 4 milles et demi; des prolongements ont été inaugurés en 1966 et 1968 portant la longueur totale à 21 milles. Le métro de Montréal a été inauguré au cours de l'automne de 1966: il est entièrement souterrain et utilise des rames montées sur pneumatiques.

Les principaux chemins de fer du Canada assurent depuis longtemps aux abonnés un service de banlieue. En 1966, ils ont transporté plus d'un milliard de voyageurs. Parmi ces services, on compte le système GO de Toronto, inauguré en mai 1967, et administré pour le compte du gouvernement ontarien par le National-Canadien dont il emprunte les lignes sur une distance de plus de 60 milles. En 1968, pour la première année complète d'exploitation, les abonnés ont fait 4,700,000 voyages.

Chemins de fer

Les chemins de fer Nationaux du Canada, propriété de l'État, et le chemin de fer du Pacifique-Canadien sont les deux grands réseaux transcontinentaux du pays; ils se partagent plus de 88 p. 100 des transports par rail, en termes de recettes d'exploitation. Ces deux réseaux se livrent une vive concurrence. Outre leurs vastes opérations ferroviaires, ils exploitent des flottes de caboteurs et de navires fluviaux, des océaniques, des services de transport routier, ainsi que de grands hôtels et des stations de villégiature. Ils exploitent en outre d'importants services aériens de transport de passagers et de fret sur les routes aériennes nationales et internationales. Le National-Canadien et le Pacifique-Canadien exploitent aussi en commun un réseau national de télécommunications. Les deux sociétés travaillent à la mise au point d'un matériel spécialisé pour desservir des industries particulières, tel que les trains-blocs pour le transport de la houille aux fins d'exportation depuis les provinces de

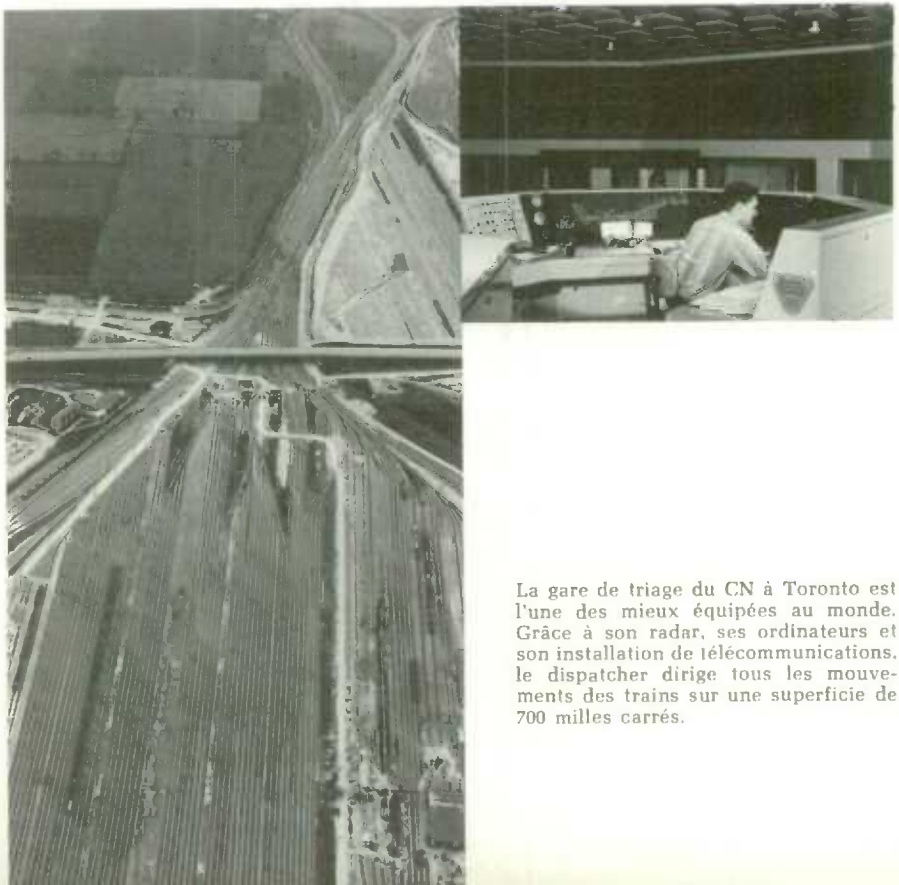

La gare de triage du CN à Toronto est l'une des mieux équipées au monde. Grâce à son radar, ses ordinateurs et son installation de télécommunications, le dispatcher dirige tous les mouvements des trains sur une superficie de 700 milles carrés.

Le nouveau turbotrain du National-Canadien relie Toronto et Montréal. Les voitures de ce train sont plus larges et plus basses que les voitures habituelles, et ses principaux points de suspension sont surélevés, de sorte que le train s'incline vers l'intérieur lors des virages.

l'Ouest jusqu'à Vancouver. Ce genre de train servira probablement à l'avenir au transport de la potasse et d'autres denrées.

Il existe d'autres sociétés ferroviaires, notamment la *Pacific Great Eastern Railway*, propriété du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui exploite une ligne de 800 milles de Vancouver-Nord à Fort St. John, et au-delà. Cette voie ferrée fut fondée au début du siècle, mais les 252 milles séparant Prince George de Fort St. John n'ont été achevés qu'il y a 11 ans. Un raccordement à Vancouver relie cette ligne à celles des autres sociétés ferroviaires canadiennes, ainsi qu'aux lignes américaines.

La construction du premier chemin de fer canadien dans les Territoires du Nord-Ouest a été achevée en 1964. Le National-Canadien a aménagé cette ligne pour le compte du gouvernement fédéral sur une distance de 430 milles le long de la rivière La Paix, en Alberta, jusqu'à Pine Point, sur la rive sud du Grand lac des Esclaves. Le National-Canadien construit actuellement pour le compte du gouvernement albertain une ligne ferroviaire destinée à l'exploitation des ressources de l'Alberta, qui reliera la région de La Paix et la Colombie-Britannique. D'autres lignes importantes comprennent celle de la société *Quebec, North Shore and Labrador*, qui transporte surtout du minerai de fer; le *White Pass and Yukon Railway* (premier chemin de fer à traverser le 60e degré de latitude pour relier le Yukon et l'Alaska) et l'*Ontario Northland*. Des embranchements ont aussi été aménagés ces dernières années pour desservir les exploitations minières dans diverses autres régions du Canada.

Dans l'ensemble, en 1967, les chemins de fer canadiens ont transporté 186 millions de tonnes de marchandises sur une distance moyenne de 447 milles. Le trafic-marchandises a atteint plus de 94 milliards de milles-tonne, et les recettes se sont établies en moyenne à 1.42c. le mille-tonne.

Le nombre de voyageurs a augmenté de 6.2 p. 100 en 1967, atteignant 24,600,000. Ce total tient compte d'une augmentation de 6.5 p. 100 du trafic

Ce train autoguidé du Pacifique-Canadien, comptant 160 wagons, sillonne la rive du cañon de la Thompson. Depuis novembre 1969, des trains unitaires de ce genre assurent le transport du charbon destiné au Japon, entre la région de Crow's Nest (C.-B.) et le port de Roberts Bank.

de banlieue. Malgré l'augmentation de ce trafic de court trajet, la longueur moyenne du parcours est passée de 112 milles en 1966 à 127 milles en 1967. Cette même année, le nombre de milles-voyageur a atteint 3,135 millions et les recettes moyennes par mille-voyageur ont été de 2.5c.

Les recettes d'exploitation de toutes les lignes, à l'exclusion de toutes leurs activités non ferroviaires, ont atteint 1,519 millions de dollars, soit une augmentation de 2.6 p. 100 par rapport à 1966. Au cours de cette période, les dépenses des chemins de fer (y compris les impôts) se sont accrues de 5 p. 100.

Navigation, ports et canaux

Installations. Au Canada, le transport par eau revêt une grande importance puisque le pays est doté de trois littoraux, du fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs.

Les voies navigables du Canada (canaux, lacs et rivières) sont accessibles à tous les pavillons du monde aux mêmes conditions, sauf pour le réseau des Grands lacs et du Saint-Laurent à partir de Havre-Saint-Pierre. Depuis 1961,

Les douze principaux ports du Canada en 1967

Port	Total du fret manutentionné (millions de tonnes)	Fret international en pourcentage du total	Chargements, en pourcentage du total
Vancouver (C.-B.)	24.1	56	72
Sept-Îles—Pointe-Noire	22.6	85	96
Montréal (P.Q.)	18.5	54	45
Port Arthur-Fort William (Ont.)	15.3	28	91
Hamilton (Ont.)	10.0	65	6
Port-Cartier (P.Q.)	9.5	98	97
Halifax (N.-É.)	9.0	72	46
Québec (P.Q.)	7.0	51	33
Toronto (Ont.)	5.8	64	9
Saint-Jean (N.-B.)	5.6	75	39
New-Westminster (C.-B.)	5.3	30	68
Sault-Sainte-Marie (Ont.)	4.5	69	9
Total	**238.2**	**55**	**57**

Deux techniques de l'avenir: des rayons laser guident le pilote d'un navire sur une ligne droite. En bas, à droite, l'étrave renforcée Alexbow qui soulève, rompt et disperse la glace plutôt que de la briser a subi des essais au large de l'île Melville.

Grâce à un centre de contrôle utilisant la télévision en circuit fermé et la télémétrie, le temps moyen de l'aller-retour sur le canal Welland a été réduit à 31.7 heures. Ci-dessus: l'écluse Iroquois qui conduit, en amont, au lac Ontario.

Le cargo *Hermine*, de Dunkerque, est l'un des plus grands navires pouvant passer par les écluses du Saint-Laurent. Il a 648 pieds de long et 75 pieds de large.

seuls les navires d'immatriculation canadienne sont autorisés à transporter des marchandises et des passagers entre les ports canadiens de ce réseau.

En 1967, 12 ports canadiens ont manutentionné chacun plus de 4,500,000 tonnes de marchandises.

Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, administre neuf ports: Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill. Le Conseil fournit et exploite aussi de nombreuses installations portuaires connexes.

Les principaux réseaux de canaux du Canada sont ceux de la Voie maritime du Saint-Laurent (entre Montréal et le lac Ontario), du canal de Welland, qui contourne la rivière Niagara entre les lacs Ontario et Érié, et du canal de Sault-Sainte-Marie (entre les lacs Huron et Supérieur). Les 16 écluses que comprennent ces trois principaux réseaux de canaux traversent une dénivellation de 580 pieds entre la Tête-des-lacs et Montréal. La Voie maritime permet le passage de tous les océaniques, sauf les plus gros; elle offre l'accès des Grands lacs à environ 80 p. 100 des long-courriers du monde.

Les canaux secondaires, utilisés surtout par les embarcations de plaisance, et pour la régularisation des eaux, comprennent: les liens entre les lacs du Bras-d'Or et l'océan Atlantique, en Nouvelle-Écosse; les canaux du Richelieu et de l'Outaouais; le canal Rideau, entre Ottawa et Kingston; enfin, les canaux reliant le lac Ontario et la baie Georgienne.

Trafic. En 1967, 123,086 long-courriers et caboteurs ont jeté l'ancre dans les ports canadiens, comparativement à 131,271 en 1966. Le total des cargaisons internationales chargées et déchargées s'est établi à 130,400,000 tonnes, contre 137 millions en 1966. En 1967, 29.8 p. 100 des cargaisons ont été transportées par des navires d'immatriculation canadienne.

En ce qui concerne le cabotage, le total des cargaisons transportées a atteint 54,900,000 tonnes, contre 60,700,000 tonnes en 1966. Sur le total de 1967,

98 p. 100 ont été transportés par des navires d'immatriculation canadienne. Presque tout le reste a été transporté par des navires d'immatriculation britannique.

Voici, en millions de tonnes, les principales exportations de marchandises expédiées par eau en 1967: minerai de fer et concentrés, 34; blé, 10.5; bois d'oeuvre et de construction, 4.4; gypse, 3.9; papier journal et autres papiers, 3.5. Les importations par eau se composaient surtout de charbon bitumineux, 15.2; de mazout, 8.4; de pétrole brut, 7.3; de bauxite et alumine, 3.1; et de minerai de fer, 3. Dans l'ensemble, ces expéditions représentaient 70.4 p. 100 du total des importations.

En 1967, 21,046 navires, transportant 98,800,000 tonnes de marchandises, ont emprunté les canaux canadiens. De ce total, 44 millions de tonnes représentent le fret transporté dans la section du Saint-Laurent de la Voie maritime (de Montréal au lac Ontario), contre 49,100,000 tonnes en 1966. Avant l'ouverture de la Voie maritime en 1959, le trafic annuel le plus élevé, soit 13,500,000 tonnes, fut enregistré en 1956.

Aviation civile

Deux grandes lignes aériennes, Air Canada et le Pacifique-Canadien, forment le noyau du réseau canadien de transport aérien de marchandises et de passagers. En outre, quatre transporteurs aériens régionaux exploitent des services commerciaux réguliers à l'intérieur du pays.

En 1967, les transporteurs aériens du Canada ont convoyé 8,900,000 passagers, soit près de 20 p. 100 de plus qu'en 1966 et plus du double du nombre

La nouvelle aérogare de l'Aéroport international de Vancouver fut inaugurée à l'automne de 1968.

des passagers transportés en 1957. Ces dix dernières années, le nombre de milles-voyageur parcourus sur les services réguliers a quadruplé. Le fret payant transporté par tous les services en 1967 a atteint 183,400 tonnes, soit une augmentation de 2.7 p. 100 par rapport à 1966. Le nombre de milles-tonne de fret a sextuplé, tandis que celui du courrier a plus que doublé depuis 1957.

Outre les lignes aériennes canadiennes, un certain nombre de transporteurs américains et autres transporteurs étrangers exploitent des services commerciaux réguliers entre le Canada et les États-Unis, l'Europe et d'autres parties du monde. Les lignes aériennes étrangères ont convoyé en plus 2,600,000 passagers et 34,500 tonnes de marchandises; de ces chiffres 73 p. 100 des passagers et 37 p. 100 des marchandises ont été transportés par des lignes aériennes des États-Unis.

Outre les services réguliers, environ 400 petites entreprises aériennes au Canada assurent d'autres services, généralement sans horaire fixe, dont plusieurs dans des régions du Canada qui, autrement, resteraient inaccessibles. Elles assurent des services spéciaux (vol récréatif, cours de pilotage, saupoudrage des récoltes et aide aux travaux de construction).

Le nombre d'avions civils de tous genres immatriculés au Canada est passé de 6,270, fin 1963 à 9,973 fin 1968. En 1963, 4,010 de ces avions étaient des avions privés, contre 6,447 en 1968. En outre, en 1968, il y avait 200 avions appartenant à des gouvernements étrangers.

A la fin de l'année financière 1967, il existait 748 aéroports autorisés, comparativement à 711 l'année précédente. Sur ce nombre, 367 étaient des bases d'atterissage et 381 des bases d'ammerrissage. Les recettes des aéroports exploités par le ministère des Transports se sont établies à $26,400,000 pour l'année close le 31 mars 1967. Le chiffre comparable pour l'année financière précédente était de 24 millions de dollars.

En 1967, l'actif des transporteurs aériens canadiens était évalué à plus de 450 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 300 p. 100 en dix ans. Cette hausse est attribuable non seulement à la poussée inflationniste, mais aussi à la plus grande envergure des opérations des gros transporteurs, à l'achat d'avions plus grands et plus coûteux et au remplacement progressif des avions à pistons par les turbopropulseurs, puis par les réactés.

Opérations des transporteurs aériens canadiens, 1966 et 1967

Détail	Transporteurs à horaire fixe, 1967	Transporteurs sans horaire fixe, 1967	Total, 1967	Total, 1966
Recettes d'exploitation (millions de $) ..	475.1	68.5	543.6	460.6
Passagers (tarif unitaire)	393.8	4.6	398.4	331.2
Marchandises (tarif unitaire)	81.3	63.9	145.2	129.4
Service en masse et à forfait	11.9	45.7	57.6	54.7
Services spéciaux et terrestres	8.1	15.2	23.4	17.4
Recettes nettes après déduction des impôts (millions de $)	6.2	4.9	11.1	15.7
Trafic payant transporté				
Passagers (millions)	8.1	0.8	8.9	7.5
Marchandises (millions de livres)	252.2	114.7	366.8	357.1

Les communications

Téléphones

Le Canada compte 2,281 réseaux téléphoniques distincts, depuis les petits réseaux coopératifs desservant quelques clients dans des régions rurales, jusqu'aux grands réseaux appartenant aux provinces ou à des entreprises privées. Le plus important réseau est celui de la Compagnie Bell Canada; cette compagnie assure le service téléphonique au Québec, en Ontario, à Terre-Neuve et dans les Territoires du Nord-Ouest; elle est propriétaire d'environ 62 p. 100 des 8,360,000 récepteurs du pays. La *British Columbia Telephone Company* en possède 10 p. 100. Trois réseaux appartenant aux provinces desservent les provinces des Prairies, tandis que dans les provinces atlantiques, le service est assuré par quatre sociétés privées. Les Télécommunications du National-Canadien exploitent des centraux téléphoniques en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, et ont installé près de 23,000 téléphones à Terre-Neuve.

Bien que les divers réseaux varient en importance et en étendue, ils visent essentiellement le même but: offrir un bon service téléphonique et assurer la connection de leur réseau avec tous les autres. Pour atteindre ces objectifs, une collaboration était nécessaire; elle a conduit à la création de divers organismes, notamment le Réseau téléphonique transcanadien, dont les buts sont d'une part d'établir et d'exploiter d'un littoral à l'autre un réseau interurbain entièrement canadien, et d'autre part, d'uniformiser les méthodes d'exploitation afin d'accélérer la transmission des communications sur de longues distances. Huit des plus grands réseaux en sont membres à part entière et la Société canadienne des télécommunications transmarines en est membre associé. L'Association canadienne des téléphones a été créée en 1921 afin de stimuler la collaboration au sein de l'industrie et l'échange de renseignements sur les techniques et les modes d'exploitation. Cette association permet à ses membres de se tenir au courant des innovations technologiques qui voient le jour chaque année.

Les Canadiens font grand usage du téléphone. De 1957 à 1967, le nombre des appareils est passé de 4,827,000 à 8,358,000, soit en moyenne un poste pour 2.4 habitants. Le Canada vient toujours en tête de tous les pays pour le nombre de conversations téléphoniques par personne. Les données les plus récentes indiquent que le nombre estimatif d'appels par année est de 13,411,000,000 (soit une moyenne de 1,605 appels par poste et de 650 appels

A la fin 1968, la société *Alberta Government Telephones* avait posé 32,710 milles de câbles souterrains pour son service rural. Jusqu'à présent, cette société a absorbé dans son réseau 271 des 1,000 compagnies privées de la province.

par habitant). Les appels interurbains représentent 2.7 p. 100 du total.

Au Canada, environ 97 p. 100 des postes sont à cadran. Outre qu'ils peuvent composer eux-mêmes leurs appels locaux, nombre d'abonnés peuvent aussi placer directement leurs appels interurbains. Ce système, connu sous le nom de Interurbain automatique, pourrait éventuellement être étendu au trafic téléphonique intercontinental. L'adoption progressive de la sélection entièrement numérique partout au Canada et aux Etats-Unis facilitera cette entreprise. Pour la composition interurbaine directe à l'échelle du continent, le Canada et les Etats-Unis ont été partagés en 122 régions, chacune se voyant attribuer un indicatif de trois chiffres. Cet indicatif régional et le nombre de sept chiffres correspondent à un numéro de téléphone particulier qui n'existe à aucun autre endroit de l'Amérique du Nord. On prévoit que ces nouveaux numéros permettront de répondre aux besoins nés de la mise en service de nouveaux téléphones, jusque bien au-delà de l'an 2000 et sans augmentation du nombre de chiffres à composer; en outre, ces numéros seront compatibles avec les modes de sélection numérique de presque tous les pays d'outre-mer.

La principale activité des entreprises téléphoniques consiste à assurer le service local et interurbain. Ces entreprises offrent cependant aussi à leurs clients une grande variété d'autres services: téléscripteurs, systèmes d'intercommunications et services privés de liaison par radio et micro-ondes. En 1958, le Réseau téléphonique transcanadien inaugurait le réseau à micro-ondes le plus étendu au monde. Ce lien de communications d'un océan à l'autre a été conçu non seulement pour faire face à l'augmentation du trafic téléphonique, mais aussi pour répondre à l'expansion des réseaux de télévision dans tout le pays.

Télécommunications CN-CP

Les réseaux de télécommunications du National-Canadien et du Pacifique-Canadien atteignent tous les Canadiens par leurs services divers, des télégrammes livrés par messagers aux systèmes de communications mécanographiés conçus pour les sociétés, les gouvernements, les réseaux de transport, et les établissements militaires. Les réseaux CN-CP mettent les Canadiens en rapport les uns avec les autres et avec le reste du monde. A l'origine simples

rejetons des sociétés ferroviaires, les réseaux de télécommunications du CN et du CP sont devenus à leur tour des géants ayant une identité propre.

Le réseau transcontinental de micro-ondes, qui s'étend de Saint-Jean (T.-N.) à Vancouver (C.-B.), constitue l'armature des réseaux de télécommunications du CN et du CP. Il représente le chaînon terrestre nord-américain du réseau de télécommunications du Commonwealth, reliant la Grande-Bretagne, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il peut desservir les simples circuits télégraphiques transmettant d'un poste à un autre, et relayer les émissions télévisées les plus complexes.

L'évolution des télécommunications montre bien que, du point de vue du volume, les communications de machine à machine dépasseront bientôt les communications de personne à personne. Les réseaux CN-CP se tiennent au pas de l'évolution et possèdent déjà des services dans ce domaine, notamment: la télétransmission à bande large, qui peut transmettre des données mécanographiées à raison de 51,000 mots à la minute; le Data télex, qui permet aux abonnés de transférer les données des machines commerciales aux ordinateurs de vitesse moyenne allant jusqu'à 250 mots la minute; et des systèmes de transmission commandés par ordinateur ayant pour fonction principale d'emmagasiner et d'acheminer les messages. Les réseaux privés de télétypie ou de Télex transmettent un nombre sans cesse croissant de messages commerciaux. Grâce à ces dispositifs, des messages dactylographiés dans un bureau sur un téléscripteur relié à un téléphone sont transmis par ligne téléphonique à une machine semblable dans une autre ville. Au Canada, il y a quelque 16,300 abonnés du Télex qui peuvent communiquer avec au moins 250,000 autres abonnés, grâce aux réseaux des États-Unis et de l'Europe.

Les réseaux de télécommunications CN-CP et *Western Union* offrent cette année un nouveau service: il s'agit des lignes à service prioritaire permettant aux entreprises de Montréal et de Toronto de communiquer par téléphone

Cette tour à micro-ondes fait partie du réseau transcontinental des Télécommunications CN-CP. Ce réseau sert à la transmission rapide de la voix, d'images et de données.

avec leurs bureaux de New York en décrochant simplement le récepteur. Lorsqu'un client décroche le récepteur, le central cherche à le relier automatiquement avec le téléphone approprié à l'autre bout. Si tous les circuits sont utilisés au moment de l'appel, la personne raccroche et, dès qu'un circuit est libre, l'appareil du central établit la connexion et actionne simultanément la sonnerie des deux téléphones.

Les services rendus aux transports constituent l'une des principales réalisations des réseaux de télécommunication CN-CP. Ceux-ci fournissent plus de 50,000 milles de réseaux de télétypie et 14,000 milles de circuits de facsimilé pour l'acheminement rapide et précis des données météorologiques aux centres d'aviation. Les centres de commutation automatique de messages télétypiés à Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Montréal et Goose Bay procurent aux aéroports internationaux un service de communication adapté à l'ère des réactés. Les réseaux CN-CP fournissent aussi des services de télécommunications aux chemins de fer sur leurs 40,000 milles de voies.

Les réseaux de télécommunications CN-CP jouent un rôle essentiel dans le système de défense du NORAD en fournissant certains circuits et appareils de liaison. Par téléphone, télétype et radio, par lignes terrestres et micro-ondes et par des faisceaux troposphériques, les données sont sans cesse acheminées des points de détection aux centres de contrôle.

De son propre chef, la société de télécommunications du CN est aussi très active dans le domaine du service public de téléphone dans diverses agglomérations de Terre-Neuve, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de la partie septentrionale de la Colombie-Britannique. Ses services téléphoniques comptent plus de 30,000 abonnés. Les Télécommunications du CN desservent plus de 100 agglomérations à Terre-Neuve et le central téléphonique le plus septentrional se situe bien au-delà du cercle polaire, à Cambridge Bay.

Les CNT ont été à l'avant-garde des transmissions programmées depuis 1964 et disposent maintenant d'un ordinateur de la troisième génération qui assure l'enregistrement et l'acheminement des messages pour le compte d'Air Canada, CP Air ainsi que le trafic administratif du National-Canadien; en outre cet ordinateur surveille et transmet les renseignements concernant les réservations du National-Canadien. Les Télécommunications du CP sont en voie d'installer un système semblable et, au printemps de 1970,

Le service Télex des Télécommunications CN-CP compte plus de 16,000 abonnés au Canada et est relié à un réseau groupant 250,000 usagers aux États-Unis et en Europe.

doivent se charger des télécommunications pour le compte du réseau fixe de télécommunications aéronautiques du ministère des Transports en transmettant des messages sur la circulation aérienne, des avis au personnel navigant, des rapports météorologiques spéciaux ainsi que le trafic administratif.

Le système des CNT assure un important service à la Direction de la météorologie du ministère des Transports, soit l'enregistrement et l'acheminement des messages d'ordre météorologique. Dès que l'ordinateur du central enregistre un bulletin émanant de l'une des 175 stations dispersées dans tout le pays, il choisit le destinataire et l'heure d'expédition des renseignements. Les télégrammes commerciaux sont transmis en quelques millièmes de secondes à travers le pays par le central de commutation programmé des CNT; c'est là la plus importante innovation télégraphique depuis que le télégraphe Morse a été remplacé par la réperforatrice moderne.

Télécommunications transmarines

La Société canadienne des télécommunications transmarines a été créée en 1950 pour maintenir et exploiter des services publics de télécommunications par câble, radiotélégraphe et radiotéléphone, et tous autres moyens de télécommunication, entre le Canada et des points situés outre-mer. Elle met à profit tous les perfectionnements de la transmission ou de la réception par câble ou par voie radiophonique, aux fins des télécommunications extérieures. Elle poursuit des recherches en vue d'améliorer les services de télécommunication et de les coordonner avec ceux des autres pays.

Elle assure actuellement d'importants services: communications télégraphiques, téléphoniques et Télex directes entre le Canada et 21 pays des deux hémisphères; liaison directe par téléphone et télégraphe avec les îles Saint-Pierre-et-Miquelon; liaison téléphonique directe avec la Grèce, l'Autriche et l'Espagne; services directs de télégraphe et de Télex vers le Pérou, et liaison Télex avec le Portugal. Un dispositif Datel 600, permettant la transmission de données et d'images sur les lignes téléphoniques entre le Canada, la Suisse et la Grande-Bretagne est entré en service vers la fin de 1968; il assurera la liaison avec d'autres pays d'ici quelque temps. Par ailleurs, les services télex internationaux permettent d'atteindre 145 pays.

Le premier câble téléphonique transatlantique, entreprise conjointe des

Équipe d'ordinateurs, le centre de distribution et de commutation des dépêches télégraphiques fonctionne depuis 1968.

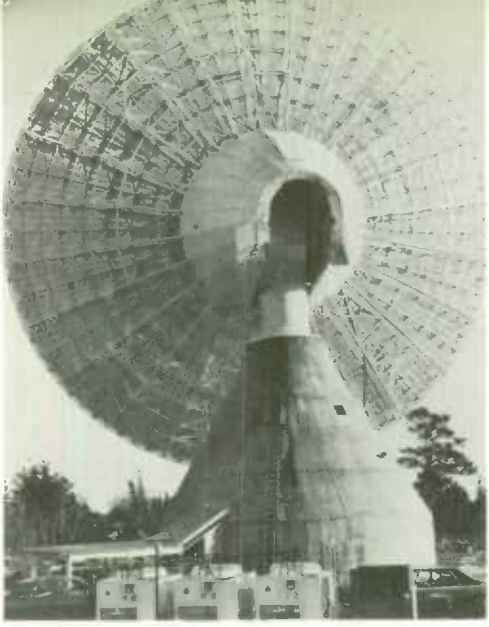

La deuxième station terrienne reliée au système de communications par satellites a été inaugurée à Mill Village (N.-É.) en mars 1969. Son antenne peut être orientée avec une précision de 1/200e de degré.

Postes britanniques, de l'*American Telephone and Telegraph Company*, de l'*Eastern Telephone and Telegraph Company* et de la Société, a été mis en service en 1956. Depuis 1961, plusieurs autres câbles sont entrés en service: le câble téléphonique Canada–Grande-Bretagne (CANTAT) de 80 circuits; le câble transpacifique du Commonwealth de 80 circuits, entreprise quadripartite (Canada, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande et Australie) reliant Vancouver, la Nouvelle-Zélande et l'Australie par Hawaii et les îles Fidji (COMPAC); le câble de 80 circuits du Commonwealth dans le Sud-est asiatique (SEACOM), entreprise à six participants (Canada, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande, Australie, Malaysie et Singapour) reliant l'Australie, Hong-kong, Singapour et Kuala-Lumpur, par la Nouvelle-Guinée et Guam. L'ensemble de ces câbles constitue le réseau de câbles téléphoniques du Commonwealth, qui fait le tour du monde. Le Canada a réservé, pour ses propres fins, un certain nombre de circuits téléphoniques dans le câble reliant les Bermudes et les États-Unis et celui reliant la Jamaïque et les États-Unis. On est en train d'aménager un câble téléphonique d'une grande capacité entre la Nouvelle-Écosse et les Bermudes (CANBER).

La Société exploite aussi des circuits directs de communications par satellite avec la Belgique, le Brésil, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suisse. L'exploitation par la Société des circuits directs reliant l'Australie par l'intermédiaire du satellite du Pacifique s'effectue par la voie de la station terrienne américaine à Brewster Flat dans l'État de Washington, en attendant la construction d'une station terrienne sur le littoral ouest du Canada.

La station terrienne aménagée pour le compte du ministère des Transports à Mill Village (N.-É.), aux fins de recherche et d'expérimentation sur les satellites, a été mise en service commercial en 1966 et a affecté 240 circuits téléphoniques au trafic entre l'Amérique du Nord et l'Europe par Intelsat I *(Early Bird)*. La Société a mis en service sa propre station terrienne, Mill Village 2, en février 1969; cette station fonctionne maintenant en rapport avec les satellites plus puissants de la série Intelsat III, qui doit remplacer Intelsat I. La première station reprend donc sa tâche originelle, mais continue à servir de station d'urgence pour les opérations commerciales.

Les réseaux du S.T.T.M. servent non seulement au trafic des messages téléphoniques et télégraphiques publics, ainsi qu'au service télex, mais ils

disposent d'une capacité excédentaire largement utilisée en location pour des circuits privés.

Le Canada, par l'intermédiaire de la Société canadienne des télécommunications transmarines, est membre de l'*Interim Communications Satellite Committee* (ICSC), groupant des pays qui tentent de mettre au point et d'exploiter un réseau mondial de télécommunications par satellite. La Société fait également partie du Conseil des télécommunications du Commonwealth.

En vertu d'un accord à long terme, la Société a affrété du ministère des Transports le brise-glace-câblier *John Cabot*; elle utilise ce navire surtout pour la réparation des câbles dans la partie ouest de l'Atlantique nord. La Société exploite également un dépôt de câbles à St-Jean (T.-N.)

La Presse

La population canadienne, qui en décembre 1968 se chiffrait à près de 21 millions d'habitants, est desservie par 117 quotidiens, dont 105 publiés en anglais et 12 en français, et dont le tirage global dépasse cinq millions. Environ 850 hebdomadaires informent en outre les habitants des petits centres urbains et des régions rurales.

Un périodique trimestriel, publié par des Esquimaux en écriture syllabique, atteint 2,300 familles esquimaudes, que desservent aussi deux journaux locaux, l'un publié à Eskimo Point (T. N.-O.) et l'autre à Igloolik (T. N.-O.). Il existe par ailleurs 24 périodiques partiellement rédigés dans les langues indiennes les plus courantes et desservant toute la population indienne du Canada.

Les Canadiens dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais lisent 109 périodiques en langues étrangères (y compris 77 quotidiens ou hebdomadaires). De ce nombre, 20 sont publiés en ukrainien, 10 en allemand, 9 en italien, 8 en grec, 8 en hollandais, 7 en hongrois et 6 en portugais.

La *Gazette* de Montréal, quotidien dont le tirage atteint 136,487 exemplaires, s'est affiliée cette année à la chaîne Southam, qui possède maintenant 10 journaux. Les deux autres grandes chaînes sont les *Thomson Newspapers* qui possèdent 28 quotidiens et 14 hebdomadaires, et *F. P. Publications* qui possè-

On tend de plus en plus à faire appel à des ordinateurs pour assurer la composition typographique des journaux. On voit ici une machine à composer commandée par un ordinateur au moyen de rubans perforés.

dent huit quotidiens et un hebdomadaire agricole.

La *Canadian Press*, une agence de presse (la plus importante au Canada) possédée et gérée par 103 quotidiens sur le principe de la coopération, supplée aux installations et aux effectifs de ses membres affiliés. Elle leur fait parvenir, ainsi qu'aux postes de radio et de télévision, surtout par téléscripteur et téléphoto, non seulement les nouvelles canadiennes mais aussi les informations internationales, grâce à des accords réciproques avec l'agence Reuters et avec l'*Associated Press* (sa contrepartie américaine). La *Canadian Press* possède aussi un service d'informations de langue française, la Presse canadienne, et un service de traduction. La *United Press International of Canada*, deuxième agence de presse en importance au Canada, est une société privée. Elle dessert 80 abonnés canadiens et diffuse les informations canadiennes dans le monde entier, par l'intermédiaire du *United Press International World Service*.

En 1968, les journaux et les périodiques ont rapporté des recettes globales de $411,373,000, dont $366,373,000 provenant de la réclame. La valeur globale des livres imprimés et édités au Canada s'est élevée à $52,261,000, soit une augmentation nette de $8,083,000 par rapport à 1966. Les abonnements ont valu aux quotidiens un revenu net de $89,214,000 et les annonces publicitaires, $239,810,000. Les imprimeries et les maisons d'édition ont employé 38,947 personnes et versé $233,922,000 en traitements et salaires.

Les Postes

Durant l'année financière 1967-1968, les recettes des Postes canadiennes ont augmenté de 32 millions pour atteindre le chiffre record de 337 millions de dollars. Le volume du courrier général, notamment les postes aérienne et internationale et les colis, était aussi sans précédent. Cependant, les frais de transport, les traitements et les allocations ont plus que doublé depuis 10 ans. Ajouté à certains autres facteurs, cela a empêché les recettes de progresser à la même allure que les dépenses, et depuis plusieurs années le ministère des Postes connaît des déficits. Des études ont été entreprises pour redresser la situation. Des essais sont en cours à Montréal et à Vancouver pour examiner les avantages d'utiliser les véhicules et le personnel des Postes, pour le transport du courrier dans les grandes villes, à la place du régime actuel de transport sous contrat par l'entreprise privée.

La livraison du courrier à domicile a été étendue à dix nouveaux centres urbains, ce qui porte à plus de 3,750,000 le nombre des points de remise desservis par les facteurs. Dans le but de mieux desservir les régions rurales, quelque 80 centres de distribution étaient en service à la fin de 1968. Des services ruraux ou de banlieue rayonnant de ces centres ont remplacé un bon nombre de bureaux à commission.

Les règlements visant les expéditions de deuxième classe ont été modifiés et un taux unique a été adopté pour les envois contre remboursement. Des ajustements provisoires ont été apportés aux tarifs des expéditions du courrier recommandé et du courrier exprès. Le nombre des zones tarifaires pour les colis a été ramené à cinq.

La prévision statistique, l'analyse de régression multiple et l'analyse mathématique sont au nombre des techniques modernes utilisées avec succès pour résoudre les problèmes inhérents à l'acheminement d'une masse fortement accrue de courrier.

Le travail

La main-d'oeuvre en 1968

La main-d'oeuvre canadienne, c'est-à-dire l'ensemble des travailleurs ayant un emploi ou en quête d'un emploi, était constituée de 7,919,000 personnes en 1968, soit 225,000 personnes ou 2.9 p. 100 de plus qu'en 1967. La main-d'oeuvre masculine s'est chiffrée à 5,443,000, soit 114,000 personnes, ou 2.1 p. 100, de plus que l'année précédente, et l'effectif féminin à 2,476,000, soit 111,000 personnes ou 4.7 p. 100 de plus.

De 1967 à 1968, la main-d'oeuvre masculine n'a pas augmenté aussi rapidement que la population masculine âgée de 14 ans et plus, de sorte que le taux d'activité de ce groupe a baissé de 77.5 à 77 p. 100. Ce fléchissement du taux d'activité masculine a été presque ininterrompu depuis le début de l'après-guerre. Par contre, les femmes se présentent de plus en plus nombreuses sur le marché du travail et cela compense pour l'abaissement du taux d'activité masculine. De 1967 à 1968, le taux d'activité féminine est passé de 33.8 à 34.4; en conséquence, le taux d'activité sans précédent de 55.5, atteint en 1967, de l'ensemble des Canadiens âgés de 14 ans et plus, a été maintenu.

Main-d'oeuvre[1] par âge et par sexe, moyennes annuelles, 1968

Groupe d'âge	Hommes			Femmes		
	Nombre	Répartition	Taux d'activité[2]	Nombre	Répartition	Taux d'activité[2]
	milliers	%		milliers	%	
Total, 14 ans et plus ..	5,443	100.0	77.0	2,476	100.0	34.4
14-19	471	8.7	39.1	363	14.7	31.3
20-24	690	12.7	84.4	475	19.2	58.4
25-44	2,432	44.7	97.0	923	37.3	36.4
45-64	1,682	30.9	91.1	665	16.9	35.4
65 et plus	170	3.1	24.4	48	1.9	5.9

[1] Sans les détenues des institutions, les membres des forces armées, les Indiens dans les réserves et les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. [2] Le taux d'activité d'un groupe d'âge déterminé est le pourcentage de la population globale de ce groupe faisant partie de la main-d'oeuvre.

Le total des personnes employées en 1968 s'est établi en moyenne à 7,537,000, soit un accroissement de 158,000 personnes (2.1 p. 100) par rapport à l'année précédente. Chez les hommes, le total de 5,146,000 employés marque une augmentation de 63,000 personnes (1.2 p. 100) par rapport à l'année précédente, et chez les femmes, le chiffre de 2,391,000 personnes marque une augmentation de 95,000 personnes (4.1 p. 100).

Emploi selon l'état matrimonial et le sexe, moyennes de 1968

État matrimonial	Hommes		Femmes	
	milliers	%	milliers	%
Total	5,146	100.0	2,391	100.0
Célibataires	1,175	22.8	855	35.8
Mariés	3,877	75.3	1,324	55.4
Autres	94	1.8	212	8.9

Emploi par groupe industriel, moyennes de 1968

Groupe industriel	Nombre	Pourcentage
	milliers	
Toutes industries	7,537	100.0
Agriculture	546	7.2
Autres industries primaires	221	2.9
Fabrication	1,754	23.3
Construction	470	6.2
Transports et services publics	673	8.9
Commerce	1,260	16.7
Finances	327	4.3
Services[1]	2,288	30.4

[1] Les « services » comprennent les services communautaires, gouvernementaux, personnels, commerciaux et récréatifs.

La contribution des divers groupes industriels à l'emploi total a changé considérablement depuis vingt ans. En 1949, par exemple, l'agriculture répondait pour environ 22 p. 100 du total de l'effectif employé; en 1968, sa part était inférieure à 8 p. 100. Au cours de la même période, la proportion des personnes employées dans les industries de service, qui comprennent les

transports, le commerce, les finances et les services, est passée d'environ 43 p. 100 à 60 p. 100. La fabrication a offert des emplois à 1,369,000 hommes et 384,000 femmes, et les services à 1,075,000 hommes et 1,212,000 femmes.

En 1968, l'agriculture a fourni de l'emploi à 546,000 personnes dont 40 p. 100 dans la région des Prairies et moins de 10 p. 100 dans les régions de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique ensemble. L'emploi dans les industries non agricoles s'est établi en moyenne à 6,992,000, dont plus des deux tiers dans l'Ontario et le Québec réunis.

Emploi par région, moyennes de 1968

Région	Agriculture		Industries non agricoles	
	milliers	%	milliers	%
Canada	546	100.0	6,992	100.0
Atlantique	26	4.8	569	8.1
Québec	121	22.2	1,961	28.0
Ontario	143	26.2	2,687	38.4
Prairies	229	41.9	1,051	15.0
Colombie-Britannique	26	4.8	724	10.4

Le nombre des chômeurs s'est établi en moyenne à 382,000 en 1968, dont 297,000 hommes et 85,000 femmes. Par rapport à l'année précédente, ces chiffres représentent une augmentation de 51,000 chez les hommes, et de 15,000 chez les femmes. Exprimé en pourcentage de la main-d'oeuvre canadienne, le taux de chômage était de 4.8 p. 100 en 1968 contre 4.1 en 1967; l'augmentation des taux s'est manifestée dans toutes les régions.

Législation ouvrière

La législation ouvrière visant l'emploi dans certaines industries interprovinciales telles que les transports et les communications est édictée par le Parlement du Canada; pour les autres emplois, elle émane des législatures provinciales. Elle établit des normes minimales de salaires et de conditions de travail, et réglemente le régime des négociations collectives.

Chômage par région, moyennes de 1968

Région	Nombre	Pourcentage de la main d'oeuvre
	milliers	
Canada	382	4.8
Atlantique	47	7.3
Québec	145	6.5
Ontario	104	3.5
Prairies	39	3.0
Colombie-Britannique	47	5.9

Normes minimales

Pour les travailleurs tombant sous la juridiction fédérale, le Code canadien du Travail (Normes) établit les normes minimales relatives aux salaires, aux heures de travail, à la rémunération des heures supplémentaires, aux vacances annuelles et aux jours fériés. La Loi prévoit un salaire minimum de $1.25 l'heure. Le Code fixe à 8 heures par jour et à 40 heures par semaine la durée régulière du travail, c'est-à-dire le nombre maximal d'heures de travail rémunérées aux taux réguliers de salaire. On peut travailler au-delà de 8 et 40 heures jusqu'à un maximum de 48 heures par semaine, à condition que le taux de rémunération pour les heures excédentaires soit d'une fois et demie le taux régulier. Des heures différentes sont prévues pour le camionnage et pour le transport maritime à Terre-Neuve. Une période d'adaptation, prescrite par la Loi, est encore en cours dans certains autres groupes. Le Code prévoit également huit jours fériés rémunérés ainsi que des vacances annuelles payées de deux semaines.

Une loi fédérale sur l'égalité de salaire interdit à un employeur de verser à une employée une rémunération inférieure à celle d'un employé pour un travail identique ou à peu près; par ailleurs la Loi sur les justes méthodes d'emploi interdit toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique. Le Code canadien du travail (Sécurité) autorise l'établissement de règlements (applicables aux industries relevant de la compétence fédérale) visant à prévenir les accidents de travail et à éliminer les risques pour la santé se rattachant à certains emplois. Chaque province fixe les taux minimaux de rémunération, tant pour les hommes que pour les

femmes; ces taux s'appliquent à la plupart des personnes employées dans la province, hormis celles qui travaillent dans les fermes ou dans les maisons privées. Sauf quelques exceptions, les taux sont d'au moins $1.25 l'heure en Ontario, au Manitoba, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans certaines parties du Québec. Dans les autres provinces, les taux sont de $1 ou plus, avec quelques exceptions. Le principe « à travail égal, salaire égal », sans discrimination à l'égard des femmes, est consacré par la loi dans neuf provinces; neuf provinces interdisent toute discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique. Les lois de deux provinces (le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique), obligent l'employeur à accorder un congé de maternité de 12 semaines sur demande de l'employée.

La réglementation de la durée du travail est beaucoup moins uniforme. Cinq provinces ont à ce sujet des lois d'application générale. Les règlements revêtent deux formes différentes. En Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, la loi fixe un nombre maximal d'heures de travail par jour et par semaine (8 heures par jour et 44 ou 48 par semaine); l'employé ne doit pas dépasser ce maximum. Au Manitoba et en Saskatchewan, la loi exige la rémunération au tarif du surtemps, – soit une fois et demie le tarif régulier, – pour l'employé travaillant plus que le maximum quotidien ou hebdomadaire fixé (8 et 48 heures pour les hommes, et 8 et 44 heures pour les femmes, au Manitoba; et 8 et 44 heures en Saskatchewan).

En 1968, l'Ontario a introduit dans sa législation des dispositions qui imposent le paiement de ce même taux de surtemps au-delà de 48 heures par semaine. Il est nécessaire d'obtenir un permis pour faire ces heures supplémentaires. Dans les autres provinces, diverses lois réglementent la durée du travail de certaines catégories d'employés.

Au Québec, des décrets édictés aux termes de la Loi sur les décrets relatifs aux conventions collectives applicables à des industries particulières régissent les heures de travail pour un grand nombre d'employés. Les normes fixées par les décrets varient, et la durée du travail a été réduite par certains décrets récents.

Dans neuf provinces, la loi reconnaît aux employés le droit à des vacances annuelles rémunérées après une période déterminée de service. Dans six provinces, la durée de ces vacances est de deux semaines; en Île du Prince-

Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Ontario, elle est d'une semaine. En Ontario, la durée des vacances est portée à deux semaines après quatre années de service. La loi de la Saskatchewan prévoit en outre des vacances de trois semaines après cinq années de service chez le même employeur.

En Alberta, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, les employés ont droit à un certain nombre de jours fériés par année, et la rémunération pour le travail exécuté ces jours-là est réglementée. Au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et en Ontario, la loi prévoit que le travail effectué certains jours fériés sera rémunéré au taux de surtemps. La législation provinciale, qui établit des normes minimales applicables aux chantiers de travail pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs fait l'objet d'une adaptation continue à des besoins nouveaux.

Dans chaque province, une loi sur l'indemnisation des accidentés du travail, applicable à tout un assortiment d'industries et d'occupations, prévoit l'indemnisation pour les invalidités causées par des accidents de travail ou par des maladies industrielles. Le taux prévu d'indemnisation est de 75 p. 100 des gains moyens, à l'exclusion des gains au-delà d'un certain plafond. Dans les diverses lois, ce plafond varie de $5,000 à $7,000 de gains annuels.

Une fois l'invalidité temporaire passée, toute invalidité permanente résultant de l'accident est déterminée et une indemnité accordée sous forme de pension à vie ou de paiement global. En cas de décès, les personnes à charge reçoivent des mensualités fixes dont le montant est révisé de temps en temps par la législature. Une formule d'indexation de ces paiements au coût de la vie a été ajoutée à la loi de la Colombie-Britannique en 1965. Par cette formule, la pension accordée aux dépendants et l'indemnisation pour invalidité permanente sont majorées de 2 p. 100 chaque fois que l'indice des prix à la consommation connaît une hausse de 2 p. 100.

L'indemnisation et les soins médicaux sont payés à même une caisse des accidents, assimilable à un régime d'asurance mutuelle et à laquelle les employeurs sont tenus de contribuer. Des lois fédérales prévoient l'indemnisation de certains marins et des employés de la Fonction publique fédérale.

Le syndicalisme au Canada

Les syndicats ouvriers opérant au Canada comptaient environ 2,010,000 membres au début de 1968, soit 89,100 adhérents ou 4.6 p. 100 de plus qu'en 1967. Les ouvriers syndiqués représentaient 26.6 p. 100 de la main-d'oeuvre totale.

De ce nombre, 78 p. 100 faisaient partie de syndicats affiliés au Congrès du Travail du Canada (CTC); plus de 10 p. 100 étaient affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et environ 12 p. 100 étaient membres de syndicats canadiens et internationaux non affiliés et d'associations locales autonomes.

Les deux tiers des 2,010,000 travailleurs syndiqués dénombrés par le relevé de 1968 faisaient partie de syndicats internationaux. Les adhérents des syndicats canadiens représentaient le quart du total de la main-d'oeuvre syndiquée.

Quatorze syndicats ont déclaré compter 30,000 membres ou plus au relevé de 1968. Pour ce qui est du nombre de membres, les Métallurgistes unis ont conservé le premier rang, en 1968, avec 145,000 cotisants.

Négociations collectives

Le régime des négociations collectives au Canada relève: 1° de la Loi fédérale sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, qui s'applique aux industries relevant de la compétence du Parlement, et 2° des lois sur les relations ouvrières édictées dans chacune des provinces. Ces lois ont en commun plusieurs principes. Elles reconnaissent aux employés le droit de se syndiquer et obligent les employeurs à négocier avec les syndicats représentatifs. Elles énoncent des règles applicables aux négociations collectives et précisent qu'une convention collective lie les parties. La plupart stipulent que les différends en rapport avec l'interprétation de la convention seront résolus sans arrêt de travail selon un mode établi par la convention collective. Toutes ces lois obligent le gouvernement

à assurer des services de conciliation lorsque les parties ne peuvent tomber d'accord; elles interdisent les grèves et les lock-out pendant la durée de la conciliation.

En 1968, la Colombie-Britannique a instauré une Commission de médiation pour aider à résoudre les différends. En plus de ses services d'enquête et de conciliation, elle est autorisée à prescrire des conditions exécutoires de règlement pour les cas où le gouvernement établit que l'intérêt et le bien-être publics commandent l'empêchement ou la fin d'une grève ou d'un lock-out. Les lois de plusieurs autres provinces renferment des dispositions permettant d'en arriver à un règlement définitif des questions en litige là où le différend met en cause des services ou catégories d'employés jugés essentiels.

La tendance, ces dernières années, a été à l'extension du droit de négociation collective à la fonction publique, tendance maintenue en 1968 par l'adoption au Nouveau-Brunswick d'une loi prévoyant un régime de négociations collectives à l'intention des employés du gouvernement, des enseignants et du personnel hospitalier.

Au Québec, la Loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction a été adoptée à la fin de l'année. Elle vise à adapter le régime des négociations collectives à des problèmes particuliers à l'industrie de la construction.

Le Groupe de travail sur les relations ouvrières, institué par le Premier ministre en 1966 à titre de mesure préliminaire à la révision de la législation fédérale, a présenté son rapport à la fin de 1968. Le gouvernement de l'Ontario étudie en ce moment les conclusions de la Commission Rand qui a fait enquête sur certains aspects du malaise ouvrier en Ontario et dont le rapport a été présenté au cours de l'année.

Gains et heures de travail

Le Bureau fédéral de la statistique recueille des données sur les gains moyens par semaine, sur les heures moyennes de travail par semaine et sur les gains moyens par heure, en effectuant une enquête mensuelle qui s'étend à environ 40,000 établissements commerciaux au Canada employant 20 personnes ou plus pendant au moins un mois de l'année. Ces établissements représentent un peu moins de 60 p. 100 de tous les employés au Canada.

Heures moyennes de travail par semaine et gains moyens par heure

Les heures moyennes de travail par semaine ont diminué en 1968 par rapport à 1967 dans la plupart des industries et des provinces. Les transports urbains, les hôtels, restaurants et tavernes et la construction ont accusé les plus fortes diminutions, soit de 3 p. 100, de 2.3 p. 100 et de 1.9 p. 100.

Au cours de la même période, les gains moyens par heure ont augmenté dans toutes les industries et les provinces. Les augmentations ont varié de 6.7 p. 100 dans la construction à 9.3 p. 100 dans les transports urbains. C'est à Terre-Neuve que l'augmentation des gains est la plus faible (2.4 p. 100) et en Saskatchewan qu'elle est la plus forte (10.9 p. 100).

Moyenne des salaires et traitements hebdomadaires

La moyenne des salaires et des traitements hebdomadaires est passée de $102.79 en 1967 à $109.88 en 1968, soit une augmentation de 6.9 p. 100 dans toutes les industries visées par l'enquête. Les augmentations ont varié de 4.8 p. 100 dans les services à 8.4 p. 100 dans les transports, les communications et autres services d'utilité publique. Les salaires et les traitements ont accusé une hausse de 7.6 p. 100 dans l'industrie minière tandis qu'ils ont augmenté de 7.4 p. 100 dans les industries manufacturières.

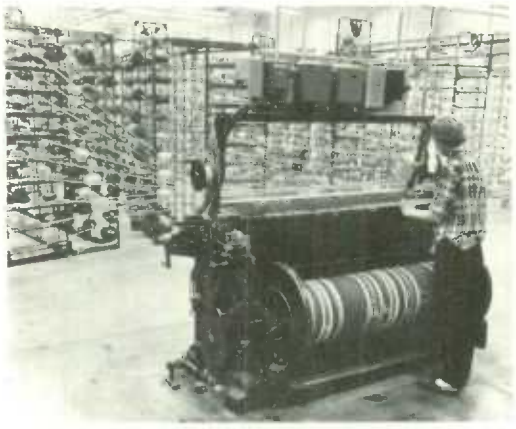

Gains moyens par heure et heures de travail moyennes par semaine, salariés rémunérés à l'heure, moyennes annuelles, 1958, 1967 et 1968

Industrie et province	Gains moyens par heure			Variation		Heures de travail moyennes par semaine			Variation	
	1958	1967	1968	1958 à 1968	1967 à 1968	1958	1967	1968	1958 à 1968	1967 à 1968
	$	$	$	%	%	(nombre)			%	%
Industrie										
Fabrication	1.66	2.40	2.58	+55.4	+ 7.5	40.2	40.3	40.3	+0.2	0.0
Biens durables	1.81	2.58	2.79	+54.1	+ 8.1	40.3	40.8	40.9	+1.5	+0.2
Biens non durables	1.53	2.22	2.37	+54.9	+ 6.8	40.1	39.8	39.7	—1.0	—0.3
Mines, y compris bocardage	1.95	2.84	3.07	+57.4	+ 8.1	41.4	41.9	41.8	+1.0	—0.2
Construction	1.86	3.12	3.33	+79.0	+ 6.7	41.9	41.3	40.5	—3.3	—1.9
Bâtiment	1.94	3.17	3.42	+76.3	+ 7.9	39.0	39.3	38.6	—1.0	—1.8
Génie civil	1.75	3.03	3.16	+80.6	+ 4.3	46.8	45.3	44.6	—4.7	—1.5
Autres industries										
Transports urbains	1.84	2.91	3.18	+72.8	+ 9.3	42.6	42.8	41.5	—2.6	—3.0
Entretien des ponts et chaussées	1.44	2.22	2.41	+67.4	+ 8.6	38.4	39.9	39.3	+2.3	—1.5
Buanderie, nettoyage et pressage	0.94	1.40	1.51	+60.6	+ 7.9	40.2	38.8	38.1	—5.2	—1.8
Hôtels, restaurants et tavernes	0.96	1.39	1.49	+55.2	+ 7.2	39.6	34.2	33.4	—5.7	—2.3
Province[1] Fabrication										
Terre-Neuve	1.53	2.06	2.11	+37.9	+ 2.4	39.5	40.8	41.2	+4.3	+1.0
Nouvelle-Écosse	1.47	1.94	2.06	+40.1	+ 6.2	40.3	39.8	39.7	—1.5	—0.3
Nouveau-Brunswick	1.41	2.00	2.10	+48.9	+ 5.0	41.5	41.1	40.9	—1.4	—0.5
Québec	1.49	2.16	2.33	+56.4	+ 7.9	41.1	41.1	41.0	—0.2	—0.2
Ontario	1.75	2.52	2.71	+54.9	+ 7.5	40.0	40.3	40.4	+1.0	+0.2
Manitoba	1.52	2.14	2.31	+52.0	+ 7.9	40.1	39.5	39.5	—1.5	0.0
Saskatchewan	1.80	2.47	2.74	+52.2	+10.9	39.3	39.6	39.4	+0.3	—0.5
Alberta	1.76	2.45	2.64	+50.0	+ 7.8	39.9	39.5	39.3	—1.5	—0.5
Colombie-Britannique	2.02	3.01	3.23	+59.9	+ 7.3	37.6	37.7	37.7	+0.3	0.0

[1] Les données pour l'Île du Prince-Édouard ne sont pas disponibles.

Salaires et traitements moyens par semaine, Canada, certaines industries, moyennes annuelles de 1958, 1967 et 1968

Industrie	1958	1967	1968	Variation 1958 à 1968	Variation 1967 à 1968
	$	$	$	%	%
Industrie forestière	70.55	113.96	122.04	73.0	7.1
Mines, y compris bocardage	86.14	129.39	139.16	61.6	7.6
Fabrication	73.10	106.53	114.41	56.5	7.4
Biens durables	78.76	114.10	123.30	56.6	8.1
Biens non durables	68.34	99.39	106.14	55.3	6.8
Construction	80.54	130.83	137.59	70.8	5.2
Transports, communications et autres services d'utilité publique	72.84	113.15	122.70	68.5	8.4
Commerce	58.45	81.22	86.91	48.7	7.0
Finances, assurances et immeuble	65.20	98.98	106.21	62.9	7.3
Services	50.18	75.35	78.99	57.4	4.8
Indice industriel général	70.35	102.79	109.88	56.2	6.9

Taux de salaires aux termes des principales conventions collectives

Le 30 septembre 1968, plus d'un million de travailleurs, groupés en unités de négociations de 500 travailleurs ou plus dans des industries autres que celle de la construction, étaient protégés par 554 grandes conventions collectives. Le taux de base moyen de salaire a augmenté de 15.4 cents, soit de 6.9 p. 100, durant la période de douze mois terminée le 30 septembre 1968. Par comparaison, le taux de base avait augmenté de 15.7 cents, soit 7.2 p. 100, au cours des douze mois précédents. L'indice des prix à la consommation s'est élevé de 3.8 p. 100 et de 3.9 p. 100, respectivement, durant ces mêmes périodes. Compte tenu de la hausse de l'indice des prix à la consommation, le taux de base horaire moyen s'est accru, en termes réels, de 2.9 p. 100 pour la période qui a pris fin le 30 septembre 1968, et de 3.1 p. 100 pour la période correspondante de l'année précédente.

Indices mensuels et augmentation annuelle du salaire de base exprimée en pourcentage et en cents, principales conventions collectives en vigueur au Canada[1]

(Janvier 1965 = 100)

Année	Industrie manufacturière									Industries commerciales sauf la construction			Industries non commerciales[2]			Toutes industries sauf la construction		
	Biens durables			Biens non durables			Total pour l'industrie manufacturière											
	Indice	Aug. sur l'année précédente		Indice	Aug. sur l'année précédente		Indice	Aug. sur l'année précédente		Indice	Aug. sur l'année précédente		Indice	Aug. sur l'année précédente		Indice	Aug. sur l'année précédente	
		%	cents		%	cents		%	cents		%	cents		%	cents		%	cents
1966																		
Mars	104.7	4.0	8.7	105.7	5.3	10.0	105.1	4.6	9.3	105.0	4.5	8.7	104.8	3.9	7.0	105.0	4.5	8.6
Juin	106.3	3.9	8.5	107.0	5.5	10.5	106.7	4.7	9.5	106.6	4.9	9.6	105.8	3.3	6.0	106.6	4.8	9.2
Septembre	107.8	4.7	10.4	109.8	6.7	12.8	108.7	5.5	11.4	109.3	6.1	12.1	109.3	6.3	11.4	109.3	6.2	12.1
Décembre	108.8	4.3	9.7	111.7	7.4	14.4	110.1	5.7	11.9	110.7	6.4	12.7	111.2	7.4	13.5	110.8	6.5	12.8
1967																		
Mars	110.7	5.7	12.9	112.7	6.6	13.0	111.8	6.1	12.9	113.1	7.8	15.6	115.2	10.0	18.2	113.4	8.0	15.9
Juin	111.9	5.3	12.0	114.2	6.7	13.4	113.0	5.8	12.6	114.4	7.3	14.6	116.5	10.2	18.9	114.7	7.5	15.3
Septembre	113.2	5.0	11.6	117.1	6.7	13.7	115.0	5.8	12.8	117.3	6.9	15.3	119.7	9.6	18.3	117.6	7.2	15.7
Décembre	114.3	5.1	11.8	118.1	5.7	11.9	116.0	5.4	11.8	118.5	8.9	15.0	120.8	8.8	16.8	118.8	6.6	15.3
1968																		
Mars	116.0	4.8	11.4	119.1	5.7	12.0	117.5	5.3	11.8	120.2	8.3	13.6	122.9	8.6	13.4	120.6	6.3	13.6
Juin	119.1	6.4	15.3	121.1	8.1	13.0	120.1	8.3	14.3	122.2	6.8	14.9	124.3	8.6	13.5	122.4	6.8	14.8
Septembre	121.8	7.6	18.5	124.5	6.3	13.7	123.1	7.1	16.3	125.1	7.0	15.7	127.8	8.6	13.8	125.4	6.9	15.4

[1] Ces données se fondent sur l'ensemble des « principales conventions collectives » applicables à 500 employés ou plus, sauf celles de l'industrie de la construction. Elles se rapportent aux salaires effectivement payés au cours du mois indiqué, sans tenir compte des augmentations de salaire rétroactives. Cette méthode est conforme à celle suivie tant dans la compilation des statistiques générales sur les salaires (publiées par le ministère du Travail du Canada), que dans la compilation des statistiques sur les gains hebdomadaires et horaires moyens (publiées par le Bureau fédéral de la statistique).

[2] Les activités non commerciales comprennent l'administration publique et la défense, les hôpitaux, l'enseignement, le bien-être, les activités religieuses et autres services communautaires, les domestiques et la C.C.N. Les industries commerciales englobent toutes les activités non classées comme non commerciales.

A Greenwood (N.-É.), des militaires suivent des cours qui leur permettront de réintégrer la vie civile avec un diplôme de la douzième année.

L'assurance-chômage

La Loi canadienne sur l'assurance-chômage, dont l'application a été confiée à la Commission de l'assurance-chômage, est entrée en vigueur le 7 août 1940. La Commission a reçu mandat d'assurer le fonctionnement d'un régime national d'assurance-chômage et de créer un service de placement. Elle a mis en place un réseau de bureaux locaux à travers le Canada pour faciliter la réalisation de ces deux tâches. Les assurés désirant réclamer des prestations doivent s'adresser, en personne ou par lettre, à un bureau local de la Commission de l'assurance-chômage. Ainsi, bien qu'il ne soit plus nécessaire que le réclamant s'adresse d'abord à la Commission pour faire porter son nom sur la liste des personnes en quête d'un emploi (ainsi qu'il était tenu de le faire jusqu'au 1er avril 1965), les renseignements nécessaires à cette inscription sont acheminés, par les fonctionnaires de l'assurance-chômage, aux Centres de main-d'oeuvre du Canada.

L'assurance est obligatoire. A moins d'être expressément exemptée, toute personne employée en vertu d'un contrat de travail est assurée. Sont exemptés les domestiques, les instituteurs et les personnes dont le revenu annuel dépasse $7,800 et qui ne sont pas rémunérées à l'heure, à la journée, à la pièce ou au mille. Les personnes rémunérées à l'heure, à la journée, à la pièce ou au mille sont assurées, quel que soit le montant de leurs gains. A compter du 1er avril 1967, l'assurance-chômage a été mise en vigueur à l'égard de certains ouvriers agricoles; les principales exemptions visent les travailleurs appartenant à la famille de l'employeur.

On estime qu'en mars 1968 la loi s'appliquait à près de 80 p. 100 des travailleurs rémunérés. Des sommes égales sont perçues de l'employeur et de l'employé et le barème de cotisation est fonction du salaire hebdomadaire de l'employé; le gouvernement fédéral contribue en plus pour un cinquième de ce total, et prend à sa charge les frais d'administration. Afin de préserver, dans une certaine mesure, le niveau de vie du salarié en chômage, la prestation hebdomadaire est proportionnelle à la cotisation hebdomadaire, et celle-ci varie suivant une échelle correspondant aux niveaux de salaires. L'échelle des cotisations comporte dix niveaux, allant de 10c. (pour des gains hebdomadaires inférieurs à $20) à $1.40 (pour des gains de $100 ou plus). La prestation hebdomadaire maximale pour les célibataires est de $42 et, pour les assurés ayant des personnes à leur charge, elle est de $53. Une disposition visant les gains autorisés prévoit l'ajustement automatique de la prestation hebdomadaire lorsque les gains réalisés au cours de la semaine dépassent la moitié de la prestation exigible.

Le collège d'arts appliqués et de sciences George Brown à Toronto (Ont.) offre des cours de coupe de la viande d'une durée de 20 semaines. Le ministère de la Main-d'oeuvre ou le ministère du Travail de l'Ontario défraient la scolarité de certains participants, tandis que d'autres la supportent eux-mêmes.

La loi stipule par ailleurs que les exigences normales de paiement des cotisations sont adoucies durant une période de cinq mois et demi, à compter de la semaine où tombe le 1er décembre. Pendant cette période, les travailleurs incapables de satisfaire aux conditions normales du versement des prestations peuvent toucher des prestations dites saisonnières, pourvu qu'ils aient contribué au régime pendant au moins 15 semaines depuis le 31 mars ou qu'ils n'aient pas touché de prestation régulière depuis la mi-mai précédente. Du 26 novembre 1967 au 18 mai 1968, environ 40 p. 100 des périodes de prestation ont été payées au titre de prestations saisonnières.

Au cours des 12 mois prenant fin le 31 mars 1968, 1,887,000 demandes de prestation initiales et renouvelées ont été déposées aux bureaux locaux. En moyenne, 394,000 personnes réclamaient des prestations à la fin de chacun des mois de cette période. Les paiements ont totalisé $388,583,000. Pour les 12 mois prenant fin le 31 mars 1967, les chiffres correspondants étaient de 1,620,000 réclamations déposées, de 322,000 réclamants par mois et de $307,016,000 en prestations.

Estimation de la population assurée en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, 30 avril 1967 au 31 mars 1968

A la fin du mois de	Total	Employés	Réclamants[1]
1967 — Avr.	4,763,000	4,270,700	492,300
Mai	4,734,770	4,391,620	343,150
Juin	4,742,000	4,499,200	242,800
Juill.	4,763,000	4,517,700	246,300
Août	4,787,000	4,559,900	227,100
Sept.	4,732,000	4,521,100	210,900
Oct.	4,724,000	4,481,500	242,500
Nov.	4,800,000	4,463,400	336,600
Déc.	4,828,000	4,326,500	501,500
1968 — Jan.	4,881,000	4,247,700	633,300
Fév.	4,864,000	4,204,500	659,500
Mars	4,894,000	4,237,100	656,900

[1] Nombre de réclamants en fin de mois: chiffres tirés du tableau 3 du « Rapport statistique sur l'application de la Loi sur l'assurance-chômage », publication mensuelle du B.F.S., nº de catalogue 73-001.

En Saskatchewan, le Conseil provincial d'aide aux adultes et enfants infirmes met des ateliers protégés à la disposition des handicapés, des malades mentaux et des arriérés.

Programmes de main-d'oeuvre

Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration poursuit une politique visant à faciliter l'adaptation à l'évolution économique et technologique en fournissant aux Canadiens des services d'orientation et de placement plus efficaces dans les Centres de main-d'oeuvre à travers le pays.

Dans le cadre du Programme de formation professionnelle des adultes, le conseiller d'un Centre de main-d'oeuvre peut inscrire un travailleur à un cours de formation soit de recyclage, soit de perfectionnment; pendant la période de formation, le travailleur peut toucher une allocation de subsistance. Le Programme de mobilité de la main-d'oeuvre vise à aider les clients des Centres de main-d'oeuvre ayant perdu, ou étant sur le point de perdre leur emploi, et qui ont peu de chances de trouver un emploi dans la région qu'ils habitent. Cette assistance prend la forme d'allocations pour la recherche d'emplois, pour la réinstallation ou pour les déplacements des stagiaires.

Les Centres de main-d'oeuvre du Canada mettent des services de réadaptation à la disposition des travailleurs handicapés physiquement ou socialement. Le Programme de réadaptation professionnelle comprend la formation, la réadaptation fonctionnelle, l'évaluation des aptitudes, l'orientation et les allocations de formation.

Le ministère applique également le Programme d'adaptation de la main-d'oeuvre permettant aux employeurs et aux travailleurs de surmonter les difficultés d'adaptation consécutives aux transformations technologiques et économiques. Le Programme « Opération récupération » vise à renseigner les Canadiens étudiant à l'étranger sur les carrières qui leur sont ouvertes au Canada, et à tenir les employeurs au courant de la disponibilité des professionnels dépistés par ce programme. Le Programme des emplois pour étudiants incite les employeurs à embaucher des étudiants d'écoles secondaires et d'universités pendant les mois d'été. Administré avec le concours du ministère de la Défense nationale, le Programme d'aide au placement facilite aux militaires retraités la recherche d'emplois convenables sur le marché du travail civil.

Le ministère maintient un réseau de plus de 300 Centres de main-d'oeuvre, partout au Canada. Les programmes et services de main-d'oeuvre sont ainsi coordonnés et accélérés par liaison Télex entre tous les Centres.

Recherches

Recherche scientifique et industrielle

Vu l'abondance des ressources naturelles au Canada, il va de soi que, dans ses débuts, la recherche scientifique y a été liée au développement de l'industrie primaire. L'établissement d'un système industriel avancé dans un pays aussi vaste et aussi peu peuplé constituait un défi énorme. Il n'est donc pas étonnant que le rythme initial de développement ait été plutôt lent.

L'activité scientifique connut un grand essor au cours de la Seconde Guerre mondiale en raison des besoins exceptionnels de l'effort militaire. Grâce à cette impulsion, on a pu se rendre compte que la recherche scientifique ouvrait la voie à la croissance économique du pays par le développement et la modernisation de la technologie canadienne.

Après la guerre, plusieurs ministères et organismes fédéraux orientés vers la science ont mis au point d'importants programmes de recherches. C'est ainsi que fut créée, en 1952, l'Énergie atomique du Canada Limitée qui devait se consacrer au développement de l'énergie atomique au pays. Des conseils provinciaux de recherches ont été mis sur pied dans plusieurs provinces pour s'occuper de problèmes régionaux. Les inscriptions dans les universités se sont multipliées, et les recherches universitaires ont pris un grand essor. Par ailleurs, la recherche industrielle dont le développement a été d'abord lent au Canada, a commencé à vivre une expansion rapide au cours des années soixante.

Dépenses en recherches et développement. Parallèlement au développement de la recherche, les dépenses brutes du Canada affectées aux recherches et au développement sont passées de 1 p. 100 du produit national brut (P.N.B.) en 1958-1959 à 1.31 p. 100 en 1966-1967.

En 1965-1966, les dépenses « courantes » en matière de recherches et de développement au Canada s'élevaient à quelque $524,400,000, et ces fonds se répartissaient comme suit entre les divers secteurs et activités de recherches. L'industrie est intervenue pour 44 p. 100 de tous les travaux de recherches (recherche pure, 2 p. 100; recherche appliquée, 12 p. 100;et développement, 30 p. 100). La part des gouvernements a été de 36 p. 100 (recherche pure, 7 p. 100; recherche appliquée, 23 p. 100;et développement, 6 p. 100). Les établissements d'enseignement supérieur sont intervenus pour 19 p. 100 de la recherche au pays (recherche pure, 13 p. 100; recherche appliquée,

5 p. 100; et développement, 1 p. 100). La recherche appliquée entreprise par des organismes privés sans but lucratif a répondu pour 1 p. 100.

Organismes consultatifs: le Secrétariat des sciences et le Conseil des sciences. Au niveau fédéral, l'autorité suprême en matière scientifique est le Cabinet; c'est en effet lui qui, conseillé par le Comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle, détermine l'orientation des politiques. Ce Comité comprend: les ministres du Cabinet responsables des ministères qui assument d'importantes responsabilités dans le domaine des sciences, d'autres ministres s'intéressant indirectement aux affaires scientifiques, et un groupe consultatif de hauts fonctionnaires.

La complexité, la diversité et le coût toujours croissants de la recherche scientifique et technologique moderne, en plus des responsabilités grandissantes du gouvernement fédéral dans ce domaine, ont tôt fait de mettre en évidence le besoin de mécanismes supplémentaires de consultation en matière de politique scientifique. C'est ainsi qu'en 1964, à la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, un Secrétariat des sciences a été créé au sein du Conseil privé; ce Secrétariat est chargé de recueillir et d'analyser tous les renseignements relatifs aux activités scientifiques et technologiques du gouvernement comme du secteur industriel, des universités et des provinces, en fonction surtout des activités et des préoccupations du gouvernement fédéral.

En 1966, le gouvernement fédéral a créé le Conseil des sciences du Canada. Il s'agit d'un organisme indépendant ayant pour fonctions d'une part d'évaluer les ressources scientifiques et technologiques du Canada de même que ses besoins et ses possibilités d'expansion de ce côté, et d'autre part de formuler des recommandations sur ces sujets dans les rapports qu'il fait paraître. Le Conseil des sciences s'intéresse aux recherches et au développement, ainsi qu'à l'application de la science et de la technologie à la solution des problèmes

Rangée de radiotélescopes de l'Observatoire de radioastronomie du Conseil national de recherches dans le parc Algonquin en Ontario. Le radiotélescope de 150 pieds de diamètre a permis de détecter les ondes émises par l'étoile Scorpion X-1 qui vient d'être découverte.

sociaux et économiques du pays. Il rend compte de son activité au Premier ministre, et ses membres sont choisis dans le secteur industriel, les universités et le gouvernement.

Le Conseil des sciences a entrepris des études intensives dans plusieurs domaines. Toutes ces études ont été publiées. Par ailleurs, en octobre 1968, le Conseil des sciences a fait paraître son premier rapport sur la politique scientifique, et il y recommandait une concentration des efforts scientifiques et technologiques du Canada au moyen de vastes programmes conçus pour résoudre les problèmes sociaux et économiques du pays. Ces programmes portent, entre autres, sur les questions spatiales, la gestion et le développement des ressources hydrauliques, les transports, l'urbanisation, l'informatique et l'aide scientifique et technique aux régions en voie de développement.

La recherche dans les organismes du gouvernement fédéral. La recherche au sein des divers ministères et organismes du gouvernement fédéral a connu un essor rapide, d'abord à cause de la nécessité de produire des matières premières de façon efficace et économique et, ensuite, à cause du désir de les transformer pour répondre à de nombreux besoins humains et industriels.

Une bonne partie de l'expansion des travaux de recherches s'est produite au sein d'organismes tels que l'Énergie atomique du Canada Limitée, société chargée de faire des recherches sur la mise au point et les applications pacifiques de l'énergie atomique. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé récemment que le navire de recherche *Hudson* fera un relevé des eaux océaniques autour des deux Amériques en 1969. Cette expédition océanographique s'inscrit dans le cadre de la participation du Canada à la Décennie internationale d'exploration océanographique mondiale. Le satellite ISIS-A du Conseil de recherches pour la défense a été lancé en janvier 1969 avec le concours de la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis.

Formé en 1916, le Conseil national de recherches (NRC) est un organisme d'État de réputation internationale, qui a beaucoup fait pour stimuler la recherche scientifique au Canada grâce à ses subventions et bourses et grâce aussi à ses activités propres. Son budget est passé de $91,600 en 1916 à environ 90 millions de dollars.

Dans le passé, le NRC n'a pas appuyé la recherche industrielle autant que la recherche universitaire, mais à présent il travaille plus étroitement avec l'industrie. Comme le déclarait récemment M. W. G. Schneider, président du NRC, dans un article paru dans le nouveau périodique *Science Forum* (vol. I, n° 2, avril 1968): « On ne saurait compter sur une expansion industrielle automatique. Des problèmes complexes sont en cause, qui touchent maints aspects de toute notre structure socio-économique, et des politiques sages devront être adoptées dans nombre de domaines, si l'on veut créer le climat stimulant et favorable qui s'impose. Néanmoins, la recherche industrielle est l'un des plus importants secteurs, et c'est à ce domaine que le NRC devra apporter plus d'attention ». (Citation traduite.) Des liens plus étroits avec l'industrie devraient aider à raccourcir la période d'incubation des découvertes et inventions, c'est-à-dire qu'ils devraient en accélérer le passage du laboratoire à l'industrie.

La recherche dans les organismes provinciaux. Sept provinces ont créé des conseils ou fondations de recherches pour encourager au niveau provincial

Dans le cadre d'une étude internationale, M. Jonkel, du Service canadien de la faune, prélève un échantillon de sang sur un ours polaire près de Churchill (Man.).

les recherches importantes du point de vue économique. Les organismes provinciaux de recherches maintiennent une liaison serrée avec les industries primaires établies sur leurs territoires respectifs, et orientent leurs efforts vers l'expansion des industries provinciales.

Conseils et fondations de recherches appuyés par les gouvernements provinciaux

Institution	Activité principale	Domaines principaux d'intérêt
Conseil de recherches de la Colombie-Britannique (fondé en 1944)	Recherches à forfait pour le compte du gouvernement et de l'industrie au Canada et à l'étranger.	Forêts, mines, pêcheries, agriculture, énergie hydro-électrique, pollution, pâte et papier.
Conseil de recherches du Manitoba (fondé en 1963)	Ne fournit que des services techniques et d'information.	Agriculture et ressources naturelles.
Conseil de recherches et de productivité du Nouveau-Brunswick (fondé en 1962)	Recherches appliquées et services techniques pour les industries provinciales.	Minéralogie, sciences de l'alimentation, science des matériaux, génie industriel, transmission d'énergie hydro-électrique.
Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse (fondée en 1947)	Recherches appliquées, services techniques et d'information pour l'industrie locale.	Géophysique, chimie, recherches photogrammétriques, recherche opérationnelle.
Fondation de recherches de l'Ontario (fondée en 1928)	Recherches à forfait pour le compte du gouvernement et de l'industrie, au Canada et à l'étranger.	Métallurgie, chimie, physique, science des textiles, microbiologie appliquée, physiographie, services sur place.
Conseil de recherches de l'Alberta (fondé en 1919)	Recherches d'une valeur économique pour la province; soutenues en grande partie par des subventions provinciales.	Carburants (pétrole, charbon), sciences de la terre, études sur la grêle, recherches sur la circulation routière, études sur le cycle biologique, services industriels et de génie.
Conseil de recherches de la Saskatchewan (fondé en 1946)	Recherches orientées vers l'industrie provinciale; financées en grande partie par le gouvernement provincial.	Études sur les algues, recherches sur la potasse, évaluation géohydraulique, forage géologique en vue d'exploiter les nappes d'eau souterraines, purification frigorifique, études topoclimatiques, étude des aérosols.

Grâce à cette maquette du cours du Saint-Laurent entre Montréal et Rimouski, le Conseil national de recherches et le ministère fédéral des Transports étudient les phénomènes hydro-techniques qui résultent du mouvement des marées.

Dans ce nouveau laboratoire du Conseil de recherches de la Colombie-Britannique les chercheurs visent surtout à trouver des solutions pratiques aux problèmes industriels.

La recherche dans les universités. Les deux rôles fondamentaux des universités sont l'enseignement et la recherche. La formation des savants et des ingénieurs de demain ne peut se réaliser que dans un milieu de recherche. Aujourd'hui, les universités canadiennes s'intéressent de plus en plus aux recherches essentielles aux objectifs du Canada. Ainsi, les recherches sur la pollution de l'air et de l'eau, les problèmes urbains et la médecine occupent un nombre grandissant d'universitaires. Le gouvernement fédéral encourage ce genre de recherches appliquées, et il contribue à établir des liens entre les universités et l'industrie par des suhventions à la recherche et au développement industriels dans les universités. Le ministère de l'Industrie a lancé en 1967 son Programme d'instituts de recheche industrielle et déjà des subventions ont été accordées aux Universités Windsor, Waterloo, McMaster, et au Collège technique de la Nouvelle-Écosse pour les aider à mettre sur pied de tels instituts.

Le nombre de professeurs d'université à plein temps a augmenté constamment et rapidement; en 1967-1968, il se chiffrait à 16,529, répartis entre 68 universités et collèges. Ces professeurs consacrent environ 30 p. 100 de leur temps à la recherche et à l'orientation des diplômés devant constituer la prochaine génération de chercheurs.

La recherche industrielle. Les entreprises canadiennes se livrent de plus en plus à la recherche. Pour mettre au point des produits nouveaux ou améliorés pour desservir les marchés nationaux et étrangers toujours grandissants, pour affronter la concurrence d'entreprises canadiennes et étrangères, et pour exploiter efficacement les ressources naturelles, l'industrie a dû créer et agrandir des organismes compétents de recherches et de développement.

L'Université de Montréal a fait l'acquisition d'un accélérateur Dynamitron pour la recherche nucléaire.

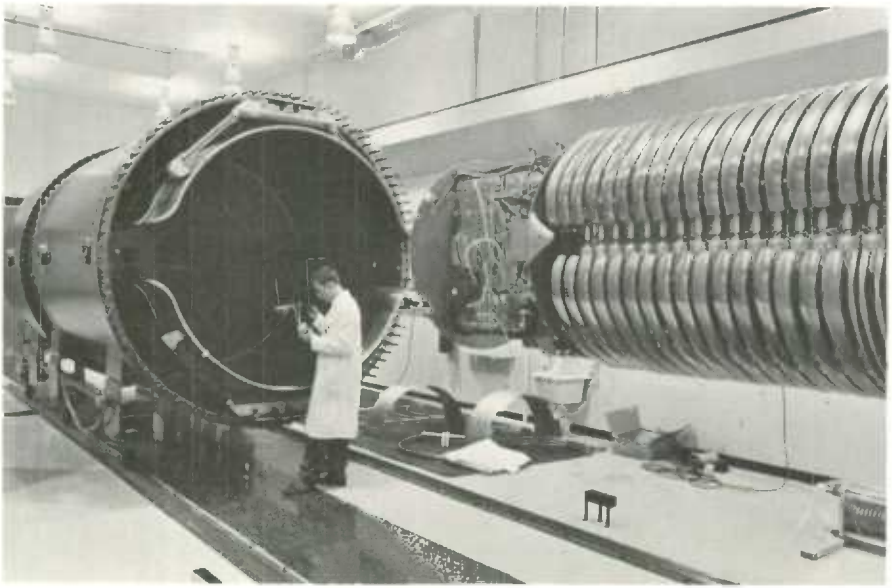

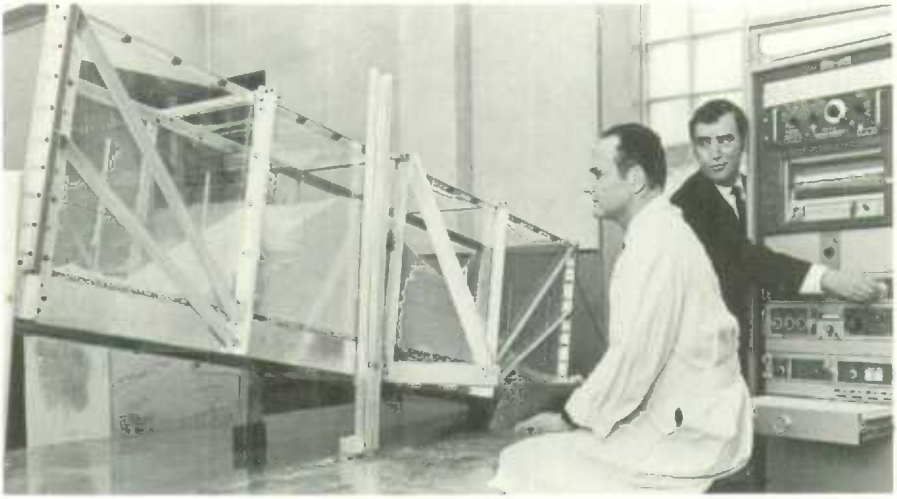

Au Département du Génie Civil de l'Université de la Colombie-Britannique on peut stimuler les secousses telluriques pour en étudier leurs effets sur les strates topographiques modelées en sable.

Sur les rives du lac Huron, des chercheurs dans diverses disciplines participent à des travaux par l'Institut des Grands Lacs de l'Université de Toronto.

Cet appareil électronique de micro-analyse du laboratoire de recherches métallurgiques de la société Sherritt Gordon à Fort Saskatchewan (Alb.) permet d'examiner métaux, minéraux et produits chimiques.

La *Sheridan Park Research Community*, en banlieue de Toronto, et les laboratoires de recherche de la région de Pointe-Claire, près de Montréal, sont les plus récents établissements chargés, d'améliorer l'efficacité de la recherche industrielle et de l'intensifier. De tels parcs de recherche industrielle facilitent les recherches appliquées et le développement. Ils favorisent l'échange rapide de renseignements scientifiques et techniques non brevetés, et disposent d'une grande variété d'instruments, d'équipement et de connaissances.

Le gouvernement fédéral reconnait la nécessité d'un effort vigoureux dans le domaine de la recherche industrielle et il a inauguré plusieurs programmes d'aide directe à cette fin. Le ministère de l'Industrie administre le Programme de partage du développement pour la défense ainsi que le Programme pour l'avancement de la technologie industrielle et verse d'importantes subventions à des entreprises privées. Ces subventions permettent aux entreprises d'intensifier leurs programmes de recherches aux termes de la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques. Le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches pour la défense versent également des subventions à l'appui de projets de recherche industrielle.

Le Programme pour l'avancement de la technologie industrielle (PATI) a été conçu pour aider les entreprises privées à franchir la première étape de l'application des nouveaux procédés. Parmi les innovations couronnées de succès qui ont été appuyées par ce programme, on peut mentionner l'avion d'utilité générale *CL-215 Fire Bomber-Gray-Utility Aircraft* mis au point par Canadair Ltée pour répondre aux exigences du développement des forêts et des ressources du pays et les systèmes électroniques spéciaux pour les stations terriennes de communications par satellite, mis au point par RCA Victor Ltée.

Recherche en sciences médicales

La recherche médicale au Canada se fait essentiellement dans les 16 facultés de médecine universitaires et dans les hôpitaux et instituts qui leur sont affiliés. Il n'existe pas de laboratoires d'État centralisés comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis; toutefois le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social possède de vastes laboratoires affectés aux recherches que suppose la mission du Ministère.

Les installations de recherche dans les universités se développent rapidement. En fait, on prévoit que l'espace consacré à la recherche médicale sera en 1972 le double de ce qu'il était en 1967. L'Université de l'Alberta vient d'aménager un ensemble de laboratoires de sciences cliniques; l'Université de Toronto et l'Université Dalhousie à Halifax viennent de mettre en service de nouveaux pavillons des sciences médicales; et les vastes installations de sciences cliniques et de recherche fondamentale de la nouvelle faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke seront bientôt achevées.

L'appui financier nécessaire à cette rapide évolution provient de sources variées. Les universités elles-mêmes financent dans une large mesure leurs propres recherches en assumant la charge des traitements de la plupart des scientifiques qui dirigent les recherches, ainsi que les frais indirects que comporte l'entretien d'une bibliothèque, de bâtiments pour loger les animaux, etc. Les gouvernements provinciaux fournissent une bonne part des installations matérielles, qui sont aussi subventionnés par la Caisse fédérale d'aide à la santé dans bien des cas. Les frais directs de recherche (matériel spécial, fournitures, traitements des techniciens) sont assumés traditionnellement par des organismes fédéraux, au moyen de subventions, et par des organismes bénévoles qui obtiennent leurs fonds principalement par souscription publique au profit de la recherche dans des domaines précis comme le cancer, les maladies du coeur, l'arthrite, les maladies rhumatismales et la dystrophie musculaire. Les fonds provenant de l'ensemble de ces sources extérieures et consacrés aux frais directs de recherche médicale ont été $44,500,000 en 1968-1969.

Le Conseil des recherches médicales est le principal intermédiaire par lequel le gouvernement fédéral subventionne cette recherche. A l'origine, cet organisme relevait du Conseil national de recherches, mais en 1969 il est devenu société autonome faisant rapport au Parlement par la bouche du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et le Conseil de recherches pour la défense accordent également leur appui à la recherche universitaire qui est en rapport direct avec leurs propres domaines d'activité. Le ministère des Affaires des anciens combattants subventionne les recherches menées dans ses hôpitaux à travers le Canada.

Les recherches dans les domaines connexes de l'art dentaire et de la pharmacie ont progressé plus lentement à cause de la forte demande de praticiens et du manque des possibilités de formation à la recherche. La situation a changé, au cours des dernières années, avec la fondation de nouvelles facultés d'art dentaire et de pharmacie recrutant des chercheurs scientifiques de grande compétence, originaires du Canada ou de l'étranger. Il existe maintenant neuf écoles d'art dentaire, soit deux de plus qu'il y a deux ans; à l'Université Laval, une dixième école commence à recruter ses cadres. Il existe actuellement huit écoles ou collèges de pharmacie au Canada, et l'on prévoit

Implantation d'un stimulateur cardiaque. Grâce aux chocs électriques qu'il transmet, cet appareil — mis au point au Canada — régularise le battement du cœur.

que deux autres viendront s'ajouter à ce noyau sous peu. L'aide aux programmes de recherches en art dentaire et en pharmacie provient d'à peu près les mêmes sources que l'aide à la recherche médicale. On a récemment chargé le Conseil des recherches médicales de dispenser la majeure partie des subventions fédérales dans ces domaines, reflétant ainsi la tendance au resserrement des liens entre les facultés intéressées aux sciences médicales.

Les scientifiques canadiens sont à l'avant-garde du progrès dans certains domaines de la médecine, comme celui des greffes d'organes. L'emploi du sérum antilymphocytaire pour empêcher le rejet des organes greffés fait actuellement l'objet d'études poussées sous l'égide du Conseil des recherches médicales; de plus, à l'occasion de greffes de reins on a entrepris l'essai clinique de ce sérum à l'échelle nationale c'est la première tentative du genre dans le monde.

Les travaux interdisciplinaires se multiplient dans plusieurs centres de recherches; la technologie biomédicale, en particulier, fait des progrès rapides. La recherche dans le domaine administratif permet également de mettre au point des moyens plus rapides et plus économiques pour dispenser les soins médicaux.

Le développement de la recherche dans les sciences médicales et, partant, la création d'un réservoir de données technologiques à l'intention des services de santé, dépend essentiellement de la formation d'un nombre suffisant de scientifiques aux fins du travail de recherche. Le Conseil des recherches médicales vient en aide aux diplômés d'universités qui effectuent des stages de recherche; l'expansion rapide de ce programme prouve d'ailleurs que la valeur de la méthodologie scientifique est admise non seulement par les scientifiques de carrière mais aussi par les praticiens. Les organismes bénévoles consacrent pour leur part des ressources considérables à la formation et au soutien du personnel de recherche. Bon nombre d'organismes, tant gouvernementaux que bénévoles, assurent même la rémunération de quelques scientifiques hautement qualifiés, qui consacrent la majeure partie de leur temps à la recherche dans les laboratoires des universités et à la formation des étudiants diplômés.

La recherche médicale au Canada a fait récemment l'objet d'une enquête en profondeur, menée par 14 groupes d'évaluateurs, comprenant chacun de trois à cinq scientifiques spécialisés dans un secteur de la médecine. Les conclusions de l'enquête, déposées auprès du Conseil des recherches médicales, sont exposées dans l'ouvrage intitulé: *L'état actuel et l'avenir de la recherche médicale au Canada.* (Rapport n° 2 du C.R.M. Ottawa, 1968.)

L'Énergie Atomique du Canada, Limitée

A partir d'un prototype relativement modeste de centrale nucléaire entré en service en 1962 et produisant 20,000 kW d'électricité, le programme d'énergie nucléaire du Canada a atteint, dans la seule province d'Ontario, une production totale de plus de 5,000,000 kW pour les centrales en construction ou projetées. Ce chiffre représente plus de la moitié des ressources énergétiques de l'Hydro-Ontario, tant d'origine hydraulique que thermique, en service au début de 1969.

L'Hydro-Ontario a prévu que d'ici 1980 le tiers de sa puissance génératrice proviendrait de centrales nucléaires. Sans énergie nucléaire, sa consommation annuelle de charbon, dont la majeure partie doit être importée, atteindrait en dix ans 25 millions de tonnes au coût d'environ 225 millions de dollars.

Bien que le programme nucléaire du Canada soit appliqué surtout en Ontario, d'autres centrales sont en voie de construction au Québec et dans des pays étrangers. Sur la rive sud du Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal et Québec, la centrale nucléaire de Gentilly, construite par l'Énergie Atomique du Canada Limitée avec le concours de l'Hydro-Québec, est en bonne voie de réalisation. L'usine aura une production de 250,000 kW quand elle sera mise en service en 1971.

Le ministère de l'Énergie atomique de l'Inde est en train d'aménager la centrale nucléaire de Rajasthan, usine de conception canadienne dotée de deux réacteurs et pouvant produire 400,000 kW d'électricité. La partie nucléaire de cette installation, qui est semblable à la centrale nucléaire de Douglas Point sur la rive du lac Huron, a été conçue par l'Énergie Atomique du Canada Limitée.

Près de Karachi, dans le Pakistan occidental, la *Canadian General Electric Company Limited* a entrepris l'aménagement de la centrale nucléaire de Karachi pour le compte de la Commission d'énergie atomique du Pakistan.

Un spécialiste en recherches sur les conditions du milieu des Laboratoires nucléaires de Chalk River (Ont.) s'apprête à plonger dans le lac Perch pour enlever une tour météorologique avant le dégel.

Cette centrale produira 137,000 kW d'électricité dès 1970.

Trois usines destinées à la production d'eau lourde sont en voie de construction au Canada: deux en Nouvelle-Écosse et une en Ontario. Les centrales nucléaires de conception canadienne utilisent l'eau lourde pour modérer la vitesse des neutrons libérés lors de la fission des atomes du combustible d'uranium naturel. La réaction en chaîne qui s'ensuit maintient une source constante de chaleur pour produire la vapeur qui actionne les turbines génératrices. Par ce procédé à l'uranium naturel et à l'eau lourde, le Canada met à profit ses ressources d'uranium, qui comptent parmi les plus importantes du monde. Le procédé est également avantageux pour les pays étrangers car ils peuvent alimenter leurs centrales nucléaires à l'uranium naturel sans être obligés de construire à grands frais des usines d'enrichissement de combustible.

Depuis la mise en service du premier appareil de cancérothérapie en 1951, les progrès réalisés par le Canada dans la production et l'usage des radioisotopes ont atteint presque toutes les parties du monde. La Division des produits commerciaux de l'Énergie Atomique du Canada Limitée, qui compte des installations à Ottawa et en banlieue à South March, a conçu et construit plus de 700 appareils de cancérothérapie qui sont en service dans des cliniques de 51 pays.

Une autre activité importante de la Division est la conception, la production et l'installation d'appareils à l'échelle industrielle pour la stérilisation des fournitures médicales à l'aide des rayons gamma du cobalt-60. Des appareils canadiens de ce genre ont été mis en service aux États-Unis, au Canada, dans la République fédérale d'Allemagne, en Nouvelle-Zélande, en Inde et en Italie. Il est possible de placer dans des boîtes les instruments chirurgicaux et autres articles (tels que: seringues, fils de suture, tampons d'ouate et gants chirurgicaux), en utilisant presque n'importe quelle sorte d'emballage: ainsi peut-on les stériliser rapidement et à peu de frais, sans précautions très élaborées pour éviter la contamination.

L'EACL a entrepris un vaste programme de recherches sur l'emploi des radiations pour la conservation des aliments, l'analyse des minéraux, le contrôle des procédés industriels et nombre d'autres usages.

Le principal centre de recherches nucléaires au Canada est celui de Chalk River, à 125 milles au nord-ouest d'Ottawa. Le centre est doté d'un effectif de 2,500 environ, et comprend une grande variété d'installations, dont les grands réacteurs de recherche NRX et NRU, trois petits réacteurs auxiliaires, un accélérateur tandem Van de Graaf et des laboratoires consacrés aux travaux de recherche et de génie.

Un vaste programme de recherche et de développement technique est en cours aux plus récents laboratoires nucléaires du Canada, ceux de l'Établissement de recherches nucléaires de Whiteshell, à Pinawa (Man.). Le centre a un personnel de quelque 700 employés dont les travaux visent surtout la mise au point de nouveaux matériaux pour les réacteurs nucléaires, dans le but d'augmenter et l'efficacité des centrales et de déduire le coût du courant produit.

La division des projets énergétiques de l'EACL compte environ 800 employés dans son laboratoire et son centre de dessein et d'administration au centre de recherche de Sheridan Park, près de Toronto. Ce groupe est chargé d'élaborer de nouveaux systèmes nucléaires et d'assurer la bonne marche des centrales nucléaires prototypes.

Le Conseil économique du Canada

Le Conseil économique du Canada, créé en 1963 par le Parlement, est un organisme consultatif indépendant. Ses principales attributions sont: 1° de définir les objectifs sociaux et économiques du pays en fonction des possibilités d'expansion de l'économie au cours d'une période donnée, de cinq ou dix ans par exemple; 2° de recommander aux pouvoirs publics et à l'industrie privée les mesures les plus susceptibles de favoriser la réalisation de ces objectifs; et 3° plus généralement, de chercher à prévoir les problèmes à venir et de conseiller sur les moyens d'y faire face dès à présent.

Ainsi, le Conseil est conçu pour aider à la planification prospective dans tous les secteurs de l'économie. Il ne faut cependant pas assimiler cette mission au rôle des plans gouvernementaux dans certains pays d'Europe, car le Conseil n'est qu'un corps consultatif où le gouvernement n'est pas représenté et il n'est investi ni de fonctions ni de pouvoirs d'exécution. Le Conseil comprend trois économistes, membres à plein temps, et 25 membres à temps partiel (ces derniers choisis dans le syndicalisme, l'industrie, les milieux financiers, l'agriculture et les autres activités primaires et le grand public), appuyé par un personnel de recherche d'environ 60. D'après son mandat, le Conseil doit publier chaque année « . . . un exposé des perspectives et des problèmes économiques à long et à moyen termes » et peut également publier d'autres études et rapports. En outre, le gouvernement fédéral peut charger le Conseil d'enquêter sur un aspect quelconque de l'économie, ainsi qu'il l'a déjà fait à deux reprises: en 1965, le Conseil a étudié, en termes généraux, les moyens d'arriver à une stabilité raisonnable des prix, compte tenu des autres objectifs économiques importants; plus récemment, le Conseil a déposé plusieurs rapports successifs sur divers aspects des lois relatives aux coalitions et aux brevets et d'autres politiques gouvernementales intéressant la concurrence commerciale et industrielle et la protection du consommateur.

Les objectifs fondamentaux

Le mandat du Conseil englobe les objectifs économiques fondamentaux du Canada: le plein emploi, la croissance économique élevée, la stabilité raisonnable des prix, une balance des paiements viable, et la juste répartition de revenus croissants. Le but est d'atteindre ces objectifs de façon *simultanée* et *cohérente*.

Page

Office national du film 171-173
Opéra 149, 158
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord 71, 86-87

Paiements internationaux 248-250
Panarctic Oils Ltée 31
Papier journal 16, 17, 243, 265
Parcs nationaux 175-178
Parlement 71-77
Pâtes et papiers 15-16, 17, 18
Pêcheries 57-61
Pensions 124-129
Pipelines (oléoducs et gazoducs) 31, 257
Plan de Colombo 84
Ports 264
Pouvoir judiciaire 78
Population 7-10, 99-115
— accroissement 99-100
— selon l'âge 103
— selon l'état matrimonial 104
— selon la langue maternelle 105
— selon la zone métropolitaine 101
— selon le lieu de naissance 102, 104
— par zone nordique 10
— rurale et urbaine 101
Postes 274
Premier ministre 74-75
Premiers ministres provinciaux 80
Presse canadienne 273-274
Produit national brut (PNB) 144, 188, 304
Programmes d'aide à l'étranger 94-98
Programmes fédéraux-provinciaux 214-217

Radio-Canada 166-170
Radiodiffusion 166-170
Recensement de la population 99-106
Recherches 290-301
— agricoles 39-40
— atomiques 300-301
— gouvernementales 290-293
— industrielles 290, 295-297
— médicales 117, 298-299
— en pêcheries 59-61
— universitaires 295
Régime de pensions du Canada 124, 128-129
Régime foncier et administratif des forêts 13-14
Région atlantique 3-4
Région des Appalaches 3-4
Reine, la 73, 85

Page

Relations avec le Commonwealth 83-85
Religion 147
Ressources hydrauliques 32, 34-37
Revenu, agricole 41-43
— national 192
— personnel 193

Salaires, minimums 278-281
— moyennes 283-285
Santé 116-123
— recherches 298-299
— services 118-120, 123, 126
Satellites 11, 272
Sécurité de la vieillesse 125, 127-128
Sénat 76-77
Service administratif canadien outre-mer (SACO) 96-97
Service universitaire canadien outre-mer (SUCO) 97-98
Société canadienne de télécommunications transmarines 271-273
Société centrale d'hypothèques et de logement 206
Soins médicaux 118-121
Sports 178-181
Suffrage fédéral 77
Syndicats de crédit 210
Syndicats ouvriers 281

Taux du change, devises étrangères 207
Télécommunications 267-273
— transmarines 271-273
Télégraphes 268-273
Téléphones 267-268
Télévision 166-170
Télex 270, 271
Températures 10-11
Théâtre 152-155
Tourisme 252-254
Transports 255-266
Travail 275-289

Universités et collèges 140-146, 218, 295
Urbanisation 307

Viande, production et consommation 51, 53, 54
Vieillards, services 124, 127-129, 215
Voie maritime du Saint-Laurent 263, 264
Voirie 258-259
Volaille et oeufs 53-54

Page

Couronne, la 73-74
Crédit à la consommation 231-233
Croissance
économique 188-193, 303-306
Croissance industrielle 194-199

Décès 100
Dépenses agricoles 42
Dépense nationale brute 191, 290
Disparités du revenu 306

Éducation 132-146
— adultes 144
— dépenses 144, 146
— élémentaire et
secondaire 132-139, 145-146
— professionnelle et technique.. *138*, 142
— statistiques 145-146
— universités 140-142
Emploi 275-277
Énergie 30-37, 300-301
— atomique *35*, 37, 300-301
— électrique 33-37
— hydraulique 32, 33-37
— thermique 36, 37
Esquimaux 9, 114-115, *168*
État civil 100, 102-104
Exportations ... 45-46, 189, 223, 243, 246

Fabrication 221-226
Festivals 153-155, 158-160, 174
Films 171-174
Finance 207-220
Finances fédérales 212-217
Finances municipales 219-220
Finances provinciales 218-219
Forêts 12-19
Fourrures 54-56
Fruits 47-48

Galerie nationale 160, 161-163
Gaz naturel 28, 30-31, 243, 257
Géographie 2-10
— humaine 7-10
— physique 2-6
Gestion et recherches forestières 19
Gouvernement 71-81
— fédéral 71-78
— municipal 81
— provincial 79-80
— territorial 80
Gouverneur général 72, 73-74
Grandes cultures 43-45
Groupements économiques
régionaux 238-239

Page

Histoire 64-70

Immigration 106-109
Importations 243-244, 247
Impôts 213
Impôt sur le revenu 193
Indemnisation des accidents
du travail 124
Indice des prix à la
consommation 233-234
Indiens 112-113
Industrie et Commerce, ministère ... 254
Industrie laitière 52-53
Industrie du bois 14-15, *17*
Industries forestières 14-18
Investissements 200-206
— étrangers 251-252
Irrigation 41

Journaux 273-274

Législation, agricole 39
— ouvrière 278-281
Légumes 48
Littérature 164-165
Logements 189-191, 202-206
Loi nationale sur l'habitation ... 204-206
Loi sur le rétablissement agricole
des Prairies 39
Loisirs 175-185, 255

Main-d'oeuvre 275-289
— effectif 275
— emploi 276-277
— Programmes 289
Mariages 103-104
Matériaux de construction 26, 28
Minéraux 20-32, 243-244
— combustibles 28, 30-32
— métalliques 21-24, 27, 28
— non métalliques 25, 27-28
— production 27-29
Ministère, Affaires extérieures 82-95
— Agriculture 39
— Industrie et Commerce 254
Missions à l'étranger 82-83
Musique 159

Naissances 102-103
Nations Unies 87-89
Navigation 262-265
Négociations collectives 281-282
Nord canadien 7, 9-10

Office d'expansion économique
de la région atlantique 216-217

INDEX

Les chiffres en italiques renvoient aux légendes des illustrations

Page

Accords fiscaux
fédéraux-provinciaux 217
Acte de l'Amérique du Nord
britannique ..13, 71-74, 78, 79, 133, 219
Affaires des anciens
combattants 130-131
Affaires extérieures, ministère 82-95
Agence canadienne de
développement international ...94-95
Agriculture 38-56, 201, 216
— Loi sur l'aménagement rural
et le développement agricole 216
— ministère 39
— nouvelles frontières 40
— Office de stabilisation des
prix agricoles 40-41
— recherche 39-40
Allocations, aux aveugles 215
— aux invalides 215
— aux jeunes 125
— familiales 125, 127-128
Arctique 6, 21, *31*
Arts *91*, 148-174, 182
— plastiques 160
Assurance-chômage 124, 127, 287-288
Assurance des soins médicaux...121-122
Assurance-hospitalisation 122
Aviation civile 87, 265-266

Ballet 156-157
Banque du Canada 210-211
Banques 208-211
Basses terres du Saint-Laurent 6
Bétail 49-51
Bibliothèque nationale 165-166
Bibliothèques *164*, 165-166, *218*
Bien-être et protection de l'enfance..128
Bien-être social 124-129

Page

Blé, exportations 45-46, 243
— production 46
Bois 14-15, 243
Bouclier canadien 5-6

Cabinet fédéral 75-76
Caisse d'aide à la santé 122-123
Caisses populaires 210
Canaux 263, 264-265
Capitaux agricoles 38
Centre des Arts 148, *149*, 150
Céréales, production 40, 46, 242
Chambre des Communes 74-76, 77
Chemins de fer 260-261, 263
Chômage 278
Citoyenneté 109-111
Climat 10-11
Colza, graine de *44*, 46
Commerce 227-254
— au détail 227-230
— de gros 230-233
— extérieur 237-254
— intérieur 227-236
— par habitant 236
— mondial 238
Commission canadienne du blé ...41, 46
Commission canadienne du lait 40
Communications 267-274
Conseil des Arts 160
Conseil économique du Canada..302-307
Conseil national de recherches 292
Conseil privé 74
Conseil de recherches sur
les pêcheries 59-61
Construction 200-206
Coopératives 235-236
Cordillière, la 2-3

Manitoba, ministère de l'Industrie et du Commerce, p. 222
Memorial University of Newfoundland, p. 218
Denis Mickler/Weston Bakeries, Ltd., p. 222
Ministères de l'État:
Affaires des anciens combattants, pp. 130, 131
Affaires indiennes et du Nord canadien, pp. 69, 74
Affaires extérieures, pp. 72, 85, 91, 156, 157, 161
Agence canadienne de développement international, pp. 95 (2), 98
Agriculture, pp. 49, 216
Défense nationale, p. 287
Énergie, Mines et Ressources, p. 25
Industrie et Commerce, pp. 55, 187
Main-d'oeuvre et Immigration, p. 108 (3)
Pêches et Forêts, pp. 60, 92
Santé nationale et Bien-être social, pp. 118, 120, 121, 123, 129 (2)
Transports, p. 11
Montreal '68, p. 87
Montreal *Gazette*, pp. 126, 179
New Brunswick Travel Bureau, p. 79
Newfoundland and Labrador Tourist Development Office, p. 282
Herb Nott/Canron Ltd., p. 224
Nova Scotia Information Service, pp. 61, 138, 144, 176
Office du film du Québec, pp. 47, 133
Office national du film, pp. 18, 31, 44, 48, 50, 51, 70, 78, 80, 81, 125, 147, 164, 172, 183, 239, 257, 277, 295
Office de tourisme du gouvernement canadien, pp. 42, 72, 107, 181, 183 (2), 184 (2), 185 (2), 229, 253
Bill Onions/Husky Oil Canada Ltd., p. 26
Ontario, ministère du Commerce et du Développement, pp. 224, 250, 251, 254, 284
Ontario, ministère du Tourisme et de la Publicité, pp. 178, 186
Ottawa *Citizen*, p. 22
Outboard Marine Company, p. 276
Miles Overend/Southam Business Publications Ltd., p. 19
Pacifique-Canadien, pp. 187, 262
Paramount Pictures, p. 173
Freeman Patterson, Toronto, pp. 13, 187, 229
Photo/story Canada Ltd., p. 182
Pilkington Glass Ltd., p. 224
Place Bonaventure, p. 231
Prince Albert Pulp Co. Ltd., p. 18
Radio-Québec, p. 171
R.C.A. Victor Co. Ltd., pp. 224, 272
Royal Ontario Museum, p. 182
Saskatchewan Business Journal, pp. 141, 174, 285, 289
Saskatoon Credit Union, p. 236
School Progress, p. 134
Michael Semak, Toronto, pp. 62, 63 (3)
Service administratif canadien outre-mer, p. 96
Service universitaire canadien outre-mer, p. 98
Shell Canada Ltd., p. 203
Sherritt Gordon Mines, p. 297
Société canadienne des télécommunications transmarines, p. 98
Société centrale d'hypothèques et de logement, pp. 26, 204
Société Radio-Canada, pp. 167, 168, 169, 281, 299
Douglas Spillane/Stratford Shakesperean Festival, p. 154
Théâtre du Nouveau Monde, p. 153
Toronto *Globe & Mail*, pp. 108, 141, 296
Toronto Telegram Syndicate, p. 112
Union Carbide of Canada Ltd., p. 203
United Press, p. 138
Université Simon Fraser, p. 140
Université Trent, p. 141
Université de Waterloo, p. 218
Vancouver *Sun*, pp. 138, 142, 146, 205, 265, 280, 294, 296
Peter Varley, Toronto, p. 157
Ron Vickers/Berger, Tisdall, Clark & Lesly Ltd., p. 208

1965, actuellement directeur de l'Institut de Coopération Internationale, à l'Université d'Ottawa. Auteur de *Le Système politique du Canada: Institutions fédérales et québécoises* (Ottawa, 1968).
F. E. Whitworth *(Éducation)* B.A., Saskatchewan; M.A., Ph.D., (Université de la Californie). Précédemment, directeur de la Division de l'éducation du B.F.S. Actuellement directeur du Conseil canadien des recherches en matière d'éducation, à Ottawa.

Photographies

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, p. 263 (2)
Alberta Government Telephones, p. 268
Alberta, ministère de l'Agriculture, pp. 56, 122, 274
Allan King Associates (Canada) Ltd., p. 174
Aluminium du Canada, Ltée, p. 205
Banque d'expansion industrielle, p. 215
Bell Canada, p. 269
Berger, Tisdall, Clark & Lesly Ltd., p. 279
British Columbia Hydro and Power Authority, p. 34
Fred Bruemmer, Montreal, pp. 60, 62, 63, 102, 111, 113, 114, 115, 119, 135, 232, 256, 293
Canada Cement Company, p. 26
Canada *Courrier*, p. 248
Canadian Industries Limited, p. 41
Canadian Opera Company, p. 158
Canadian Press, pp. 100, 179 (2)
Canadian Westinghouse Co. Ltd., p. 35
CJOH, Ottawa, p. 170 (2)
Centre national des Arts, pp. 150 (3), 151 (4)
La chanson canadienne, pp. 155, 159
Chemins de fer Nationaux du Canada, pp. 260 (2), 261, 270, 304
Colombie-Britannique, ministère de l'Éducation, p. 133
Commerce extérieur, p. 246
Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, p. 88
Conseil national de recherches, p. 294
Consiglio and Associates Inc., p. 55
Crown Zellerbach Canada Ltd., pp. 17 (3), 18
Dick Curtis/*Imperial Oil Review*, p. 58
De Havilland Aircraft of Canada Ltd., p. 249
Dominion-Wide Photographs, p. 129
Douglas Aircraft of Canada Ltd., p. 283
Darrel Eagles, Northern Affairs and National Development, p. 66
Ellefsen Photographs Ltée, pp. 62, 63, 125, 143, 191, 217, 228
Énergie Atomique du Canada, Limitée, p. 300
Financial Post, pp. 196, 247
Ford of Canada News Service, p. 197
Galerie nationale du Canada, pp. 161, 162 (2)
Les Galeries d'Anjou, p. 235
General Motors of Canada Ltd., p. 258
German & Milne, p. 263
Ted Grant/Office de tourisme du gouvernement canadien, p. 177
Tom Hanley/Canada Wide Feature Service Ltd., p. 65
George Hunter, Toronto, pp. viii-1, 15, 21, 24, 29, 33, 53, 180, 186 (2), 187, 211, 232, 240, 245, 246, 291, 306
George Hunter/Manitoba, ministère de l'Industrie et du Commerce, p. 43
Husky Oil Canada Ltd., p. 234
Hydro-Ontario, pp. 35, 263
Hydro-Québec, p. 36
Île du Prince-Édouard, ministère de l'Éducation, p. 137
Imprimeur de la Reine pour le Canada, p. 273
Infoplan International, p. 209
Institut canadien des aveugles, p. 126
Institut de Cardiologie de Montréal, p. 117
International Nickel Company of Canada Ltd., p. 23
Interprovincial Steel and Pipe Corporation, p. 258
Henry Kalen/*Manitoba*, p. 204
McCudden & Goldie, Architects, p. 145
McLeod and Yee Photography, p. 288
MacMillan Bloedel Ltd., pp. 203, 305
Malak, Ottawa, pp. ii, 32, 62-63, 149 (2), 181, 264

Remerciements

Collaborateurs

Jean-Charles Bonenfant *(Depuis 1800 jusqu'à présent)* directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée Nationale du Québec, professeur à l'Université Laval. Auteur des ouvrages *Les Institutions politiques canadiennes* (Québec, 1954) et *La Naissance de la Confédération* (Québec, 1969).

Peter Brooke Clibbon *(Géographie physique)* B.A. de l'Université McGill en 1959; M.A. de l'Université de Montréal en 1962; D. ès L. de l'Université Laval en 1968. Professeur à l'Université Laval; professeur invité à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et professeur invité à l'Institut d'Urbanisme, Université de Montréal de 1967 à 1969. Précédemment, directeur, Relevé d'utilisation du sol du Québec méridional pour l'ARDA et le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, de 1965 à 1968. Co-auteur, avec L.-E. Hamelin, de « *Canada—Landforms* » dans *Canada—A Geographical Interpretation,* ed. John Warkentin (Toronto, 1967), pages 57 à 77; *Les Relevés sur l'utilisation du sol* (Québec, 1963); a également écrit un certain nombre d'articles sur la géomorphologie, les sols et leur utilisation dans les Laurentides québécoises.

W. J. Eccles *(L'histoire: Les débuts)* B.A., Université McGill en 1949; M.A. en 1951, Ph.D. en 1955. Professeur d'histoire à l'Université de Toronto. Auteur de *Frontenac: The Courtier Governor* (Toronto, 1949); *Canada under Louis XIV* (Toronto, 1964); *Canadian Society during the French Régime* (Montréal, 1968), et *The Canadian Frontier, 1534-1760* (New York, 1969).

L.-E. Hamelin *(La géographie humaine)* B.A. de l'Université de Montréal en 1945; M.A. de l'Université Laval en 1948; D. ès L. de l'Université de Grenoble en 1951. Premier directeur de l'Institut de Géographie (de 1955 à 1961), et directeur-fondateur du Centre d'Etudes Nordiques de l'Université Laval. Auteur de *La Géographie « difficile »* (Québec, 1952, 1967); co-auteur, avec M. Frank A. Cook de Le *Périglaciaire par l'image/Illustrated Glossary of Periglacial Phenomena* (Québec, 1967); a collaboré à l'*Atlas du monde contemporain* (Montréal, 1967); est en outre l'auteur de nombreux autres livres et articles.

Louis Sabourin *(Le Gouvernement)* B.A. de l'Université d'Ottawa en 1956; diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, et diplômé de la Sorbonne en littérature contemporaine; licencié en droit de l'Université d'Ottawa en 1961. Doyen de la faculté des Sciences sociales de l'Université d'Ottawa en

Cette banlieue typique à Calgary (Alb.) illustre bien le phénomène d'urbanisation de l'après-guerre. On prévoit que neuf Canadiens sur dix seront citadins vers l'an 2000.

L'urbanisation

Le Conseil économique ne se soucie pas uniquement des aspects matériels du niveau de vie des Canadiens; sa compétence s'étend par ailleurs à toute une série de questions socio-économiques touchant la qualité de ce niveau de vie. Parmi ces questions, celles qui découlent de l'urbanisation du pays sont appelées à prendre de plus en plus d'importance. Il y a cent ans, un Canadien sur cinq était citadin; cette proportion est passée aujourd'hui à trois sur quatre, et dès l'année 2000 elle sera de neuf sur dix. De plus, une bonne partie de cet accroissement se concentre dans les villes les plus importantes. Environ la moitié de la population du Canada habite aujourd'hui des villes de plus de 100,000 habitants. En 1980, un Canadien sur trois vivra dans l'une des trois zones métropolitaines de Montréal, Toronto ou Vancouver.

Face aux conditions déjà existantes, où les administrations municipales sont aux prises avec un arriéré considérable d'améliorations essentielles aux services publics, tels que les transports et les services d'eau et d'égouts, les perspectives d'une croissance urbaine extrêmement rapide font douter de l'habitabilité des villes dans l'avenir. Selon le Conseil économique, cette question constitue l'un des premiers défis que le pays doit relever; il a recommandé à cette fin la modernisation des structures politiques, administratives et juridictionnelles au niveau local; l'amélioration qualitative de la gestion des villes; et le rétrécissement de l'écart entre les revenus et les responsabilités aux gouvernements provinciaux et fédéral, soit par des plus importantes subventions aux municipalités.

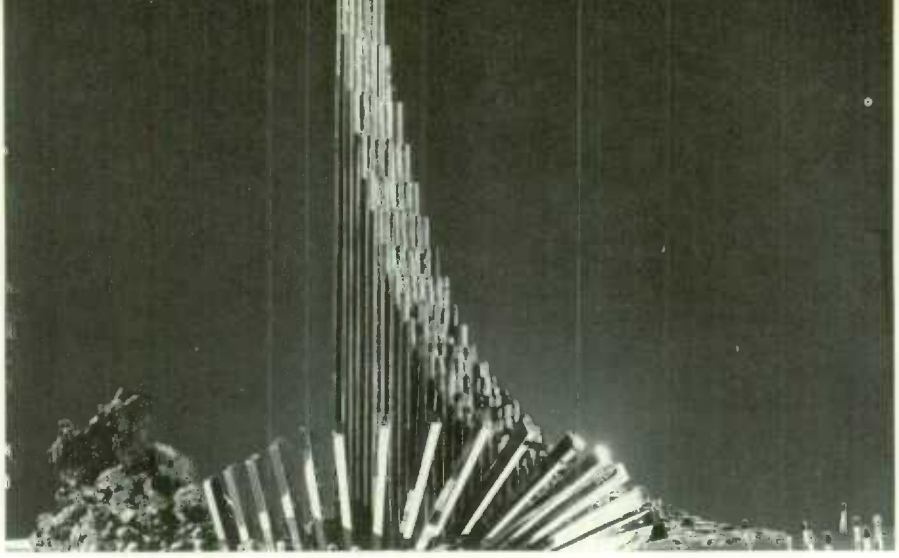

La Colombie-Britannique construit un pavillon aux lignes audacieuses pour l'Expo au Japon. La construction de cet édifice se fera au moyen de 109 fûts de sapin de Douglas spécialement choisis, donnés par le conseil de l'industrie forestière de la province. Les plus hauts arbres mesurent 200 pieds et sont âgés d'environ 400 ans.

familles dont plus de 70 p. 100 du revenu est affecté à l'alimentation, au logement, et à l'habillement, en ce sens qu'ils ne peuvent pas bénéficier d'un grand nombre de biens qui, dans le cadre d'un niveau de vie normal au Canada, paraissent indispensables. A ce compte, en 1968, le « seuil de la pauvreté » s'établit à un revenu annuel de $1,800 pour une personne seule, de $3,000 pour un ménage de deux personnes, de $3,600 pour trois personnes, de $4,200 pour quatre personnes et de $4,800 pour une famille de cinq personnes. De toute évidence, ces seuils représentent des chiffres minimaux: un niveau de vie équivalent ou légèrement supérieur serait certainement modeste. De plus, cette classification est manifestement trop arbitraire, laissant subsister trop d'exceptions (notamment les étudiants), pour constituer une mesure définitive de la pauvreté. Mais à défaut de meilleurs critères, ces « seuils de pauvreté », et les statistiques qui y correspondent, ont permis au Conseil de formuler une série de recommandations quant à la modification des politiques et des initiatives visant non seulement la réduction mais l'élimination de la pauvreté.

Dans une certaine mesure le Conseil établit une distinction entre les disparités régionales de revenu et la pauvreté. Par exemple, il est incontestable que les provinces de l'Atlantique, où le revenu moyen n'atteint que 60 p. 100 du revenu moyen en Ontario, accusent un décalage par rapport au reste du pays, et ce de façon constante depuis 40 ans. Il est également vrai que l'*incidence* de la pauvreté – c'est-à-dire la proportion d'habitants disposant de faibles revenus – est plus élevée dans la région de l'Atlantique qu'ailleurs. En chiffres absolus, cependant, ce n'est pas dans cette région que vit le plus grand *nombre* de pauvres: plus de la moitié des familles à faible revenu vivent à l'ouest de l'Outaouais, et le problème se pose essentiellement dans les villes ou dans des régions rurales considérées prospères selon la plupart des critères. Ainsi, de l'avis du Conseil, toute tentative de solution du problème de la pauvreté par le biais du développement régional – tout essentiel que celui-ci puisse être par ailleurs – échouerait presque certainement. En conséquence, le Conseil a recommandé l'examen séparé de ces deux questions et il a proposé plusieurs initiatives différentes pour répondre à l'une et à l'autre.

Maquette de Metro Centre, un projet visant la rénovation du coeur de Toronto (Ont.). Le complexe comprendra des hôtels, des immeubles commerciaux, des maisons à appartements et un centre de radiodiffusion-télévision.

ont pu s'écarter légèrement d'une année à l'autre. Ces dernières années, la hausse des prix a toutefois dépassé ces limites dans des proportions qui ont suscité de sérieux soucis.

Dans l'optique du Conseil, l'objectif d'une balance des paiements viable ne comporte pas uniquement des rentrées pouvant suffire au règlement des obligations internationales du pays; il faut y inclure également un renforcement de la position concurrentielle du Canada. Dans l'hypothèse d'une conjoncture favorable à l'étranger, le Conseil prévoit que les échanges de produits se solderont en 1975 par un excédent de 1 milliard de dollars; en revanche, tout indique que le Canada encourra toujours un important déficit dans ses autres transactions internationales (tourisme, versement d'intérêts et de dividendes aux investisseurs étrangers, frais de transports et services commerciaux), et que le déficit sur ces « invisibles » atteindra, en 1975, 2,300 millions. Ainsi, le Canada connaîtrait en 1975 un déficit total d'environ 1,300 millions au compte courant de la balance des paiements, que devra combler l'entrée de capitaux étrangers. Ce chiffre peut paraître élevé, mais il importe de le considérer dans le contexte d'un accroissement considérable du total des transactions internationales, et de noter que le déficit tombera en 1975 à environ 1 p. 100 de la production totale du Canada, de 2 p. 100 (à peu près) qu'il était en 1966.

Les disparités du revenu

Le cinquième objectif fondamental de l'économie canadienne, la juste répartition de revenus croissants, peut être envisagé de plusieurs façons. Le Conseil s'est intéressé jusqu'ici à deux aspects de la question: la pauvreté et les disparités régionales.

La *pauvreté* est un concept relatif. Bien que le Conseil estime qu'un Canadien sur cinq (soit plus de quatre millions de personnes) vit dans la pauvreté, il va sans dire qu'il ne s'agit pas ici de la pauvreté des sans-abri de Calcutta. Pour cerner la pauvreté au Canada, où le niveau de revenu par personne est l'un des plus élevés au monde, le Conseil estime pauvres les particuliers et les

Le Conseil estime que d'ici 1975 les politiques gouvernementales devraient viser un taux national moyen d'emploi de 97 p. 100 (c'est-à-dire un taux de chômage maximal de 3 p. 100) compte tenu des écarts saisonniers et régionaux. Même si cet objectif ne visait qu'une baisse du chômage par rapport au niveau des dernières années 1960, la tâche serait déjà assez difficile; en même temps, cependant, la croissance de la main-d'oeuvre canadienne est l'une des plus rapides du monde occidental. Chaque année, de 1965 à 1975, près de 240,000 personnes (jeunes provenant du système scolaire, immigrants, maîtresses de maison, et autres) entreront sur le marché du travail. Pour absorber cette augmentation de la main-d'oeuvre tout en diminuant le chômage, l'économie canadienne devra croître à un rythme qui lui permettra de créer 2,400,000 emplois nouveaux au cours de la décennie.

Pour évaluer le rythme de croissance de la production (et, par voie de conséquence, des revenus), le Conseil tient compte de deux éléments: d'une part le développement *quantitatif* et *qualitatif* des ressources (par l'expansion de la main-d'oeuvre et du capital disponible, et par les progrès de l'éducation joints au perfectionnement de la technique et de l'outillage); et d'autre part l'amélioration de la productivité, c'est-à-dire l'utilisation et la coordination plus efficaces de ses ressources. Le Conseil estime que, d'ici 1975, l'économie canadienne peut accroître sa production totale de biens et de services à un taux annuel moyen de 5.5 p. 100. Pour les deux-cinquièmes, environ, cette augmentation serait attribuable à l'expansion de l'emploi; pour une faible part, à la formation plus poussée de la main-d'oeuvre; et pour un cinquième à l'accroissement, en quantité et en valeur productive, des actifs physiques du pays (routes, usines, équipement, et autres) par suite d'investissements publics et privés. Pour le reste, soit environ un tiers, la croissance découlerait d'une hausse de la productivité.

L'accroissement potentiel de 5.5 p. 100 suppose que le volume total de la production passe de 66 milliards de dollars en 1967 à 100 milliards environ en 1975. Si le Canada peut atteindre un tel niveau de production (car ces chiffres ne sont pas une prédiction, mais une évaluation raisonnable des possibilités), il s'ensuivra notamment une hausse du revenu par habitant (c'est-à-dire du « niveau de vie ») de l'ordre d'un tiers. D'autre part, si pour une raison quelconque le pays ne tirait pas plein parti de son potentiel économique, le manque à gagner serait considérable; ainsi, un taux de croissance de 5 p. 100 au lieu de 5.5 p. 100 décrit comme possible par le Conseil, se traduirait par un manque à gagner de 3 milliards de dollars au revenu national.

L'expression « stabilité raisonnable des prix » se définit difficilement dans la conjoncture actuelle de croissance rapide; par ailleurs, en raison de l'importance de son commerce international de marchandises, de services et de titres, le Canada reste très sensible aux fluctuations des prix à l'étranger, notamment aux États-Unis. Toutefois, dans l'hypothèse d'un climat international favorable et de politiques économiques améliorées au pays, le Conseil estime que l'objectif d'une stabilité raisonnable des prix serait atteint si l'on en restait au taux annuel moyen de variations des prix et des coûts observé entre 1953 et 1963. Au cours de cette décennie, l'indice des prix à la consommation s'est élevé de 1.4 p. 100 en moyenne par année, et le prix de l'ensemble des biens et services (y compris un grand nombre d'éléments n'entrant pas dans le calcul de l'indice des prix à la consommation) de 2 p. 100 par année, ces deux chiffres constituant des moyennes dont certains indices

CANADA
ÉCHELLE : UN POUCE OU SIX MILLES AU PIED
MILLES 100 50 0 100 200 300 400 500 MILLES
KILOMÈTRES 100 50 0 100 200 300 400 500 600 700 800 KILOMÈTRES
Capitale fédérale
Capitale provinciale
Chemins de fer principaux
Chemins de fer d'accès aux ressources
Routes aériennes, canadiennes
Routes aériennes, étrangères
Routes des océaniques
DRESSÉE PAR LA DIRECTION DES LEVÉS ET DE LA CARTOGRAPHIE, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES.
1969
U.R.S.S.
Détroit de Béring
OCÉAN ARCTIQUE
ALASKA
Fleuve Yukon
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
GROENLAND (DANEMARK)
ÎLES REINE ELISABETH
ÎLE ELLESMERE
ÎLE BANKS
ÎLE VICTORIA
DISTRICT DE FRANKLIN
ÎLE BAFFIN
BAIE BAFFIN
DÉTROIT DE DAVIS
TERRITOIRE DU YUKON
DISTRICT DE MACKENZIE
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
DISTRICT DE KEEWATIN
BAIE D'HUDSON
Détroit d'Hudson
COLOMBIE BRITANNIQUE
ALBERTA
SASKATCHEWAN
MANITOBA
ONTARIO
QUÉBEC
TERRE-NEUVE
OCÉAN PACIFIQUE
OCÉAN ATLANTIQUE
Vers l'Orient
Vers l'Australie
Vers l'Amérique du Sud
Vers la Grande Bretagne
Vers l'Europe Nord
Vers les Grandes Antilles
Vers l'Afrique
Vers les Angeles
Vers l'Amérique du Sud
VANCOUVER
VICTORIA
SEATTLE
SPOKANE
CALGARY
EDMONTON
REGINA
WINNIPEG
DULUTH
MINNEAPOLIS
FARGO
SAULT SAINTE MARIE
SUDBURY
NORTH BAY
OTTAWA
MONTRÉAL
QUÉBEC
TORONTO
HAMILTON
DÉTROIT WINDSOR
CLEVELAND
NEW YORK
BOSTON
HALIFAX
SAINT-JEAN
FREDERICTON
SAN FRANCISCO
Fleuve Mackenzie
Rivière Peace
Rivière Athabasca
Rivière Churchill
Rivière Saskatchewan
Rivière Rouge
Rivière Snake
Rivière Missouri
Lac Supérieur
Lac Winnipeg
Lac Huron
Lac Michigan
Baie James
C.N.
C.P.
M.St.P.&S.S.M.

STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA
1010316911

CS 005